LA GRAMMAIRE

TOME 1

PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE, LEXICOLOGIE

JOËLLE GARDES TAMINE

4e édition



Table des Matières

978-2-200-26064-4

Internet : http://www.armand-colin.com
Conception graphique : Vincent Huet

Introduction

Ce précis de grammaire se présente comme une **grammaire descriptive** et non comme une grammaire prescriptive du bon usage indiquant ce qui doit se dire ou s'écrire. Il est largement inspiré par la réflexion linguistique, car il ne paraît plus possible aujourd'hui de s'en tenir aux notions et méthodes de la grammaire traditionnelle. On n'a pas cherché néanmoins à rompre totalement avec cette grammaire, pour plusieurs raisons. En premier lieu, nul n'a suffisamment de recul par rapport aux différentes écoles linguistiques pour être sûr que celle à laquelle il serait tenté d'adhérer est un instrument efficace et destiné à durer, alors que la grammaire a fait ses preuves, bonnes et mauvaises. En second lieu, l'enseignement vit encore avec les notions de la grammaire et il n'est pas opportun de les changer ni surtout de modifier une terminologie largement répandue. De façon résolument éclectique, ce précis essaie donc de réconcilier grammaire et linguistique et d'améliorer dans la mesure du possible les perspectives de la première par les méthodes de la seconde. Cela se traduit par le fait que figurent dans ce manuel des domaines sur lesquels la grammaire traditionnelle ne s'attarde guère, comme la morphologie et surtout la phonologie, et que les éléments décrits qui, par ailleurs, sont les mêmes que ceux que décrit la grammaire, l'ont été dans un souci de cohérence et d'explicitation qui appartient plutôt à la linguistique.

Qu'il existe de nombreux et excellents manuels de grammaire ne fait aucun doute. L'originalité de celui-ci se situe essentiellement dans le fait que les exposés théoriques sont assortis d'exercices corrigés qui permettent tout à la fois de mettre en pratique les notions présentées et de prolonger la réflexion sur des points qui n'ont pas été analysés en détail. On n'a pas jugé utile d'y faire figurer de notes ou de références, fort utiles et indispensables dans un ouvrage de recherche, mais encombrantes dans un manuel qui a pour seule ambition d'être une sorte d'aide-mémoire.

Ces références, le lecteur les trouvera, entre autres, dans la rubrique *Initiation linguistique* de la revue l'*Information grammaticale* qui a bien voulu m'autoriser à reprendre et à remanier les exposés que j'y ai publiés depuis 1981.

Ce manuel est organisé de la façon suivante : deux tomes, le premier consacré à la phonologie, à la morphologie et au lexique, c'est-à-dire surtout à ce qui touche au mot isolé, le second à la syntaxe, c'est-à-dire à l'enchaînement des mots dans la phrase. Une partie du chapitre de morphologie traitant de la formation des mots aurait pu figurer dans l'étude du lexique, mais on a voulu mettre l'accent sur l'unité des procédés formels. Chaque chapitre comprend un exposé suivi d'exercices (au total quarante dans ce premier tome). Pour faciliter la consultation, chaque exercice est immédiatement suivi de son corrigé. Avant l'énoncé, quelques lignes sur le but de l'exercice permettent au lecteur de savoir s'il lui sera utile ou non. À la fin de chaque chapitre, après les exercices, figure une récapitulation sur les points les plus importants.

Quelques mots sur les objectifs de ce précis. Il ne dit rien ou presque rien sur la communication ou la variation des usages linguistiques, alors que la réflexion des dernières années, en particulier en sociolinguistique et pragmatique a montré l'importance de ces concepts. Ce n'est ni ignorance ni dédain. Dans les limites imparties à ce type de manuel, il a semblé qu'une hiérarchie s'imposait et qu'il convenait avant tout de décrire les énoncés. Depuis plusieurs années, l'enseignement secondaire a mis l'accent sur la grammaire de texte. On a choisi au contraire de privilégier la grammaire de phrase. Non que l'étude du texte ne soit pas intéressante, elle est même fondamentale et elle est d'ailleurs souvent abordée dans le tome 2, mais on fait le pari qu'un enseignement grammatical progressif est possible, qui va de la micro à la macro-grammaire.

Un certain nombre de propositions théoriques sous-tendent la grammaire simple que proposent ces deux tomes. L'une d'entre elles consiste à croire que la langue est un système en grande partie autonome et indépendant de la réalité, ce qui conduit à travailler parfois sur des exemples fabriqués et non pas toujours attestés dans des corpus oraux ou écrits. Une autre affirme qu'il existe un point de référence, constitué de tendances et de régularités descriptibles, qui ne dépend ni d'usages particuliers, ni de conditions

énonciatives et stylistiques spécifiques. Ce sont ces régularités que l'on a tenté de décrire, tout en sachant le poids des facteurs qui pèsent sur elles et qui les brouillent souvent. En d'autres termes, même si la langue n'est qu'une fiction en face de la complexité des pratiques linguistiques, c'est une fiction indispensable et c'est un point de référence obligatoire. On a tout de même essayé de donner une idée de la diversité des systèmes et des usages, en particulier en phonologie, en présentant aussi souvent que possible la prononciation standard et la prononciation méridionale, ou en lexicologie, en décrivant simultanément plusieurs niveaux de langue. On a surtout insisté sur l'opposition entre la langue orale et la langue écrite, qui est loin d'en être la transcription fidèle. C'est le point sur lequel l'écart est le plus grand par rapport à la grammaire traditionnelle axée sur l'écrit.

Les exemples ne sont donc pas empruntés à un corpus littéraire, bien qu'on ne se le soit pas interdit, en particulier dans les exercices. En tout cas pour ce premier volume, où n'interviennent pas les complexités syntaxiques qui caractérisent l'écrit, les exemples sont le plus souvent des phrases minimales fort simples fabriquées pour être représentatives. Après tout, le grammairien est un usager comme un autre et on ne voit pas pourquoi il s'interdirait d'avoir recours à ses propres énoncés.

Ce manuel s'inscrit dans un ensemble qui comprend, outre le tome 2 de cette grammaire, consacré à la *Syntaxe* (Paris, A. Colin, 1997, nouvelle édition 2010), *La Stylistique* (Paris, A. Colin, 1992, nouvelle édition 2010) et *La construction du texte. De la grammaire au style*, (Paris, A. Colin, 1998), rédigé en collaboration avec Marie-Antoinette Pellizza. De fréquents renvois seront faits à ces ouvrages.

Ce manuel s'adresse en priorité *aux étudiants de Lettres du premier cycle* qui devraient y trouver les connaissances de base, indispensables tant pour des études ultérieures de linguistique que de grammaire et philologie. Il s'adresse également *aux candidats aux concours de recrutement de l'enseignement :* outre le corps de connaissances présenté, ils devraient tirer parti des exercices pour la préparation des questions de grammaire d'écrit et d'oral. Il s'adresse enfin *aux enseignants des établissements primaires et secondaires qui ne sauraient enseigner* le français à leurs élèves à l'aide des manuels scolaires sans une réflexion préalable sur ce qu'est une langue, sur les limites de ses régularités, sur la hiérarchie à établir entre les règles,

fondamentales, et les exceptions, sur lesquelles il est rarement intéressant d’attirer l’attention.

Ce précis ne sera néanmoins utile que si l’on accepte de s’en servir activement, c’est-à-dire crayon en main. Les corpus présentés dans les exercices ont été très simplifiés. Même dans ces conditions, la plupart supposent que l’on prenne un peu de temps pour essayer de les résoudre. Ce n’est qu’à cette condition que le lecteur pourra mesurer, d’une part, ce que signifie décrire une langue, les difficultés que cela comporte, les choix que cela implique et, d’autre part, ce qu’est une langue, avec ses régularités fondamentales mais aussi ses aberrations marginales, avec ses phénomènes explicables mais aussi arbitraires, avec son autonomie de principe mais aussi sa dépendance de fait à l’égard de l’histoire, de la sociologie, ou des facteurs individuels.

Il me reste à remercier l’*Information grammaticale*, Mario Rossi et Albert di Cristo de leur aide pour l’exposé sur l’intonation, Josette Gardes et mon collègue Lucien Victor pour leurs remarques et conseils et tous les étudiants avec lesquels, au fil des années, ces exercices ont été lentement élaborés.

Chapitre 1

Qu'est-ce que la phonologie et l'écriture ?

OBJECTIFS DE CONNAISSANCE

Après l'étude de ce chapitre, l'étudiant doit pouvoir :

▲ connaître les caractéristiques phonétiques du français ;

▲ être capable de faire une transcription phonétique ;

▲ comprendre la différence entre phonétique et phonologie ;

▲ manier l'opération de commutation et établir une distribution ;

▲ comprendre les différences entre l'oral et l'écrit ;

▲ connaître les caractéristiques de l'orthographe.

On réfléchira dans ce premier chapitre sur les relations entre l'oral, la parole, à laquelle nous accédons par un apprentissage spontané, et l'écrit, que nous ne maîtrisons qu'au terme d'un enseignement systématique. On examinera successivement les deux systèmes, celui des sons et celui de la graphie, et l'on se demandera si le second n'est qu'une transcription du premier, ou s'il s'agit d'un autre système, théoriquement dissocié du premier.

Les faits phoniques sont constitués par les éléments du langage qui n'ont pas de sens, les éléments non signifiants. Par exemple, si le mot *lac* a bien un sens, il n'en va pas de même des sons [l], [a] et [k] qui le composent et qui sont retranscrits graphiquement par les lettres *l*, *a* et *c*. Les parties de la grammaire qui traitent de ces faits sont la **phonétique** et la **phonologie**.On les envisagera ici d'une manière volontairement très simplifiée.

L'étude de tous les phénomènes linguistiques peut être envisagée de deux points de vue complémentaires, selon que l'on envisage les matériaux

concrets utilisés, et l’on traite alors de la substance, ou selon que l’on envisage les relations que les éléments entretiennent et le rôle qu’ils jouent dans la langue, et l’on traite alors de la forme. Cette distinction est précisément celle qui permet d’opposer phonétique et phonologie. La phonétique s’intéresse à tout ce qui touche à la production et à la perception des sons, des accents et des intonations, tandis que la phonologie suppose une analyse aboutissant à la mise en évidence d’unités fonctionnelles et relationnelles.

On traitera successivement des sons, puis de ce que l’on regroupe sous le terme de **prosodie**,accents et intonation. À chaque fois, on donnera quelques indications sur la matière phonique avant d’essayer de mettre en évidence le rôle des éléments dans la langue.

On s’intéressera enfin à l’écriture. On présentera les grands types d’écriture recensés dans le monde et dans l’histoire pour faire apprécier la spécificité du système français, dont on donnera ensuite les principes. Ce faisant, on tentera de dégager les liens qui unissent le système phonologique et le système graphique.

1. Les sons

1.1. La phonétique

▲ **Les caractères généraux du français**.Il convient d’abord de préciser que le français se caractérise par une **grande netteté articulatoire** due, entre autres, à une forte tension musculaire : les sons sont ainsi particulièrement précis. Notre langue en connaît trois types : les **voyelles**,les **consonnes** et les **glides**, appelés aussi **semi-consonnes** ou **semi-voyelles**.

Les voyelles, par exemple [a] ou [i], sont toutes sonores, c’est-à-dire que leur production est accompagnée de vibrations des cordes vocales. De plus, lors de leur production, l’air ne rencontre aucun obstacle sur son passage dans la bouche. Les consonnes, elles, se répartissent généralement en deux séries, l’une sonore, comme [b] ou [d], l’autre sourde, comme [p] ou [t], sans vibration des cordes vocales. L’air, cette fois, rencontre un obstacle en un ou plusieurs points de la bouche. Les glides sont phonétiquement très

proches des voyelles, mais, à la différence des voyelles et comme les consonnes, ils ne peuvent pas à eux seuls former une syllabe. Enfin, il n'existe pas de **diphtongues**,c'est-à-dire comme en anglais ou en ancien français, de voyelles qui changent de timbre au cours de leur émission. Ce que certains appellent parfois à tort diphtongue en français est en réalité soit une seule voyelle à laquelle correspondent plusieurs lettres dans la transcription orthographique : *eau* [o], soit la succession d'un glide et d'une voyelle comme dans *soir*,où *oi* note la séquence [w] + [a] : [swar].

Ces sons se groupent dans le cadre de la **syllabe** qui est en fait l'unité de production (nous ne prononçons pas de sons isolés) et de perception (nous sommes capables de segmenter la chaîne parlée en syllabes, mais certainement pas en sons). Toute syllabe comprend une voyelle, accompagnée ou non de consonnes ou de glides. Ni les consonnes ni les glides ne peuvent suffire à constituer une syllabe.

Par ailleurs, il convient de préciser que le français n'utilise pas de **tons**,comme il s'en rencontre dans les langues africaines et asiatiques, et qu'il connaît un accent non de mot, comme l'anglais ou l'italien, mais de groupe : *un petit enfánt*. Seule la dernière syllabe du groupe est accentuée et toutes les autres sont dites atones.

On donnera ici la liste des sons, et leur représentation dans l'alphabet phonétique international (API) :

voyelles :	**consonnes** :
i nid, ni	p pas
y nu, nue	b bas
u loup, loue	t tas
e dé, lavai	d dé
ɛ dès, lavais	k clef, képi
ø peu, peux	g gala
œ peur, heure	f faim
ə le, de	v voile
o pot, vaux	s sa, assis
ɔ or, fort	z oiseau, zèbre
a part, ma	ʃ chat
a pâte, mâle	ʒ je, gel
ɛ faim, hein	m ma
œ un, parfum	n nez
ɔ long, plomb	l les

a an, en   r ré

En réalité, le [r] indiqué ici correspond au r dit roulé. Il faudrait transcrire [ʁ]. On utilisera le symbole [r] pour des raisons de commodité.

glides :
j pied [pje], pille [pij]
ɥ nuit [nɥi]
w noix [nwa].

▲ **La syllabe**.C’est une unité fondamentale, et c’est en particulier dans son cadre que l’on définira l’accent. Le centre de toute syllabe est constitué par une voyelle. Le découpage syllabique, très important en particulier pour comprendre ultérieurement certaines analyses de phonologie, se fait selon les principes suivants :

a. Dans la chaîne parlée, on a affaire à des groupes et non à des mots isolés et c’est à l’intérieur de ces groupes que se fait la segmentation :

amical adieu [amikaladjø] et non [amikal adjø].

b. On compte autant de syllabes qu’il y a de voyelles :

amical adieu : 5 voyelles = 5 syllabes.

Une difficulté est soulevée par l’existence de [ə] dit *e* **muet**, **instable** ou **caduc**.En effet, il n’est pas toujours prononcé (*cf.* exercice n° 6), si bien que le nombre de syllabes graphiques ne correspond pas nécessairement au nombre de syllabes orales, comme dans *amical au revoir* qui compte 6 syllabes graphiques et seulement 5 syllabes orales, le *e* muet, du moins en français standard, n’étant pas prononcé dans *revoir.*

c. Lorsque deux voyelles sont séparées par une consonne, cette consonne est dans la même syllabe que la voyelle qui la suit :

amical : [a – mi – kal]

même si elles appartiennent, à l’intérieur d’un groupe, à des mots différents :

amical adieu : [a – mi – ka – la – djø].

d. Lorsque deux voyelles sont séparées par deux consonnes, la première consonne clôt la syllabe de la voyelle qui la précède, et la seconde est dans la même syllabe que la voyelle qui la suit :

infesté : in – fes – té ; [ɛ – fes – te]

sauf lorsque la deuxième de ces consonnes est [r] ou [l], auquel cas les deux consonnes appartiennent à la deuxième syllabe sauf si la première est elle-même [r] ou [1] :

patricide : pa – tri – ci – de ; [pa – tri – sid]

Versus (vs)

parler : par – ler ; [par – le]

(*Versus* signifie *opposé à*).

On distingue deux types de syllabes : les **syllabes ouvertes**,terminées par une voyelle, et les **syllabes fermées**,terminées par une ou plusieurs consonnes ou un glide :

syllabe ouverte : eau [o] ; pot [po]

syllabe fermée : art [ar] ; tarte [tart] ; nouille [nuj].

Le fait que la segmentation syllabique se fasse non pas dans le cadre du mot isolé, mais dans celui de la chaîne parlée entraîne une prédominance de la syllabation ouverte, ce qui est une caractéristique du phonétisme français. Ainsi dans la phrase :

Un vent sec et froid soufflait en rafales

on comptera dans la prononciation 9 syllabes ouvertes et seulement 1 syllabe fermée, le *e* muet final ne se prononçant pas :

[œ – va – sɛ – ke – frwa – su – flɛ – ta – ra – fal]

▲ Les sons

– *Les voyelles.* Les voyelles du français se répartissent en deux grandes catégories, selon qu'elles sont **orales** (l'air s'échappe entièrement par la bouche) ou **nasales** (l'air s'échappe également par les fosses nasales). Le fait d'avoir des voyelles nasales est un phénomène assez rare dans les langues. En français, elles sont d'ailleurs moins nombreuses que les voyelles orales correspondantes. Le [i] par exemple n'a pas de correspondant nasal. Dans l'une et l'autre catégories, on peut opposer les voyelles selon trois paramètres : le point d'articulation, selon qu'elles sont prononcées en avant de la bouche ou en arrière, l'arrondissement (la labialisation) ou la rétractation des lèvres, et l'ouverture plus ou moins

grande de la bouche. Dans l’ensemble, les voyelles **antérieures** et **labiales** sont les plus nombreuses.

On peut ainsi dresser le tableau suivant où elles sont représentées par leur symbole en API :

		Avant			Arrière
		Lèvres rétractées		Lèvres arrondies (labiales)	
Orales	ouverture 1	i		y	u
	2	e		ø	o
	3	ɛ	ə	œ	ɔ
	4			a	ɑ
Nasales	ouverture 1				
	2				
	3	ɛ̃		œ̃	ɔ̃
	4				ɑ̃

On compte donc 16 voyelles, dont seulement quatre nasales, toutes ouvertes, puisque situées dans les degrés 3 et 4 d’ouverture. Signalons enfin que le [ə] a une réalisation proche de [ø], mais qu’il a pour caractéristique de ne jamais pouvoir être accentué.

– *Les consonnes.* À la différence des voyelles, les consonnes ne sont pas nécessairement sonores. On les distinguera donc selon les principes suivants : sonorité ou absence de sonorité, point d’articulation, soit, en simplifiant beaucoup, articulation dans la région labiale, dans la région dentale ou dans la région palatale, et enfin mode d’articulation. On a en effet souligné qu’une des différences entre les voyelles et les consonnes tient à ce que, dans les premières, l’air s’échappe librement de la bouche et des fosses nasales. Il n’en va pas de même pour les consonnes, où dans tous les cas l’air est entravé. Mais il peut l’être de différentes façons. Il peut rencontrer un obstacle sur son passage et être momentanément bloqué derrière lui : on a alors affaire aux consonnes **occlusives**,comme [p] ou [m]. Il peut ne pas être entièrement arrêté mais seulement gêné, et c’est ce qui se passe dans les consonnes **constrictives** ou **fricatives**,où l’air continue à

s’échapper, mais avec un bruit de friction. Il peut être bloqué en un point, mais pouvoir s’échapper en d’autres endroits, c’est ce qui se passe pour [l] où l’air s’échappe des deux côtés de la langue appuyée contre les alvéoles dentaires. Il peut enfin, comme pour [r], connaître une série de blocages successifs très rapides. Ajoutons que les consonnes, comme les voyelles, connaissent, du moins pour certaines d’entre elles, la nasalité. Tout ceci se trouve résumé dans le tableau suivant (dans chaque colonne, la consonne de droite est sonore) :

Point d’articulation

Point d’articulation

			lèvres	dents	palais
Mode d’articulation	occlusives	non nasales	p b	t d	k g
		nasales	m	n	
	constrictives	médianes	f v	s z	ʃ ʒ
		latérales		l	
		vibrantes		r	ʀ

On note qu’en français, ce qui n’est pas le cas dans toutes les langues, les nasales, latérales et vibrantes, sont nécessairement sonores. Le français connaît plusieurs r : un [r] roulé, au niveau des dents, un [ʀ] grasseyé au niveau du palais, et un [ʁ] qui correspond à la prononciation du français standard, uvulaire, plus en arrière, et que l’on n’a pas fait figurer sur le tableau.

– *Les glides*. Sous ce nom sont regroupés trois sons (qu’on appelle souvent semi-voyelles ou semi-consonnes) qui se rapprochent des voyelles, dont ils ont le point d’articulation, mais qui joignent à cette caractéristique un bruit de frottement, puisque le passage de l’air entre la langue et le palais est plus étroit pour elles que pour les voyelles correspondantes. Ils se distinguent de surcroît des voyelles en ce qu’ils ne peuvent pas constituer le

centre d’une syllabe et sont donc toujours accompagnés d’une voyelle. Ce sont [j] proche de [i], comme dans *abeille* [abɛj], [ɥ] proche de [y], comme dans *huit* [ɥit] et [w] proche de [u] comme dans *loi* [lwa]. Tous les glides sont sonores.

1.2. La phonologie

▲ **Principes généraux**.Derrière tous ces sons, la phonologie a pour but de repérer les unités phoniques distinctives de la langue, celles qui ont une fonction, et de les classer. Ces unités sont les **phonèmes**.Il est sans importance en effet que nous prononcions *chèvre* avec une voyelle longue ou brève, si bien que les deux sons ne constituent pas deux phonèmes, parce que le mot reste lui-même, en dépit des deux prononciations différentes. En revanche, prononcer [pa] ou [ba], avec une consonne du même type, sauf que la première est sourde et la seconde est sonore, change le mot : [p] et [b] constituent donc deux phonèmes.

La recherche des unités se fait à partir d’un échantillon de la langue d’observation, que l’on appelle un **corpus** et que l’on transcrit phonétiquement. On dresse la liste des sons proches, comme en français [e] et [ɛ], et l’on cherche à établir si la différence phonique qui les sépare a ou non valeur fonctionnelle, c’est-à-dire si elle est utilisée pour distinguer des mots de sens différents. Pour s’en assurer, on a recours à une procédure fondamentale en grammaire, la **commutation**.On dira alors que si deux sons, apparentés phonétiquement, commutent, c’est-à-dire peuvent être échangés, dans un entourage identique, et que cela entraîne un changement de sens, ils constituent deux phonèmes distincts. C’est par exemple en français standard le cas pour les deux sons cités et l’on peut ainsi opposer *été* [ete] et *étai* [etɛ]. *Été* et *étai* constituent ainsi ce que l’on appelle une **paire minimale**, un couple de mots formellement identiques, sauf sur un point, et différents sémantiquement. [e] et [ɛ] constituent donc deux phonèmes, que l’on note entre barres obliques /e/ et /ɛ/.

Si au contraire deux sons commutent sans entraîner l’apparition d’une paire minimale, on dira que l’on a affaire non à deux phonèmes, mais à deux allophones ou variantes d’un même phonème. Ainsi que l’on ait [ra], [ʀa] ou [ʁa], il s’agit toujours du même mot *rat* et la différence entre les

trois sons n’a aucune valeur fonctionnelle. Ces variantes peuvent être le résultat de facteurs régionaux, sociaux, individuels, et elles sont à prendre en compte par la sociolinguistique ou la psycholinguistique.

De même que l’on oppose le son au phonème, on oppose dans l’écrit la lettre au graphème. Ainsi, il existe un graphème *a* et un graphème *o* qui s’opposent, mais chacun d’eux admet des variantes, codées A, a, *a*, ou O, o, *o*, etc., et des variantes individuelles. On reviendra sur ce point p. 33.

Il peut arriver que la commutation soit impossible. Ainsi les deux sons [y] et [ɥ] ne se rencontrent jamais dans des mots qu’ils permettraient seuls de distinguer. En pareil cas, il convient de s’assurer que cette absence de paire minimale n’est pas due aux hasards de l’organisation du lexique ou aux limites du corpus, mais relève vraiment du système de la langue. Il faut alors prendre en compte la **distribution** des sons auxquels on s’intéresse. On examinera ainsi la position du son dans le mot, selon qu’il apparaît à l’initiale, à l’intérieur ou à la fin du mot. Ainsi, en français standard, [ə] n’apparaît jamais à la fin d’un mot isolé ou d’un groupe. On examine également la place du son dans la syllabe. Les semi-consonnes [w] et [ɥ] ne peuvent ainsi apparaître que devant voyelle. Quant au type de syllabe dans lequel se trouve un son, il a également son importance. C’est ainsi que l’opposition entre les syllabes ouvertes, où la voyelle, noyau de la syllabe, est libre, et les syllabes fermées, où elle est entravée, est cruciale pour l’étude des voyelles moyennes, [e] et [ɛ], [o] et [ɔ],[ø] et [œ]. Il peut également se révéler intéressant de noter si la syllabe est accentuée. L’allongement des voyelles peut ainsi se rencontrer en syllabe accentuée. On doit prendre aussi en considération les sons qui entourent celui qu’on étudie, car toutes les séquences ne sont pas possibles. Une consonne sourde au contact d’une consonne sonore aura ainsi tendance à se sonoriser, comme dans le mot *tourisme*,[turizm] et non [turism]. Il s’agit d’une **assimilation**.En fonction de cet examen, deux cas de distribution peuvent se rencontrer, selon que le choix entre les deux sons est exclu ou possible.

Dans le premier, il s’agit d’une **distribution complémentaire**.Les sons ne se rencontrent jamais dans un entourage identique, si bien qu’on n’a pas le choix entre l’un ou l’autre. La distribution de chacun est incomplète, lacunaire, mais ces distributions partielles se complètent et couvrent

l’ensemble des possibilités. Voici un tableau théorique de distribution complémentaire :

	position A	position B	position C
son X	–	+	–
son Y	+	–	+

Le son X ne se rencontre que dans la position B, et jamais dans les positions A et C, tandis que Y se rencontre dans A et C, mais jamais dans B. X et Y ont chacun une distribution incomplète, ne se rencontrent jamais dans les mêmes positions, mais la distribution de X ajoutée à celle de Y couvre l’ensemble des possibilités. Ils ont donc une distribution complémentaire.

C’est une configuration de ce genre que l’on observe pour les sons [o] et [ɔ] en français méridional, puisque le premier se rencontre exclusivement en syllabe ouverte et le second en syllabe fermée :

syllabe ouverte (CV) : poteau [poto], eau [o]

syllabe fermée (CVC) : porter [pɔrte], or [ɔr].

On obtient le tableau suivant :

	CV	**CVC**
[o]	+	–
[ɔ]	–	+

Chaque fois que l’on rencontre une distribution complémentaire, on peut en conclure que les sons qui la constituent ne sont pas des phonèmes différents, mais les allophones d’un même phonème, ici indifféremment /o/ou /ɔ/.Ces variantes sont ici des **variantes combinatoires**,puisque entraînées par la combinatoire de l’énoncé. Elles ne sont pas libres, et relèvent du système linguistique lui-même, non de facteurs externes, sociaux ou psychologiques.

Il peut au contraire se faire que, même si l'on n'a pas rencontré dans le corpus de paire minimale, l'étude de la distribution fasse apparaître que le choix est théoriquement possible entre les deux sons. Il faut alors poser des phonèmes différents. Il peut donc exister une distance entre le système grammatical et sa réalisation et c'est une situation que l'on retrouvera plusieurs fois, dans tous les secteurs de la grammaire.

Il peut se faire enfin que le choix entre les deux sons, possible dans certaines positions, soit interdit, annulé dans d'autres. À partir du moment où le choix existe, il faut poser plusieurs phonèmes, mais on parlera de position de **neutralisation** dans le cas où il n'est plus possible. C'est ce qui se passe pour [o] et [ɔ], cette fois-ci en français standard. Dans ce système, il faut en effet distinguer ce qui se produit en syllabe intérieure où, pour simplifier, on peut dire qu'on ne rencontre que [ɔ] et ce qui se produit en syllabe finale. Dans ce deuxième cas, il convient d'opposer les syllabes fermées et les syllabes ouvertes :

syllabe intérieure : [ɔ] : oreille [ɔrɛj]

syllabe finale fermée : [o] ou [ɔ] :saule [sol] *vs* sol [sɔl]

syllabe finale ouverte : toujours [o] : gâteau [gato]

(il faut noter qu'une syllabe unique a statut de syllabe finale). On peut ainsi dresser le tableau suivant :

	syllabe intérieure	syllabe finale	
		CV	CVC
[o]	–	+	+
[ɔ]	+	–	+

Il n'y a qu'une position de choix, la syllabe finale fermée, mais cela suffit pour que l'on puisse poser, à la différence de ce qui se passe en français méridional, deux phonèmes distincts dont l'opposition se trouve neutralisée dans les deux autres positions.

Les phonèmes ainsi isolés par l'étude de la distribution s'opposent par des caractéristiques dites **traits pertinents** ou **distinctifs**, puisque ce sont

ces traits qui permettent précisément de les distinguer. Chaque phonème peut ainsi être défini par un faisceau de traits, résultat de sa confrontation avec des phonèmes voisins. Ces traits n'en constituent pas une description substantielle, mais une approche différentielle qui permet seulement de le situer dans un ensemble. Bien que ces traits ne soient pas substantiels, ils sont néanmoins souvent, pour des raisons de commodité, empruntés aux descriptions phonétiques.

En général, les traits sont donc empruntés à la phonétique acoustique ou le plus souvent articulatoire. Ainsi on dira que /p/, /b/ et /m/ s'opposent respectivement à /t/,/d/ et /n/en ce qu'ils possèdent le trait labial. Ce trait suffit, puisque toutes les consonnes comparées ont par ailleurs des caractéristiques identiques, mais, si l'on veut opposer /p/ à /b/, il faudra cette fois prendre en considération le trait de sonorité. La description en traits est donc relative à un ensemble d'éléments : si le nombre d'éléments change, les traits changeront aussi. La liste de traits pertinents retenue doit être minimale.

▲ Les principaux problèmes de la phonologie du français

– *Les voyelles*. Plusieurs points méritent d'être évoqués à propos des voyelles. En premier lieu, l'opposition des voyelles longues et des voyelles brèves. La répartition entre ces deux types est généralement automatique et commandée par l'accent : devant certaines consonnes, comme [r], [z] ou [ʒ], les voyelles accentuées (sur l'accent *cf.* p. 24) sont automatiquement allongées, ce que note [ː] :

couleur [kulœːr] ; onze [ɔ ːz] ; rouge [ruːʒ]

Un allongement peut parfois également se produire, pour des soucis d'expressivité. On peut en effet, pour des raisons d'insistance, allonger une syllabe accentuée, même devant une consonne avec laquelle ce phénomène ne se produit d'ordinaire pas :

Qu'il est bȇte ! [kilɛ̇bɛːt].

Ces allongements représentent dans le second cas des variantes libres et dans le premier des variantes combinatoires de voyelles brèves correspondantes. Ils n'ont aucune valeur distinctive : les voyelles longues en français ne seront pas retenues comme phonèmes.

En second lieu, s’il existe sur le plan phonétique deux a, un [a] d’avant et un [a] d’arrière, il faut remarquer que cette distinction, qui est pertinente en français standard, et permet d’opposer des paires minimales comme *patte* et *pâte* [pat] et [pat], est de moins en moins utilisée (elle a complètement disparu dans certains français régionaux comme le français méridional) si bien que l’on considère le plus souvent qu’il n’y a qu’un [a] dans le système vocalique du français. Mais les principaux problèmes se localisent essentiellement dans les voyelles moyennes et les voyelles nasales.

Font ainsi difficulté les couples [e] et [ɛ], [o] et [ɔ], [ø] et [œ] qui ne diffèrent que par un trait pertinent, un degré d’aperture. Le cas de [ø] et [œ] est un peu particulier, puisque cette opposition est complètement résiduelle même en français standard où elle ne concerne qu’un tout petit nombre de paires minimales ; *jeune* et *jeûne*, *veule* et *veulent*, qui constituent au demeurant de mauvais couples puisqu’ils s’opposent par leur classe morphosyntaxique. On conviendra donc de ne poser qu’un seul phonème, par exemple /ø/ qui se réalise comme [ø] en syllabe ouverte et [œ] en syllabe fermée :



Il faut noter que le choix de /ø/ est arbitraire et que l’on aurait tout aussi bien pu choisir /œ/, le tout étant de ne retenir qu’une unité.

Pour les deux autres couples, il convient de distinguer différents systèmes phonologiques. Le français méridional par exemple est sur ce point très différent du français standard. On n'entrera pas dans le détail de l'analyse (*cf.* exercice n° 3) et on se contentera de signaler que les oppositions sont pertinentes en français standard alors qu'elles ne le sont pas en français méridional. On pourrait à partir de ce point s'interroger sur la constitution de **la norme**,qui bien souvent ne représente qu'une solution parmi d'autres, choisie pour des raisons externes au système linguistique, sociales, psychologiques, esthétiques, etc.

Le dernier point à évoquer est celui des voyelles nasales. Il est clair qu'elles entrent en opposition, au moins pour trois d'entre elles, avec les voyelles orales correspondantes :

rat	rang	[ra]	[rɑ̃]
dais	daim	[dɛ]	[dɛ̃]
hotte	honte	[ɔt]	[ɔ̃t].

Il faut donc poser des phonèmes différents et ce, quel que soit le système régional considéré. En revanche, [œ] et [œ] n'entrent jamais en opposition et [œ] en français standard tend à être confondu avec [ɛ], *brun* et *brin* étant alors prononcés de la même façon. Sur ce point, le français standard présente donc un phonème de moins que le français méridional, qui conserve l'opposition de [brœ] et [brɛ]. Ce ne sont pas les seuls problèmes que présentent les voyelles nasales, car il est clair que, dans un grand nombre de mots, elles sont à mettre en corrélation avec les voyelles orales correspondantes, lorsque l'on a affaire à des mots de la même famille :

jardin / jardinier

mention / mentionner

plan / planifier.

On ne traitera pas dans ce chapitre de cette relation et on y reviendra lors de l'examen de la morphologie dérivationnelle. On se bornera à souligner dès maintenant un point qui retiendra plusieurs fois l'attention dans les chapitres suivants, à savoir qu'il est rare que l'examen des faits de langue puisse se faire niveau par niveau sans qu'il y ait entre eux d'interférences. En général, ce sont les niveaux les plus complexes qui permettent

d’expliquer les niveaux qu’ils intègrent : ainsi, la phonologie trouve bon nombre d’explications dans la morphologie, qui elle-même s’explique par la syntaxe.

Il faut enfin poser le problème du **e muet**,sur lequel on reviendra dans les exercices (n° 6 et n° 7). [ə] n’entre en opposition avec aucune autre voyelle, sinon parfois avec une absence de voyelle comme dans :

dort / dehors [dɔr] / [dəɔr]

exemple au demeurant peu probant puisqu’on y compare deux mots qui n’ont pas le même nombre de syllabes. Par ailleurs, sa prononciation ou son absence de prononciation, qui varie avec les systèmes régionaux, est automatique et liée à l’entourage consonantique si bien qu’il n’y a pas lieu d’en faire un phonème.

On peut donc, pour s’en tenir aux deux systèmes, standard et méridional, poser les phonèmes suivants :

Français standard :

voyelles orales : /i, y, u, e, ε, ø, o, ɔ, a, a/

voyelles nasales : /ε , ɔ , a /

Français méridional :

voyelles orales : /i, y, u, e, ø, o, a/

voyelles nasales : /ε , œ , ɔ , a /.

– *Les consonnes*

Le système consonantique présente moins de difficultés, la plupart des sons étant ici également des phonèmes. On ne comptera pas comme phonème le [ɲ] de *agneau*,qui peut s’interpréter comme la succession de [n] et de [j] et on retiendra donc, aussi bien dans le système standard que dans le système méridional, /p, b, m, t, d, n, k, g, f, v, s, z, ʃ, ʒ, 1, r/. Signalons que certains d’entre eux peuvent connaître des variantes combinatoires.

Ainsi /k/ et /g/ ont un point d’articulation plus ou moins avancé dans le palais selon qu’ils sont suivis d’une voyelle d’avant comme /i/ ou d’arrière comme /u/. Ainsi encore les phonèmes toujours sonores comme /l/ ou les consonnes nasales peuvent être assourdis au contact d’une autre consonne sourde comme dans *peuple* ou *tourisme* (dans ce mot, on peut, à l’inverse,

avoir conservation de la prononciation de la nasale et sonorisation du /s/). On parle en pareil cas d'**assimilation**,mais ceci ne change rien sur le plan phonologique.

– *Les glides*

Puisqu'ils sont très proches des voyelles correspondantes, il convient de voir s'ils s'en distinguent sur le plan phonologique. On examinera le cas de [j], appelé jod et de [ɥ], réservant à l'exercice n° 2 l'étude de [w].

1. Le jod :

Après voyelle, on peut rencontrer les deux sons et on aura des paires minimales comme *abeille* [abɛj] et *abbaye* [abɛi], même si elles sont rares.

Par contre, devant voyelle, l'apparition de [j] ou de [i] paraît conditionnée par le contexte, puisque [j] se rencontre s'il est précédé d'une consonne et [i] s'il est précédé de deux consonnes : *riant* [rja] vs *brillant* [bria]. Dans ce dernier cas, un [j] de transition obligatoire, qui ne joue donc pas de rôle phonologique, s'insère entre les deux voyelles et il est inutile de le noter dans la transcription. On peut ainsi dresser le tableau suivant où les pointillés indiquent la place qu'occupent [i] ou [j] selon les cas :

c--v	CC--V	V--
[i]–	+	+
[j]–	–	+

Le tableau fait apparaître un choix possible après voyelle, et impossible ailleurs. Il faut donc poser deux phonèmes dont l'opposition est neutralisée devant voyelle. En français méridional, l'opposition existe également après voyelle et on doit poser également deux phonèmes, mais il faut signaler que, dans les autres positions, c'est généralement [i] qui apparaît : *lion*, [liɔ].

2. Le glide [ɥ] :

Le glide et la voyelle correspondante ne s'opposent jamais après voyelle comme dans le cas précédent. Le seul cas où ils pourraient s'opposer est devant voyelle, mais en pareil cas, leur répartition est commandée par le nombre de consonnes qui précèdent et par le timbre des voyelles qui

suivent. Si la voyelle qui suit est [i], on a toujours le glide, quel que soit le nombre de consonnes qui précèdent : *fruit* [frɥi] ou *nuit* [nɥi]. Par contre, si la voyelle est différente (V (≠ i) dans le tableau), c'est le glide qui est utilisé quand une seule consonne précède et la voyelle si deux consonnes précèdent :

nuée [nɥe] ; nuage [nɥaʒ]

vs

truelle [tryɛl] ; truand [trya].

On a ainsi un schéma de distribution complémentaire :

	--i	CC--V(≠ i)	C--V(≠ i)
[y]	–	+	–
[ɥ]	+	–	+

Ceci conduit à ne poser qu'un phonème. Ajoutons qu'en français méridional, le glide n'apparaît que devant [i] et que, partout ailleurs, c'est la voyelle qui est utilisée : *ruelle* [ryɛl] comme *truelle* [tryɛl].

2. La prosodie

On regroupe sous ce terme des phénomènes comme l'**accent**,les **tons**,le **rythme**,la **quantité** et l'**intonation**.Ils font intervenir l'intensité, la quantité, la durée et la hauteur du son. On les appelle parfois **phénomènes suprasegmentaux** puisqu'ils échappent à l'analyse en phonèmes : la phrase serait ainsi formée de deux lignes parallèles, celle des phonèmes et celle de la ligne mélodique qui s'ajouterait en quelque sorte à la première. On a longtemps cru que leur rôle était très limité, qu'ils avaient une valeur essentiel lement expressive, et que par ailleurs ils ne constituaient pas des unités discrètes alors que la première ligne est analysable en phonèmes. Des études récentes ont montré au contraire que la ligne mélodique est elle aussi segmentable et que les faits prosodiques constituent de véritables unités linguistiques. Il convient en effet de distinguer le niveau de la **prosodie spontanée**,qui accompagne les manifestations de joie, de colère, etc., et

celui de la **prosodie linguistique**,où les oppositions des unités sont du même type que celles des phonèmes et présentent des fonctions importantes.

Si certaines langues, comme le chinois mandarin ou plusieurs langues africaines, connaissent des oppositions de tons, c'est-à-dire de hauteur de la voix sur un même phonème, il n'en va pas de même en français.

D'autres langues jouent de l'opposition de longueur des voyelles et même des consonnes. Dans notre langue, on a déjà souligné que, s'il existe des voyelles brèves et des voyelles longues, il s'agit soit de variantes combinatoires soit de variantes libres expressives qui n'ont pas de fonction distinctive particulière. On se bornera donc à évoquer quelques problèmes liés à l'accent, au rythme et à l'intonation qui mettent essentiellement en jeu l'intensité et la durée.

2.1. L'accent

Sur le plan phonétique, les paramètres essentiels qui caractérisent l'accent sont la fréquence fondamentale du son, la durée, l'intensité et le timbre vocalique. L'importance relative de ces divers facteurs diffère de langue à langue. En français, c'est la durée et l'intensité qui sont utilisées.

Sur le plan phonologique, où l'on aborde la question du rôle de l'accent, il convient de faire plusieurs remarques. En premier lieu, on peut classer les différentes langues en deux catégories selon la nature de l'accent. On distingue ainsi les langues à **accent fixe**,où la place de l'accent est prévisible, et les langues à **accent libre**,où elle ne l'est pas. Le français appartient à la première catégorie, puisque l'accent se place toujours sur la dernière syllabe du mot isolé ou du groupe, du syntagme dans lequel il est inséré :

tablˈeau

un tableau nˈoir

Rappelons que le [ə] ne peut pas porter l'accent. Au contraire, l'anglais appartient à la seconde catégorie puisqu'il présente tout à la fois les mots *rˈecord* et *recˈord*, *cˈontrast* et *contrˈast*, *prˈoduce* et *prodˈuce*,le terme accentué sur la première syllabe étant un substantif, et l'autre un verbe. Il

est clair que c’est seulement dans les langues à accent libre que l’accent peut jouer un rôle distinctif et être utilisé à des fins de différenciation sémantique. Par ailleurs, on peut distinguer les langues à **accent lexical**,comme l’italien ou l’anglais, où tous les mots lexicalement pleins portent un accent, et les langues à **accent syntaxique**,comme le français, où l’accent ne porte pas sur un mot, mais sur un syntagme.

À côté de cet accent, dit **interne**, qui ne porte pas sur le mot, mais sur le groupe, il faut reconnaître l’existence d’un éventuel accent secondaire, dit **externe**, qui est emphatique, lié à la focalisation. Alors que le premier est purement linguistique, l’accent secondaire dépend de facteurs pragmatiques liés à la situation et à l’attitude du locuteur (cf. t. 2, p. 11).

L’accent interne frappe la dernière syllabe du mot isolé (l’avant-dernière si elle comporte un [ə]) :

garço̍n ; anticonstitutionnelle̍ment ; peti̍te

ou la dernière syllabe du groupe dans lequel il est inséré :

un petit garço̍n

Tout le problème est alors celui de la délimitation de ces groupes. S’il existe en effet des interdits, il n’existe pas de règle pour les définir. Les interdits concernent les mots dits **clitiques** qui sont nécessairement **atones**,comme les déterminants (articles, adjectifs possessifs ou démonstratifs), les pronoms dits personnels antéposés au verbe ou les prépositions. Ces clitiques sont des **proclitiques**,c’est-à-dire qu’ils s’appuient en quelque sorte sur le mot qui les suit et qui, pouvant porter l’accent, présente une syllabe dite **accentogène** :

je le sa̍is

Dans d’autres langues, il existe aussi des **enclitiques**,qui s’appuient sur le mot qui précède. Les interdits sont aussi fonction de la construction syntaxique. Ainsi, il est possible de séparer le substantif de l’adjectif qui le suit et de placer deux accents dans un groupe comme :

un tablea̍u magnifi̍que

mais on ne pourra pas séparer l’adjectif du substantif qui le suit, et un groupe comme :

un magnifique tablea̍u

ne pourra porter qu’un accent interne sur le dernier mot (un accent emphatique sur la première syllabe de l’adjectif restant toujours possible pour des raisons d’expressivité). En dehors de ces cas, plusieurs placements d’accent sont possibles selon l’indépendance plus ou moins grande que l’on attribue aux groupes. Soit la phrase suivante de Chateaubriand :

> Tout aurait été silence et repo̍s, sans la chute de quelques feu̍illes, le passage d’un vent subi̍t, le gémissement de la hulo̍tte ;

Si la ponctuation impose le placement d’accent sur *repo̍s*, *feu̍illes*, *subi̍t* et *hulo̍tte*, rien ne s’oppose à ce que les groupes ainsi délimités soient eux-mêmes subdivisés et à ce que l’on place des accents par exemple sur *été̍*, *chu̍te*, *passa̍ge* et *gémisseme̍nt* :

> Tout aurait été silence et repo̍s, sans la chu̍te de quelques feu̍illes, le passa̍ge d’un vent subi̍t, le gémisseme̍nt de la hulo̍tte ;

C’est ici affaire d’interprétation. Quoi qu’il en soit, les phonéticiens ont observé que les groupes ainsi délimités ne sont jamais très longs et ont en général de 3 à 7 syllabes, avec une plus grande fréquence des groupes de 3 ou 4 syllabes.

Les fonctions de cet accent linguistique sont multiples. C’est en premier lieu une **fonction démarcative**,puisque, frappant toujours la dernière syllabe d’un groupe, il en signale une des frontières. Cette fonction permet des levées d’ambiguïté : par exemple, dans le groupe *un savant anglais*,selon que le substantif est *savant* ou *anglais*,l’accent sur *savant* sera possible ou non :

> Adj. + subst. un savant angla̍is (avec de surcroît liaison entre savant et anglais)
>
> Subst. + adj. un sava̍nt angla̍is (sans liaison)

C’est en second lieu une **fonction contrastive** ou **culminative**, qui se traduit par la mise en relief de la syllabe accentuée par rapport aux syllabes atones qui l’entourent. Enfin, et c’est peut-être là son rôle essentiel, **l’accent joue un rôle dans l’intonation**, puisqu’il tombe sur la dernière syllabe du groupe intonatif et en quelque sorte souligne l’effet de relief mélodique.

L’accent externe ou emphatique est également fixe, mais frappe cette fois la première syllabe d’un mot :

Ma̍gnifique !

Il est lié à une extension expressive, comme dans l’exemple précédent, où il souligne l’exclamation, ou à un souci intellectuel tel que celui d’opposer deux mots :

Je n’ai pas dit pa̍lais, j’ai dit ba̍lai

Ses fonctions sont les mêmes que celles de l’accent interne (contrastive et démarcative). Il présente de surcroît une **fonction d’insistance** ou de mise en relief expressive.

2.2. Le rythme

Le rythme linguistique est lié à l’accent. Il consiste dans la récurrence de groupes, de mesures, comprenant un nombre identique ou approximativement semblable de syllabes, dont les unes sont atones et la dernière accentuée. La ressemblance ou l’identité entre les mesures rythmiques est à la fois d’ordre numérique et temporel : numérique, puisque, comme on l’a dit plus haut, les groupes délimités par l’accent ont le plus souvent 3 ou 4 syllabes : temporel, puisque les enregistrements phonétiques montrent une tendance à allonger les groupes numériquement plus courts. L’utilisation de ce rythme est évidemment optimale en poésie alors que, dans la prose, joue un faisceau de phénomènes qui tiennent aux unités, aux choix syntaxiques et énonciatifs, au style…

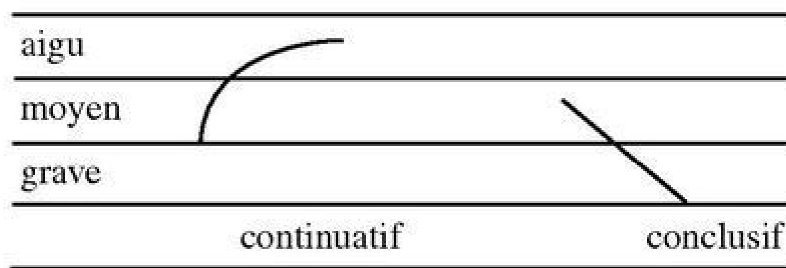
2.3. L’intonation

Les unités intonatives permettent de structurer l’information en respectant les contraintes de construction syntaxique imposées par la langue. L’intonation de la phrase est liée à la ligne musicale de la phrase, la mélodie, et permet de délimiter une phrase phonologique, correspondant sur le plan phonétique à la phrase syntaxique. L’unité intonative est ce que les phonéticiens appellent l’**unité de modulation** : elle est délimitée par une cadence conclusive et contient un centre intonatif affecté à une syllabe

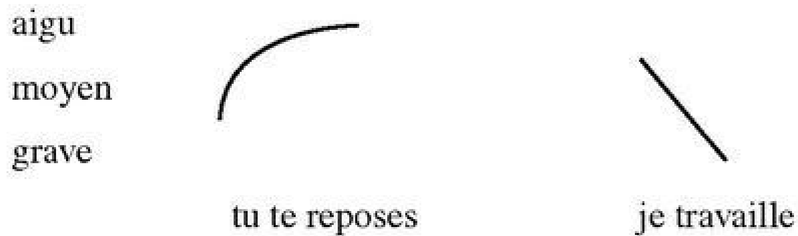
porteuse d’accent, comme on l’a vu précédemment. L’unité intonative est suivie d’une pause. Elle peut se subdiviser en groupes intonatifs terminés par un accent, qui ne sont pas, eux, nécessairement suivis d’une pause :

Le petit garçȯn / joue au ballȯn / dans la cȯur

Groupes intonatifs et groupes accentuels coïncident ainsi en français. Comme l’accent, l’intonation est définie par plusieurs paramètres : l’intensité, la durée, la pause, la mélodie et le niveau. On peut y distinguer des **intonèmes**,qui sont l’analogue des phonèmes : intonème continuatif, dont la mélodie est située dans l’aigu, et qui présente une légère augmentation de la durée des voyelles, intonème conclusif, qui se caractérise par une chute de la mélodie dans le niveau grave et une augmentation de durée beaucoup plus sensible. Voici une représentation simplifiée des intonèmes continuatifs et conclusifs :

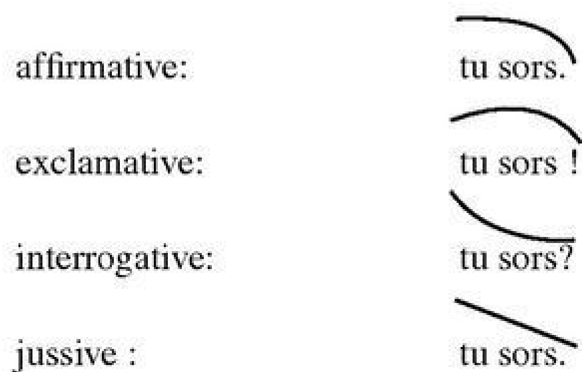


On pourra ainsi représenter l’intonation de la phrase *tu te reposes, je travaille* :



L’intonation assure essentiellement trois types de fonctions :

a. une fonction **modale** : le choix d’une intonation terminale particulière indique souvent à elle seule à quelle catégorie appartient la phrase, par exemple :



b. une fonction **d’organisation de l’énoncé** : en premier lieu, l’intonation permet de conférer à un mot ou à un syntagme le statut de phrase (fonction **intégrative)**.Ainsi, un mot isolé pourra constituer un énoncé complet s’il est accompagné d’une intonation adéquate (d’exclamation, d’appel…). En second lieu, l’intonation permet de

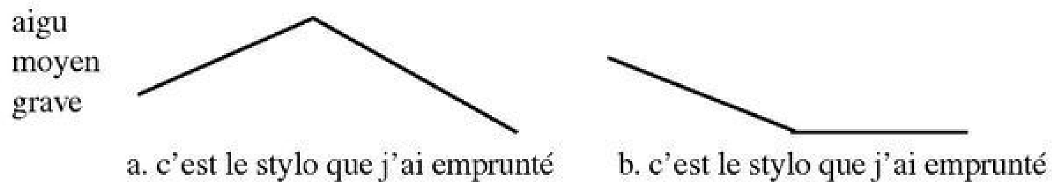
segmenter l'énoncé en groupes syntaxiquement bien formés et permet d'indiquer la hiérarchie des éléments de l'énoncé, en particulier en ce qui concerne l'apport plus ou moins nouveau de chacun d'eux, c'est-à-dire ce que l'on appelle la focalisation. On opposera ainsi :

a. C'est le stylo que j'ai emprunté

à :

b. C'est le stylo (par opposition au crayon) que j'ai emprunté

grâce à l'intonation, dont la mélodie diffère selon le cas et présente en (b.) mais non en (a.) une pause après *stylo :*



c. une fonction **expressive** : les intonations expressives, qui constituent un ensemble clos, permettent d'indiquer l'ironie, l'indignation, la joie, etc. On peut donc constater que la prosodie est fondamentale dans l'interprétation des énoncés et qu'il faut lui accorder la même importance qu'aux phonèmes.

On voit donc apparaître des paramètres qui relèvent de l'énonciation (*cf.* t. 2. *Syntaxe*,p. 10–11) et ne s'expliquent pas seulement dans le cadre de l'énoncé, puisqu'ils portent la trace de la subjectivité du locuteur.

2.4. Le vers

Il ne s’agit pas de traiter ici du vers (*cf. La Stylistique*, p. 59 *sq.*) mais d’indiquer en quoi son organisation est liée à la phonétique et à la prosodie. Ne possédant ni ton, ni accent lexical de mot, ni variation phonologique significative de longueur de la syllabe, le vers ne peut reposer que sur le compte des syllabes. Cela est d’autant plus facile que la netteté articulatoire de la voyelle, la tendance, dans la chaîne parlée, à la syllabation ouverte, assure à la syllabe une stabilité remarquable. Le vers va donc consister à faire entrer dans les limites d’un nombre de syllabes donné, douze pour l’alexandrin, dix pour le décasyllabe, huit pour l’octosyllabe par exemple, une organisation linguistique. Des figures comme l’inversion aideront à obtenir le bon compte, mais aussi le *e* muet, cette voyelle remarquable, qui sera ou non comptée, selon le son qu’elle précède (voir exercice n° 7) et les glides, en particulier le jod, qui pourra permettre d’obtenir une ou deux syllabes, selon qu’il sera prononcé comme une voyelle: *li-on* [li-õ]ou comme une consonne: *lion* [ljõ].

Quant au rythme, il faut préciser qu’il existe un rythme métrique, lié à l’existence de la césure, obligatoire dans les vers de plus de huit syllabes, qui partage le vers en hémistiches (voir *La Stylistique*, p. 64) dont la répétition constitue un rythme codé et prévisible. Le vers présente ainsi deux type de rythme, qui s’accordent ou s’opposent, un rythme métrique rigide et un rythme linguistique souple.

3. L’écriture

3.1. Oral et Écrit

L’alphabet, dont les éléments sont en nombre réduit et s’articulent sur des phonèmes, est une invention relativement récente qui a été précédée par bien des tâtonnements et par des écritures utilisant d’autres procédés indépendants de l’oral. On peut donc se demander quelle est exactement la fonction de l’écriture.

Deux thèses s’affrontent sur la question de savoir si elle n’est qu’un moyen de transcrire l’oral ou si elle en est, en totalité ou en tout cas en partie, autonome. Un grand nombre de linguistes, formés par la phonologie,

considèrent comme Ferdinand de Saussure que l'écriture est une transcription des sons, si bien que la meilleure sera celle qui y réussit le plus fidèlement. Ils pensent, de ce fait, qu'il existe une évolution de l'écriture vers l'alphabet qui analyse phonétiquement la langue. Pourtant, la diversité des systèmes graphiques, leur lien avec toute une série de pratiques de l'homme, picturales (tatouages, peintures rupestres, etc.) ou gestuelles (la danse, mais évidemment aussi la parole orale qui est le résultat de gestes de l'appareil phonatoire) permettent de penser que l'écriture, liée au souci de la trace, comme tout ce qui est pictural, est dans son principe différente de l'oral, par essence fugace parce qu'inscrit comme les autres gestes dans le temps, mais qu'elle a été amenée à transcrire les sons, pour garder la mémoire du geste que constitue la parole. Selon la formule de Louis-Jean Calvet, dans son *Histoire de l'écriture*, « l'écriture est de la picturalité asservie à une gestualité (la langue) ».

L'oral et l'écrit s'opposent sur plusieurs points, et d'abord sur le mode d'énonciation: le premier suppose une communication immédiate entre le locuteur et son interlocuteur, alors que la seconde introduit simplement la possibilité d'une communication différée avec un éventuel lecteur postérieur. Une des conséquences de cette opposition est le fait que le geste articulatoire de la parole s'accompagne d'autres gestes, comme ceux des mains, du visage, que le texte écrit ne peut reproduire, et qui devront être évoqués sous forme de commentaire. Là où simultanément dans l'oral un propos et une expression des traits pourront éclairer l'interlocuteur, l'écrit devra dissocier les paroles et leur commentaire :

> Le juge a passé ses mains sur son front et a répété sa question d'une voix un peu altérée : « Pourquoi ? Il faut que vous me le disiez. Pourquoi ? » (Camus, *L'Étranger*)

Ce sont surtout les différences de nature qui sont importantes. Le temps de la production orale et écrite diffère. L'oral suppose une succession dans le temps et une certaine simplification. Son temps est celui du présent de l'énonciation : les sons, les morphèmes puis les mots se succèdent au fur et à mesure que le temps avance. Aussi n'y a-t-il pas possibilité de revenir en arrière. Le locuteur peut corriger ses propos, peut hésiter, s'interrompre :

> non c'est parce que tu es déçu par ce qu'on t'offre en face mais euh je crois qu'il faut il faut faire cet effort je veux dire moi je te dis j'ai assisté à

plein de réunions bon j'ai été très déçue effectivement mais je crois (cité par Claire Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français*, p. 129).

Il peut répondre aux questions de son interlocuteur, mais ce qui a été dit est définitivement passé.

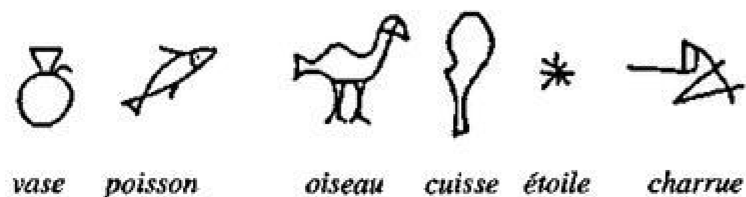
En revanche, dans l'écrit, qui, comme tout geste, se déploie évidemment d'abord dans le temps, la trace, le résultat du geste, est inscrite dans l'espace. Le texte, avant d'être lu linéairement de manière analytique, est d'abord saisi globalement, tel qu'il déploie sur la page ses paragraphes, tel qu'il organise l'idée par la ponctuation, tel qu'il donne à chaque mot un visage particulier. On connaît l'utilisation de la typographie que les poètes ont pu faire, on pense en particulier aux calligrammes : elle n'est qu'un cas parmi d'autres du jeu que l'écrit entretient avec l'espace. L'écrit a des propriétés spatiales. Lui seul est linéaire au sens strict. L'écrit suppose des lignes, des vers dans le cas de la poésie versifiée, avec une rupture à la fin de chaque ligne ou de chaque vers et une direction unique, de la gauche vers la droite en français, de la droite vers la gauche, dans d'autres langues, comme l'arabe. Ce n'est que dans certaines écritures anciennes dites « boustrophédon » que la ligne est continue avec, par conséquent, changement de direction d'une ligne à l'autre. D'une manière générale, l'écriture, du fait de cette discontinuité, suppose une structure à deux dimensions, l'une horizontale, l'autre verticale, particulièrement utilisée en poésie. La rime, par exemple, suppose clairement la verticalité. Le principe, souvent mis en avant, de lecture « tabulaire » pour la poésie, c'est-à-dire de lecture faite dans les deux directions, s'appuie sur ces propriétés spatiales de l'écrit.

Si l'écriture est bien fondamentalement différente de la langue orale, on ne s'étonnera pas que plus d'un système graphique ne note pas, ou pas seulement, les sons.

3.2. Les différentes écritures

Les premières écritures sur lesquelles nous ayons des témoignages (ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il n'en ait existé aucune

antérieurement) remontent aux alentours de l’an 3000 av. J.-C, en Mésopotamie et en Égypte. Les plus anciens documents sont fonctionnels et renvoient à des éléments concrets : objets de la vie quotidienne, animaux, êtres, plantes. Ce renvoi se fait sous forme de représentation iconique, sous forme de dessin représentant de manière simplifiée le réel. C’est ce que l’on appelle un **pictogramme**.En voici quelques exemples, empruntés au sumérien :



On constate que le pictogramme est une stylisation du réel, qui peut différer d’une civilisation à l’autre. Les pictogrammes restent utilisés dans plusieurs écritures, mais de manière isolée. Ils sont par exemple fréquents dans les messages téléphoniques ou par internet, sur les cartes de visite, etc : □, □. Leur évolution, qui les éloigne de l’image et les intègre dans un système plus large qu’une notation fonctionnelle, en fait des **idéogrammes**,qui évoquent l’objet ou la notion de manière plus abstraite, mais toujours sans passer par la prononciation du mot. C’est le signifié du mot qui est évoqué globalement, comme dans ces deux caractères du chinois :



Les émoticones ont un fonctionnement esssentiellement idéographique. Ce système qui, théoriquement, fait correspondre un caractère à chaque mot, est évidemment peu économique et, dans les hiéroglyphes égyptiens, très tôt apparaît une mise en correspondance partielle, comme dans les rébus, avec les sons de la langue : c’est le principe des **phonogrammes**.Le nombre des signes peut ainsi être réduit.

Les écritures phonogrammatiques peuvent prendre la forme de syllabaires, qui notent, comme les kanas japonais aujourd’hui, la syllabe.

Elles peuvent également prendre celle que connaît l’écriture du français, l’**alphabet**,dont le principe est de noter un son seulement par un signe graphique. C’est en Syrie que les essais aboutirent à un véritable système aux alentours de 1500 av. J.-C. Son évolution conduisit aux alphabets grec et latin qui ont donné naissance à la plupart des alphabets utilisés en Europe, et celui du français découle directement de l’alphabet latin.

3.3. L’orthographe

▲ **Constitution**

Le système graphique français que nous connaissons aujourd’hui s’est lentement constitué. En premier lieu, il est l’héritier de l’alphabet latin et, en dehors de quelques signes, comme le *j*,le *v*, le *w* et ce qu’on appelle les signes diacritiques, qui aident à la prononciation quand les graphèmes sont insuffisants, accents, tréma, cédille par exemple, introduits au XVIe siècle, il utilise les signes déjà employés pour la transcription de cette autre langue, aux problèmes phonologiques différents. Le français a donc détourné une bonne partie des signes latins de leur vocation phonétique originelle. C’est ainsi que le *c* latin, qui renvoie au son [k] est utilisé aussi bien en français pour renvoyer à [k] que [s] devant certaines voyelles : coder/céder. De surcroît, le français n’a cessé d’évoluer, ce qui a rendu le décalage entre la lettre et le son encore plus grand. S’est ainsi trouvé posé le problème des rapports entre un alphabet rigide et un système phonologique en réaménagement perpétuel, problème encore compliqué par l’existence de variantes régionales. La lettre *h*,par exemple, a été introduite à l’initiale d’un certain nombre de mots, *huile, huit, huis, huître,* pour indiquer que le *u* ne renvoyait pas à la prononciation [v].

Deux tendances n’ont cessé de jouer au cours de l’histoire de l’orthographe, une tendance à la simplification comme la suppression de consonnes muettes, lettres étymologiques ou lettres doubles et une tendance contraire à la complication par le souci de marquer le lien étymologique avec le latin ou d’indiquer les familles de mots. À la fin du Moyen Âge, par exemple, on note de préférence la forme la plus longue du mot, comme aujourd’hui dans le mot *circonspect*,dans laquelle chacun puisse se

reconnaître, et qui permette d'établir des liens entre les mots fléchis ou dérivés (voir p. 86). Le principe de la transcription est alors idéographique.

L'orthographe normalisée, ce que Nina Catach appelle « l'orthographe d'État » s'est ainsi lentement fixée, en particulier au fur et à mesure des décisions de l'Académie, enregistrées dans les différentes éditions de son *Dictionnaire* ou des arrêtés ministériels. Elle représente un compromis entre ces tendances contradictoires, qui elles-mêmes marquent une hésitation entre deux principes, un principe phonographique et un principe idéographique.

▲ Fonctionnement

Les spécialistes actuels distinguent plusieurs zones dans notre système graphique. Il utilise des **graphèmes**,qui sont l'analogue sur le plan graphique des phonèmes sur le plan phonique. Ainsi, un seul graphème correspond aux différentes réalisations graphiques l, L, I, ℓou L.

Une première zone, la plus importante, comprend les graphèmes directement articulés sur les phonèmes. Le fonctionnement est alors phonogrammatique. C'est ce qui se produit, par exemple, dans la préposition *par* ou l'adjectif *sec.* Un seul graphème peut être utilisé pour transcrire un son, comme dans ces deux exemples, ou plusieurs (voir exercice n° 4). On parle alors de **digramme** (*en*,[ã]) ou de **trigramme** (*bateau* [bato]).

Les graphèmes à fonctionnement idéographique s'interprètent en relation avec la morphologie, le lexique, ou l'histoire de la langue. Les **morphogrammes** sont des graphèmes, prononcés ou non, qui ont surtout pour fonction d'indiquer une flexion ou une famille dérivationnelle. Le *e* féminin, le *s* de pluriel, *jolie robe*, *jolies robes*,ou les désinences verbales, *chantent* vs *chante*,marquent la flexion, cependant que les consonnes finales des mots qui ne sont pas prononcées sauf parfois en liaison, les relient à leurs dérivés : *plomb*, *plombier*, *chant*, *chanter.* Les **logogrammes**,eux, s'interprètent dans le cadre des relations lexicales. Ce sont des mots très fréquents, souvent monosyllabiques, qui sont appréhendés globalement, et qui présentent des graphèmes dont la fonction est de distinguer des homophones : *ancre* / *encre*, *champ* / *chant*, *saut* / *sot* / *seau.* Enfin, un certain nombre de graphèmes ne peuvent s'interpréter qu'en relation avec

l'étymologie, comme le *g* de *doigt*,ou le *th* de *théâtre*. Le mot est ainsi inscrit dans son histoire et se signale souvent comme savant : *lithographie, homophone.*

La transcription graphique de la plupart des mots présente pour certains graphèmes un fonctionnement phonographique et pour d'autres un fonctionnement idéographique :

ils sculptent : fonctionnement phonographique, dans l'ordre, i, l, s, c, u, l, t.

fonctionnement idéographique, morphogrammes, *s* de pluriel dans *ils*, -*ent* de terminaison verbale dans *sculptent*,lettre étymologique, *p*,renvoyant au latin *sculptare.*

On voit donc la complexité et la fragilité de l'orthographe, qui ne peut en aucun cas se réduire à une transcription de l'oral.

▲ La ponctuation

Depuis que la ponctuation s'est fixée au XVIIIe siècle, elle obéit en principe à des règles précises, même si les écrivains la remettent souvent en cause. Elle a en premier lieu une fonction de délimitation des unités, de la phrase et de ses constituants. Elle est ainsi liée à la syntaxe. C'est en particulier le cas pour des signes comme le point d'interrogation qui indique une modalité de la phrase (voir t. 2, p. 34). Mais elle peut également présenter une fonction énonciative, en isolant des unités que l'on veut décaler du fil de l'énoncé. C'est le rôle que jouent les tirets ou les parenthèses qui peuvent introduire un commentaire légèrement en marge. Elle a également une fonction rythmique quand elle sépare des groupes associés par la syntaxe, comme lorsqu'une virgule précède une conjonction de coordination. Elle reproduit souvent alors les pauses orales. Elle a enfin une fonction expressive et stylistique: Chateaubriand, par exemple, sépare souvent le groupe sujet du verbe, alors que, suivant la valeur logique de la ponctuation, il ne le devrait pas, c'est une façon de le mettre en valeur.

Entraînez-vous

1. Le découpage syllabique

But de l’exercice : proposer un entraînement à la transcription phonétique et à la segmentation en syllabes.

Découpez en syllabes les phrases suivantes après les avoir transcrites selon la prononciation du français standard, puis du français méridional. Indiquez à chaque fois le type des syllabes :

1. C’est l’exacte vérité.
2. Il a obtenu un succès immense.
3. L’éclat du soleil est insoutenable.
4. Parlez plus clairement.

Correction

A. Phrase 1

1. Français standard :

[sɛ – lɛg – zak – tə – ve – ri – te]

Deux problèmes se posent, celui de la prononciation du *e* muet, et celui des deux consonnes transcrites par un *x*,du mot *exacte*. Ici le *e* muet doit être prononcé puisqu’il est précédé de deux consonnes et suivi d’une consonne. Quant aux deux consonnes [g] et [z], elles se séparent dans deux syllabes. On a donc 5 syllabes ouvertes et 2 syllabes fermées [lɛg] et [zak], ce qui est conforme à la proportion générale des types de syllabes.

2. Français méridional : la transcription (en dehors de c’est [se] avec voyelle fermée) et le découpage seraient les mêmes.

B. Phrase 2

1. Français standard :

[i – la – ɔp – tə – ny – œ – syk – sɛ – i – ma s]

La seule difficulté à signaler est dans *obtenu* l’assourdissement, par assimilation, du [b] au contact du [t]. Les séquences de deux consonnes se séparent. On obtient donc 7 syllabes ouvertes et 3 syllabes fermées.

2. Français méridional : le découpage serait légèrement différent, puisque le [ə] final de *immense* est prononcé : [i -ma – sə]. Il y a donc au total 11 syllabes, dont 2 seulement sont fermées.

C. Phrase 3

1. Français standard :

[le – kla – dy – sɔ – lɛ – jɛ – tɛ – sut – nabl]

Aucun [ə] n'est prononcé, puisque le premier n'est précédé que d'une consonne et que le second est à la fin de la phrase. Si on prononce sans pause l'ensemble de celle-ci, le découpage fait apparaître 7 syllabes ouvertes et 2 syllabes fermées. Dans le cas de *l'éclat*,on est en présence d'une séquence de deux consonnes dont la seconde est une liquide. Elle s'appuie donc sur la consonne qui la précède et le groupe [kl] va se trouver en début de syllabe.

2. Français méridional : les *e* muets subsistent. On aura donc :

[le – kla – dy – so – lɛ – je – tɛ – su – tə – na – blə]

On a donc affaire à 11 syllabes ouvertes. Les règles de la séparation des séquences des consonnes restent appliquées. On mesure néanmoins une fois de plus, sur cet exemple, la distance qui peut séparer les différents types de français. Le français méridional apparaît plus proche de l'écrit, et du compte de syllabes de la versification classique.

D. Phrase 4 :

1. Français standard :

[par – le – ply – klɛr – ma]

Ici, [r] précède la seconde des deux consonnes, qui se trouve d'ailleurs être dans un cas la liquide [1]. Elle fait donc partie de la première des deux syllabes qui se suivent. On a donc 2 syllabes fermées et 3 syllabes ouvertes.

2. Français méridional : le *e* muet *est* prononcé dans [klɛ – rə – ma]. On a donc une seule syllabe fermée et 5 syllabes ouvertes.

2. Le glide [w]

But de l'exercice : faire apparaître la diversité des systèmes phonologiques, et montrer les limites de l'indépendance des faits de phonologie, qui ne peuvent souvent s'expliquer que si on prend en compte la morphologie. Certains linguistes parlent donc de morphophonologie (ou morphonologie).

1. Transcrire phonétiquement les mots suivants :

trois, troupe, foin, loupe, houle, oiseau, loin, où, oui, boîte, bouillie, rouge, roux, clou, noir, joie, voix, four, ouest, chou, houille, soin, foule.

L'étude distributionnelle de [u] et de [w] dans ce corpus (corpus A) conduit-elle à dégager un ou deux phonèmes ?

2. Transcrire phonétiquement l'infinitif et le participe présent des verbes suivants :

nouer, louer, rouer, vouer, jouer, trouer, clouer.

Les faits observés dans ce nouveau corpus (corpus B) sont-ils en accord avec les règles dégagées lors de l'étude du corpus A ? Si non, comment pouvez-vous résoudre cette apparente contradiction ?

Correction

1. Quel que soit le type de français que l'on envisage, la transcription sera la suivante en dehors du cas du *e* muet, prononcé en français méridional, [trupə], [ulə], etc. :

[trwa, trup, fwɛ , lup, ul, wazo, lwɛ , u, wi, bwat, buji, ruʒ, ru, klu, nwar, ʒwa,

vwa, fur, wɛst, ʃu, uj, swɛ , ful].

On constate en premier lieu que [u] comme [w] peuvent être précédés des mêmes éléments : une ([lup, ruʒ, nwar, vwa]) ou plusieurs consonnes ([trup, trwa]), ou se trouver à l'initiale du mot ([uj, ul]). Par contre, si la voyelle se trouve devant une consonne ou devant rien, il n'en va pas de même du glide qui se rencontre toujours devant une voyelle, dans la même syllabe. On peut donc dresser le tableau suivant :

	+ consonne ou rien	+ voyelle
[u]	+	–
[w]	–	+

C'est un schéma de distribution complémentaire. Or on sait que, lorsque deux sons sont en distribution complémentaire, ils ne constituent pas deux phonèmes, mais deux variantes, deux allophones d'un même phonème. À s'en tenir à ce corpus, il apparaît donc que [u] et [w] constituent deux allophones d'un phonème unique, que l'on peut convenir d'appeler /u/ et qui se réalise [u] devant un entourage consonantique ou devant rien, et [w] devant une voyelle.

2. La transcription du corpus B est la suivante :

infinitif : [nwe, lwe, rwe, vwe, ʒwe, true, klue]

participe présent : [nwa , lwa , rwa , vwa , ʒwa , trua , klua]

Cette prononciation est celle du français standard. Cependant, même dans ce type de français, on peut rencontrer la prononciation suivante :

infinitif : [nue, lue, rue, vue, ʒue, true, klue]

participe présent : [nua , lua , rua , vua , ʒua , trua , klua].

Cette prononciation est la seule que connaisse le français méridional. Si l'on considère tout d'abord le français standard, la première prononciation indiquée est en accord avec la règle énoncée à propos du corpus A, puisque le glide apparaît très normalement devant voyelle sauf lorsque deux consonnes précèdent. La deuxième prononciation est, elle, en contradiction avec la règle, puisque la voyelle est utilisée dans tous les cas. On pourrait

penser à expliquer ceci par la nature de la voyelle qui suit, puisque, dans le corpus A, on rencontrait [i], [a] et [ɛ] à la suite du phonème /u/, alors que, dans le corpus B, ce sont [e] et [a] qui apparaissent. Cependant, cette explication ne serait pas valable si l'on envisageait aussi les formes de passé simple de deuxième ou de troisième personne du singulier des verbes du corpus : [nwa] ou [nua], [lwa] ou [lua], etc. En effet, devant [a] on aurait à la fois le traitement de A (glide obligatoire) et de B (choix entre le glide et la voyelle). On ne peut résoudre cette contradiction qu'en faisant intervenir la morphologie, on constate en effet que tous les mots du corpus A ne comprennent qu'un morphème, alors que, dans B, /u/ se trouve à la frontière d'un morphème de radical, devant un morphème de désinence verbale. Dans ce cas, tout se passe comme si on avait le choix entre considérer la forme obtenue comme formant un tout et on est renvoyé à la première règle, ou comme composée de deux unités. En ce cas, la première règle reste valable si l'on précise qu'elle joue à l'intérieur d'un morphème. On peut donc indifféremment l'appliquer à l'intérieur d'un mot ou à l'intérieur d'un morphème. De fait, en français standard, un mot comme *fouet* sera toujours prononcé [fwɛ]. N'étant composé que d'un morphème, il ne pourra subir que la règle A.

En français méridional, les choses sont différentes, puisque les mots de B ne sont susceptibles que d'une prononciation, avec la voyelle. Néanmoins, la confrontation de *noix* [nwa] et de *noua* [nua] montre que là aussi intervient la morphologie, puisque, devant la même voyelle, le traitement de /u/ sera différent selon que l'on est ou non à une frontière de morphème. Pourtant, cette explication ne saurait suffire puisqu'un mot comme *fouet* est toujours prononcé [fue]. Il faut alors faire intervenir la nature de la voyelle qui suit le phonème. Devant [i] et [ɛ], c'est toujours [w] qui apparaît ; devant [a] c'est toujours [w], si /u/ et la voyelle qui suit appartiennent au même morphème, et [u] en cas de frontière de morphème. Devant [e] et [a] c'est toujours [u] qui apparaît. On peut ainsi dresser pour le français méridional le tableau suivant :

		+ [a]	+ [i,ê]	+ [e]	+ [ɑ̃]
1 mphme	[u]	–	–	+	+
	[w]	+	+	–	–
2 mphmes	[u]	+	–	+	+
	[w]	–	+	–	–

Il est clair qu'il s'agit encore d'une distribution complémentaire et que la prise en considération du corpus B ne remet pas en cause les conclusions du corpus A. En français méridional, nous n'avons affaire qu'à un seul phonème /u/ qui se réalise [u] devant [e] et [a], en cas de frontière de morphème devant [a], et [w] ailleurs.

3. [o] et [ɔ] en français méridional

But de l'exercice :fournir un exemple de distribution complémentaire.

Soient les listes de mots :

A. pot, lot, cocher, oreille, sommeil, chaud, poteau, eau, nodal, rocher, oranger, chocolat, losange, torride, folie.

B. porte, roc, or, sort, mort, ordalie, lors, torpeur, cordon, fortifier, or, apport, assortir, fol.

En français méridional, les *o* de la liste A sont tous fermés et ceux de la liste B tous ouverts. Combien de phonèmes représentent-ils dans ce système régional ?

Correction

L'entourage phonique ne semble pas jouer de rôle dans la distribution de [o] et [ɔ], puisqu'on les rencontre l'un et l'autre après les mêmes consonnes : [p, r, m, l, t, k], etc., et devant les mêmes consonnes : [r, l, k],

etc. À s’en tenir à cet examen, il faudrait en conclure que les deux sons, se rencontrant dans le même entourage, représentent deux phonèmes distincts. Le type de mots où ils se trouvent ne semble pas jouer de rôle pertinent, puisqu’il s’agit aussi bien de monosyllabes que de polysyllabes. La position du son dans le mot ne paraît pas non plus pertinente puisqu’ils se rencontrent aussi bien à l’initiale qu’à l’intérieur ou à la fin du mot. Par contre, si l’on s’intéresse au type de syllabe, une distribution pertinente apparaît. Dans la liste A, tous les *o* fermés [o] se rencontrent dans une syllabe ouverte, non entravée par une consonne nasale, obéissant au schéma CV. Dans la liste B au contraire, tous les *o* ouverts [ɔ] se rencontrent dans une syllabe fermée, entravée par une ou plusieurs consonnes, obéissant au schéma CVC(C). On peut donc dresser le tableau suivant :

	CV	**CVC(C)**
[o]	+	–
[o]	–	+

Il s’agit d’une distribution complémentaire : on n’a jamais le choix entre les deux sons [o] et [ɔ] et leur apparition est automatiquement conditionnée par le type de syllabe où ils se trouvent. Ils ne représentent donc pas deux phonèmes mais deux allophones d’un même phonème que l’on peut représenter par /o/et qui se réalise [o] en syllabe fermée et [ɔ] en syllabe ouverte. On constate que sur ce point toutes les voyelles moyennes se comportent de la même façon en français méridional : les voyelles fermées se trouvent en syllabe ouverte (*été* [ete] ; *peu* [pø]) et les voyelles ouvertes en syllabe fermée (*herbe* [ɛrb] ; *peur* [poer]). On constaterait au contraire que le français standard a deux phonèmes puisqu’il comporte par exemple les paires minimales suivantes : *sol* [sɔl] et *saule* [sol]. On voit ainsi que la différence entre les deux systèmes est importante.

4. Les relations entre l’écrit et l’oral

But de l’exercice : montrer que l’écrit n’est pas seulement un système de transcription de l’oral mais que c’est aussi la représentation

de régularités grammaticales souvent masquées à l’oral et que, par conséquent, il présente un ensemble de marques redondantes par rapport à l’oral.

Dans le texte suivant, extrait de *Une page d’amour* de Zola, étudiez les relations entre l’écrit et l’oral :

> En août, le jardin du docteur Deberlé était un véritable puits de feuillage. Contre la grille, les lilas et les faux ébéniers mêlaient leurs branches, tandis que les plantes grimpantes, les lierres, les chèvrefeuilles, les clématites, poussaient de toute part des jets sans fin, qui se glissaient, se nouaient, retombaient en pluie, allaient jusque dans les ormes du fond, après avoir couru le long des murailles ; et là, on aurait dit une tente attachée d’un arbre à l’autre, les ormes se dressaient comme les piliers puissants et touffus d’un salon de verdure. Ce jardin était si petit, que le moindre pan d’ombre le couvrait. Au milieu, le soleil à midi faisait une seule tache jaune, dessinant la rondeur de la pelouse, flanquée de ses deux corbeilles. Contre le perron, il y avait un grand rosier, des roses thé énormes qui s’épanouissaient par centaines. Le soir, quand la chaleur tombait, le parfum en devenait pénétrant, une odeur chaude de roses s’alourdissait sous les ormes. Et rien n’était plus charmant que ce coin perdu, si embaumé, où les voisins ne pouvaient voir, et qui apportait un rêve de forêt vierge, pendant que des orgues de Barbarie jouaient des polkas dans la rue Vineuse.

Correction

On sait que le principe de la transcription phonétique est de faire correspondre un symbole à un son. Il n’en va pas de même de la transcription orthographique qui est tout à la fois une transcription **phonologique** – elle a donc pour but de retranscrire les sons – et une transcription **idéologique** – elle véhicule des éléments du contenu. On n’est donc pas étonné qu’à une lettre, c’est-à-dire à un **graphème**,ne corresponde pas toujours un son. Les graphèmes ont ainsi différentes valeurs.

1. Valeurs phonologiques

1.1. Correspondance graphème/son :

Il arrive que la transcription orthographique fonctionne presque comme une transcription phonétique. Ainsi, dans le mot *véritable*,tous les graphèmes du mot, à l'exception du *e* final, correspondent à un son [veritabl]. On notera seulement que le *e* ne peut correspondre au son [e] que grâce à l'accent qu'il porte et qui constitue, comme la cédille, ce que l'on appelle un **signe diacritique**.De même le mot *midi* aurait-il la même transcription phonétique [midi]. Ces correspondances strictes sont néanmoins l'exception.

1.2. Valeurs de position :

Dans ces cas-là, le graphème n'a pas sa valeur ordinaire, mais prend une valeur particulière déterminée par son contexte : il s'agit d'une variante combinatoire. C'est ce qui se produit pour *s* dans le mot *rosier.* Le graphème en effet correspond ordinairement au son [s], mais, entre deux voyelles, il correspond à [z]. De même dans *vierge*,g n'a pas sa valeur ordinaire [g], mais devant *e* comme devant *i* correspond à la prononciation [ʒ].

1.3. Valeurs auxiliaires :

Il arrive fréquemment qu'un graphème ne corresponde pas en lui-même à un son, mais aide seulement à la prononciation d'un autre son. C'est ce que l'on appelle la valeur auxiliaire. Ainsi, dans *jet*, le graphème *t* aide à prononcer, en l'absence d'accent, le *e* comme [ɛ]. De même, dans *perdu*,c'est le *r* qui permet la correspondance avec [ɛ].

1.4. Digrammes :

Il arrive aussi que ce soit la combinaison de deux graphèmes qui corresponde à un son unique, comme dans *milieu* où la séquence de *e* et de *u* transcrit le son unique [ø]. C'est ainsi que toutes les voyelles nasales sont notées par un digramme comportant une voyelle et une consonne nasale, *n ou* mdevant *b* ou *p : perron*, *grand*, *embaumé*,etc. D'autres solutions auraient pu être utilisées, comme l'emploi d'un signe diacritique tel que le tilde ~, qui est par exemple employé en espagnol, et qui était fréquemment utilisé dans les manuscrits de l'ancienne langue.

1.5. trigrammes :

Il arrive même qu'une séquence de trois graphèmes note un seul son, comme *ill* dans *feuillage*, *chèvrefeuille* ou *murailles*,qui correspondent au

son unique [j].

1.6. Valeur zéro :

Enfin, un certain nombre de graphèmes ne correspondent à aucun son. On dit qu'ils ont une valeur zéro. Dans *puits*, ni *t* ni *s* ne correspondent à une quelconque prononciation, pas plus que *e* dans *flanquée* ou *s* dans *polkas*. Est-ce à dire que ces graphèmes qui, du point de vue de la correspondance avec la prononciation, n'ont pas de rôle, n'en jouent aucun par ailleurs ?

2. Valeurs idéographiques

Les graphèmes ont parallèlement des valeurs idéographiques et véhiculent des informations sur le contenu des mots ou sur le système grammatical.

En premier lieu, il faut signaler que les correspondances entre les graphèmes et les sons peuvent varier selon le type de mots où ils se trouvent. Ainsi, les monosyllabes (mots d'une syllabe) ont souvent un traitement à part. Par exemple, l'article *les* correspond à la prononciation [le] alors que dans *orgues*,le *s* n'a pas valeur auxiliaire mais valeur zéro.

Ces monosyllabes sont d'ailleurs souvent des articles ou des pronoms, et le traitement du *s* final est ainsi lié à leur catégorie morphosyntaxique. De même, dans les terminaisons verbales, *ent* ne correspond pas à la prononciation [a], mais a valeur zéro, comme dans *s'épanouissaient.*

Les graphèmes ont souvent une valeur grammaticale (*cf.* chapitre 2). Ils servent ainsi à marquer la flexion, comme le *e* qui est une marque de féminin, *attachée*,ou le *s* qui est une marque de pluriel, *roses.* Ces marques ne sont généralement pas prononcées, et flexion orale et flexion graphique se séparent donc nettement, comme on aura l'occasion de le souligner encore. L'écrit est ainsi caractérisé par une plus grande stabilité des formes. Par exemple, pour le pluriel, le mot *roses* a une forme unique, alors que l'oral a deux formes, selon que l'on fait ou non la liaison.

On relève enfin un certain nombre de logogrammes, la préposition *de* opposée au déterminant *deux* (*deux corbeilles*),le déterminant *la* (*la grille, la chaleur*,etc.) opposé à l'adverbe de lieu *là* (*et là, on aurait dit*)la conjonction de coordination *ou* opposée au relatif *où* (*ce coin* […] *où les voisins ne pouvaient voir*)et le mot *tente* opposé à *tante.*

5. Fin et initiale de mot

But de l'exercice : faire réfléchir sur certains des problèmes posés par l'orthographe.

1. Soit la liste de mots suivants, dite corpus A :

idée, if, vipère, liste

air, aine, été, fer, chair, pré

oubli, outil, bourdon, foule, ourse

bœuf, eucalyptus, euphonie, œuf, veuf

ustensile, usage, fumée, lustre

auteur, orme, forme, losange, ornithologie

abri, arme, cabri, salle

indivision, imbécile, main, timbre

un, fungicide, lumbago

ombrelle, oncle, fronde, mont

ancien, enflure, tank, banque

iode, iota, iambe, fiole, piochon

oiseau, ouest, oie, ouate, ouistiti, foi, roi, fouet.

Faites-les précéder de l'article défini singulier, *le* ou *la* selon le genre, et pluriel, *les.* Transcrivez phonétiquement les groupes ainsi formés. Notez les différentes formes que prend l'article. Étudiez la distribution de ces formes. Étudiez la façon dont [j] et [w] se comportent à l'initiale des mots qui suivent l'article.

2. Soit la liste de mots suivants, dite corpus B :

histoire, hirondelle, hibou, hippopotame

herbe, héros, héroïne, haine, hérétique

housse, houille

heure, heurt

hussard, hure, uhlan

hauteur, heaume, homard

hache, havre, harnais

Hindou

Hun

honte, hongre, onzième

hampe, hanche, handicap

hiéroglyphe, hiérarchie, hyène

huis, huître, huile, huissier

Quel nouveau problème pose ce corpus B ?

Quel sort réserveriez-vous au *h* dans le cadre d'une réforme de l'orthographe ?

Correction

1. On peut regrouper les mots du corpus A selon que l'article singulier qui les précède est terminé par une voyelle, [ə] au masculin ou [a] au féminin, ou selon que l'article se réduit à un [l], à sa forme dite **élidée**.On reviendra dans le chapitre de morphologie sur ce problème et on n'entrera donc pas dans le détail des phénomènes d'enchaînement entre mots. On se contentera de signaler ici que la forme terminée par voyelle se rencontre généralement devant un substantif à initiale consonantique : *le lustre*, *le bœuf*, *la fumée*, *la banque*,etc., tandis que la forme élidée se rencontre généralement devant un substantif à initiale vocalique. Ces observations sont corroborées par les formes que prend l'article pluriel. Au pluriel, l'opposition de genre est neutralisée et on trouve les mêmes formes pour l'article masculin et féminin : [le] et [lez], l'écrit proposant une forme unique : *les*. Or, là où l'article était *le* ou *la*,on a [le], et là où l'article était *l'*[l],on a [lez]. Là encore, les formes se répartissent selon la nature de l'initiale du substantif qui suit l'article, et dans tous les cas, au singulier comme au pluriel, on constate que, par le jeu des différentes formes de l'article, sont évitées les rencontres de voyelles, non pas :

* la idée [laide] ; *[leabri]

mais :

l'idée [lide] ; [lezabri].

Les glides posent des problèmes particuliers. On note en premier lieu que tous ne se rencontrent pas dans ce premier corpus : [ɥ] en est absent. Sa transcription est toujours *hu*,comme on peut le voir dans le corpus B.

On note en second lieu qu'ils se comportent tantôt comme des consonnes, *la ouate*, sans élision, tantôt comme des voyelles, *l'oiseau* et *les oiseaux* [lezwazo], alors qu'on a noté par ailleurs qu'ils sont fonctionnellement plus proches des consonnes, en particulier en ce qu'ils ne peuvent pas constituer le centre d'une syllabe. Ceci explique les hésitations recensées par les grammairiens : *la ouate* ou *l'ouate*, *le ouistiti* ou *l'ouistiti*, etc.

On laissera momentanément de côté cette difficulté et on récapitulera les observations faites sur ce premier corpus en dressant le tableau suivant :

	+ V	**+ C**
le, la	–	+
l'	+	–
[le]	–	+
[lez]	+	–

Il fait apparaître une distribution complémentaire respectivement entre *le*, *la* et *l'*, et [le] et [lez].

2. Si l'on s'en tient à la règle définie par ce tableau, tous les mots du corpus B commençant oralement par une voyelle, on s'attendrait à ce que tous les emplois soient alignés sur le modèle de *l'histoire* [listwar] et *les histoires* [lezistwar]. Or, si c'est bien ce qui se passe pour les mots *hippopotame*, *hirondelle*, *herbe*, *héroïne*, *hérétique*, *heure*, *huis*, *huître*, *huile*, *huissier* et *hindou*,les autres mots se comportent comme si leur initiale était consonantique.

Ceci pose la question du *h*. On oppose souvent *h* dit muet (qui permet l'élision comme dans *hirondelle*)et *h* dit aspiré qui ne la permet pas, comme dans *harnais*. En réalité, cette terminologie est trompeuse car elle suppose

qu’il existe un *h* prononcé. Or il n’en est rien et ni l’*h* muet ni l’*h* aspiré ne correspondent plus depuis longtemps au moindre son. Mais tout se passe comme si certains mots commençaient par une consonne latente qui fait obstacle à l’élision et à la liaison.

Il faut ajouter que, si la majorité de ces mots qui font problème commencent dans l’écriture par la lettre *h*,ce n’est pas vrai pour tous, à preuve le mot *uhlan* (on ne dit pas *l’uhlan* mais *le uhlan*),ou le mot *onzième* (*la onzième*), que de surcroît il se produit pour certains mots des hésitations : [leariko]/ [lezariko], et que l’on peut opposer *les héros* [leero] à *les héroïnes* [lezeroin].

Si donc on envisageait la question du *h* dans le cadre d’une réforme de l’orthographe, qui prendrait ses distances par rapport à l’étymologie des mots, on pourrait convenir de le supprimer partout où se font l’élision et la liaison (on écrirait *l’istoire, l’ippopotame…*),de le conserver dans le cas contraire (*le harnais, la honte…*)et de l’ajouter à des mots comme *hulan*,ou *honzième.* Cette solution qui, bien sûr, n’aurait de sens que dans le cadre d’une réforme globale, aurait le mérite de la cohérence.

6. Le e muet [ə]

But de l’exercice : compléter les informations données dans l’exposé sur le [ə] ; fournir une nouvelle preuve de la diversité des systèmes phonologiques du français.

Le *e* muet (*e* instable ou caduc) est ainsi appelé parce que, s’il est transcrit dans l’écrit en dehors de rares cas d’élision (*cf.* exercice n° 5 et chapitre 2), il n’est pas nécessairement prononcé. Cet exercice a pour but de déterminer dans quels cas il doit l’être.

1. Français méridional : transcrire phonétiquement les phrases suivantes dans lesquelles les *e* muets qui ne doivent pas être prononcés ont été soulignés :

Je déteste ce texte inepte.

Voici une affreuse nouvelle !

C’est la triste vérité.

Que me dites-vous là ?

La terre est ronde.

La feuille tourbillonne puis tombe.

Il marche lentement.

Il marche prestement.

Il voit le petit chat.

Je me désole.

Déterminez les conditions dans lesquelles le [ə] est prononcé dans ce système phonologique.

2. Français standard :

Même question :

Je déteste ce texte inepte.

Voici une affreuse nouvelle !

C’est la triste vérité.

Que me dites-vous là ?

La terre est ronde.

Il marche lentement.

Il marche prestement.

Il voit le petit chat.

Je me désole.

Correction

1. Transcription phonétique :

[ʒədetɛstəsətɛkstinɛptə]

[vwasiynafrœzənuvɛlə]

[kəməditəvula]

[latɛrerƆ də]

[lafœjəturbijɔnə pɥitɔ bə]

[ilmarʃəla təma]

[ilmarʃəprɛstəma]

[ilvwaləpətiʃa]

[ʒəmədezɔlə].

(On a indiqué pour les voyelles moyennes la prononciation courante dans le Midi. Pour le français standard, des hésitations sont possibles en syllabe intérieure, on n'y attachera donc pas d'importance.) Il est facile de déterminer que tous les *e* muets graphiques sont prononcés à l'exception de ceux qui précèdent une voyelle. Sur ce point, le français méridional est donc très proche de la transcription orthographique.

2. Transcription phonétique :

[ʒdetɛstəstɛkstinɛpt]

[vwasiynafrøznuvɛl]

[sɛlatristəverite]

[kəmditvula]

[latɛrɛrɔ d]

[lafœjturbijɔn pɥitɔ b]

[ilmarʃəla tma]

[ilmarʃəprɛstəma]

[ilvwalpətiʃa]

[ʒəmdezol].

On constate que nettement moins de [ə] sont prononcés et qu'on peut distinguer plusieurs cas :

1. en fin de phrase et de groupe rythmique :

Aucun *e* muet n'est prononcé : c'est ce qui se produit dans toutes les phrases et à l'intérieur dans la 6e phrase après *tourbillonne*,si, comme c'est indiqué dans la transcription, on fait de *la feuille tourbillonne* un groupe rythmique.

2. en début de phrase (ou de groupe) :

Ici, il n'y a pas de règle, sauf lorsque le [ə] est précédé de deux consonnes, auquel cas il est obligatoire. Obligatoire, il l'est également dans le pronom interrogatif *que*,ce qui confirme l'influence de la morphologie sur la phonologie. Autrement, il sera ou non prononcé selon que l'on veut faire ressortir cette position d'attaque.

3. à l'intérieur de la phrase (ou du groupe) :

On constate que, comme en français méridional, le [ə] n'est pas prononcé devant voyelle. Mais de surcroît il ne l'est pas non plus devant une consonne, s'il n'est précédé que d'une consonne : *lentement* [la tma], *une affreuse nouvelle* [ynafrøznuvɛl]… Par contre, il l'est chaque fois qu'il se trouve précédé de plus d'une consonne : *prestement* [prɛstəma], *triste vérité* [tristəverite]. C'est ce que l'on appelle parfois la loi des trois consonnes. Le [ə] est prononcé pour éviter des séquences d'au moins trois consonnes.

4. en cas de succession de plusieurs [ə] :

En pareil cas, il faut distinguer ce qui se passe en début de groupe où c'est soit le premier, soit un des suivants qui sera prononcé, le tout étant là encore d'éviter des séquences de plus de deux consonnes, et ce qui se passe à l'intérieur d'un groupe, où la suppression de chaque [ə] est liée au nombre de consonnes qui le précèdent. On pourra donc dire pour *je me désole :* [ʒəmdezɔl] ou [ʒmədezɔl] mais seulement pour *il voit le petit chat :* [ilvwalpətiʃa].

7. Le [ə] en versification

But de l'exercice : permettre la confrontation, une fois encore, du français standard et du français méridional et donner un aperçu de la versification qui constitue un système artificiel et en partie autonome.

1. Transcrire phonétiquement le texte suivant en français standard et en français méridional :

1. Il sort. Quell<u>e</u> nouvelle a frappé mon oreille !
2. Quel feu mal étouffé dans mon cœur s<u>e</u> réveille !
3. Quel coup de foudre, ô ciel ! et quel funeste avis !

4. Je volais tout entière au secours de son fils ;

5. Et, m’arrachant des bras d’Oenone épouvantée,

6. Je cédais au remords dont j’étais tourmentée.

7. Qui sait même où m’allait porter ce repentir,

8. Peut-être à m’accuser j’aurais pu consentir ;

9. Peut-être, si la voix ne m’eût été coupée,

10. L’affreuse vérité me serait échappée.

11. Hippolyte est sensible, et ne sent rien pour moi !

12. Aricie a son cœur ! Aricie a sa foi !

13. Ah ! Dieux ! Lorsqu’à mes vœux l’ingrat inexorable

14. S’armait d’un œil si fier, d’un front si redoutable,

15. Je pensais qu’à l’amour son cœur toujours fermé

16. Se fût contre mon sexe égalément armé :

17. Une autre cependant a fléchi son audace ;

18. Devant ses yeux cruels une autre a trouvé grâce.

(Racine, *Phèdre*,acte IV, scène V)

2. Le [ə] est pris en compte pour obtenir le nombre de syllabes (12) nécessaires à la constitution de l’alexandrin là où il est souligné.

a. Donnez les règles de compte du [ə] en poésie.

b. Comparez ces règles de compte avec celles de la prononciation du [ə] en français standard et en français méridional.

Correction

1. Suivant les règles que nous avons posées dans l’exercice précédent, le [ə] est prononcé en français standard lorsqu’il est précédé de plus d’une consonne et suivi d’une consonne dans le même groupe rythmique :

v. 7 ce repentir [srəpa tir]

Partout ailleurs, il ne sera pas prononcé, ni à la fin d’un groupe :

v. 3 coup de foudre [kudfudr]

ni à l’intérieur d’un groupe devant voyelle :

v. 3 quel funeste avis [kɛlfynɛstavi]

ni à l’intérieur d’un groupe devant consonne et après une seule consonne :

v. 1 Quelle nouvelle [kɛlnuvɛl]

ni après une voyelle :

v. 5 épouvantée [epuva te].

Rappelons qu’en début de groupe, on aura le choix de le prononcer ou de ne pas le faire. La transcription phonétique est donc la suivante :

1. [ilsɔr kɛlnuvɛlafrapemɔ nɔrɛj]
2. [kɛlfømaletufe da mɔ kœrsərevɛj]
3. [kɛlkudfudrosjɛl ekɛlfynestavi]
4. [ʒəvɔlɛtuta tjɛroskurdəsɔ fis]
5. [emaraʃa debradønɔnepuva te]
6. [ʒəsedɛzormɔrdɔ ʒetɛturma te]
7. [kisɛmɛmumalɛpɔrtesrəpa tir]
8. [pøtɛtramakyze ʒɔrɛpykɔ sa tir]
9. [pøtɛtrəsilavwanmytetekupe]
10. [lafrøzveritemsərɛteʃape]
11. [ipolitɛsa sibl ensa rjɛ purmwa]
12. [arisiasɔ kœr arisiasafwa]
13. [adjø lɔrskamevølɛ gratinɛgzɔrablə]
14. [sarmɛdœ nœjsifjɛr dœ frɔ sirdutabl]
15. [ʒəpa sɛkalamursɔ kœrtuʒurfɛrme]
16. [səfykɔ trəmɔ sɛksegalma tarme]
17. [ynotrəspa da afleʃisɔ nodas]
18. [dəva sezjøkryɛl ynotratruvegras].

Aux vers 13 et 14, on a considéré que *l’ingrat inexorable s’armait d’un œil si fier* constituait un seul groupe rythmique, ce qui explique le maintien

du [ə] dans *inexorable* et, étant donné le niveau de langue, on a choisi de conserver les [ə] initiaux de groupe rythmique.

En français méridional, les choses sont beaucoup plus simples : tous les [ə] sont prononcés, sauf après et avant voyelle. On transcrira ainsi :

1. [ilsɔr kɛlənuvɛlafrapemɔ norɛjə]
2. [kɛlfømaletufe da mɔ kœrsərevɛjə]
3. [kɛlkudəfudrosjɛl ekɛlfynɛstavi]
4. [ʒəvoletuta tjɛrosəkurdəsɔ fis]
5. [emaraʃa debradønɔnepuva te]
6. [ʒəsedezorəmɔrdɔ ʒeteturma te]
7. [kisemɛmumalepɔrtesərəpa tir]
8. [pøtɛtramakyze ʒorepykɔ sa tir]
9. [pøtɛtrəsilavwanəmytetekupe]
10. [lafrœzəveriteməsəreteʃape]
11. [ipolitesa siblə enəsa rjɛpurmwa]
12. [arisiasɔ kœr arisiasafwa]
13. [adjø lɔrskamevølɛ gratinɛgzorablə]
14. [sarmedœ nœjsifjɛr dœ frɔ sirədutablə]
15. [ʒəpa sekalamursɔ kœrtuʒurfɛrme]
16. [səfykɔ trəmɔ sɛksegaləma tarme]
17. [ynɔtrəsəpa da afleʃisɔ nodasə]
18. [dəva sezjøkryɛl ynotratruvegrasə]

Au vers 11, on a considéré que *Hippolyte est sensible* constitue un groupe et que par conséquent le *e* de *sensible* n’est pas au contact de *et.*

2.On s’aperçoit que les règles de compte peuvent s’éloigner considérablement de la prononciation. Il s’agit non de règles linguistiques à proprement parler, mais de conventions artificielles d’un autre ordre. On constate que les groupes rythmiques ne sont pas pris en compte et que seule a de l’importance l’unité métrique qu’est le vers :

– ne sont pas comptés les [ə] de fin de vers, même s’ils devraient être prononcés pour éviter la rencontre de trois consonnes, comme à la fin du vers 13, si l’on considère que le sujet et le verbe ne forment qu’un seul groupe ;

– ne sont pas comptés les [ə] après et devant voyelles ;

– sont comptés les [ə] devant consonne, quel que soit le nombre de consonnes qui les précèdent et même si le [ə] doit se trouver en fin de groupe.

On voit donc que les règles de la versification ont peu à voir avec celles de la prononciation. C’est un système conventionnel et autonome. On constate cependant qu’il se rapproche du français méridional où tous les [ə] entre consonnes sont prononcés.

8. Les consonnes géminées

But de l’exercice : compléter les informations données dans l’exercice n° 4 sur les relations entre l’écrit et l’oral.

Soient les phrases suivantes :

1. Je courrai le dire avec une immense satisfaction.
2. Elle portait une robe bleue.
3. Il l’a vu partir pour la Hollande.
4. Ce succès immérité lui attirera des ennuis.
5. C’est illégal et aggrave son cas.
6. Je lui barrerai la route.
7. Je désirerais m’expliquer avec netteté.
8. Elle a terriblement grossi, c’est vraiment étonnant.
9. Il mourrait volontiers pour son idéal s’il le jugeait nécessaire.
10. Dans chaque cas, une addition s’impose.
11. L’éclat de ces pierreries a quelque chose d’irréel.
12. Jeanne ne croit pas aux idées innées.
13. Si je joue avec toi, tu te tairas ?

14. Il a un gros appétit, c'est affolant.

15. Ils ont tous le même métier.

Dans la prononciation du français standard, les consonnes géminées, c'est-à-dire deux consonnes identiques qui se suivent (on ne les confondra pas avec une consonne longue), ne sont prononcées que dans les séquences où nous les avons soulignées.

1. Vous repérerez dans l'écrit les consonnes géminées et vous indiquerez leur rôle.

2. Vous transcrirez phonétiquement ces phrases, en adoptant pour le [ə] la pronon ciation du français standard, et vous étudierez la distribution des consonnes géminées orales.

3. Vous étudierez les différences entre l'écrit et l'oral.

Correction

1. L'écrit

On rencontre dans l'écrit un grand nombre de graphèmes consonantiques doubles. Ce sont les suivants :

	pp
dd	tt
gg	cc
	ss
	ff
mm	
nn	
ll	
rr	

On ne rencontre pas, sauf peut-être dans des mots qui n'appartiennent pas au fond français, *zz, w, jj* et *chch.* De même *bb* est-il rarissime et se trouve-t-il dans des mots empruntés, *abbé, sabbat.*

Ces consonnes géminées ont plusieurs fonctions et sont liées à plusieurs facteurs :

– **facteurs phonologiques** : elles aident à obtenir une prononciation particulière. Ainsi *ss* dans *grossi* transcrit le son [s], là où *s* transcrit le son [z] comme dans *saisi.* Elles peuvent aussi aider à la prononciation du graphème qui les précède : *ll* dans *elle* a le même rôle que l'accent grave (*cf. appelle* et *pèle*)tout comme *tt* dans *netteté*, *rr* dans *pierreries*, *terriblement.* Enfin dans *ennemis*,la présence du double *n*,outre son rôle dans la prononciation de *e*,permet de supprimer la valeur ordinaire du digramme *en* [a] (*cf. entourer*).

– **facteurs morphologiques** :

Les consonnes doubles apparaissent souvent à la rencontre de deux morphèmes ou de deux mots :

mots : ont tous (15)

morphèmes :

courrai (1) : radical + désinence de futur

mourrait (9) : radical + désinence de conditionnel

immérité (4)

illégal (5) } préfixe négatif + adjectif ou participe passé.

irréel (11)

innées (12)

Il peut se produire que les morphèmes ne soient plus perçus comme tels par le locuteur qui n'a pas d'information particulière sur sa langue, comme dans *addition*, *immense*, *appétit*, *attirer* ou *affolant*,où étymologiquement existent des préfixes.

– plusieurs consonnes doubles sont enfin sans justification autre qu'**étymologique**.

C'est le cas de *barrer* (6) ou de *Hollande* (3).

2. Dans l'oral

1. [ʒəkurreldiravɛkynima ssatisfaksjɔ]
2. [ɛlpɔrtɛtynrɔbblø]
3. [illavypartirpurlaɔla d]

4. [səsyksɛimeritelɥiatirrabjɛ deza nɥi
5. [sɛtilegaleagravsɔ ka]
6. [ʒəlɥibarrelarut]
7. [ʒədezirrɛmɛksplikeavɛknɛtte]
8. [ɛlatɛribləma grɔsi sɛvrɛma etɔna]
9. [ilmurrɛvolɔ tjepursɔ nidealsillə ʒyʒɛnesesɛr]
10. [da ʃakka ynadisjɔ sɛ poz]
11. [lekladsepjɛrriakɛlkəʃozdireɛl]
12. [ʒannəkrwapaozideine]
13. [siʒʒuavɛktwa tyttɛra]
14. [ilaœ grozapeti sɛtafɔla]
15. [ilzɔ tusləmɛmmetje].

Dans la prononciation du français standard, les consonnes doubles de la majorité des exemples ne doivent pas être prononcées. Si elles le sont, comme pour *immense* [imma s] ou *illégal* [illegal], il s'agit alors d'un phénomène d'**hypercorrection**,ou de variantes régionales ou individuelles qui se produisent soit dans le cas de rencontres de morphèmes (par exemple préfixe + radical comme dans *illégal*),soit sous l'influence de la graphie.

Les seuls cas où l'on ait à prononcer les géminées sont les suivants :

a. [kurrɛ] et [murrɛ], dans le cas de rencontre de morphèmes lorsque la prononciation des géminées a valeur distinctive : *mourrait* vs *mourait* [murrɛ] *vs* [murɛ].

b. lorsque la non-prononciation d'un [ə] (*cf.* exercice n° 6) entraîne le contact de deux consonnes identiques, ce qui se produit souvent à la frontière de deux mots ou de deux morphèmes :

[ima ssatisfaksjɔ] (1)

[attirra] (4)

[barrɛ] (6)

[nɛtte] (7)

[ʃakka] (10), etc.

On peut donc conclure que les consonnes géminées dans la prononciation n'ont pas de valeur phonologique, puisqu'elles ne servent pas à la fabrication de paires minimales, sauf lorsque, cas d'ailleurs très rare, se produit une rencontre de morphèmes dans la flexion verbale. On constate donc une fois de plus qu'une étude phonologique ne trouve souvent son sens que dans le cadre de la morphologie.

3. L'écrit et l'oral :

Une fois de plus, les coïncidences entre écrit et oral sont rares. Les principales différences sont les suivantes :

a. présence dans l'écrit de nombreuses géminées qui ne correspondent à rien sur le plan de la prononciation.

b. présence dans l'écrit de géminées qui correspondent à une succession de consonnes non identiques dans l'oral : *succès* (4) [syks]…

c. présence dans l'oral, par suite de la non-prononciation d'un *e* muet, de consonnes doubles qui n'existent pas à l'écrit.

d. stabilité de l'écrit, alors que la prononciation des géminées peut différer d'un individu à l'autre et, en particulier à cause du [ə], d'une région à l'autre.

à retenir

Phonétique :

▲ Forte tension musculaire qui assure une grande netteté articulatoire.

▲ Syllabation ouverte dans l'enchaînement de la phrase.

▲ Présence de voyelles orales et de voyelles nasales en nombre beaucoup plus réduit.

▲ Existence d'un [ə] dont la présence est conditionnée par la position dans le groupe rythmique et l'entourage.

▲ Présence de consonnes organisées généralement en une série sourde et une série sonore.

▲ Présence de glides.

▲ Accent fixe de groupe.

▲ Intonation utilisant l'accent et la mélodie.

Phonologie :

▲ Existence de plusieurs systèmes régionaux, voire individuels, alors que les sons utilisés sont les mêmes.

▲ En français standard 10 voyelles orales : i, y, u, e, ε, ø, o, ɔ, a, a

3 voyelles nasales : ε , ɔ , a

▲ En français méridional 7 voyelles orales : i, y u, e, ø, o, a

4 voyelles nasales : ε , œ , ɔ , a

▲ En français standard et en français méridional 16 consonnes : p, b, m, t, d, n, k, g, f, v, s, z, ʃ, ʒ, 1, r.

▲ En français standard et en français méridional un glide, /j/, dont l'existence est d'ailleurs fragile.

▲ Moins de phonèmes donc que de sons.

▲ Accent utilisé à des fins contrastives et démarcatives, mais non distinctives.

▲ Intonation utilisée en liaison avec la syntaxe.

▲ Liaison fréquente de la phonologie et de la morphologie.

Chapitre 2

Qu’est-ce que la morphologie ?

OBJECTIFS DE CONNAISSANCE

Après l’étude de ce chapitre, l’étudiant doit pouvoir :

▲ connaître les grandes tendances de la morphologie du français et les différences entre la morphologie orale et la morphologie écrite ;

▲ être capable de faire un découpage en morphèmes ;

▲ analyser la flexion nominale (genre et nombre) et verbale ;

▲ faire la différence entre l’origine des mots et leur formation dans le système ;

▲ connaître les modes de formation des mots, en particulier la dérivation et la composition.

Si les phonèmes, bien que servant à créer et à distinguer des unités significatives, n’ont en eux-mêmes pas de sens, il n’en va pas de même des **morphèmes** qui constituent les unités de signification minimales de la langue : ainsi, les différents phonèmes de *coiffeur* [k, w, a, f, œ, r] ne signifient rien, ce qui n’est pas le cas du mot, puisqu’il est constitué de deux unités minimales de signification, *coiff-* [kwaf-] et *-eur* [-œr], la première indiquant le contenu d’une action, et la seconde l’agent de cette action. Chacune de ces unités constitue un morphème. C’est l’enchaînement, la **concaténation** des morphèmes plus que celle des mots qui permet de construire la phrase. La **morphologie** est la discipline qui étudie les

morphèmes. C’est un secteur très important de la langue. Il est lié à la **syntaxe**,qui s’occupe de la construction de la phrase, puisque les morphèmes portent la marque des relations syntaxiques, par exemple l’accord du verbe avec son sujet, ou de l’adjectif avec le substantif dont il dépend. Il est lié aussi au **lexique** par les processus de formation des mots. Certains grammairiens considèrent donc que la morphologie n’a pas d’autonomie et qu’il convient d’en traiter avec la syntaxe **(morphosyntaxe)** ou avec la sémantique **(morphosémantique)**.Sans méconnaître le fait qu’il est vrai que bien des points de ce domaine ne peuvent pas s’expliquer de façon autonome, on traitera séparément de la morphologie qui possède des règles spécifiques, essentiellement formelles. De même que pour la phonologie on a indiqué, à chaque fois que cela était nécessaire, les points où il convenait de faire intervenir la morphologie, on indiquera ici ceux sur lesquels le recours à la syntaxe ou à la sémantique s’avère indispensable pour éclairer les phénomènes.

1. Le morphème

1.1. Définition et délimitation

Le morphème est défini comme la plus petite unité de signification de la langue. Il est formé de phonèmes. Les morphèmes les plus petits peuvent n’en comprendre qu’un, comme dans l’article élidé *l’*ou la préposition *à* mais, puisque l’unité a un sens, elle a un statut différent du phonème. La limite supérieure du morphème est le mot, dont il représente généralement une partie : ainsi dans le mot *chou-fleur*,on distinguera deux morphèmes, ainsi que dans le mot *fleurir* (*fleur-ir*). Par contre, le mot *fleur* ne comprend qu’un morphème. On soulignera que, si le morphème constitue bien une unité linguistique, parce qu’il existe des procédures pour l’isoler, il n’en va pas de même du **mot** dont la définition est d’ailleurs très malaisée. Un mot est le plus souvent une combinaison de morphèmes, mais l’existence des mots composés, comme *chou-fleur* précisément, les hésitations orthographiques (on écrit *s’envoler*,mais *s’en aller*),l’absence de procédure décisive de segmentation font que c’est une unité incertaine. On le définira

à la suite de nombreux auteurs comme **la forme linguistique la plus petite qui ait une autonomie**.Le phonème, en effet, n'en a aucune et il en va de même de bon nombre de morphèmes qui ne se rencontrent jamais à l'état libre et ont besoin d'entrer en combinaison avec un autre morphème : ainsi en est-il du morphème *-eur* que l'on trouve dans *chanteur*,du morphème *in-* que l'on trouve dans *invisible*,etc. Un morphème autonome acquiert donc le statut de mot, de même qu'un phonème qui présente un sens constitue un morphème. La plupart des mots graphiques s'appuient implicitement sur cette définition mais, sur ce point, l'écrit présente de nombreuses incohérences, par exemple, dans la pratique du trait d'union, comme on le voit pour les noms composés (*cf.* p. 88).

Les procédures de segmentation de la phrase ou du mot en morphèmes sont identiques à celles qui ont été relevées pour le phonème : il s'agit de la commutation et de l'étude de la distribution. La condition nécessaire en effet pour qu'une partie de mot puisse constituer un morphème est qu'elle puisse être remplacée par un autre élément, donc commuter avec lui :

chant-eur

-age

-er, etc.

La suppression, rappelons-le, est un cas particulier de commutation : *chant.* Mais cette condition n'est pas suffisante. Il faut ajouter, en premier lieu, que la commutation doit être pratiquée sur les deux parties du mot :

chant-eur

rong-

vol-

et surtout qu'il est nécessaire que **les éléments ainsi isolés présentent un sens**,ce qui est bien le cas dans l'exemple précédent, mais ne le serait pas si l'on découpait :

chap-eau	chap-eau
bat-	-elle

faute de pouvoir attribuer un sens à *-eau* ou à *chap-*.

Ce sens doit être relativement **stable** : si une forme se trouve associée à des sens très différents entre lesquels on ne peut pas établir de filiation, soit historique, soit logique, on posera des morphèmes différents. Ainsi, la commutation dans les mots *poirier* (*poire*), *plombier* (*plomb-erie*)et *sucrier* (*sucr-erie*)permet d'isoler une forme *-ier*. Cette forme est à mettre au compte de trois morphèmes **homonymes**, c'est-à-dire d'unités différentes, le sens des trois (arbre fruitier, métier et objet contenant) ne pouvant être relié (sur l'homonymie, *cf.* chapitre 3).

À l'inverse, il peut arriver que la commutation isole des formes différentes quoiqu'apparentées, qui présentent un même sens. L'étude de la distribution permet alors de décider si l'on a affaire à un même morphème dont ces formes sont des variantes, c'est-à-dire des **allomorphes**.Il faut et il suffit pour cela que ces formes soient en distribution complémentaire. On posera pour principe, comme en phonologie, que, si deux formes sont en distribution complémentaire, on a affaire à un seul et même morphème. Étudions par exemple les mots : *prunier*, *cerisier*, *pommier*, *oranger*, *pêcher*, *citronnier*. La commutation sur la première partie du mot est donnée par le corpus lui-même, puisque *-ier* [-je] se trouve associé à différents mots, tout comme *-er* [e]. Ces éléments peuvent être supprimés : *prune* [pryn], *pêche* [pɛʃ]. On vérifie aisément qu'ils présentent un sens et permettent de fabriquer le nom de l'arbre fruitier à partir du fruit correspondant. Mais, puisque l'on a affaire à deux formes différentes, graphiquement, *-ier* et *-er*,et phoniquement [-je] et [-e], il importe de savoir s'il faut poser un ou deux morphèmes. L'étude de la distribution fait apparaître que *-ier* se rencontre après n'importe quelle consonne sauf les chuintantes [ʃ] et [ʒ], après lesquelles on rencontre exclusivement *-er*,qui ne se trouve nulle part ailleurs. On peut donc poser une distribution complémentaire :

	après [ʃ] et [ʒ]	ailleurs
-ier [je]	–	+
-er [e]	+	–

Il n’existe qu’un seul morphème, qui présente deux allomorphes selon la nature de la consonne qui précède.

Le **conditionnement** des morphèmes, c’est-à-dire les raisons qui font apparaître tel ou tel allomorphe, est généralement de deux types :

a. conditionnement **phonologique**,comme dans l’exemple précédent. C’est alors l’entourage phonique, le type de syllabe, etc., qui détermine la distribution.

b. conditionnement **morphologique**.Ici, aucune régularité phonologique ne se laisse déceler et les allomorphes se répartissent selon les morphèmes avec lesquels ils se combinent. Soit, par exemple, le morphème de terminaison verbale associé à *nous* (*cf.* p. 79). Il est généralement *-ons : chantons*, *chantions*, *chanterons*, *chanterions.* Il arrive pourtant que l’on rencontre une autre forme, puisque la confrontation de *chantâmes* et *chantâtes* oblige à segmenter : *-mes.* Cet allomorphe ne se rencontre qu’après le morphème de passé simple, *â.* Il est donc conditionné morphologiquement et, puisque l’on a affaire à une distribution complémentaire, il faut admettre que *-mes* et *-ons*,en dépit du fait qu’ils sont formellement différents, représentent deux allomorphes d’un même morphème.

1.2. Différents types de morphèmes

On distingue, en premier lieu, les **morphèmes lexicaux**,ou **lexèmes**,qui permettent au mot d’avoir une individualité sémantique, et les **morphèmes grammaticaux** qui insèrent le mot dans des séries et indiquent souvent ses relations avec d’autres éléments de la phrase. Ainsi, dans *chanteur*, *chant-* est un lexème qui permet de distinguer le mot des autres mots de la même série : *rongeur*, *laveur*, *balayeur*, *laboureur*,etc., tandis que *-eur* est un morphème grammatical. Ainsi, dans *lavons*, *lav-* est un lexème, et *-ons* un morphème grammatical qui signale l’appartenance du mot à la conjugaison verbale et indique entre autres l’accord avec le pronom sujet *nous.*

En second lieu, on peut opposer les morphèmes qui se rencontrent à **l’état libre** et ceux qui, ne le pouvant pas, doivent s’adjoindre à d’autres morphèmes. Dans les exemples précédents, *chant-* et *lav-* sont du premier

type (les ajustements orthographiques importent peu : *lave*),et *-eur* et *-ons* du deuxième type. On oppose ainsi les **bases** et les **affixes** qui s'y adjoignent. Un mot peut consister en un morphème libre, une base : *chant*,ou comprendre une base et des affixes : *chanteur.* Un affixe ne peut jamais constituer une forme libre, mais il existe des bases qui n'apparaissent qu'accompagnées d'affixes, soit qu'il s'agisse d'allomorphes d'une forme libre (comme [lɛt-] de *lait* qui ne se rencontre que suivi d'un morphème, *lait-ier* [lɛt-je]), soit qu'il s'agisse de morphèmes que l'on ne rencontre jamais seuls, comme *clench-*,bien que la confrontation de *déclencher* et *enclencher* oblige à en faire une unité.

Lorsqu'on enlève un affixe à un mot, on obtient la **base** sur laquelle il est formé : la base à laquelle s'adjoint *ir-* dans *irréalisable* est *réalisable.* La base à laquelle s'adjoint *-able* dans ce dernier mot est *réalis-*. Lorsque tous les affixes ont été ôtés, il reste une base minimale, qui coïncide avec un morphème, que l'on appelle **radical**.Dans le cas précédent, c'est l'allomorphe *réal-* de *réel.* Certaines langues présentent de surcroît des **racines**. Ils'agit généralement de moules trilitères (comprenant trois lettres) à partir desquels se trouvent fabriqués toutes les formes du mot et les mots de la même famille. Ainsi, en arabe, à partir de la racine *ktb*,écrire, on aura *kiteb*,le livre, *maktab*,le bureau, *kataba*,il a écrit, etc. En français, même si les mots grecs ou latins dont sont issus bon nombre de mots reposent sur des racines trilitères indo-européennes, on ne peut reconstruire, par la simple considération du système, de telles racines. L'unité minimale est donc le radical.

On distingue différentes sortes d'affixes : les **préfixes** qui se placent devant la base, ***dé***-*loyal*,les **suffixes** qui se placent après, *loyal*-***isme***,et les **infixes** qui se placent à l'intérieur de la base. On peut en donner comme exemple le grec *la**m**bano*,je prends, formé sur la racine *lab-* par adjonction d'un suffixe *an-*,de la désinence verbale, *o*,et de l'infixe *m*, qui caractérise le présent. Le français ne présente pas d'infixe.

Les étapes d'une analyse morphologique sont donc les suivantes :

a. Segmentation en morphèmes grâce à la commutation ; vérification que les éléments obtenus ont bien un sens.

b. Étude de la distribution et règles de réalisation des morphèmes lorsqu'ils présentent des allomorphes.

c. Étude des différents types de morphèmes, de leurs valeurs et de leurs fonctions.

d. Étude de la combinatoire des morphèmes.

2. La morphologie

2.1. Flexion et dérivation

La morphologie est l'étude des morphèmes et de leur combinatoire. En fonction et des types de morphèmes et de cette combinatoire, on peut distinguer deux domaines à l'intérieur de la morphologie qui ne sont pas toujours clairement séparés selon les langues, mais qui le sont en français, la **morphologie flexionnelle**,qui est du côté de la morphosyntaxe, et la **morphologie dérivationnelle**,qui est du côté du lexique. Les deux domaines se différencient sur les points suivants :

– **La combinatoire** : en particulier, un affixe flexionnel ne modifie jamais la catégorie de la base à laquelle il s'adjoint. Ainsi, si la base est un verbe, l'élément obtenu après adjonction du suffixe reste un verbe :

chant-,base verbale + -ons, *-ez*, *-er*,etc. = verbe.

Au contraire, un affixe dérivationnel le peut, même si cela ne se produit pas dans tous les cas :

chant-,base verbale + *-eur* = substantif.

– **La régularité** : un affixe flexionnel entre dans un **paradigme**,c'est-à-dire une série close, comme celle des terminaisons verbales, et il se combine avec toutes les bases d'un même type : toutes les bases verbales se combinent avec les affixes de la conjugaison. L'adjonction d'un affixe dérivationnel est moins prévisible : si on a bien *chanteur*, *danseur*, *provocateur*,etc., pourquoi n'a-t-on pas **nettoyeur*, **apaiseur*,ou **rinceur ?*

– **Les fonctions** : un affixe dérivationnel a essentiellement une fonction sémantique et sert à créer une nouvelle unité lexicale, relativement

indépendante de sa base sur le plan sémantique, et complètement sur le plan syntaxique : par exemple, sur la base verbale du verbe *danser*,l'affixe dérivationnel *-eur* sert à créer un substantif d'agent dont évidemment les propriétés syntaxiques n'ont rien à voir avec celles du verbe. Un affixe flexionnel a au contraire pour fonction d'indiquer les rapports que la base entretient avec l'énoncé où elle est employée : par exemple le morphème du nombre dans un adjectif indique avec quel substantif cet adjectif est lié : *petits enfants* [pətiza fa].

Bien entendu, il existe même en français des points sur lesquels la distinction est floue. Ainsi, le morphème de participe passé (cf. *attest-é*),qui appartient au verbe, est-il un morphème flexionnel mais, puisqu'il crée une forme adjectivale qui, comme telle, subit la flexion nominale, il peut aussi être considéré comme un morphème dérivationnel. Il s'agit donc d'un type de morphologie mixte. Ce n'est pourtant pas une raison pour renoncer à la distinction, suffisamment attestée par ailleurs.

2.2. Les grandes tendances de la morphologie du français

Avant d'aborder chacun des deux domaines séparément, on posera les principes essentiels de la morphologie du français, à partir d'une question qui concerne l'enchaînement des morphèmes dans la phrase et les modifications qui se produisent à leur finale, et qui est la question de la **liaison** et de **l'élision** (*cf.* exercice n° 5).

La grammaire traditionnelle distingue ces deux phénomènes, bien qu'ils concernent tous les deux les rencontres de mots. La première est définie comme la suppression de la voyelle finale d'un mot devant un autre mot à initiale vocalique :

je veux **que** tu viennes

vs

je veux **qu'**il vienne

la seconde, comme l'introduction d'une consonne orale entre deux mots dont le premier est terminé par une voyelle et le second commence par une voyelle :

petit chat [pətiʃa]

vs

petit ami [pətitami].

L’élision est un phénomène relativement restreint, puisqu’elle ne joue pas pour toutes les voyelles, mais seulement pour [ə], [a] et [i] et de façon inégale pour chacune. La seule élision générale concerne le [ə] (*cf.* phonologie et exercice n° 6). Mais l’orthographe ne la signale que dans certains types de morphèmes, déterminants (*le* / *l’*),pronoms (*je* / *j’*),conjonctions (*lorsque*/*lorsqu’*),ceux-là même où jouent les élisions des autres voyelles. [a] n’est élidé que dans l’article féminin singulier ou le pronom personnel de même forme : *l’autruche*, *je l’ai vue.* Quant à [i], il ne l’est que dans la conjonction *si* : *s’il pleut.*

La liaison est au contraire un phénomène beaucoup plus général, qui peut jouer quelle que soit la voyelle finale du premier mot et quel que soit le type de morphèmes :

déterminants : les oiseaux [lezwazo]

substantifs : enfants innocents [a fa zinosa]

adjectifs : le petit oiseau [ləptitwazo]

verbes : vient-il ? [vjɛ til]

adverbes : trop actif [tropaktif]

prépositions : sans ami [sa zami].

Une consonne de liaison, généralement indiquée par l’orthographe, s’insère oralement entre deux voyelles à la frontière de deux mots. Liaison et élision permettent ainsi d’éviter la rencontre de deux voyelles, rare en français, y compris à l’intérieur des mots, où on ne la rencontre guère que dans des emprunts (*aéré*, *baobab*).

Mais elles présentent une différence fondamentale : c’est que, si l’élision est restreinte, elle est automatique, tandis que la liaison, plus générale, dépend pourtant de deux types de facteurs, syntaxiques et stylistiques. Elle peut jouer à l’intérieur de groupes syntaxiques, par exemple à l’intérieur du groupe nominal entre l’adjectif et le substantif, mais elle est plus rare entre groupes, comme entre le groupe verbal et le groupe complément. Elle est ou non obligatoire selon les morphèmes qu’elle implique. C’est ainsi que la

liaison d'un déterminant et du substantif qui le suit est obligatoire : *les oiseaux* [lezwazo], comme celle d'un pronom personnel et du verbe : *ils arrivent* [ilzariv], ou d'une préposition monosyllabique et de ce qui la suit : *en avant* [a nava]… Dans ces trois cas, le premier élément est atone, c'est un proclitique qui s'appuie sur l'élément qui le suit dans le même groupe. En dehors de ces quelques cas, la liaison, entre des groupes indépendants, est facultative et dépend de **niveaux de langue**,c'est-à-dire du fait que la langue utilisée est plus ou moins soignée. Ainsi, entre le verbe et son complément, la liaison ne se fait pas dans la langue courante, mais se fait de plus en plus fréquemment au fur et à mesure que l'on s'avance dans la hiérarchie des niveaux.

L'élision et la liaison apparaissent ainsi comme deux phénomènes inverses, l'un supprimant un élément vocalique, l'autre ajoutant un élément consonantique. Or, si au lieu de concevoir que la majorité des mots dans l'oral sont terminés par une voyelle :

lait	[lɛ]
petit	[pəti]
plomb	[plɔ]

et sont modifiés par la liaison, on posait au contraire qu'ils sont terminés par consonne, ce que fait d'ailleurs l'orthographe, la forme terminée par voyelle apparaîtrait comme une forme élidée, l'élision portant ici non pas sur une voyelle, mais sur une consonne. On aurait donc affaire à un phénomène unique, jouant à la frontière de deux mots et consistant dans la suppression d'un élément. Si l'on met en regard :

*la amie [l**aa**mi] → l'amie [lami]

et

petit lac *[pəti**t**lak] → [pətilak]

on voit que l'on peut donner du phénomène une description unifiée, puisque, dans les deux cas, on observe que la séquence interdite fait se succéder deux sons du même type, deux voyelles dans le premier et deux consonnes dans le second. On pourrait donc dire que, si, à la frontière des mots, deux éléments identiques devaient se rencontrer, le premier de ces deux éléments est supprimé :

X1≠≠X2 → X2

(≠ ≠représentant la frontière des deux mots). C’est en fait la solution qu’adopte l’orthographe. Elle consiste à doter les mots d’une forme stable, alors que la plupart présentent dans l’oral des allomorphes. Ce point est donc un nouvel exemple de fonctionnement idéographique de la langue écrite. Implicitement, quand nous lisons, nous adoptons une règle analogue à celle qui vient d’être posée, et qui consiste à ne pas prononcer, à ne pas lire la consonne finale d’un mot au contact d’une autre consonne : dans petit lac, le t final de petit ne sera pas prononcé parce qu’il est suivi de la consonne initiale de lac.

On aperçoit ainsi, à travers ce phénomène d’élision entendu au sens large, le mécanisme fondamental de la morphologie du français. Les mots sont en général dotés de deux allomorphes oraux, dont l’un présente une forme longue, et l’autre une forme plus courte, par suppression de l’élément terminal, voyelle : *la* / *l’*[la]/[l] ou consonne : *petit* [pətit] / [pəti].

Or, cette alternance ne joue pas seulement entre mots, mais aussi entre morphèmes, à l’intérieur d’un mot :

chat : chat-s [ʃa-]

chat-on [ʃat-].

Elle est donc très générale, et se rencontre aussi bien dans la flexion que dans la dérivation. Il est vrai que, dans le détail, les choses sont plus complexes que cette présentation simplifiée ne le laisse entendre, mais cette **alternance entre forme longue et forme brève** est la tendance générale de la morphologie, qui joue pour les bases : *chant* [ʃa] / [ʃa t-] comme pour les affixes : *-ons* [-ɔ] / [-ɔ z], dans la dérivation (alternance du radical long de *chant* dans *chanteur* et du radical court dans le mot non suffixé) comme dans la flexion (alternance des deux radicaux du verbe *finir*, [finis-] et [fini-]).

Les paragraphes suivants illustreront ce principe fondamental.

Lorsqu’on sera amené à décrire les allomorphes d’un morphème, qu’il soit affixe ou base, on partira de la forme longue, pour des raisons de simplicité de la description. Si l’on compare en effet *rond/rondeur*, et *long/longueur*, et si l’on part de la forme courte, on sera conduit à spécifier quelle consonne apparaît dans la forme longue, puisqu’après [ɔ], on

rencontre aussi bien [d] que [g]. En d'autres termes, la consonne n'est pas prévisible. Si au contraire on part de la forme longue, il suffira d'indiquer que l'on passe à la forme courte par suppression de la consonne finale. La règle est générale et simple. Les formes longues seront donc choisies comme formes fondamentales permettant de prédire les autres allomorphes. La forme fondamentale de plomb est par exemple [plõb], celle de laid [lɛd]. Il suffit de supprimer la consonne finale, quelle qu'elle soit, pour obtenir les allomorphes courts.

3. La morphologie flexionnelle

Elle comprend la flexion nominale, qui regroupe les variations de forme du substantif et de l'adjectif, des déterminants et des pronoms et la flexion verbale.

3.1. La flexion nominale

Elle concerne le genre et le nombre. D'autres catégories existent selon les langues, par exemple la flexion en cas, comme en latin ou en ancien français, mais celle-ci a disparu du français moderne, sauf dans quelques pronoms. On se concentrera sur le substantif et l'adjectif.

▲ **Le genre des substantifs.** La morphologie, comme on l'a dit, impliquant des faits de sémantique, on commencera par quelques considérations sur la sémantique du genre. Si le genre de l'adjectif est un fait de morphosyntaxe, puisqu'il s'agit d'un accord, entraîné par sa dépendance vis-à-vis du substantif, il n'en va pas de même pour celui-ci : son genre est déterminé dans le lexique. Il faut bien prendre garde de ne pas confondre le **genre**, qui est une catégorie linguistique, et donc concerne les mots, et le **sexe**, qui est une catégorie extralinguistique et donc concerne les **référents**, c'est-à-dire les fragments de réalité auxquels renvoient les mots. Si on considère ces référents, on peut y distinguer des objets inanimés, un meuble, une sensation, une notion, ces objets étant soit concrets soit abstraits, et des êtres animés, humains (un homme, un enfant) ou non humains (un chat, un tigre). On peut classer un grand nombre d'animés en

individus de sexe féminin ou de sexe masculin. Ces oppositions naturelles peuvent parfois rencontrer la répartition linguistique en genre, mais c’est loin d’être la règle. Le français, en effet, ne connaît que deux genres : le **masculin** et le **féminin**,et, sauf dans des formes pronominales comme *ce* ou *cela*,il ignore le **neutre**,qui dans certaines langues accueille les inanimés. En l’absence de neutre, les mots renvoyant aux inanimés vont être répartis entre le masculin et le féminin. Des objets non sexués se trouvent donc dotés en langue d’un genre, ce qui montre bien l’absence de coïncidence entre sexe et genre. Lorsque les référents sont des animés, l’opposition de genre correspond souvent à une opposition de sexe :

un garçon/une fille

un chat/une chatte.

Mais c’est loin d’être la règle. Certains mots ne disposent que d’un genre, alors que leurs référents se répartissent en mâles et femelles :

un moineau : pas de féminin

une mésange : pas de masculin

et des individus d’un sexe donné peuvent se trouver désignés par un genre opposé :

une recrue, une sentinelle

un laideron.

Lorsque les référents sont inanimés, la répartition des mots qui les désignent en genre masculin et féminin est **arbitraire** et imprévisible, d’où le nombre d’erreurs que commettent sur ce point les étrangers, les enfants et même des locuteurs francophones adultes. Est-on toujours sûr du genre d’*edelweiss* ou d’*effluve* ?Et pourquoi le mot *paradoxe*,qui au XVII[e] siècle était féminin, est-il maintenant masculin ?

Lorsque l’opposition de genre existe, en correspondance avec une opposition de sexe dans la réalité, elle se traduit par divers moyens :

– une opposition lexicale :

homme/femme

– une variation du genre du déterminant, par exemple l’article :

un enfant/une enfant

– l’utilisation d’un terme classifieur s’adjoignant à une base invariable :

un professeur/une femme professeur

– la présence au féminin d’un suffixe particulier, tel que -*esse :*

prince/princesse

– la variation en genre d’un suffixe :

-eur/-euse : coiffeur/coiffeuse

-teur/-trice : acteur/actrice.

– la flexion :

chat/chatte.

Pour le substantif, la flexion n’apparaît que comme l’un des moyens de marquer l’opposition de genre, alors qu’elle est le seul utilisé pour l’adjectif. C’est donc à propos de l’adjectif qu’on énoncera les règles principales de la flexion en genre, qui sont les mêmes pour le substantif lorsqu’il s’y prête.

▲ **L’accord de l’adjectif.** L’adjectif s’accorde en genre (et en nombre) avec le substantif auquel il se rapporte, qu’il soit épithète (*un petit garçon* / *une petite fille*),attribut (*ce garçon est petit / cette fille est petite*),ou épithète détachée – il vaut mieux parler dans ce cas d’apposition – (*ce garçon*, *petit* / *cette fille*, *petite*).Les règles de cet accord en genre sont différentes à l’écrit et à l’oral.

À l’écrit : Sont invariables **(épicènes)** les adjectifs terminés par *e* au masculin :

un escalier raide / une pente raide

ainsi que quelques adjectifs de couleur qui sont empruntés à des substantifs :

une robe marron.

En dehors de ces cas, on forme le féminin sur le masculin par l’**adjonction d’un e** :

un visage laid/une forme laide.

Quelques modifications peuvent affecter la base qui présente alors des allomorphes graphiques :

– apparition d’un accent ou doublement de la consonne finale de la base lorsque celle-ci se termine par un *e* et une consonne qui aide à faire correspondre à cette voyelle la prononciation [e] ou [ε] :

léger/lég**è**re

cruel/crue**ll**e

– doublement de la consonne finale pour dénasaliser une voyelle nasale :

bon/bo**nn**e

– modification de la consonne finale :

doux/dou**c**e

sec/s**è**ch**e**

les altérations de la base pouvant se combiner comme dans ce dernier exemple.

À l’oral : l’élément qui différencie le féminin du masculin est, cette fois-ci, la **présence d’une consonne** :

masculin :	bon	long	rond	masculin :	lent	grand
	[bɔ̃]	[lɔ̃]	[rɔ̃]		[lɑ̃]	[grɑ̃]
féminin :	bonne	longue	ronde	féminin :	lente	grande
	[bɔn]	[lɔ̃g]	[rɔ̃d]		[lɑ̃t]	[grɑ̃d]

La question qui se pose est de savoir si l’on peut formuler dans ce cas une règle aussi générale que celle qui régit le genre dans l’écrit. Si l’on pose, pour aligner l’oral sur l’écrit, que le féminin se forme sur le masculin par l’adjonction d’une consonne, il est clair que la consonne qui signale le féminin est imprévisible, puisque dans un même entourage – [ɔ] et [a] dans les exemples précédents –, différentes consonnes peuvent apparaître. Il serait donc plus simple de décrire le masculin à partir du féminin en posant que **le masculin se forme sur le féminin par la suppression de la consonne finale**.On y gagne en généralité. La dérivation fournit un argument en faveur de cette analyse : lorsqu’un mot est formé sur un adjectif, c’est, en morphologie orale, sur la forme du féminin, plus longue que celle du masculin : *rondeur* [rɔ **d**-œr], *lentement* **[**la **t-**ma **]**.

La règle ainsi posée implique que les adjectifs terminés oralement par voyelle au féminin ne sont pas affectés par la variation en genre, même s'ils le sont dans l'écrit :

joli/jolie mais [ʒoli].

Cette règle très générale souffre pourtant quelques exceptions dont on n'indiquera que les principales. En premier lieu, une consonne qui ordinairement tombe au masculin peut subsister :

[lɛd]/[lɛ] laide/laid

vs

[rɛd]/[rɛd] raide/raide.

L'orthographe, en pareil cas, protège la consonne par un *e : laid* vs *raide.* Ceci est encore un exemple de son fonctionnement idéographique. Pour certaines consonnes, c'est au contraire la conservation qui est la règle. C'est généralement le cas pour les séquences de consonnes, que l'écrit les protège ou non par un *e* : *apte* comme *infect. Exact*, *suspect* et *circonspect* perdent leurs consonnes finales au masculin mais on note une tendance de plus en plus grande à l'invariabilité. Si la première des deux consonnes est [r], seule la seconde tombe au masculin :

désert : [dezɛrt]/[dezɛr].

En dehors de ces séquences, un petit nombre de consonnes ne tombent ordinairement pas au masculin : ce sont les liquides [r] et [1] : *réel*, *fidèle*, *rare*, *noir*,etc. Enfin le petit nombre d'adjectifs et de substantifs terminés par [j] ne permet pas d'établir de règle : *vermeil* et *pareil* ne présentent pas la chute du glide au masculin, mais elle se produit dans *gentil* [ʒa tij] / [ʒa ti] et *vieux* [vjɛj] / [vjø]. On remarque que les consonnes qui subsistent sont celles dont on a noté les particularités phonologiques (*cf.* p. 15).

Lorsque le masculin se forme très normalement par la suppression de la consonne finale, cette chute s'accompagne parfois de modifications supplémentaires de la base. Parmi les plus notables, on signalera :

– le changement d'ouverture de la voyelle qui précède la consonne finale lorsque la forme de féminin présente une voyelle ouverte, ce qui est conforme au fait que l'on a alors affaire à une syllabe fermée (*cf.* chap. I) :

première [prəmjɛr] / premier [prəmj**e**]

sotte [sɔt] / sot [s**o**]

– l’alternance vocalique : les adjectifs *belle*, *nouvelle* et *jumelle* perdent au masculin leur consonne finale bien qu’il s’agisse d’un [l]. Cette chute s’accompagne d’une alternance de la voyelle qui précède : [ɛ] / [o]. De même les adjectifs *molle* et *folle* présentent l’alternance [ɔ] / [u] et l’adjectif *vieille* l’alternance [ɛ] / [ø]. Ce sont des phénomènes marginaux et non productifs qui ne s’expliquent que **diachroniquement**,c’est-à-dire historiquement. Un cas particulier d’alternance vocalique est offert par celle d’une voyelle orale et d’une voyelle nasale :

bonne/bon [bɔn]/[bɔ].

Lorsque la consonne finale du féminin est une consonne nasale, sa chute au masculin s’accompagne d’un report du trait de nasalité sur la voyelle précédente. La voyelle est alors dite **nasalisée** (*cf.* la dérivation).

– le changement de la consonne finale : dans un petit nombre d’adjectifs, le masculin ne se marque pas par la disparition de la consonne finale, mais par un changement de cette consonne : *sèche/sec* [sɛj]/[sɛk], en particulier le passage de la sonore [v] à la sourde correspondante [f] :

vive/vif [vi**v**]/[vi**f**].

Cette règle de formation du masculin est très générale. Il faut malgré tout signaler qu’elle est obscurcie quelque peu à l’oral par les cas de liaison. La liaison de l’adjectif épithète avec le substantif qui le suit est en effet obligatoire, quel que soit le niveau de langue considéré. Elle permet d’ailleurs de lever oralement une ambiguïté que présente l’écrit. Dans un groupe comme *savant anglais*, *savant* peut en effet être soit un substantif, soit un adjectif, inversement pour *anglais.* Dans l’oral, la liaison des deux mots ne se produit que lorsque *savant* est adjectif. Avec l’accentuation (*cf.* p. 25), elle permet de lever l’ambiguïté. La forme de l’adjectif qui est utilisée en liaison au masculin est identique à la forme de féminin et la règle de formation du genre ne vaut donc que dans les autres cas. Signalons que cette forme de féminin peut subir quelques modifications, comme le passage d’une sonore à la sourde :

grande amie	[gra dami]
grand ami	[gra tami]
grand garçon	[gra garsɔ]

ou l'inverse :

douce amie [dusami]
doux ami [duzami]
doux garçon [dugarsɔ].

Pour récapituler. Le tableau suivant récapitule les principales différences entre l'écrit et l'oral en ce qui concerne l'accord de l'adjectif. Il laisse de côté les adjectifs issus par conversion (cf. p. 8) de substantifs ou d'adverbes, qui sont invariables pour des raisons de formation et non pour des raisons phonétiques.

	Écrit	**Oral**
invariable	terminé par e	terminé par voyelle (dont [ə])
variable	fém. = masc. + e	masc. = fém. si liaison = – cons. ailleurs

▲ **Le nombre.** Comme le genre, le nombre est une catégorie linguistique qui ne recouvre pas nécessairement les oppositions existant dans la réalité, où les substances s'opposent aux éléments, uniques ou nombreux, isolés ou groupés. En gros, le **singulier** renvoie aux substances et aux individus soit uniques, soit isolés :

l'or

le président de la République

le chien de la voisine

et le **pluriel** à la pluralité d'éléments :

les fruits du jardin.

Mais cette répartition a besoin d'être affinée. En premier lieu, il existe des substantifs qui ne se rencontrent qu'au pluriel : *les ténèbres*, *les funérailles* sans qu'il y ait à cela de raison particulière, puisque l'on peut dire *l'obscurité* et *l'enterrement.* On séparera de ces cas ceux où le pluriel est lié au fait que l'objet représente en réalité une pluralité : *les alentours* (ensemble de lieux proches), *les dames* (jeu qui nécessite un ensemble de pièces), bien qu'on rencontre dans le même type de situation, avec d'autres termes du lexique, *l'environnement*,ou *la belote*,qui nécessite bien plusieurs

cartes. On en distinguera surtout ceux où l'objet est fait de deux parties symétriques : *les ciseaux, les pantalons.* La tendance est d'ailleurs très fréquente de concevoir l'objet dans sa globalité si bien qu'on dit aussi *un pantalon.*

Le singulier s'emploie donc pour les substantifs dont les référents sont conçus sous l'aspect du **continu**,comme des substances. On dit que ces substantifs sont **non comptables** :

le sable *les sables
l'argent *les argents

ceci allant de pair avec le fait que l'article utilisé est *le.* Le pluriel (et l'article indéfini *un* ou *des*)n'est possible que si le substantif est accompagné d'un adjectif (d'une relative ou d'un complément de nom) qui permet de renvoyer à des espèces de la substance en question :

des sables de toutes les couleurs

un sable très fin.

Le singulier et le pluriel sont l'un et l'autre possibles lorsque le référent est conçu sous l'aspect du **discontinu** et que les substantifs sont **comptables** :

un crayon/des crayons

un enfant/des enfants.

Un cas particulier se présente lorsque le référent est conçu comme un objet unique : *le ciel, l'infini.* C'est alors le singulier qui est d'usage mais le pluriel se rencontre néanmoins pour peu qu'une situation ou un contexte permettent d'envisager la pluralité :

les ciels de Turner (peints par Turner)

les trois infinis de Pascal.

Dans tous les cas, comme pour les substantifs non comptables, c'est que l'on apporte une spécification. Ajoutons que le pluriel se rencontre fréquemment en poésie pour ce type de termes avec parfois une forme particulière (*les cieux*).Il s'agit alors essentiellement d'un effet d'élargissement stylistique.

Enfin, le singulier peut renvoyer à une **pluralité** d'éléments lorsque le substantif est un terme collectif, *groupe*, *multitude*, *foule*,etc. La reprise par un pronom se fait alors souvent au pluriel :

Le groupe est arrivé. Tous étaient fatigués.

Sur le plan formel, la description du nombre est plus simple que celle du genre. Elle est identique pour le substantif et pour l'adjectif.

À l'écrit.Sauf si le substantif ou l'adjectif se termine par une des consonnes *s*, *z* ou *x*,c'est-à-dire celles qui en liaison correspondent à la prononciation [z] :

singulier	pluriel
nez	nez
vernis	vernis
flux	flux

le pluriel est indiqué, sauf exceptions rarissimes, par l'adjection d'un *s* ou dans quelques cas, d'un *x*,après *eu* ou *œu*, *au* ou *eau* :

cheveu/cheveux ; vœu/vœux

tuyau/tuyaux ; chapeau/chapeaux

et dans quelques mots en *ou* (*bijou*, *caillou*, *chou*, *genou*, *hibou*, *joujou*, *pou*, *ripou*).

Quelques modifications de la base apparaissent lorsque la consonne finale est *l*. Elle peut disparaître :

cheval/chevaux

bail/baux

cette disparition s'accompagnant d'alternances vocaliques. Le problème se posant également dans l'oral, on y reviendra dans le paragraphe qui le concerne.

Les **noms d'emprunt** constituent un cas particulier. La langue soignée utilise le pluriel de la langue d'origine :

un minimum/des minima

un lied/des lieder

un barman/des barmen

mais l’arrêté du 28/12/1976 autorise dans tous les cas l’utilisation du *s : un minimum/des minimums.*

Les **noms composés** dont les éléments ne sont pas soudés en un seul mot, comme *chou-fleur*, *porte-avion*,etc., ont un pluriel qui varie avec la nature des éléments d’origine, selon qu’il s’agit de substantifs ou d’autres catégories, d’éléments comptables ou non, etc. :

porte-fenêtre : deux substantifs comptables : portes-fenêtres

porte-avion : un verbe + un substantif comptable : porte-avions.

Dans le cas où le premier terme est un verbe ou une préposition, le substantif qui suit se conforme à la règle ordinaire et ne prend la marque de pluriel que si le nom composé tout entier est au pluriel: *un ramasse-miette*, même s’il y a plusieurs miettes à ramasser, *des ramasse-miettes*.

À l’oral. Si le nombre est toujours marqué dans l’écrit, il n’en va pas de même à l’oral où les déterminants sont parfois seuls à l’indiquer :

les petits chats

[**le**ptiʃa].

Lorsque le morphème de pluriel est aussi sensible dans le substantif ou dans l’adjectif, c’est que l’on a affaire à une liaison :

les petits animaux

[**le**pti**z**animo].

On peut donc poser qu’il existe un morphème de nombre pour le substantif et l’adjectif qui est [z], et que ce [z] est élidé devant consonne ou rien :

masculin :			
les grands amis	[lezgrɑ̃zamiz]	→	[legrɑ̃zami]
les grands garçons	[lezgrɑ̃zgarsɔ̃z]	→	[legrɑ̃garsɔ̃]

féminin :			
les grandes amies	[lezgrɑ̃dzamiz]	→	[legrɑ̃dzami]
les grandes filles	[lezgrɑ̃dzfijz]	→	[legrɑ̃dfij].

Le morphème de pluriel étant donc prononcé ou non selon les cas, on conviendra de l'indiquer entre parenthèses [(z)].

Lorsque les **bases** sont **terminées par [l] ou [j]**,sons qui faisaient déjà difficulté pour le genre, il se produit quelques phénomènes supplémentaires. Les adjectifs et substantifs terminés par *-al* [-al] perdent au pluriel la consonne finale et présentent de surcroît une alternance vocalique :

cheval/chevaux	[ʃəval]/[ʃəvo(**z**)]
original/originaux	[oriʒinal]/[oriʒino(**z**)].

Quelques exceptions forment leur pluriel sans alternance :

bal/bals	[bal]/[b**al**(**z**)]
bancal/bancals	[ba kal]/[ba k**al**(**z**)].

Au contraire, pour les substantifs et les adjectifs en[ɛl], c'est la règle générale qui est appliquée :

réel/réels	[reɛl]/[re**ɛl**(**z**)]
sel/sels	[sɛl]/[s**ɛl**(**z**)]

sauf dans *ciel/cieux* [sjɛl]/[sjø(z)].

Enfin, la chute du glide et une alternance vocalique apparaissent dans quelques **substantifs en [j]**,comme *soupirail/soupiraux* [supiraj] / [supir**o**(**z**)], les substantifs en *-ail* étant au demeurant fort peu nombreux dans le lexique. On voit d'ailleurs très mal la raison de la répartition des formes de pluriel qui conduit à ventail/ventaux, mais éventail/éventails.

Le nombre présente ainsi un système simple, bien moins complexe que le genre. Les quelques difficultés rencontrées tiennent à la liaison et à certaines consonnes finales, celles-là mêmes qui faisaient problème dans le genre.

3.2. La flexion verbale

▲ **Les principes de l'analyse.** La flexion verbale est plus complexe que la flexion nominale, car elle met en jeu un bien plus grand nombre d'affixes flexionnels. On la présentera sous une forme simplifiée, destinée

essentiellement à faire apparaître les grands principes qui la gouvernent et à la relier aux autres secteurs de la morphologie.

Depuis les instructions officielles de 1910, les verbes français sont répartis en deux conjugaisons :

– la conjugaison dite vivante, qui intègre les verbes nouvellement créés et qui comprend deux groupes : l’un est caractérisé par son morphème graphique d’infinitif *-er* (*chanter*, *solutionner*, *questionner*),l’autre par un morphème d’infinitif *-ir* et un imparfait en *-issais* (*finir*, *alunir*) ;

– la conjugaison morte, car non productive, qui regroupe les autres verbes en *-ir* dont l’imparfait n’est pas en *-issais* (*partir/partais*), *les* verbes en *-oir* (*pouvoir*)et les verbes en *-re* (*vendre*)dans un troisième groupe disparate.

On met à part les **verbes irréguliers**,comme *aller* ou *savoir*,qui ne s’alignent pas sur le fonctionnement du groupe que leur assignerait la forme de leur morphème d’infinitif, et les verbes **défectifs**,comme *choir* ou *falloir*,dont la conjugaison présente des lacunes.

Ce classement est doublement critiquable. En premier lieu, il est historique et ignore donc les notions de système et de synchronie, puisqu’il repose sur la classification des verbes latins à partir de leur infinitif ; en second lieu, il tient essentiellement compte de la forme graphique des verbes, en ignorant la morphologie orale, dont on a pourtant noté à plusieurs reprises qu’elle était loin de coïncider avec l’écrit. Par conséquent, les groupes séparent parfois des verbes qui fonctionnent de manière identique, car leur morphème d’infinitif est différent dans la graphie : ainsi *croire* et *voir* se trouvent séparés, alors qu’à l’oral leur infinitif est identique [krwar] et [vwar] et qu’ils se conjuguent de la même façon :

imparfait : croyais [krwajɛ]/voyais [vwajɛ]

participe passé : cru [kry]/vu [vy].

Mais, surtout, classer les verbes à partir de l’infinitif ne permet pas de prévoir les autres formes du verbe. Par exemple, les verbes *fondre* et *prendre* ont le même infinitif et, si la classification traditionnelle était opératoire, on s’attendrait à ce que les conjugaisons soient identiques. Or, la simple considération de l’indicatif présent suffit à montrer qu’il n’en est rien, puisque l’on a *nous fondons* en face de *nous prenons.* De même, *partir*

et *répartir* se conjuguent-ils différemment : *nous partons* vs *nous répartissons.* Enfin, la dernière critique que l'on peut faire à l'approche traditionnelle est qu'elle ne prend en considération que les affixes flexionnels et qu'elle ignore les difficultés liées aux allomorphes des bases, alors qu'un grand nombre de verbes en présentent, au moins dans l'oral, suivant le principe général de la morphologie, à savoir l'**alternance entre forme longue et forme brève**.

L'examen des verbes, quels qu'ils soient, fait apparaître la régularité suivante : alors même que des verbes compliqués, voire irréguliers, sont en jeu, dans la presque totalité des cas, on observe la même forme de la base :

– aux personnes 4 et 5 de l'indicatif présent (on considère qu'il y a six personnes verbales : 1 = je ; 2 = tu ; 3 = il, elle ; 4 = nous ; 5 = vous ; 6 = ils, elles) :

nous **chant**ons, vous **chant**ez

nous **finiss**ons, vous **finiss**ez

– à l'indicatif imparfait :

je **chant**ais, nous **chant**ions

je **finiss**ais, nous **finiss**ions

– au subjonctif présent :

que je **chante**,que nous **chant**ions

que je **finiss**e, que nous **finiss**ions

– au participe présent :

chantant, **finiss**ant.

Cette forme sera jugée comme la forme fondamentale et, lorsque la base verbale présente des allomorphes, c'est elle que l'on retiendra pour décrire les autres, puisque c'est la forme longue (cf. p. 62).

L'analyse que l'on va présenter ici s'appuie donc à la fois sur l'examen des bases et des affixes, et sur la morphologie orale.

▲ **Les classes de verbes et leur infinitif.** On posera deux grandes classes de verbes, définies conjointement à partir des allomorphes que présente éventuellement leur base, et à partir de leur morphème d'infinitif. Si l'on compare en effet les verbes *porter* et *partir*,ou *saler* et *salir*,on

s’aperçoit que leurs morphèmes d’infinitif sont différents et que, parallèlement, ceux qui présentent un infinitif en *-er* [e] n’offrent pas d’allomorphe de la base, tandis que ceux qui ont un infinitif en *-ir* en offrent : [part] et [parl, [sali] et [salis]. Comme le montre l’exemple de *saler et salir*,les deux morphèmes d’infinitif peuvent se rencontrer dans un entourage identique, si bien qu’il est difficile de prévoir leur répartition. On est donc amené à poser **deux classes lexicales de verbes**,ceux qui admettent un infinitif en [e] et ceux qui admettent un infinitif comportant un [r] phonique. À l’intérieur du second groupe, on observe trois allomorphes d’infinitif en [r] : [-ir], [-r] et [-war], dont la répartition est conditionnée phonologiquement et se laisse décrire dans les termes d’une distribution complémentaire qui justifie que l’on puisse parler d’un morphème unique.

La rencontre de [r] avec la consonne qui termine la base verbale peut poser des problèmes selon la nature de cette consonne. Il s’agit là d’un phénomène phonologique très général. En effet, alors que toutes les voyelles peuvent être suivies de [r], seules les occlusives non nasales et les constrictives [f] et [v] le peuvent parmi les consonnes :

p propre, câpre
b sobre, arbre
t âtre, être
d foudre, cidre
k âcre, ocre
g ogre, podagre
f souffre, affres
v livre, pauvre.

De même, dans la flexion verbale, ces consonnes s’adjoignent sans difficulté le [r] d’infinitif : *rompre*, *battre*, *vendre*, *vaincre*, *vivre.* Dans ce deuxième groupe, aucun verbe n’est terminé par [b], [g] ou [f]. Mais des difficultés surgissent lorsque les bases sont terminées par d’autres consonnes :

– base terminée en [s] ou [z] :

finissons : [finis-]

lisons : [liz-].

Pour éviter les séquences impossibles dans le système phonologique [*sr] et [*zr], conformément au mécanisme décrit à propos de l'élision, la première des deux consonnes va disparaître :

lire [liz + r] → [lir]

finir [finis + r] → [finir].

Cependant, si [s] est précédé de [ɛ] ou [a], une autre solution est retenue : le passage de la consonne à l'occlusive correspondante [t].

connaître [kɔnɛs + r] → [kɔnɛtr].

Une solution de même type se rencontre dans les verbes terminés par [nj], séquence qui passe à l'occlusive sonore correspondante [d] :

craindre [krɛnj] → [krɛ dr],

la disparition de la consonne nasale entraînant l'apparition d'un trait de nasalité sur la voyelle ;

– bases terminées par [r], [j] ou nasales autres que [nj]. Apparaît ici une voyelle de liaison, [i], destinée à éviter la rencontre impossible ou rare phonologiquement des deux consonnes :

dormir	[dɔrm+r]	→	[dɔrmir]
mourir	[mur + r]	→	[murir]
cueillir	[køj + r]	→	[køjir].

Après [ən], la première solution comme la seconde peuvent se rencontrer :

prendre	[prən + r]	→	[prɑ̃dr]
tenir	[tən + r]	→	[tənir].

Enfin, cette deuxième solution est encore retenue lorsque, à la finale de la forme de base, [t] ou [v] qui devraient être suivies de [r] sont précédées de cette même consonne ou d'une voyelle nasale. En pareil cas apparaît la voyelle de liaison [i] :

partir	[part + r]	→	[partir]
servir	[sɛrv + r]	→	[sɛrvir]
mentir	[mɑ̃t + r]	→	[mɑ̃tir]

– bases en [1] ou [v] précédées d'une voyelle autre que [i] : c'est encore la solution de l'élément de liaison qui est retenue, mais c'est cette fois-ci [wa], d'où un allomorphe en -[war] :

vouloir	[vul + r]	→	[vulwar]
pouvoir	[puv + r]	→	[puvwar].

Telles sont donc les règles de la répartition des allomorphes de [r]. On peut les récapituler dans le tableau suivant qui, si l'on ne tient pas compte des bases en [ən], fait apparaître une distribution complémentaire certes complexe, mais assurée :

	[r]	[ir]	[war]
[s], [z] et [nj]	+	–	–
[r], [j], nasale ≠ nj	–	+	–
V≠ i + [l] ou [v]	–	–	+

Les exceptions sont rarissimes, comme *écrire*,là où l'on attendrait **écrivre*. D'autres cas ne font difficulté qu'en apparence, par exemple *croire* ou *voir.* Si les bases étaient bien [krwaj-] et [vwaj-], on s'attendrait à un infinitif en [-ir] alors qu'il est en [-r]. C'est qu'en réalité le [j] n'appartient pas vraiment à la base. Il s'agit seulement d'une consonne de liaison devant affixe vocalique, comme pour *balayer*, *payer.* La différence entre *je cueille* [kœj] et [krwa] montre bien que le [j] n'est pas également attaché à la base. Il est donc normal d'avoir un infinitif en [-r] après une voyelle.

▲ **Les allomorphes des bases.** Dans la **première classe** de verbes, celle où l'infinitif est en [-e], et où donc, sauf cas rarissime de liaison, il n'y a pas de [r] prononcé, les bases ne présentent généralement pas d'allomorphe. En tout cas, lorsqu'il en existe, ils ne se laissent pas décrire par une alternance

entre forme longue et forme brève. Les rares allomorphes qui se présentent peuvent être décrits en termes phonologiques. Deux cas peuvent se présenter.

La rencontre de deux voyelles : lorsque la base se termine par une voyelle devant une terminaison consonantique ou zéro :

je noie [nwa]
je noierai [nware]

la rencontre de cette voyelle avec une terminaison à initiale vocalique est rendue difficile par la tendance générale du français à éviter les rencontres de voyelles. Si la voyelle finale du radical est [i], [y] ou [u], c'est-à-dire une voyelle qui a un correspondant parmi les glides, elle pourra passer, au contact de l'affixe flexionnel, respectivement à [j], [ɥ] ou [w] (*cf.* exercice n° 2) :

je nie/nous nions [ni]/[njɔ]
je tue/nous tuons [ty]/[tɥɔ]
je noue/nous nouons [nu]/[nwɔ].

Si la voyelle finale de la base est [a] ou [e], c'est un [j] de transition, comme pour *croire* ou *voir*,qui apparaît : *nous balayons.* Il est purement conditionné par l'entourage phonétique et n'a donc pas à être considéré comme faisant partie de la base elle-même.

L'alternance vocalique : lorsque le radical est terminé par une consonne, la voyelle qui la précède se trouve tantôt en syllabe fermée, lorsque la désinence est consonantique ou zéro, tantôt en syllabe ouverte, lorsque la désinence commence par une voyelle. En pareil cas, si la voyelle en question est moyenne, elle sera tantôt ouverte, tantôt fermée, suivant les règles ordinaires de la phonologie :

j'aime/nous aimons [ɛm]/[emɔ (z)].

Dans la deuxième classe de verbes, les bases ont généralement deux allomorphes, et quelquefois plus à l'exception d'une catégorie qui rassemble de rares verbales dont la base ne varie pas, comme *cueillir* ou *ouvrir*, dont le présent suit le modèle de la première classe. Dans le cas

géréral, la répartition des allomorphes se fait selon deux principes : conditionnement phonologique, et morphologique dans certains cas.

Un cas de conditionnement phonologique est représenté par l'alternance des allomorphes au présent de l'indicatif, avec présence de la forme longue devant affixe commençant par une voyelle et présence de la forme courte devant consonne ou rien :

finissons/je finis	[finis-]/[fini-]
servons/je sers	[sɛrv-]/[sɛr-]
partons/je pars	[part-]/[par-].

Cette chute de la consonne finale peut évidemment s'accompagner de modifications secondaires du radical, soit essentiellement :

– la nasalisation de la voyelle précédente quand la consonne qui disparaît était une nasale :

craignant/crains [krɛnj-]/[krɛ -]

– l'alternance vocalique :

[a]/[o] : verbes terminés en [al] : valoir [val-]/[vo-]
[u]/[ø] : verbes terminés en [uv] : pouvoir [puv-]/[pø-]
[ə]/[wa] : verbes terminés en [əv] : devoir [dəv-]/[dwa-].

Les deux peuvent d'ailleurs se combiner comme dans le verbe *prendre* [prən-]/[pra -].

Le cas du conditionnement morphologique est illustré, par exemple, par le passé simple, où apparaissent des règles sectorielles, selon l'allomorphe d'infinitif. C'est ainsi que les verbes où l'allomorphe d'infinitif est [-war] ont au passé simple un morphème flexionnel de temps en [-y] qui s'adjoint à une forme ultracourte caractérisée par la suppression de la consonne finale de la base et de la voyelle qui la précède :

nous savons/je sus [sav-]/[s-] + [-y]

alors qu'avec les autres allomorphes d'infinitif le morphème de passé simple est généralement en [-i] (*il partit*) ajouté à une forme longue (*cf.* p. 79).

Enfin, on dira que les verbes considérés traditionnellement comme **irréguliers** peuvent être appelés ainsi, non parce qu'ils présentent plusieurs allomorphes de la base, ce qui est conforme au cas général, mais parce que ces allomorphes ne sont pas prévisibles, comme la forme [saʃ-], *sache*,du verbe *savoir*,dont la forme ordinaire est *sav*- [sav-].

▲ **Les allomorphes flexionnels.** Ils s'adjoignent à la droite de la base et servent à indiquer les **personnes**,les **temps** et les **modes**.Certains peuvent ne pas être présents dans la forme verbale mais, lorsqu'ils le sont tous, ils se combinent dans l'ordre suivant : mode + temps + personne :

que nous mangeassions [ma ʒ + as + j + ɔ (z)].

Les morphèmes de mode : ils sont très peu nombreux. On notera en premier lieu que l'**indicatif** et l'**impératif**,modes non marqués, ne sont pas signalés par des morphèmes spécifiques. Le subjonctif qui, comme le dernier exemple l'a montré, est marqué à l'imparfait, ne l'est au présent qu'aux personnes 4 et 5 par le morphème [j] :

que j'attrape *vs* que nous attrapions.

Dans la deuxième classe de verbes, l'emploi du subjonctif présent est signalé de surcroît à toutes les personnes par l'emploi de la forme longue de la base :

que je finisse

que nous finissions

mais il ne s'agit pas là d'une marque flexionnelle.

Les morphèmes de temps : ils sont beaucoup plus nombreux et toujours indiqués en dehors du présent qui, comme l'indicatif, est non marqué. On se bornera à évoquer les temps de l'indicatif. **L'imparfait**,quel que soit le type de verbe, présente deux allomorphes [-ɛ-] et [-j-] en distribution complémentaire, le premier apparaissant devant consonne ou rien et le second devant voyelle :

je finissais	tu finissais	il finissait	ils finissaient
[ʒəfinisɛ(z)]	[tyfinisɛ(z)]	[ilfinisɛ(t)]	[ilfinisɛ(t)]
nous finissions	vous finissiez		
[nufinisjɔ̃(z)]	[vufinisje(z)].		

Le **futur** est formé grâce à un morphème [-r-] qui, historiquement, est un morphème d'infinitif, mais qui s'en distingue en synchronie. En effet, pour les verbes de la première classe, le morphème de futur est [-r-] et non [-e-] :

je chanterai [ʃa t-r-e].

Pour les verbes de la seconde dasse, c'est toujours [-r-] (ou -ir) sans que soient présents tous les allomorphes de l'infinitif :

finir	je finirai	[fini-r-e]
partir	je partirai	[part-ir-e]
prendre	je prendrai	[pra d-r-e]
devoir	je devrai	[dəv-r-e].

Signalons enfin que le futur entraîne l'apparition de désinences personnelles particulières.

Le **conditionnel**,traditionnellement considéré comme un mode, doit en fait être classé parmi les temps de l'indicatif. Trois arguments peuvent être avancés en faveur de cette analyse :

– argument sémantique : les morphèmes temporels ont en français, outre leur valeur proprement temporelle, une valeur aspectuelle et une valeur modale. Le fait que le conditionnel soit un temps n'empêche donc nullement de lui attribuer une valeur modale. Il est sur ce point très proche du futur.

– argument syntaxique : on observe un parallélisme d'emploi du conditionnel avec le futur chaque fois que l'on passe du système du présent à celui de l'imparfait :

s'il fait beau, je sortirai

s'il faisait beau, je sortirais.

je te dis qu'il fera beau

je te disais qu'il ferait beau.

– argument morphologique : le conditionnel ne présente pas de morphème spécifique, mais combine le morphème de futur et le morphème d'imparfait :

je chanterais	[ʃa t + r + ε + (z)]
nous chanterions	[ʃa t + r + j + ɔ(z)].

Enfin le **passé simple** présente des morphèmes différents selon les deux classes. En classe I, on relève deux allomorphes descriptibles en termes morphologiques uniquement : [-e-] aux personnes 1 et 6, [-a-] partout ailleurs :

je chant-ai	ʃa t-e]
nous chant-â-mes	[ʃa t-a-m(z)].

En classe II, on note également deux allomorphes [-i-] et [-y-]. Toutefois, chacun d'eux est conservé tout au long de la flexion personnelle et leur répartition est la même que celle du participe passé :

je dus	[d-y-(z)]
nous dûmes	[d-y-m(z)]
je partis	[part-i-(z)]
nous partîmes	[part-i-m(z)]

On n'entrera pas dans le détail de cette répartition. On se contentera de signaler que les bases en occlusive admettent généralement un passé simple en *i* (*partit*, *mordit*) tandis que les bases en liquide non précédée d'une autre consonne, ont un passé simple en *u* (*voulut*, *courut* vs *offrit*). Les autres constrictives hésitent entre les deux morphèmes : *choisit* mais *aperçut*. Il existe également un lien avec le morphème d'infinitif (*cf*. p. 74).

Les morphèmes de personne : toutes les désinences de personnes sont identiques d'une classe à l'autre, et en majorité d'un temps à l'autre. Seuls le passé simple et le futur, à certaines personnes, ont des désinences particulières. Les désinences présentent souvent des allomorphes suivant le principe de la liaison : une forme longue terminée par consonne qui, dans une langue soutenue, apparaît devant un mot à initiale vocalique et une forme courte, sans consonne finale, qui apparaît ailleurs. Le tableau suivant récapitule les affixes personnels. Seules les personnes qui ont un affixe spécifique à un mode ou un temps particulier figurent dans la colonne correspondante. Les autres sont indiquées dans la rubrique *ailleurs*. Lorsqu'un affixe ou une partie d'affixe figure entre parenthèses, c'est qu'il est soumis à la liaison.

Indicatif présent classe I Subjonctif classe I et II Passé simple classe I	Futur	Passé simple	ailleurs
1 rien	e		(z)
2	a(z)		(z)
3 rien	a		(t)
4		m(z)	ɔ̃(z)
5		t(z)	e(z)
6	ɔ̃(t)	r(t)	(t)

On constate ainsi que la répartition des affixes flexionnels de personne est conditionnée morphologiquement puisqu'elle est parfois liée aux affixes de modes et de temps. Quant à l'alternance des formes longues et des formes brèves, elle est conditionnée phonologiquement.

En ce qui concerne les affixes flexionnels, il s'avère que la combinatoire est souvent lacunaire : à une base ne s'adjoignent pas nécessairement un affixe modal, un affixe temporel et un affixe personnel. Ainsi *nous chantons* [nuʃa tɔ (z)] ne comporte-t-il qu'un affixe de personne. Mais une absence de marque de mode et/ou de temps est aussi significative qu'un affixe effectivement présent, car la perception d'une forme verbale se fait par comparaison avec les autres formes. Ainsi *nous chantons* est-il opposé à *nous chantions*, *nous chanterons*,etc., si bien qu'il est facilement reconnaissable et interprétable. Par ailleurs, c'est parfois l'utilisation de la forme longue de la base qui indique le mode et le temps. **La combinatoire de la base et des affixes** est donc aussi importante que les affixes eux-mêmes.

La morphologie verbale est ainsi commandée par la répartition lexicale des verbes en deux classes, qui n'ont en commun que les affixes, à l'exception de ceux de l'infinitif, du passé simple et du participe passé. Les principaux points de convergence et de divergence sont indiqués dans le tableau suivant.

	Infinitif	Passé simple	Participe passé	base
classe I	e(r)	a	e	unique
classe II	/r/ [r] [ir] [war]	i ou y	i ou y	allomorphes forme longue brève

Les principes de la morphologie verbale du français apparaissent ainsi comme relativement simples. Elle est gouvernée par les grandes tendances phonologiques qui jouent dans l'ensemble de la morphologie, en particulier les règles de l'élision consonantique. Elle est donc, dans une très large mesure, prévisible.

4. La morphologie dérivationnelle et la formation des mots

Quelle que soit leur origine, les mots s'insèrent généralement dans le système de la langue, mais certains sont directements hérités d'une autre langue, ancienne ou moderne, tandis que d'autres ont été construits par le français. Il faut donc séparer la formation des mots dans l'histoire et leur construction dans le système.

4.1. L'origine des mots : étymologie et emprunts

Il faut distinguer soigneusement l'origine et la formation des mots. Il n'existe pas de création de mots à partir de rien, et tous ont une histoire. C'est l'**étymologie** qui l'étudie cette histoire en cherchant en diachronie la forme originale du mot, son **étymon**. Ainsi, l'étymon du mot *esprit* est le latin *spiritus*. Dans le cas de mots qui ont ensuite suivi en français un processus de dérivation, l'étymologie consiste à rechercher le lien que la base entretient avec un mot ancien. Ainsi, rechercher l'étymologie de *alimentation*, c'est dire que le mot a été formé à partir de l'étymon de la base **aliment**-, issue du latin *alimentum*, mais l'essentiel, en synchronie, sera de noter le lien dérivationnel de *aliment* et *alimenter*. L'étymologie ne suffit pas à expliquer la forme, ni le sens d'un mot dans le système, en synchronie.

Certains mots sont empruntés à des langues étrangères. L’emprunt est un processus continu, lié à l’histoire, au contact des langues et des cultures. Comme son nom l’indique, il consiste à utiliser dans une langue un mot pris à une autre, comme *adagio* pris à l’italien, *camping* à l’anglais, *assassin* à l’arabe. Ces emprunts se font avec les langues de contact, intellectuel, commercial, diplomatique, etc. Il est cependant rarissime que le mot ainsi emprunté ne subisse pas de modification pour pouvoir être intégré dans la langue d’accueil.

Ces modifications peuvent être phonologiques : la finale [ŋ] du mot *camping* se transforme en [g], le phonème anglais n’existant pas en français. De même *riding coat* a produit *redingote,* d’où ont disparu les diphtongues de l’anglais, puisque le français n’en a plus. Elles peuvent également être d’ordre morphologique. Par exemple, l’anglais *starlet* donne *starlette,* où la finale a été remplacée par le suffixe -*ette.* Elles peuvent enfin être d’ordre morphosyntaxique. Les adaptations sont alors essentiellement des adaptations de genre : l’allemand *das Bier* devient *la bière,* féminin puisqu’il n’y a pas de correspondant au genre neutre de l’allemand.

En français, les emprunts ont eu pour origine les langues anciennes comme les langues modernes. C’est le latin qui parmi les langues anciennes a fourni le plus grand nombre de mots. Ils constituent ce que l’on appelle des mots savants qui n’ont pas suivi les lois de la dérivation française. Ils ont été empruntés tout au long de l’histoire de la langue, en particulier dans des registres de langue spécialisés :

philosophie : déifier, figuratif, discerner, idoine, spirituellement

sciences : élément, équinoxe, occident, solstice, carboncle

droit : accusation, exécution, révocation, libellé, succession

religion : diable, église, diacre, image, céleste, confession…

Beaucoup sont le fait des clercs au Moyen Âge. Ils se sont parfois substitués à des mots déjà existants qui avaient suivi les règles ordinaires de l’évolution phonétique : *adorer* a remplacé *aorer, infirme, enferm,* etc. Les premiersont parfois subsisté et on dispose alors de doublets (voir exercice n° 24) : *poilu* et *pelu, frêle* et *fragile,* etc. Le grec, par l’intermédiaire du latin, a également fourni un bon nombre de mots : *étymologie, syntaxe, anatomie, cataplasme, agronome, histoire, mathématique,* etc. Latin et grec

ont surtout donné au français les éléments utilisés dans la composition : *télé-, -vore-, -logue,* etc.

Parmi les langues modernes, c'est, semble-t-il, l'italien qui a fourni le plus de mots, suivi par l'anglais, les autres langues venant loin derrière. Les emprunts à l'italien sont plus anciens que les emprunts à l'anglais. Ceux-ci caractérisent surtout les vocabulaires techniques : *spectacle, sport, commerce, industrie, informatique,* etc.

On appelle **calque** l'emprunt d'un emploi et non d'une forme, comme *réaliser* au sens de *se rendre compte*, qui traduit l'anglais *to realize*.

4.2. Les différents types de dérivation

La dérivation est un processus morphologique défini en synchronie dans le système et concerne la formation des mots ; il consiste dans la création de nouvelles unités lexicales par l'adjonction à une base d'un affixe : *chant-eur*. Rappelons qu'en français il n'existe pas d'affixe inséré dans la base et que les affixes la précèdent ou la suivent. Selon la place de l'affixe dérivationnel et le mode de combinaison avec la base, on distingue trois types de dérivation en français, la **préfixation**,la **suffixation** et le mode de **formation parasynthétique**.

▲ **La préfixation** : l'affixe est alors placé à gauche de la base :

faire	dé-faire
prendre	re-prendre

et il n'entraîne jamais la création d'un nouveau mot dont la classe morphosyntaxique différerait de celle de la base. Dans les exemples précédents, la base est verbale et le dérivé est un verbe. Dans les suivants :

légal	il-légal
moral	a-moral

la base est un adjectif et le dérivé est également un adjectif. Les préfixes ne permettent donc pas de savoir quelle est la nature du dérivé. On a avec le préfixe *dé-* aussi bien des verbes que des adjectifs :

ranger	dé-ranger

loyal dé-loyal.

Ils n’ont pas de fonction grammaticale et se bornent à introduire un changement de sens : leur fonction est exclusivement sémantique. Enfin, sur le plan de la forme, si les préfixes peuvent présenter des allomorphes :

dé	[de]	déranger	[de-rɑ̃ʒe]
	[dez]	désabuser	[dez-abyze]

ils n’entraînent jamais la présence d’un allomorphe de la base, ceci étant lié au fait que tous les allomorphes des morphèmes en français se caractérisent par des changements terminaux ou parfois internes, mais jamais initiaux. Le début des bases en contact avec le préfixe ne saurait être affecté.

▲ **La suffixation** : à l’inverse, la suffixation utilise un affixe placé à droite de la base :

range range-ment
lente lente-ment.

Comme les préfixes, les suffixes ont évidemment une fonction sémantique, mais ils présentent des fonctions supplémentaires. En premier lieu, un suffixe peut modifier la valeur d’emploi de la base sans changer totalement son sens. Il va de soi qu’en pareil cas il n’entraîne pas la création d’un mot d’une classe morphosyntaxique différente de celle de la base. C’est ce qui se produit en particulier pour **les suffixes diminutifs** :

poule poul-ette

péjoratifs :

blanche blanch-âtre

ou **collectifs** :

valet valet-aille.

En second lieu, le suffixe peut restreindre l’aire d’emploi de la base : ainsi, à partir de la base verbale *bat-* du verbe *battre*,on passe par adjonction du suffixe *-eur* au mot *batteur* mais, alors que les emplois de la base sont

très variés, le substantif, lorsqu'il renvoie à un animé, se restreint au champ de la musique. Certains suffixes jouent alors le rôle d'**indicateurs lexicaux** en situant les mots dans des registres de langue particuliers, par exemple le vocabulaire de la médecine :

-ite : encéphalite
appendicite
-ée : céphalée
rhinorrée

ou de la botanique :

-acée : rosacée
liliacée.

Par ailleurs, les suffixes ont des **valeurs grammaticales**. Ils ont parfois un rôle d'**indicateurs de classe**, puisque, à la différence du préfixe, ils peuvent entraîner la création d'une unité lexicale appartenant à une classe morphosyntaxique différente de celle de la base. Ainsi, de *blanche*, adjectif, on passe par l'adjonction du suffixe -*eur* au substantif *blancheur*, de *timide*, adjectif, à *timidement*, adverbe. Chaque suffixe indique donc la classe morphosyntaxique du dérivé qu'il sert à fabriquer. De plus, il peut avoir une fonction dite **catégorisatrice**, puisqu'il peut indiquer des catégories grammaticales telles que le genre : le suffixe d'agent -*eur*, par exemple, permet de fabriquer un substantif masculin, alors que le suffixe -*ité* permet de fabriquer un substantif féminin.

Enfin, la combinatoire avec un suffixe, à la différence d'avec un préfixe, peut entraîner des allomorphes de la base :

plomb : [plɔ]
plomb-ier : [plɔ b-je].

▲ **La formation parasynthétique** : ce mode de formation combine préfixation et suffixation et se définit comme l'adjonction simultanée à une base d'un préfixe et d'un suffixe : *herbe : dés-herb-er.* Soient en effet les verbes *dégeler* et *détacher* en face de *décourager* et *décontenancer.* Dans les premiers, la suppression du préfixe aboutit à une base existant en

langue, dont le dérivé est antonyme (de sens contraire) : *geler* et *tacher.* Pour les seconds, les bases n'existent pas à l'état libre : **courager* et **contenancer.*

Le mode de dérivation n'est donc pas tout à fait le même pour les uns et pour les autres. Dans un cas, on posera les étapes suivantes :

0. étape initiale : base	gel	substantif
1. suffixation	geler	dérivé verbal
2. préfixation	dégeler	dérivé verbal

et dans le second :

0. étape initiale : base	courage	substantif
2. suffixation + préfixation	décourager	dérivé verbal.

L'étape n° 1 a été sautée.

▲ **La dérivation inverse et la conversion** : la dérivation inverse ou dérivation régressive, consiste à tirer un mot plus simple d'un mot plus long. Par exemple, si l'on considère le couple *galoper*/*galop*,historiquement, c'est le verbe qui précède le substantif, obtenu par suppression du suffixe verbal. Mais, en synchronie, le fonctionnement du couple n'apparaît pas différent de celui de *chant/chanter* où c'est le verbe qui est formé sur le substantif. En dehors de connaissances historiques, il est donc impossible de repérer la dérivation inverse, si bien que, synchroniquement, c'est une notion dont on peut faire l'économie.

La dérivation impropre est en fait improprement nommée, puisqu'elle n'a aucun caractère morphologique et consiste simplement à faire changer un mot de catégorie morphosyntaxique :

verbe sourire → substantif le sourire
adjectif vrai → substantif le vrai.

On l'appelle donc, à juste titre, de plus en plus souvent, **conversion**.

Dans tous les cas de dérivation, une question se pose, celle de la vivacité ou **disponibilité** des affixes et de la formation utilisée. La disponibilité se distingue de la fréquence : il s'agit de la capacité d'un affixe à créer de nouveaux dérivés. En fréquence absolue, un affixe peut, à un moment donné, étant donné les mots formés antérieurement, être majoritaire par

rapport à des affixes de sens voisin, mais ne plus être disponible, c'est-à-dire être peu (ou plus du tout) utilisé dans la fabrication des mots nouveaux.

Par exemple, si l'on considère les suffixes d'action *-ment*, *-tion* et *-age*,leur disponibilité est très inégale. Actuellement c'est *-age* qui est le plus disponible, suivi de *-tion*, *-ment* étant le moins vivace, alors qu'il est très fréquent. C'est que *-age* se répand par l'intermédiaire du vocabulaire technique (*antiparasitage*, *doublage*) jusque dans le vocabulaire courant (*cafouillage*, *largage*)et que *-tion* s'appuie sur l'existence d'un suffixe analogue en anglais (*indexation*, *programmation*),tandis que *-ment* se restreint au champ des attitudes psychologiques ou sociales, ou se spécialise dans un sens résultatif. Un des critères qui permettent d'apprécier la disponibilité d'un affixe est qu'il peut ou non s'ajouter à des bases différentes. Ainsi *-isme*,qui est un affixe disponible, a la possibilité de se combiner avec des bases verbales : *dirigisme*,substantivales : *revanchisme*,des noms propres : *gaullisme*,et des bases d'origine savante : *autisme.*

4.3. Les allomorphes

La combinatoire des affixes et des bases entraîne parfois des modifications des uns et/ou des autres et l'apparition d'allomorphes.

▲ **Allomorphes des affixes.** Les préfixes ne posent pas de problèmes particuliers et se laissent décrire dans les termes des allomorphes déjà examinés à propos de la flexion selon une alternance entre **formes longues** et **formes brèves** :

dé- [de] + consonne : dégager [degaʒe]
des- [dez] + voyelle : désarmer [dezarme]

Les suffixes posent plus de problèmes et leur répartition ne se laisse pas décrire aussi simplement. Si l'on considère par exemple le suffixe *-ité* [ite], qui sert à former des substantifs indiquant une qualité à partir d'une base adjectivale, il admet en effet les deux allomorphes *-ité* et *-té.* Or, leur répartition est confuse, puisque dans le même entourage on peut avoir l'un ou l'autre :

lâche → lâcheté [laʃte] vs étanche → étanchéité [eta ʃeite]
habile → habileté [abilte] vs mobile → mobilité [mobilite].

On peut faire plusieurs remarques à ce propos. La première est que les variations de forme affectent le début de l'affixe, et que l'on n'est donc pas dans le cadre des tendances ordinaires de la morphologie. La seconde, c'est que la formation des mots porte, sans doute plus que tout autre secteur de la langue, la trace de l'histoire, si bien que coexistent, dans un même état de langue, des mots formés à des époques très différentes, dont certains sont même calqués sur les mots latins et ne reflètent pas un processus de dérivation propre au français.

▲ **Allomorphes des bases.** Cette question ne se pose que si l'on a affaire à des dérivés suffixés, par suffixation ordinaire ou par dérivation parasynthétique. Certains cas ne peuvent être expliqués que par la prise en considération de l'histoire (*cf.* exercice n° 24) qui permet en particulier d'opposer **dérivation savante** (calquée sur le latin) et **dérivation populaire** obéissant aux règles ordinaires de la dérivation française. Mais, dans la majorité des cas, la répartition des allomorphes se fait suivant les règles de l'alternance entre formes longues et formes brèves.

La forme de la base dont on part dans la dérivation est la forme longue et, donc, quand il s'agit d'un adjectif, la forme de féminin, bien entendu quand l'adjectif n'est pas épicène :

dentiste [da t-ist]
lentement [la t-ma]

Cette forme longue est maintenue devant voyelle, selon la règle phonologique générale :

plomb [plɔ b-aʒ]
polissage [polis-aʒ]

tandis que la forme brève apparaît devant consonne :

peignons [pɛnj-ɔ (z)] *vs* peinture [pɛ -tyr]

ou lorsque la base est utilisée seule :

plomb [plɔ].

Cependant la forme longue est maintenue devant ces consonnes particulières que sont [r] et [j] :

plombier [plɔ b-je]
plomberie [plɔ b-ri].

C'est ce que note l'orthographe par l'utilisation des graphèmes vocaliques *i* et *e.*

Néanmoins le conditionnement des allomorphes est en partie morphologique, puisque certains suffixes, bien que commençant par une consonne, n'entraînent pas l'utilisation de la forme brève, par exemple le suffixe nominal *-ment* :

ravissement [ravis-ma]
abrutissement [abrytis-ma].

Lorsque la forme brève est utilisée, comme pour la flexion on peut voir apparaître des règles secondaires :

– **Changement d'ouverture de la voyelle** :

Lorsque l'adjonction du suffixe entraîne un changement d'ouverture de la syllabe, si la voyelle qu'elle contient est moyenne, son degré d'ouverture peut varier en conséquence :

syllabe ouverte / voyelle fermée : crémier [kremje]
syllabe fermée / voyelle ouverte : crème [krɛm].

– **Nasalisation** :

Lorsque la consonne finale de la forme longue est une nasale, [m], [n] et [nj], son absence dans la forme brève est compensée par un report sur la voyelle précédente d'un trait de nasalité. La voyelle est dite **nasalisée** :

année	[an-e]	an	[ɑ̃]
parfumeur	[parfym-œr]	parfum	[parfœ̃]
baignade	[bɛnj-ad]	bain	[bɛ̃].

Or, il se trouve (*cf.* chap. I) que les voyelles orales du français n'ont pas toutes de correspondant nasal. Seules les voyelles les plus ouvertes [ɛ, œ, ɔ, a] en ont un [ɛ , œ , ɔ , a]. Aussi les voyelles fermées auront-elles comme

voyelles nasales correspondantes la première voyelle nasale disponible dans la même série (avant non arrondie, avant arrondie, arrière). C'est ainsi que [i] aura comme correspondant [ɛ], et [y], [œ] :

divinité	*vs*	divin	[divinite]	*vs*	[divɛ̃]
unité	*vs*	un	[ynite]	*vs*	[œ̃].

Aucune voyelle nasale ne correspond à [u].

Ces différentes règles ne sont pas particulières à la morphologie dérivationnelle, il s'agit de règles phonologiques dont on a vu des exemples ailleurs. Mais il existe également des règles particulières. On en trouvera des illustrations dans l'exercice n° 19.

Comme la morphologie flexionnelle, la morphologie dérivationnelle apparaît ainsi relativement simple. Ce sont toujours les mêmes mécanismes qui sont à l'œuvre et qui donnent à la morphologie du français une profonde unité. Cependant, si les règles elles-mêmes sont parfaitement claires et systématiques, leur **domaine d'application**,à la différence de ce qui se passe pour la flexion, reste **arbitraire**.Ainsi, il est aisé de poser la règle suivante pour le suffixe d'agent *-eur* :

base verbale longue + suffixe -eur → substantif masculin d'agent.

Mais le domaine d'application de la règle, c'est-à-dire les bases auxquelles elle va s'appliquer, reste imprévisible. **La morphologie dérivationnelle est ainsi tout à la fois régulière et arbitraire.**

4.4. Les autres modes de formation des mots

À côté de la dérivation, il faut faire une place à d'autres procédés de formation des mots qui ne sont que partiellement (ou même pas du tout) morphologiques. Ils n'ont donc pas tout à fait leur place dans ce chapitre, mais on les y a insérés de façon à offrir de façon suivie la liste complète des procédés de formation des mots. Il est remarquable que les mots ne se créent pas à partir de rien, par une simple concaténation de sons ou de syllabes qui aboutirait à la création d'un mot simple. Le souci de motivation que nous avons déjà noté conduit, en dehors même de la construction par la

dérivation, qui range les mots dans des séries reconnaissables, à donner au mot une origine lisible.

▲ **La composition.** La question de la distinction entre composition et dérivation est complexe et n’a pas toujours été tranchée de la même façon. Traditionnellement, on réservait le terme de dérivation à la suffixation, tandis que la composition comprenait l’association de deux lexèmes (*chou-fleur*, *porte-fenêtre*) et l’adjonction d’un préfixe à une base (*redire*, *délaver*).Ce point de vue est essentiellement diachronique, car, dans les langues classiques, un grand nombre de préfixes sont aussi des adverbes ou des prépositions, ainsi *ab*, *ad*, *in*, *pro*,etc., qui s’utilisent de façon autonome. Si donc on adopte pour critère de définition de la composition que les éléments du mot sont des morphèmes libres, la formation de *chou-fleur* en français et de *profero* en latin est évidemment identique et on comprend qu’on ait pu réunifier les deux sous le nom de composition. Mais, si l’on raisonne strictement à l’intérieur du français, la situation est tout autre, car la plupart des préfixes n’existent jamais à l’état libre : *in-*, *dé-*, *a-…*, si bien qu’il n’y a pas lieu de séparer la préfixation de la suffixation. On exclura donc la préfixation de la composition et on définira celle-ci comme la **juxtaposition de deux éléments qui peuvent servir de base à des dérivés**.La définir comme la juxtaposition de deux éléments qui peuvent exister à l’état libre permettrait bien d’y intégrer des mots comme *chou-fleur* ou *portemine*,mais en exclurait des mots comme *anthropologue* où ni *anthrope* ni *logue* ne se rencontrent seuls, alors même qu’à la différence des suffixes et des préfixes ils peuvent servir de base à des dérivés : *anthropien*, *logistique*,etc. On ne peut donc voir en eux des affixes. Ce sont des bases dont le fonctionnement est fondamentalement le même que celui de *fleur* ou de *porte*.

Lorsque les bases peuvent exister à l’état libre, le critère de la composition est qu’aucun des éléments du composé ne peut être déterminé séparément :

pomme de terre : une grosse pomme de terre

*une pomme ronde de terre

*une pomme de terre arable.

Ces éléments ne peuvent pas non plus être remplacés par un autre terme ordinairement équivalent paradigmatiquement :

manger une pomme/un fruit

mais

manger une pomme de terre/*un fruit de terre

ni subir des opérations syntaxiques telles que la mise en relief (voir *La Grammaire*, t. 2,p. 45 *sq.*) :

C’est une pomme qu’il mange

*C’est une pomme qu’il mange de terre

Les mots composés de ce type présentent ou non un trait d’union. C’est une caractéristique exclusivement graphique, en partie incohérente au regard du mode de formation et qui ne doit en aucun cas être considérée comme la preuve de la composition. Ce qui compte, c’est que dans tous les cas on a affaire à des syntagmes lexicalisés, à des **lexies**,dont les éléments ne peuvent être dissociés. Pour cette catégorie de mots composés, il est rare que le mode de formation affecte la forme des éléments. Parfois, cependant, le premier élément se termine par un *-o*, comme dans *socialo-communiste*,sans que l’on puisse proposer des règles, puisque l’on a au contraire *social-démocrate.*

Lorsque les bases ne s’emploient jamais à l’état libre, on n’a évidemment pas besoin de recourir au test précédent. En pareil cas, les deux éléments sont généralement soudés par la graphie : *morphologie*, *thermodynamique*,et le *o* à la fin du premier élément est quasi général.

Pour les deux catégories de composition, les éléments peuvent être utilisés comme premier ou second terme d’un composé :

chou-fleur/fleur de lys

anthropophage/misanthrope.

Il existe évidemment une zone frontière entre la composition et la dérivation. Ainsi, *contre* sert de base à des dérivés comme *contrer* mais, par ailleurs, il entre dans des séries où il commute avec des préfixes qui ne posent, eux, aucun problème :

contredire contrefaire

redire	refaire
dédire	défaire.

Cette frange d'indétermination ne change rien aux principes posés et ne saurait faire douter de l'existence des deux processus.

▲ **Les abréviations et les sigles** : le dernier procédé utilisé dans la formation des mots est l'abréviation de mots existants qui prend parfois la forme particulière de la **siglaison** lorsqu'une locution est réduite à l'initiale de chacun des mots qui la composent.

L'abréviation se produit dans l'immense majorité des cas par la finale du mot :

faculté	fac
catholique	catho.

Beaucoup de ces mots abrégés reçoivent une finale en -*o*,empruntée aux bases des composés *logo*-, *proto*-,etc. :

prolétaire	→ prolo
apéritif	→ apéro.

Il est fréquent que l'abréviation aboutisse à isoler un préfixe ou le premier élément d'un composé :

hypermarché	→ hyper
télévision	→ télé

Ces abréviations servent évidemment à raccourcir le mot d'origine. Ce n'est sans doute pas leur seule fonction, autrement on ne comprendrait pas que la suppression soit fréquemment compensée par la présence d'un (vrai ou pseudo) suffixe :

directeur	→	*dir	→	dirlot
baccalauréat	→	bac	→	bachot
valise	→	*val	→	valdoche.

C'est ce que l'on constate très fréquemment dans les **diminutifs** de noms propres qui bien souvent ne diminuent rien du tout, puisqu'à une abréviation ils joignent un allongement par pseudo-suffixation ou **redoublement** d'une syllabe :

Philippe → Philou
André → Dédé

La valeur affective **(hypocoristique)** est donc au moins aussi importante.

La siglaison, elle, consiste dans la réduction d'un terme composé à la succession des initiales des termes qui le composent : *École nationale d'administration* → *ENA*,lorsqu'une alternance de voyelles et de consonnes permet une prononciation aisée. Quand ce sont des débuts de mots, syllabes ou séquences de sons, qui sont retenus, on parle d'**acronymes** : *Information Communication* → *Infocom*, *Communauté économique* → *COMECON*. Ces sigles fonctionnent le plus souvent comme de vraies unités lexicales, si bien qu'ils peuvent donner naissance à des dérivés :

smic → smicard
ONU → onusien

et qu'il n'est pas rare qu'on ne sache même plus à quel groupe de mots ils correspondent.

Entraînez-vous

Dans les exercices de morphologie, on ne donnera plus systématiquement la transcription phonétique de tout le corpus.

9. L'affixe in-

But de l'exercice : entraînement à la segmentation en morphèmes ; différence entre l'oral et l'écrit.

Proposez une segmentation en morphèmes pour les mots suivants :

intenable, inconnu, illisible, immoral, insupportable, illégal, irresponsable, inhabitable, incapable, inhabituel, impossible, inanimé, inattentif, irréaliste, inopportun.

Faut-il poser un ou plusieurs affixes négatifs précédant la base ?

Correction

On se souviendra qu'il faut toujours envisager d'abord la morphologie orale, car le système orthographique impose souvent des régularités trompeuses qui masquent la complexité de l'oral.

1. À l'oral : un premier découpage, qui s'impose par la confrontation des mots du corpus, conduit à isoler au début des mots des formes d'affixes qui offrent un sens négatif et une série de bases adjectivales : [tənabl], [kony], [lizibl], [moral], [sypɔrtabl], etc. Ces formes initiales sont au nombre de trois : [in-], [ɛ -] et [i-]. Le problème est donc de savoir s'il s'agit de trois morphèmes différents ou de trois allomorphes d'un même morphème. L'étude de la distribution fait apparaître que la forme de l'affixe varie selon la base qui suit. En effet, [in-] se rencontre devant voyelle :

[inabitabl], [inabityɛl], [inata tif], [inopɔrtœ]

et [i-] et [ɛ -] devant consonne. Une étude plus attentive révèle que ce ne sont pas les mêmes consonnes qui suivent les deux formes. Après [i], on ne rencontre en effet que les liquides [r] et [l], cependant que [ɛ] ne se rencontre jamais devant ces consonnes. On a affaire à une distribution complémentaire :

	+ voyelle	+ liquide	+ autre consonne
[in-]	+	–	–
[i-]	–	+	–
[ɛ̃-]	–	–	+

Il faut donc poser un morphème unique qui se réalise différemment selon la base qui le suit. Il s'agit d'un affixe qui ne se rencontre jamais à l'état libre. (L'échantillon qui a été proposé est volontairement simplifié et les choses se compliquent lorsque la base commence par une nasale. Les conclusions tirées ne valent donc que pour l'exercice et devraient être complétées.)

Plusieurs des bases isolées pourraient à nouveau être segmentées en morphèmes : par exemple, dans *lisible* [lizibl], on segmenterait [liz-] et [-ibl] (commutations : *lisons* [lizɔ (z)] et *visible* [vizibl]). On ne fera pas le

découpage pour tous les adjectifs du corpus. On se contentera de prendre en considération le cas d'*irresponsable.* Si la suppression de *ir*- est tout à fait possible, et si l'affixe dans ce mot présente bien le sens négatif qu'il a ailleurs, il est difficile d'isoler -*able*,bien que la commutation sur *respons*- soit possible (*lav-able*). De surcroît, il est difficile d'attribuer un sens exact à la base ainsi isolée. Pourtant des considérations étymologiques amèneraient à la mettre en relation avec *répondre* et *correspondre*. Il est donc clair que l'on ne peut avoir dans le domaine de la morphologie le même type de certitude qu'en phonologie et qu'un bon nombre de segmentations seront fonction de la conscience linguistique du locuteur. L'important est de toujours s'appuyer sur des **principes explicites et cohérents**.

2. À l'écrit : la commutation, dont on ne donne pas le détail, isole de même un affixe négatif qui apparaît sous les formes suivantes : *in*-, *im*-, *ir*-, *il*-. Ce sont des allomorphes graphiques en distribution complémentaire, puisque *in*- apparaît devant voyelle ou consonne autre que labiale ou liquide, *im*- devant consonne labiale, *ir*- devant *r* et *il*- devant *l* (*cf.* exercice n° 8) :

	+ labiale	+ r	+ l	+ V/autre C
in	–	–	–	+
im	+	–	–	–
ir	–	+	–	–
il	–	–	+	–

Ajoutons que *r* et *l* ne correspondent à aucune prononciation et ont un rôle purement idéographique puisque, en somme, ils servent à rendre reconnaissable l'affixe, qui dans tous les cas, se présente ainsi sous la forme de *i* + *C*. Quant à *im*-,dans les mots du corpus (ce ne serait pas le cas partout, *cf. immobile*),il s'agit d'un digramme servant à transcrire une voyelle nasale devant consonne labiale, de même que *in*- devant les consonnes qui ne sont ni liquides ni labiales. Au contraire, devant voyelle,

chacun des graphèmes de *in-* a une valeur phonologique et correspond à la prononciation [in].

10. Allomorphes des bases verbales de la classe I

But de l'exercice : entraînement à la segmentation ; exemple de distribution complémentaire en morphologie.

Segmentez les verbes suivants en morphèmes :

sème, semons, semé ; gèle, gelons, gelé ; appelle, appelons, appelé ; jette, jetons, jeté.

Étudiez la distribution des allomorphes du radical (à l'oral et à l'écrit).

Correction

Les commutations sont données par le corpus lui-même. Elles permettent d'isoler des terminaisons verbales (absence de morphème oral et *e* graphique pour les personnes 1 et 3 de l'indicatif et du subjonctif présent, -*ons* [ɔ (z)] pour la personne 4, *é* [e] pour le participe passé) et des bases, qui ne pouvant être décomposées, constituent des radicaux.

Ces radicaux présentent dans tous les cas deux allomorphes avec alternance vocalique : [sɛm] / [səm] ; [ʒɛl] / [ʒəl] ; [apɛl] / [apəl] ; [ʒɛt] / [ʒət].

La voyelle [ɛ]est notée graphiquement tantôt grâce à l'accent, tantôt grâce au doublement de la consonne finale du radical, sans que l'on voie de raison à ce double traitement, puisque l'un et l'autre se rencontrent dans un même contexte. D'après ce corpus, on a affaire à une distribution complémentaire où [ə] apparaît lorsque le radical est suivi d'une voyelle accentuée, et [ɛ] lorsqu'il n'est suivi oralement de rien (ce qui correspond à la présence de *e* graphique final) :

	+ V accentuée	ailleurs
[ɛ]	–	+

[ə]	+	–

11. Morphèmes homonymes

But de l'exercice : montrer qu'il faut se défier de la seule prise en considération de la forme, et que l'homonymie ne caractérise pas seulement les mots, mais aussi les morphèmes.

Transcrire phonétiquement les mots suivants et donnez leur découpage en morphèmes :

bagarreur, chahuteur, bridgeur, blancheur, blanchisseur, rongeur, rondeur, sauteur, tiédeur, outilleur, raideur, bâtisseur, froideur, laideur, joueur.

Faut-il poser un ou plusieurs suffixes homonymes *-eur* [-œr] ?

Correction

Les commutations données par le corpus lui-même font apparaître des bases qui se combinent avec une forme *-eur : bagarr-eur* [bagar-œr] ; *chahut-eur* [ʃayt-œr] ; *blanch-eur* [bla ʃ-œr], etc. On ne se prononcera pas ici sur la question de savoir si ces bases, comme dans le cas de [bla ʃ] en face de [bla] doivent être découpées ultérieurement (on reviendra sur ce point dans les exercices de morphologie dérivationnelle). On dira quelques mots seulement de *blanchisseur* et *bâtisseur.* La question peut en effet se poser de savoir si le découpage à adopter est bien *blanchiss-eur* ou *blanchi-sseur*, *bâtiss-eur ou bâti-sseur* ou encore *blanch-isseur*, *bât-isseur.* La confrontation de ces mots avec des formes verbales comme *blanchissons, bâtissant*,conduit à choisir la première solution, puisqu'elle fait apparaître que *iss* est lié à la base et se retrouve dans tous les mots.

La forme *-eur* ainsi isolée correspond-elle à un ou plusieurs morphèmes ? Plusieurs arguments permettent de trancher en faveur de la deuxième solution :

1. combinatoire des morphèmes : dans un certain nombre de mots du corpus, la base est verbale (*rongeur, bridgeur, joueur*, *bâtisseur*,etc.), dans

d’autres (*blancheur*, *rondeur*, *tiédeur*, *raideur*, *froideur*, *laideur*)elle est adjectivale ;

2. genre du mot obtenu : pour la première catégorie de bases, le mot obtenu est un substantif masculin, pour la seconde, c’est un substantif féminin. De plus, le substantif masculin est généralement soumis à la variation en genre (*blanchisseur* / *blanchisseuse*), tandis que le substantif féminin ne l’est pas ;

3. le sens de la forme *-eur* diffère selon les cas : l’affixe masculin indique l’agent (celui qui fait l’action exprimée par la base verbale : un bridgeur est celui qui bridge), tandis que l’affixe féminin indique l’état signifié par la base (la tiédeur est le fait d’être tiède).

Sur la base de ces différents arguments, on posera donc deux morphèmes homonymes *-eur.*

12. Les oppositions de genre

But de l’exercice : réfléchir sur la motivation du genre.

Donnez le genre des mots suivants :

trompette, platine, épithète, autoroute, estafette, ordonnance, aide, parallèle, voile, délice, pamplemousse.

Lorsque plusieurs genres sont possibles, indiquez-en les raisons.

Correction

L’usage hésite sur le genre à attribuer à plusieurs de ces mots. C’est le cas d’*épithète*, *autoroute* et *pamplemousse*. Leur genre est fixé dans les dictionnaires : *épithète* est féminin, comme *autoroute* ou *pamplemousse* dans le dictionnaire de l’Académie. Pourtant ce dernier mot est généralement utilisé comme substantif masculin. Si l’on comprend bien que, composé sur *route*, *autoroute* soit du féminin, le genre des deux autres mots apparaît comme entièrement arbitraire, ce qui explique les hésitations.

Ordonnance et *estafette* sont du féminin, qu’ils désignent un objet inanimé, respectivement la prescription du médecin ou la camionnette, ou

un individu de sexe masculin. Là encore, l'usage hésite et attribue parfois le genre masculin au mot lorsqu'il est utilisé pour renvoyer à un homme. En pareil cas, on aboutit à l'existence de mots homonymes où l'opposition de genre est utilisée pour indiquer une différence sémantique. C'est également ce qui se produit pour *trompette* (*une trompette* vs *un trompette*,celui qui joue de l'instrument à l'armée) ou *aide.* Pour *platine*, *voile* et *parallèle*,le principe est le même, mais, cette fois, les référents distincts auxquels renvoient les substantifs homonymes de genre différent ne sont pas l'un animé et l'autre inanimé, mais tous les deux inanimés. On note une certaine régularité dans le fait que *platine* soit féminin lorsque le mot désigne le tourne-disque, car un grand nombre de mots désignant des machines ont ce genre (*batteuse*, *foreuse*, *perceuse*,etc.). Le genre reste évidemment arbitraire, mais l'appartenance à une série fait qu'il apparaît comme **motivé** dans le système linguistique.

Enfin, *délice* (comme *orgue*,et de moins en moins fréquemment *amour*) change de genre selon le nombre : masculin au singulier et féminin au pluriel.

13. Le genre des substantifs composés

But de l'exercice : mettre en relation le genre avec les processus de formation des mots.

Indiquez le genre des substantifs composés suivants :

chou-fleur, pâte à choux, fleur de lys, abat-jour, porte-fenêtre, porte-avion, grand-mère, grand-père, monte-charge, couvre-chef, basse-cour, laisser-aller, laisser-passer, savoir-vivre, savoir-faire.

Proposez des règles pour l'attribution du genre aux substantifs composés.

Correction

Sont du masculin : *chou-fleur*, *abat-jour*, *porte-avion*, *grand-père*, *monte-charge*, *couvre-chef ; laisser-aller*, *laisser-passer*, *savoir-vivre*,

savoir-faire. Sont du féminin : *pâte à choux, fleur de lys, porte-fenêtre, grand-mère, basse-cour.*

La confrontation des deux séries permet en premier lieu de constater que les substantifs composés à partir d’un infinitif sont toujours masculins.

Elle permet aussi d’opposer *chou-fleur* à *pâte à choux* et à *fleur de lys.* Si *chou-fleur* est masculin, c’est que *chou* est le terme fondamental que détermine *fleur*,alors que dans *pâte à choux*,le mot détermine cette fois *pâte* qui, étant le mot essentiel, donne son genre au substantif composé. De même, dans *fleur de lys*,c’est *fleur* qui, étant le mot déterminé, impose son genre. C’est ce qui joue aussi pour *grand-père* et *grand-mère.*

La comparaison de *porte-fenêtre* et *porte-avion* fait apparaître que, lorsqu’un des éléments du composé est une base verbale, le substantif composé est généralement masculin (*un porte-avion*)alors que dans *porte-fenêtre*,où *porte* est un substantif féminin, on applique la règle précédente.

Le substantif composé porte donc le plus souvent la marque, par le genre, des éléments qui le composent.

14. Formation du genre

But de l’exercice : mettre en évidence la variété des processus de formation du genre et l’arbitraire de leur répartition.

Donnez le féminin des mots suivants et classez les différents moyens utilisés pour marquer l’opposition de genre :

> taureau, gendre, oncle, collaborateur, bélier, plombier, philosophe, administrateur, adversaire, danseur, coiffeur, mineur, supérieur, poète, traître, héros, canard, dindon, compagnon, veuf, sultan, touriste, âne, menteur, demandeur, inspecteur, pécheur.

Correction

Les principaux moyens utilisés sont les suivants :

1. opposition de substantifs :

taureau : vache

gendre : bru

oncle : tante

bélier : brebis

2. pas de marque portée par le substantif, mais utilisation d'un substantif classifieur :

plombier : femme plombier

touriste : touriste femme (de sexe féminin)

adversaire : adversaire femme

À l'inverse, on pourrait avoir, puisque la profession est ouverte aux hommes, *une sage-femme / un homme sage-femme* ou *une sage-femme homme.*

3. opposition des genres par la flexion comme pour l'adjectif :

veuf : veuve

sultan : sultane

mineur : mineure

supérieur : supérieure

4. variation en genre d'un même suffixe :

coiffeur : coiffeuse

menteur : menteuse

danseur : danseuse

collaborateur : collaboratrice

inspecteur : inspectrice

demandeur : demanderesse

pécheur : pécheresse

5. présence d'un suffixe :

héros : héroïne

poète : poétesse

traître : traîtresse.

Dans un certain nombre de cas beaucoup plus rares, c'est le substantif masculin qui comporte un suffixe, absent de la forme de féminin :

dindon : dinde

canard : cane

compagnon : compagne.

15. Les verbes dits irréguliers

But de l'exercice : réfléchir sur la notion de règle et d'irrégularité.

Soient les formes suivantes :

je dis, il dit, nous disons, vous dites, je disais, il disait, que je dise, qu'il dise, disant, je dis*, il dit*, j'ai dit, il a dit ;

je sais, il sait, nous savons, vous savez, je savais, il savait, que je sache, qu'il sache, sachant, je sus, il sut, j'ai su, il a su ;

il faut, il fallait, qu'il faille, il fallut, il a fallu.

(* Formes de passé simple.)

Vous les transcrirez phonétiquement, vous les segmenterez en morphèmes et vous montrerez en quoi ces verbes sont conformes aux règles de la flexion verbale et en quoi ils s'en distinguent.

Correction

1. Transcription et segmentation :

dire		savoir		falloir	
base	affixe	base	affixe	base	affixe
di	(z)	sɛ	(z)		
di	(t)	sɛ	(t)	fo	(t)
diz	ɔ̃(z)	sav	ɔ̃(z)		
di	t(z)	sav	e(z)		
diz	ɛ + (z)	sav	ɛ + (z)		
diz	ɛ + (t)	sav	ɛ + (t)	fal	ɛ + (t)
diz		saʃ			
diz		saʃ		faj	
diz	ɑ̃(t)	saʃ	ɑ̃(t)		
d	i + (z)	s	y + (z)		
d	i + (t)	s	y + (t)	fal	y + (t)
d	i(t)	s	y	fal	y

2. Régularités et irrégularités :

Le tableau fait apparaître que *savoir* comme *falloir* présentent les désinences attendues et en ce qui concerne les marques personnelles et en ce qui concerne les morphèmes temporels, en l'occurrence le [ɛ] d'imparfait devant désinence personnelle consonantique et le [y] de passé simple auquel correspond le [y] de participe passé. *Falloir* est un verbe dit **unipersonnel**,en ce qu'il ne s'utilise qu'à une seule personne, la 3. Mais il s'agit là d'une particularité syntaxique et non morphologique. (On dira au contraire qu'un verbe comme *moudre* est **défectif**,car, sans qu'il s'agisse d'un fonctionnement syntaxique descriptible, il ne se présente pas à toutes les personnes ou tous les temps : **nous moulons le café*.) *Savoir* et *falloir* sont donc des verbes entièrement réguliers en ce qui concerne les affixes flexionnels. Ce sont les allomorphes de leurs bases qui font difficulté. En effet, en premier lieu, ces allomorphes sont au nombre de trois pour *falloir* :deux formes longues [fal-] et [faj-] et une forme brève [fo], et au nombre de quatre pour *savoir :* deux formes longues [sav-] et [saʃ-] et deux formes brèves, l'une caractérisée par la perte de la consonne finale [sɛ-] et l'autre par la perte de cette consonne et de la voyelle qui la précède [s-]. C'est l'alternance entre les deux formes longues qui met ces verbes en marge de l'ensemble de la conjugaison. En effet, la forme brève [fo-] est employée dans les cas ordinaires où s'utilise une forme brève pour les

verbes de la classe II, et la disparition du [l] s'accompagne très normalement, comme pour la flexion en genre ou en nombre, d'une alternance vocalique. Quant à l'utilisation de la base ultracourte pour *savoir*,puisqu'il ne reste que sa consonne initiale, avec chute également de la voyelle, elle n'est pas isolée dans la flexion verbale, mais se rencontre pour d'autres verbes, et toujours au passé simple et au participe passé :

recevoir :	recevons	reçoit	reçut	reçu
	[rsəv-]	[rswa-]	[rs-]	[rs-]
mettre :	mettons	met	mit	mis
	[mɛt-]	[mɛ]	[m-]	[m-]

C'est également ce qui se passe pour *dire.*

Par contre, l'utilisation de deux bases longues est rarissime. Elle contrevient à la règle générale selon laquelle la forme fondamentale du verbe est celle qui apparaît aux personnes *nous* et *vous* du présent de l'indicatif, à l'imparfait de l'indicatif, au subjonctif présent et au participe présent, puisqu'ici, au subjonctif présent pour *falloir* et *savoir* et au participe présent pour *savoir*, c'est une autre base qui apparaît. De surcroît, il est impossible de poser une règle qui permettrait de passer d'une consonne à l'autre.

Dire,au contraire, apparaît conforme aux règles générales de la flexion en ce qui concerne les bases. C'est la désinence de la personne *vous* du présent de l'indicatif qui est anormale, puisque là où l'on attendrait **disez*,on a *vous dites.* La forme de la base devant cette désinence consonantique est très normalement courte, mais la désinence est irrégulière, ce qui explique les multiples erreurs faites sur cette forme et les hésitations que l'on a pour la conjugaison des dérivés : *vous médisez* ou *vous médites ? vous contredisez* ou *vous contredites ?* On peut expliquer la présence de toutes ces formes irrégulières par le fait que les verbes qui les présentent sont parmi les plus employés et résistent ainsi à toute simplification.

16. Être et avoir

Exercice identique au n° 15 à partir des formes suivantes des auxiliaires *être* et *avoir :*

j'ai, nous avons, vous avez, ils ont, il avait, que j'aie, il eut, eu ;

je suis, nous sommes, vous êtes, ils sont, il était, que je sois, il fut, été.

On ne corrigera pas en détail cet exercice. On se bornera à faire constater qu'ici le nombre des allomorphes des bases augmente et qu'il n'y a parfois plus aucun élément commun entre eux : par exemple entre [s-] et [et-] pour *être*,ou entre [av-] et [ɛ]. Toute prévision se révèle impossible et ces formes sont apprises par cœur, à force d'être répétées. On notera de surcroît, pour *avoir*,que c'est le seul verbe qui présente la particularité de n'avoir parfois plus de base, ainsi au passé simple et au participe passé où n'apparaissent que les morphèmes flexionnels : [y + (t)] et [y]. On remarquera enfin qu'*être* présente de surcroît des irrégularités en ce qui concerne les désinences flexionnelles, par exemple dans *ils s-ont* ou *vous êt-es.*

17. Les « fautes » dans le français enfantin

But de l'exercice : faire réfléchir sur la notion de faute et d'erreur, et sur les mécanismes de l'analogie.

Les erreurs suivantes ont été relevées chez un enfant observé de deux à six ans (C. Fondet, *Un enfant apprend à parler*, Les Presses de l'imprimerie universitaire, Dijon, 1979) :

je vourais (= je voudrais) ; elles sontaient (= elles étaient) ; il faut que je prende (= que je prenne) ; tu as ouvrit (= ouvert) ; je mours (= je meurs) ; elle voulait liser (= lire) ; je suitais fait mal (= étais fait mal) ; tu vas me copir (= me copier) ; quand tu vouras (= voudras) ; ça s'arrête de pleuver (= pleuvoir) ; il comprendait (= comprenait) ; les lampes s'éteindent (= s'éteignent) ; elle se [ləv] (= lève) ; il boivait (= il buvait).

Classez ces erreurs. Proposez-en une explication.

Correction

Un premier principe de classification consiste à classer les erreurs de l'enfant selon les temps et les modes :

– indicatif :

présent : s'éteindent ; se [ləv] ; je mours

futur : tu vouras

conditionnel : tu vourais

imparfait : elles sontaient ; je suitais ; il comprendait ; il boivait

– subjonctif :

que je prende

– infinitif :

liser ; copir ; pleuver

– participe passé :

ouvri.

Mais il faut aller au-delà de ce classement. La confrontation des classes dégagées permet en effet de faire apparaître que les erreurs sur les affixes sont rares et qu'elles sont alors localisées dans les infinitifs et participes. En majorité les erreurs concernent les allomorphes des bases. On peut donc distinguer :

1. Les erreurs sur les affixes

– Infinitif : elles concernent la répartition des verbes en classe I ou en classe II : *lis-* est mis en classe I, comme *pleuv-*,alors qu'à l'inverse *copi-* est placé en classe II. C'est qu'aucune raison ne permet à l'enfant, s'il ne les a pas suffisamment maniés, de prévoir la classe des verbes. Il a une chance sur deux de se tromper.

– Participe : l'erreur ici est différente. Sur le modèle de *finir*/*fini*,il fabrique *ouvrir/ouvri*. C'est ce que l'on appelle une **proportion** ou **analogie** (*fini* est à *finir* ce que *ouvri* est à *ouvrir*).Ce mécanisme d'analogie est très répandu dans le maniement de la langue, en particulier chez les enfants ou les étrangers.

2. Les erreurs sur les bases

C’est ce mécanisme qui joue le plus souvent. Un premier cas est représenté par *sontaient* et *suitait.* Dans les deux formes, l’enfant procède de la même façon. Par analogie avec *je pars*/*partais* il fabrique *je suis/je suitais* et par analogie avec *ils finissent*/*finissaient*,il fabrique *sont*/*sontaient.* Il est clair que la difficulté de maniement des nombreuses bases du verbe *être* explique ces formes erronées différentes, comme si l’enfant procédait par essais et erreurs.

Les erreurs sur *éteindre*, *prendre* et *comprendre*,quels que soient le mode et le temps utilisés, procèdent du même mécanisme. Sur le modèle de :

fendre / que je fende / il fendait / ils fendent

l’enfant fabrique :

comprendre / je comprendais

éteindre / ils éteindent

prendre / que je prende.

Cette généralisation est autorisée par la forme identique de l’infinitif.

Enfin, dans *je mours* et *je boivais*,l’enfant généralise le fonctionnement le plus répandu de la conjugaison, selon lequel les allomorphes des bases ne concernent pas les voyelles. Il ignore donc les alternances vocaliques.

Reste un dernier cas, celui de *vouloir*,qui pose au futur un double problème à l’enfant, en ce que la forme n’est pas alignée sur l’infinitif et en ce que la prononciation [dr] est difficile pour lui. Il est possible que la forme *tu vouras* (et de même, au conditionnel, *je vourais*)soit une simplification phonétique.

On constate donc que les « fautes » de l’enfant ne sont pas toutes du même type et que certaines peuvent être qualifiées de bonnes erreurs puisqu’elles consistent à régulariser des phénomènes limités en leur appliquant les modèles les plus généraux.

18. Le préfixe en-

But de l’exercice : mettre en évidence un mode de formation parasynthétique ; réfléchir sur le sens d’un préfixe.

Soient les trois séries suivantes :

1. endimancher, ensanglanter, embrigader, enfariner, emmouscailler, endoctriner, enchaîner, emmagasiner, enregistrer, emprisonner, empaqueter, embobiner, emmailloter, enrober, encercler, enrubanner, embaumer, s’embourgeoiser, s’enivrer, s’enamourer ;

2. embellir, empuantir, enchérir, engourdir, endurcir, ennoblir, enrichir ;

3. embarrasser, embaucher, embrayer, enclencher.

1. Comment ces mots sont-ils formés (type de la base et mode d’affixation) ?

2. Y a-t-il une ou plusieurs valeurs sémantiques associées à cette préfixation par *en-* ?

3. Étudiez les allomorphes des affixes, sur forme transcrite phonétiquement et sur forme orthographique.

Correction

1. Dans la série 1 comme dans la série 2, les bases s’emploient à l’état libre, *dimanche*, *brigade*, *bobine*, *belle*, *cher*, *noble*… Au contraire, dans la série 3, les bases ne s’emploient pas isolément, bien que la commutation amène à les segmenter :

embarrasser enclencher
débarrasser déclencher.

Il faut d’ailleurs noter que la commutation est limitée au préfixe *dé-*. Il est difficile de dire à quelle classe morphosyntaxique appartiennent ces bases liées. Dans la série 1, les bases sont dans leur immense majorité substantivales : *cercle*, *amour*, *ruban*,à l’exception de *sanglant* et *ivre*,qui sont des adjectifs. Dans la série 2, les bases sont adjectivales. Dans tous les cas, si la base est un adjectif, c’est la forme de féminin qui est utilisée : [a -sa gla t-e], [a -bɛl-ir].

Les séries 1 et 3 offrent le suffixe verbal -*er*,et la série 2 est la seule à offrir -*ir.* Si la formation était entièrement régulière, on attendrait **ensanglantir*,et **s’enivrir.*

En dépit de ces différences et spécificités, ces trois séries, qui présentent toutes le préfixe *en*-,ont également en commun de reposer sur un mode de formation parasynthétique. Le préfixe et le suffixe sont adjoints simultanément à la base :

1. dimanche	1. *barrass	1. belle
2. endimancher	2. embarrasser	2. embellir

et non :

1. dimanche	1. *barrass	1. belle
2. *dimancher	2. *barrasser	2. *bellir
3. endimancher	3. embarrasser	3. embellir.

2. Les trois séries se distinguent par ailleurs en ce qui concerne le sens du préfixe. Dans la série 3, il est très difficile de lui attribuer un sens particulier et il permet simplement d'opposer le verbe à son contraire avec le préfixe *dé*-. Dans la série 1, il signifie *mettre dans* (*emmagasiner*)ou *sur* (*embobiner*)et bien souvent se borne à indiquer un processus : *endimancher*, *s'enamourer*. Ce n'est que dans la série 2 qu'il présente un sens stable : *rendre tel* selon le sens de la base adjectivale. C'est d'ailleurs également le sens qu'il présente dans la série 1 pour *ensanglanter* ou *enivrer*.

Graphiquement, le préfixe se présente sous deux formes : *en*- et *em*-. Ces deux allomorphes graphiques sont en distribution complémentaire :

	+ consonne labiale *m, p, b*	ailleurs
en-	–	+
em-	+	–

Oralement, l'allomorphe généralement employé est [a] :

[a -prizɔn-e] ; [a -gurd-ir] ; [a -baras-e].

Deux cas font cependant difficulté :

– devant nasale dentale l'usage hésite entre l'allomorphe [a] : [a-nobl-ir], et la forme ordinaire [a] : [a -nɔbl-ir] ;

– devant voyelle, c’est normalement, en fonction de l’alternance des formes longues et des formes brèves, la forme longue terminée par consonne et avec voyelle orale [an-] qui devrait apparaître : [an-ivr-e], mais, par analogie, c’est souvent la forme [a n-] qui est utilisée, si bien que la tendance semble être à la prononciation dans tous les cas de [a].

19. Le suffixe -ien

But de l’exercice : mettre en évidence des règles supplémentaires qui permettent de rendre compte des allomorphes des bases ; donner un exemple de limite des régularités morphologiques.

1. Corpus I :

musicien, comédien, historien, théologien, oratorien, grammairien, politicien, tacticien, praticien, chirurgien, pharmacien, opticien, esthéticien, physicien, logicien, mathématicien, arithméticien, statisticien, technicien, mécanicien, électronicien.

Transcrivez ces substantifs phonétiquement. Donnez toutes les règles nécessaires à leur formation.

2. D’après l’ensemble de règles dégagé en I, quels noms de métier devraient correspondre aux mots suivants (Corpus II) :

linguistique, gymnastique, géométrie, stratégie, phonologie ?

Que se passe-t-il ici ? Les différents modes de formation rencontrés en I et II sont-ils en distribution complémentaire ?

3. Corpus III :

napoléonien, racinien, pascalien, voltairien, kantien, proustien, éthiopien, canadien, indien, bolivien, tunisien, autrichien, norvégien, bohémien, arménien, athénien, iranien, londonien, saturnien, terrien, algérien, saharien, sibérien, libérien*, aryen**, tyrolien, italien, sicilien, australien, chilien, brésilien, vénézuélien, alsacien, béotien, mauricien, prussien, égyptien, martien, lilliputien.

(* formé sur Libéria ; ** formé sur Arya)

Après avoir dégagé les règles de formation de l'adjectif dérivé, donnez toutes les formes de nom propre susceptible de correspondre aux adjectifs : *nigérien* et *tyranien.*

4. Corpus IV :

Afrique, Amérique, Mexique, Dominique, Languedoc, Maroc, Balzac, Irak.

D'après les règles qui s'appliquent aux corpus I et III, quelle forme d'adjectif dérivé s'attend-on à voir correspondre aux noms propres du corpus IV ? Proposez une explication des formes réellement attestées.

Correction

1. On peut distinguer plusieurs séries dans ce corpus I selon la base :

a. substantifs en *-ique : musique/musicien*

politique, tactique, pratique, optique, esthétique, physique, logique, mathématique, arithmétique, statistique, technique, mécanique, électronique.

b. substantifs en *-ie* : *théologie/théologien*

comédie, chirurgie, pharmacie.

c. substantifs en *-re* : *histoire*/*historien*

oratoire, grammaire.

Dans la série a, les bases substantivales présentent des allomorphes :

musique : [myzik] / [myzis-].

Dans tous les cas où la base est terminée par [k] on note une alternance avec la consonne [s]. Ce passage à la sifflante au contact de [j] ou [i] s'observe ailleurs dans la langue : *opaque/opacité.* Il constitue un phénomène d'**assibilation**.

Dans la série b, les bases sont terminées phoniquement par [i]. Cette voyelle disparaît au contact du suffixe qui commence par le glide

correspondant : *comédie*/*comédien* [kɔmedi]/[kɔmed-jɛ].

Dans la série c, la finale de la base n'est pas affectée au contact du suffixe : *grammaire/grammairien* [gramɛr]/[gramer-jɛ]. Mais si la base présente [wa] devant [r], il se produit une alternance vocalique devant le suffixe : *histoire/historien* [istwar] [istɔr-jɛ]

2. D'après les règles dégagées, les noms de métier obtenus à partir du corpus II devraient être les suivants :

linguistique	linguisticien
gymnastique	gymnasticien
géométrie	géométrien
stratégie	stratégien
phonologie	phonologien

or, on a en réalité :

linguiste
gymnaste
critique
géomètre
stratège
phonologue.

Dans ce corpus, ce sont les mots abstraits désignant la discipline qui sont formés par suffixation sur des bases désignant l'individu. Il ne peut s'agir d'une distribution complémentaire puisqu'on rencontre les deux phénomènes exactement dans le même entourage : *linguistique* vs *politique*, *chirurgie* vs *stratégie*, ce qui explique les doublets : *linguiste* et *linguisticien* que l'on entend quelquefois. Seul l'usage permet de connaître le traitement à adopter.

3. Corpus III :

Il s'agit ici non plus de substantifs indiquant un métier, mais de substantifs (et/ou adjectifs) relationnels formés à partir de noms propres : *napoléonien – ce qui a trait à Napoléon*,un cas particulier de spécialisation sémantique étant celui des noms de nationalité. Il s'agit toujours du même

suffixe, mais son sens varie légèrement selon la base à laquelle il s'adjoint. Dans ce corpus III, on peut dégager trois séries :

a. Racine, Pascal, Voltaire, Kant, Proust, Autriche, Norvège, Bohême, Athènes, Saturne, Tyrol, Sicile, Brésil, Alsace, Maurice, Prusse, Égypte, Mars, Lilliput.

Dans cette série, les noms propres se terminent par une consonne. Le suffixe s'y adjoint alors sans modification. Les seuls cas particuliers à signaler sont ceux de *kantien* [ka sjɛ], et de *lilliputien* [lilipysjɛ] où le [t] final au contact de [j] passe à [s] par assibilation. Il subsiste dans *proustien* [prustjɛ] à cause de la présence du [s] devant [t].

On rangera également dans cette série les mots *napoléonien* et *iranien,*pour lesquels la forme libre de la base se termine par voyelle nasale et la forme longue sur laquelle se forment les dérivés par consonne nasale.

Quelques bases présentent des allomorphes si elles comportent des voyelles moyennes, selon l'alternance voyelle ouverte/voyelle fermée, en fonction du type de syllabe :

Norvège Norvégien
[nɔrvɛʒ] [nɔrveʒjɛ]

C'est le cas dans *voltairien, bohémien, athénien*.

b. Éthiopie, Bolivie, Tunisie, Arménie, Algérie, Sibérie, Italie, Australie, Chili, Béotie.

Comme dans le corpus I, le [i] qui termine la base disparaît devant le suffixe et cette série ne fait rien apparaître de nouveau : *Bolivie/Bolivien* [bolivi/bolivjɛ].

c. Canada, Sahara, Libéria, Arya, Venezuela.

Tous les noms de pays se terminent ici par *a* [a] et il faut poser une règle nouvelle, puisque ce [a] disparaît au contact du suffixe. *Libéria* [liberja] et *Arya* [arja] combinent cette règle avec la règle précédente, puisque leur finale est en [ja] et que ni le [a] ni le [j], cas particulier du [i], ne subsistent au contact du suffixe.

En fonction de ces règles, à *nigérien* pourraient correspondre *Niger*, *Nigeria*, *Nigera*, *Nigerie* et à *tyranien*, *Tyran*, *Tyrania*, *Tyrana*, *Tyranie*.

4. Corpus IV :

D'après les règles qui ont été précédemment posées, on s'attendrait à obtenir les adjectifs suivants :

africien, américien, mexicien, marocien, iracien

comme on a effectivement *languedocien* et *balzacien.* Le suffixe *-ain* [ɛ], qui a le même sens que [jɛ] apparaît comme une variante dont on ne peut prédire l'apparition puisqu'il est utilisé après [k] comme [jɛ]. L'histoire de la langue seule pourrait expliquer ce double traitement. Ce que l'on peut constater, c'est que *-ain* n'est plus productif, au contraire de *-ien*,comme on peut s'en apercevoir dans la formation d'adjectifs dérivés de noms propres : *chiraquien, rocardien*,etc.

20. Les préfixes négatifs

But de l'exercice : réfléchir sur la notion de disponibilité et la concurrence entre affixes quasi synonymes.

Soient les 5 séries suivantes :

1. impénétrable, incomplet, innommable, impropre, inimitable, irrécusable, immangeable, inconnu, immanquable, insensé, indomptable, immoral, inavoué, irrésistible, impatient, innombrable, irrésolu, illégitime, immobile, illégal, irréprochable.

2. déplaisant, dégoûtant, désaxé, déséquilibré, désavoué, déloyal, défiant, déshonnête, désobligeant.

3. malhonnête, maladroit, malhabile, malplaisant, malpropre, malsain, malaisé, malheureux, malfaisant, malvenu, malveillant.

4. mécontent, méconnu, mésavenant, médisant, méfiant.

5. arythmique, athéiste, achromique, amoral, apolitique, asexué, asocial.

1. Segmentez ces mots en préfixe + base. Classez les différentes formations.

2. Quels autres préfixes peuvent commuter, dans le corpus donné, avec ces cinq préfixes ? S'agit-il d'un phénomène régulier (commutation dans toute une série et dans une série seulement) ?

3. À l'intérieur de chaque série, étudiez les allomorphes graphiques et oraux des préfixes.

4. Que signifient ces cinq préfixes ? Peut-on établir entre eux une distinction de sens précise et régulière ? Quel préfixe vous paraît le plus utilisé ? Sont-ils tous également disponibles ?

Correction

1. **Série 1** : on peut distinguer plusieurs modes de formation :

– base existant à l'état libre :

complet, propre, imitable, récusable, mangeable, connu, sensé, moral, avoué, patient, nombrable, résolu, légitime, mobile, légal.

La base est adjectivale et, comme il est de règle lorsqu'on utilise un préfixe, le dérivé obtenu est également un adjectif. Le type de dérivation utilisé est donc la préfixation.

– base n'existant pas à l'état libre :

*pénétrable, *nommable, *manquable, *domptable, *résistible, *réprochable.

On a affaire ici à une formation parasynthétique à partir de bases verbales : *pénétr*-, *nomm*-, *manqu*-, *dompt*-, *résist*-, *reproch*- auxquelles s'adjoignent simultanément un suffixe indiquant la possibilité : -*able* et plus rarement -*ible*,qui a pour effet de faire passer la base dans la catégorie adjectivale, et le préfixe.

Série 2 : on y retrouve ces deux modes de formation :

– préfixation à partir de *plaisant*, *axé*, *équilibré*, *avoué*, *loyal*, *honnête*, *obligeant* où l'on observe des bases adjectivales ;

– formation parasynthétique à partir de *goût*-, *fi*-,dans *dégoûtant* et *défiant* où l'on observe des bases verbales.

Série 3 : préfïxation dans tous les adjectifs sauf dans *malfaisant*, *malvenu* et *malveillant.* Si les bases *faisant*, *venu* et *veillant* existent en effet à l'état libre, elles n'ont que des emplois verbaux de participe et n'existent pas comme adjectifs. On posera donc un mode de formation parasynthétique à partir de bases verbales.

Série 4 : préfixation sauf dans *médisant* et *méfiant* où, pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être évoquées, on posera une dérivation parasynthétique.

Série 5 : tous les adjectifs sont des dérivés obtenus par préfixation à partir de bases adjectivales.

2. On observe que certaines bases se combinent avec plusieurs de ces préfixes :

inconnu, méconnu
immoral, amoral
inavoué, désavoué
impropre, malpropre
défiant, méfiant
médisant, maldisant

même si certaines formes sont plus courantes que d'autres. Ces commutations de préfixes ne se font pas au hasard. On peut observer que les adjectifs formés sur des verbes grâce au suffixe *-able* ou *-ible* ne se combinent qu'avec le préfixe *in-*,que *in-*,à partir d'un adjectif, peut commuter avec tous les autres préfixes ; que les formations parasynthétiques avec suffixe de participe présent adjectival sont les seuls types à ne pas admettre *in-*. La commutation est selon les cas *dé*/*mé* ou *mé*/*mal*. Enfin *mal* est le seul préfixe à commuter avec *bien*/ *bienveillant* ou *bienvenu.* Les commutations ne sont donc pas générales puisque dans chaque série, il n'est pas possible de prévoir quels sont les cas où l'une

d'elles est possible : *impatient*/**apatient* par exemple. Mais lorsque la commutation est possible, elle se fait selon des tendances réglées.

3. Le préfixe *a*-,qui se rencontre toujours devant base commençant par consonne, ne présente pas d'allomorphe.

Dé- et *mé*- présentent le même type d'allomorphe : une forme longue, graphiquement *dés*- et *més*-,oralement [dez-] et [mez-], et une forme brève sans consonne finale. L'alternance se fait très régulièrement selon l'initiale de la base : forme brève devant consonne, et forme longue devant voyelle. On s'attendrait à ce que *mal*- présente le même type d'allomorphes en distribution complémentaire et offre la forme *mau*- avec chute de la consonne finale et alternance vocalique, ce que l'on trouve d'ailleurs dans un verbe comme *maugréer.* Ce n'est pas ce qui se produit dans la série, où la commutation parfois possible avec *bien*- montre que *mal*- est encore proche de son fonctionnement originel où il s'agit d'une base. La série 3 est en fait un cas intermédiaire entre la composition et la préfixation, il s'agit d'une de ces zones frontières où il est bien difficile de trancher.

Enfin, les allomorphes du préfixe *in*- ont déjà été étudiées dans l'exercice n° 9 auquel on se contente de renvoyer ici.

4. C'est le préfixe négatif *in*- qui paraît le plus fréquent et le plus disponible. Il peut en effet remplacer n'importe lequel des autres préfixes, même si cela n'est pas possible pour tous les adjectifs, ce qui n'est pas le cas pour les autres. Il a le sens le moins spécialisé. Il est suivi par *a*- qui, plus que la négation, marque l'absence ou la privation : quelqu'un d'immoral n'est pas moral et ce faisant, reconnaît la morale, quelqu'un d'amoral l'ignore. Quant à *mé*- et *mal*-,ils ne sont pas productifs du tout. Ils marquent la négation (*mécontent*)ou comportent le sens de *mal* : *médisant* signifie par exemple que l'on dit du mal. Les quatre préfixes ne sont donc pas vraiment concurrents.

21. Préfixe négatif et négation de phrase

But de l’exercice : donner un exemple de l’interférence entre dérivation et syntaxe et donc de l’interdépendance des niveaux linguistiques.

Soit le corpus :

1. La nouvelle de son arrivée n’a pas été connue avant le matin.
2. La nouvelle de son arrivée a été inconnue avant le matin.
3. La nouvelle de son arrivée, inconnue pendant quelque temps, s’est ensuite répandue.
4. Les forfaits ont été inavoués par les prévenus.
5. Les forfaits n’ont pas été avoués par les prévenus.
6. Les forfaits, inavoués des prévenus, n’ont pu être réparés.
7. Ces livres ont été invendus, en dépit de tous nos efforts.
8. Ces livres n’ont pas été vendus, en dépit de tous nos efforts.
9. Ces livres, invendus depuis des mois, viennent d’être soldés.

Séparez les phrases qui vous paraissent acceptables de celles qui vous paraissent ne pas l’être. Que pouvez-vous en conclure sur l’emploi des mots dérivés formés à l’aide du préfixe *in-* ?

Correction

Les phrases 2, 4 et 7 ne semblent pas acceptables. L’adjectif, qui ne correspond pas à un verbe **inavouer*, **invendre*, **inconnaître*,ne peut s’employer comme attribut après le verbe *être* dans des cas où il s’agit de renvoyer à des actions, celles de ne pas connaître, de ne pas avouer, de ne pas vendre. En pareils cas, seule une forme verbale de passif est possible, avec la négation verbale *ne… pas*,portant sur les verbes existants, connaître, avouer, vendre. Au contraire, avec une construction appositive comme en 3, 6 et 9, qui autorise l’emploi d’un adjectif, *inavoué*, *invendu* et *inconnu* deviennent acceptables. On constate donc sur cet exemple que l’emploi des dérivés est soumis à des contraintes syntaxiques et que la morphologie se trouve sous la dépendance de ce niveau.

22. Les adverbes en -ment

But de l'exercice : montrer les limites syntaxiques qui pèsent sur la dérivation.

Soit le corpus suivant :

1. Jean, méchant, a grondé sa petite sœur.
2. Jean, méchant, a été grondé par sa mère.
3. Jean, cruel, déteste les animaux.
4. Jean, cruel, est détesté de tous.
5. Jean, intelligent, sait donner de bons conseils.
6. Jean, intelligent, a été, de plus, bien conseillé.
7. Jean, anxieux, se préoccupe de tout.
8. Jean, anxieux, est préoccupé par son travail.
9. Jean, nerveux, se ronge les ongles.
10. Jean, nerveux, est rongé de soucis.
11. Jean, aimable, est toujours prêt à rendre service.
12. Jean, aimable, peut être sûr qu'on lui rendra service.

1. Étudiez la formation des adverbes en *-ment* correspondant aux adjectifs *méchant*, *cruel*, *intelligent*, *anxieux*, *nerveux*, *aimable.*

2. Est-il toujours possible dans les phrases du corpus de remplacer les adjectifs par l'adverbe correspondant ? De quelle nature sont les restrictions qui pèsent sur l'emploi de l'adverbe ?

Correction

1. On peut distinguer deux catégories dans le corpus en ce qui concerne la formation des adverbes en *-ment* :

– ceux qui, comme tous les dérivés formés à partir d'adjectifs, sont formés sur le féminin :

anxieux anxieusement
nerveux nerveusement,

catégorie dans laquelle on rangera également :

cruel	cruellement
aimable	aimablement

où l'adjectif a la même forme au masculin et au féminin, en tout cas à l'oral, puisque graphiquement *cruel* se distingue de *cruelle* ;

– ceux qui sont formés sur une forme courte. C'est le cas des adverbes formés sur les adjectifs dont la finale masculine est en [a] : méchant [meʃa] et intelligent [ε tεlεʒa]. S'ils suivaient la loi générale, on attendrait *méchantement*, *intelligentement*. Or, il se produit, outre le fait que le suffixe s'adjoint à la base brève du masculin hors liaison, une dénasalisation de la voyelle [a] devant la consonne nasale [m] initiale du suffixe. On notera que c'est le digramme *am* ou *em* selon la voyelle qui figure dans la base qui transcrit cette voyelle [a]. Cette différence de traitement s'explique à date historique. Le suffixe -*ment* est en effet anciennement un substantif latin (*mente*) féminin. L'adjectif qui le précédait se mettait normalement au féminin sauf pour les adjectifs qui en latin et en ancien français n'opposaient pas le masculin et le féminin, ce qui était le cas des adjectifs en [a]. Ceci montre que le lexique porte la trace de formations qui ont eu lieu à des époques différentes et qu'il faut y distinguer plusieurs couches. Du coup, on voit coexister, pour des mots de même type, des modes de formation différents : *présent*/*présentement*, *véhément/véhémentement*,offrent la formation ordinaire, alors que les adjectifs que nous avons dans le corpus présentent la formation ancienne. **L'impact de l'histoire** est une des raisons qui expliquent les limites des régularités dérivationnelles.

2. Du point de vue morphologique, on a donc pu constater que, quel que soit le mode de formation, nouveau ou ancien, à tous les adjectifs du corpus correspondait un adverbe en -*ment*. Or, cet adverbe ne saurait être utilisé indifféremment dans toutes les phrases du corpus. Si l'on peut faire correspondre :

Jean, méchamment, a grondé sa petite sœur

à

Jean, méchant, a grondé sa petite sœur,

on ne peut faire correspondre :

Jean, méchamment, a été grondé par sa mère

à

Jean, méchant, a été grondé par sa mère.

Cette dernière phrase est certes tout à fait possible, mais *méchamment*,alors, ne peut plus être mis en correspondance avec *Jean*,mais avec *sa mère.* La correspondance n'existe donc que dans les phrases à la forme active 1, 3, 5, 7, 9 et 11. La première restriction qui pèse sur l'emploi des adverbes en *-ment* est donc une restriction syntaxique. La comparaison des phrases 11 et 12 amène à poser une autre restriction. En effet, ces deux phrases sont à la forme active et on s'attendrait donc à ce que l'adverbe soit possible dans l'une comme dans l'autre. Or, il ne l'est que dans 11. C'est que, dans la phrase 12, *Jean*,à la différence de ce qui se passe dans la phrase 11, n'est pas l'agent, mais le bénéficiaire de l'action indiquée : l'emploi de l'adverbe n'est cette fois pas possible pour des raisons sémantiques. Une double restriction, syntaxique et sémantique, pèse donc sur l'emploi des adverbes en *-ment.* On voit ainsi quelques limites du phénomène de dérivation.

23. Préfixe ou particule préverbale ?

But de l'exercice : montrer un exemple de la difficulté qu'il y a à établir des frontières entre éléments proches.

Soit le corpus :

s'envoler, s'en aller, en imposer à, en remontrer à, en revenir, s'en revenir, en avoir.

Pour quelles raisons, autres que graphiques, dit-on généralement que *en* n'est un préfixe que dans le premier de ces mots ? L'opposition entre le mode de formation par préfixation de *s'envoler* et le mode de formation des autres verbes vous paraît-elle toujours très nette ?

Correction

On peut évoquer essentiellement deux raisons à cette différence d'analyse que symbolise la graphie en réunissant *en* et *voler* dans *s'envoler*,mais pas dans les autres verbes. La première est qu'aux formes composées du verbe *en* reste soudé à la base verbale dans *s'envoler*,mais non ailleurs :

Il s'est envolé.

vs

Il en est revenu.

Cependant de ce point de vue, *s'en aller* paraît proche de *s'envoler*,car il *s'en est allé* est une forme archaïque, et l'on dit plus volontiers *il s'est en allé.*

La seconde raison est que, pour certains verbes, il est possible de faire commuter *en* avec un complément substantival introduit par la préposition *de* :

Il en est revenu

Il est revenu de tout.

Malheureusement, c'est loin d'être le fonctionnement général. En particulier, les verbes pronominaux n'admettent pas cette commutation si le verbe ordinaire l'admet :

Il s'en est revenu

*Il s'est revenu de la ville.

Il est donc difficile d'établir une frontière absolue entre ce qui est reconnu comme préfixation et ce qui ne l'est pas, et on peut penser qu'en tout cas *s'envoler* et *s'en aller* devraient être analysés de la même façon.

24. Alternances vocaliques et type de vocabulaire

But de l'exercice : mettre en évidence l'existence de couches différentes de vocabulaire qui reflètent l'histoire de la langue.

Transcrire les mots suivants :

pouls	impulser
souffle	insuffler
courbe	incurvé
clair	clarté
cher	charité
faim	famine
sain	santé
cœur	cordial
seul	solitude
bœuf	bouvier
œuvre	ouvrable
meurent	mourir
veulent	vouloir
loi	légal
roi	régir
poil	pelu
doivent	devoir
viennent	venir
tiennent	tenir

1. Dressez la liste des alternances vocaliques qui se manifestent entre les mots de la lre et de la 2e colonne. Quelles régularités constate-t-on ?

2. Quel type de relation peut-on établir entre les mots de la lre et de la 2e colonne ?

3. Sur certains des mots de la lre colonne, sont parfois également formés des dérivés qui ne font pas apparaître d'alternance vocalique, ainsi *poil/poilu* en face de *poil/pelu*. Trouvez d'autres exemples à partir des mots du corpus. Comment peut-on expliquer ce double traitement ?

Correction

1. À partir de la transcription phonétique des mots de la 1re et de la 2e colonne, on peut relever les alternances suivantes :

[u/y]	pouls/impulser
[ɛ/a]	clair/clarté
[œ/ɔ]	cœur/cordial
[œ/u]	bœuf/bouvier
[wa/e]	loi/légal
[wa/ə]	poil/pelu

[jɛ/ə] viennent/venir.

Ces alternances se produisent toujours dans les mêmes conditions, c'est-à-dire entre une base seule et une base accompagnée de suffixes :

pouls *vs* im-puls-er

faim *vs* fam-ine

ou en d'autres termes entre une syllabe finale accentogène (qui peut porter l'accent) et une syllabe intérieure atone. On constate que, si les conditions adéquates sont remplies, une de ces alternances peut se combiner avec une nasalisation. C'est ainsi qu'à *famine* ne correspond pas **fam* [fa], ni à *santé *san* [sa], mais avec alternance vocalique [a]/ [ɛ], *faim* [fɛ] et *sain* [sɛ].

2. On peut déceler entre les mots de la 1re colonne et ceux de la 2e deux types de relations : flexion et dérivation. Dans le premier cas, il s'agit de flexion verbale : *doivent/devoir*, *meurent/mourir*, *veulent/vouloir*, *viennent/venir*, *tiennent/tenir.* Tous les verbes en question appartiennent à la classe II. On constate donc la profonde unité de la morphologie derrière la séparation en flexion et dérivation.

3. En face des dérivés présentant une alternance vocalique par rapport à la base, on observe des dérivés qui n'en manifestent pas :

souffle	souffler
courbe	courbure
clair	clairement
loi	loyal

On rencontre même des doublets tels que *pelu* et *poilu* ou *charité* et *cherté.* Ils permettent de mettre en évidence l'existence de deux types de vocabulaire : l'un est dit **populaire**,ce qui ne veut pas dire qu'il s'agit d'un français courant et relâché, mais seulement qu'il est conforme aux règles générales de la formation des mots en synchronie. L'autre est dit **savant**,ce qui signifie qu'il s'agit d'une dérivation ancienne, parfois même d'emprunts au latin. La première dérivation est vivace, productive et sentie comme telle. La seconde est morte et parfois n'est même plus perçue. Ainsi seuls ceux qui ont des connaissances sur l'étymologie rapprocheront *roi* de

régal,alors que le rapport de *roi* à *royal* est, lui, immédiatement senti. On constate ainsi que l'on peut dresser une coupure dans la morphologie du français entre dérivation populaire, d'une part, et dérivation savante et flexion, d'autre part, les alternances vocaliques caractérisant surtout les secondes. Cela ne saurait remettre en cause l'opposition fondamentale entre la flexion et la dérivation.

Un mot savant se définit donc comme issu d'un mot antérieur par un processus conscient qui ne tient pas nécessairement compte des lois phonétiques de la langue. C'est ce qui se passe dans le corpus, puisqu'en dehors des alternances des voyelles orales et nasales, le français ne connaît généralement pas les alternances vocaliques. Ce vocabulaire savant a une triple source, latin depuis les origines, c'est ce qui se produit dans le corpus, grec depuis la Renaissance (*idole*, *pape*, *idée*)et anglo-américain à l'époque moderne (*engineering*, *software*).Il caractérise surtout la langue scientifique et technique :

rhétorique : métaphore, prolepse, antanaclase, prosopopée

médecine : laryngite, hématose, asthénie, ictère,

et aboutit à la constitution de systèmes indépendants :

œil, œillet, œilleton, œillade, œillère

oculus, oculiste, oculaire, monocle, inoculer.

L'exercice suivant permettra de se faire une idée plus précise des différents processus utilisés pour la formation de ce vocabulaire.

25. Le vocabulaire savant

But de l'exercice : montrer la diversité de l'emprunt et mettre en évidence les mécanismes de son intégration dans le système linguistique d'accueil.

Soient les séries :

1. radius, cubitus, fémur, larynx, anthrax, spéculum, rhododendron, pipeline, tanker, jet, fuel.

2. acrimonie, amène, astringent, apparat, Académie, apathie, athée.

3. jugulaire, alvéolaire, huméral, salival, détersif, initiatif, répulsif, sociologue, symbolisation.

Vous vérifierez dans un dictionnaire l'étymologie de ces mots et vous montrerez en quoi les trois séries se rapprochent et se distinguent.

Correction

Les trois séries se rapprochent en ce qu'elles ne sont pas formées à partir des bases du français, mais par le processus conscient et artificiel qui caractérise le vocabulaire savant. Elles font toutes intervenir d'une façon ou d'une autre l'emprunt. Néanmoins, on peut distinguer différentes façons d'adapter le mot emprunté selon les trois séries :

Série 1 : les mots sont empruntés tels quels, sans aucune modification autre que phonologique. Ils peuvent être empruntés au latin : *radius*, *cubitus*, *femur*, *speculum*,au grec : *larynx*, *anthrax*, *rhododendron*,ou à l'anglo-américain : *pipeline*, *tanker*, *jet*, *fuel*. Bien entendu, les époques d'emprunt diffèrent, mais le principe est le même : la seule adaptation consiste à changer certains phonèmes de façon à convenir au système phonologique français. C'est ainsi que le [u] latin devient [y], que *tanker* [tа̍nkər] devient [ta kɛr] avec un déplacement de l'accent de la première à la seconde syllabe.

Série 2 : la série manifeste une certaine adaptation des mots empruntés car en plus des modifications phonologiques, les finales des mots ont été modifiées, soit que la finale du mot originel ait été supprimée, comme dans *apparatus* → *apparat*, *astringentus* → *astringent*,soit qu'elle ait été remplacée, dans les autres mots, par *e* [ə] *: Academia* → *Académie* ou *amœnus* → *amène.*

Série 3 : enfin la dernière série combine des bases empruntées avec des suffixes productifs en français. Les suffixes *-aire*, *-al* et *-if* sont également empruntés au latin mais la combinaison du mot français n'existait pas en

latin. Au contraire, les deux mots *sociologue* et *symbolisation* sont complètement hétérogènes, puisqu'ils mêlent, le premier, une base latine et une base grecque, et le second, une base grecque et un suffixe d'origine latine.

26. Les néologismes

But de l'exercice : faire prendre conscience de la part respective de l'invention et du respect des règles dans la création lexicale, à travers deux types de discours différents, mais qui pourtant suivent sur ce point les mêmes procédés.

On appelle néologismes les mots nouveaux créés, à un moment donné de l'histoire de la langue, par différents types de formation. On distingue deux types de néologismes : les **néologismes de forme**,lorsque la création aboutit à un nouveau signe, et les **néologismes d'emploi**,lorsqu'un mot déjà existant sur le plan formel est utilisé avec un sens qu'il n'avait pas jusque-là. C'est par exemple le cas du sens nouveau de réaliser, « se rendre compte », à partir de l'anglais, realize. Il est clair qu'un mot qui était un néologisme à un moment donné cesse très vite de l'être dès qu'il est fréquemment utilisé. Le corpus présente en revanche des néologismes qui ne se sont pas imposés, parce qu'ils représentent des créations individuelles.

Série 1 : croisillonné, varlet-nettoyeur, biglemoi (danse), courge aux noix (gâteau), députodrome, sacristoche, bedon (bedeau), prioir (prie-dieu). (Boris Vian, *L'Écume des jours*.)

Série 2 : lundimanche (jour imaginaire), mamice (mamie de Nice), amimaux (tous les jouets animaux amis), invraisensé, déprisonner, déprocher (s'éloigner), miaouner (faire miaou), arrangeur, poubellier, gymnasteur, protègement, bicheron (petit de la biche), racontage, enfleuré (couvert de fleurs) (français enfantin).

Vous étudierez les procédés de création des mots dans l'une et l'autre séries.

Correction

On trouve dans les deux séries un procédé identique, la dérivation, et des procédés spécifiques.

1. La dérivation

Série 1 : *croisillonné*, *prioir.*

Croisillonné est formé sur une base substantivale, *croisillon*,comme *boutonner* sur *bouton.* C'est la forme longue de la base qui est utilisée, avec consonne nasale.

Prioir est formé par suffixation sur une base verbale : le prioir est l'endroit où l'on prie, comme le parloir est l'endroit où l'on parle.

Série 2 :

– les verbes : ce sont *déprisonner* et *déprocher*,parasynthétiques, obtenus en commutant *em-* (*emprisonner*)et *ap-* (*approcher*)avec le préfixe négatif *dé-* sur le modèle de *enterrer*/*déterrer.*

Miaouner est formé sur le nom du cri de l'animal auquel est prêtée une base longue *miaoun-* puisque le suffixe est vocalique.

Enfin, *enfleuré*,couvert de fleurs, est très normalement formé par dérivation parasynthétique à partir d'une base substantivale sur la série *dimanche*/*endimanché*, *ruban*/*enrubanné* (*cf.* exercice n° 18).

– les substantifs : les noms d'agent sont formés très normalement grâce au suffixe *-eur* (*arrangeur*,celui qui arrange, *gymnasteur*,celui qui fait de la gymnastique) ou au suffixe *-ier* (*poubellier*,celui qui ramasse les poubelles). Les noms d'action sont formés grâce aux suffixes *-age* (*racontage*,action de raconter, qui comble une lacune du lexique, puisqu'on ne peut mettre en relation *raconter* qu'avec *récit*,qui ne lui est pas apparenté morphologiquement) et *-ment* (*protègement*,action de protéger, qui substitue à un mot savant, *protection*,un mot plus conforme aux tendances de la langue). Enfin, le petit de la biche est baptisé *bicheron* sur le modèle de *âne/ânon*,et sans doute par analogie avec le couple *bûche*/*bûcheron.*

2. Procédés spécifiques à la série 1

– **La déformation** : un premier procédé consiste à déformer le mot, dans *sacristoche* et *bedon*,en substituant au suffixe ou à la finale un autre

suffixe :

sacristie →sacristoche

bedeau → bedon.

Dans ce dernier cas, il y a en outre un jeu de mot, puisque le mot *bedon* existe par ailleurs avec un autre sens.

– **La composition** : elle apparaît d'abord sous sa forme populaire, à partir de mots existant indépendamment dans la langue : *biglemoi*, *courge aux noix. Varlet-nettoyeur* est particulier en ce que le premier mot est une forme rare et archaïque de *valet* et en ce que *nettoyeur* est un dérivé nom d'agent bien formé, mais non attesté, de *nettoyer.* La composition apparaît aussi sous sa forme savante, dans *députodrome* sur le modèle de *cynodrome* ou *hippodrome*,bien que la première base ne soit pas grecque.

3. Procédés spécifiques à la série 2

– Il s'agit des **mots valises** qui consistent dans le télescopage de deux mots existants, partiellement déformés. On pourrait dire que les mots valises sont une forme particulière de composition. Les enfants les utilisent souvent :

lundimanche = lundi + dimanche

mamice = mamie + de Nice

amimaux = amis + animaux

invraisensé = invraisemblable + insensé.

Il est intéressant de signaler que la création lexicale dans les deux séries ne se fait pas au hasard, mais qu'elle s'appuie sur les régularités du système linguistique dont elle comble souvent les manques.

27. Le vocabulaire de la publicité

But de l'exercice : faire prendre conscience des particularités du vocabulaire savant et de la façon dont elles peuvent être utilisées stylistiquement, pour produire un certain effet.

À partir du texte suivant, vous étudierez les principaux modes de formation des substantifs utilisés dans le vocabulaire de la publicité pour produits de beauté.

NIOSÔME SYSTÈME ANTI-ÂGE. Le premier soin de jour qui recrée la structure d'une peau jeune.

Un soin de jour révolutionnaire. Lancôme fait une découverte scientifique majeure : les niosomes™. Les niosomes™ donnent leur nom à un soin de jour tout à fait révolutionnaire dont ils sont les principaux constituants.

Que sont les niosomes™ ? Les niosomes™ sont des microsphérules lipidiques qui ont exactement la même structure que celle des lipides de votre peau. Ils agissent exactement là où il le faut, avec l'efficacité d'une précision absolue, pour recréer l'épiderme dans sa structure la plus intime. C'est ça l'action du bio-mimétisme.

Les tests le prouvent : grâce aux niosomes™ qu'il contient, ce soin de jour d'une texture tout à fait nouvelle permet de retrouver toutes les qualités d'une peau jeune.

Correction

La majorité des substantifs appartiennent au vocabulaire savant. On décèle un certain nombre d'emprunts, essentiellement :

structure,emprunté au latin et que la séquence initiale, de trois consonnes, signale comme n'appartenant pas au fond populaire ;

texture,emprunté au latin, comme tous les mots en *text-*,base savante qui double la base *tiss-* ;

épiderme,emprunté au grec ;

système, emprunté au grec.

Dans ces quatre emprunts, la finale du mot a été francisée ;

lipide,emprunté au grec (*lipos*)auquel s'adjoint le suffixe scientifique *-ide* issu de *acide* et utilisé en chimie depuis le XVIIIe siècle.

Il est intéressant de noter que ces mots sont tous empruntés aux langues classiques qui ont fourni le vocabulaire médical. Ceci prouve que le vocabulaire utilisé vise à impressionner par son aspect sérieux. On note également que se constituent des séries, *structure* et *texture* où les mêmes formations sont utilisées.

On relève surtout un grand nombre de composés :

microsphérule qui associe *micro* et *sphérule.* Cette deuxième base est elle-même formée en ajoutant à un mot grec emprunté un suffixe diminutif emprunté au latin et surtout utilisé dans le vocabulaire des sciences naturelles. Comme toujours dans ces composés savants, la première partie du composé est terminée par *o.* Ce mot a vraisemblablement été créé par les publicistes. C'est un monstre, tant sur le plan formel (il associe éléments grecs et latins) que sur le plan sémantique, puisque *micro* est parfaitement redondant par rapport à *-ule.*

bio-mimétisme : bien que les deux parties du composé soient séparées graphiquement, le mode de formation est le même que dans le mot précédent. *Bio-* est issu du grec *bios* et *mimétisme* est un mot introduit au XIXe siècle en ajoutant à un mot grec le suffixe savant *-isme*,utilisé en grec, puis en latin, en particulier dans le vocabulaire de la médecine. Il est très difficile de savoir exactement ce que le mot veut dire.

niosome : le composé unit *some*,base issue de *soma* et francisée, que l'on trouve par exemple dans *chromosome*,et qui signifie corpuscule, et *nio-*, fabriqué par les publicistes sur le modèle de *néo-*. Cest donc un néologisme que signale le symbole™ (*trade mark*). Le mot ne semble pas signifier grand-chose de plus que petit organisme ou sphérule, mais il a une apparence scientifique. De surcroît, la finale en *-ome*,transcrite en *-ôme* dans le titre, associe *niosome* à la marque Lancôme.

Il est facile de conclure que ce qui compte dans ce texte, c'est moins le sens des mots utilisés (certains n'en ont aucun) que le nombre de mots savants, empruntés ou composés, qui donnent l'illusion de la scientificité et en particulier singent le vocabulaire médical.

28. Les locutions phraséologiques

But de l’exercice : mettre en évidence certaines particularités syntaxiques des locutions verbales, c’est-à-dire de ce que l’on pourrait appeler des verbes composés.

On appelle locutions phraséologiques ou lexies des groupes où les mots, à force d’être employés ensemble, ont perdu toute autonomie. En réalité, même si l’absence de trait d’union sur le plan graphique et le fait qu’il s’agit souvent d’expressions comprenant un verbe fléchi comme les autres verbes conduit à leur attribuer cette dénomination, il ne s’agit ni plus ni moins que de mots composés qui commutent généralement avec un seul mot. À la différence des groupes ordinaires, les mots qui les composent perdent généralement de leur sens. Mais évidemment, la frontière entre les groupes ordinaires et ces mots composés appelés locutions n’est pas toujours très facile à placer.

Soient donc les expressions suivantes :

> Il ne le cède à personne ; vous me la baillez belle ; il se la coule douce ; ça me la coupe ; il me le paiera ; je vous le donne en mille ; il ne l’a pas volé ; je ne le lui ai pas envoyé dire ; il se les roule ; on ne me la fait pas ; je lui en veux ; où voulez-vous en venir ? ; j’en suis pour mes frais ; je n’en peux plus ; on ne m’y reprendra plus ; si le cœur vous en dit ; on n’y voit goutte ici ; je m’en tamponne ; il faut en finir ; on m’en a raconté de belles ; il m’en a fait voir de toutes les couleurs ; il m’en a fait voir des vertes et des pas mûres ; il se le tient pour dit.

1. Proposez des classements pour ces expressions. Quelle est leur caractéristique commune ?

2. Peut-on faire commuter leurs différents éléments avec d’autres mots ?

3. Essayez de remplacer chaque expression par un synonyme. Que constatez-vous ?

Correction

1. On peut distinguer dans ces expressions celles qui comportent une négation :

il ne le cède à personne ; il ne l’a pas volé ; je ne le lui ai pas envoyé dire ; on ne me la fait pas ; je n’en peux plus ; on ne m’y reprendra plus ; on n’y voit goutte ici.

Un des critères qui permettent de reconnaître que l’on a affaire à des expressions figées est qu’aucune expression positive ne peut être mise en face de ces locutions négatives :

Il a été puni : il ne l’avait pas volé

vs

Il a été puni : *il l’avait volé

alors qu’avec le même sens on pourrait très bien avoir :

Il a été puni : il le méritait

Il a été puni : il ne le méritait pas.

On peut distinguer celles qui comportent une construction pronominale :

il **se** la coule douce ; il **se** les roule ; je **m’**en tamponne ; il **se** le tient pour dit.

Il est intéressant de signaler que la plupart de ces expressions sont populaires, et que le pronominal est d’une façon générale très utilisé dans ce niveau de langue (*se tailler*, *se carapater*, *se trisser*, *se magner*, *se dépatouiller*,etc.).

On peut également distinguer des constructions qui présentent un pronom personnel indiquant le bénéficiaire de l’action :

vous **m**e la baillez belle ; ça **me** la coupe ; il **me** le paiera ; je **vous** le donne en mille ; je ne le **lui** ai pas envoyé dire ; si le cœur **vous** en dit ; on **m’**en a raconté de belles ; il **m’**en a fait voir de toutes les couleurs, il **m’**en a fait voir des vertes et des pas mûres ; il **se** la coule douce ; il **se** les roule.

Ces expressions sont nombreuses. Les pronoms, réfléchis ou non, indiquent la part que les individus prennent à la réalisation du procès et témoignent d’une valeur affective.

Cependant leur caractéristique commune est de présenter un pronom personnel qui précède directement la forme verbale :

le, *la* ou plus rarement *les* : **le** donner en mille, se la couler douce, se **les** rouler ;

en : **en** vouloir à quelqu'un ;

y : n'**y** voir goutte.

2. Il est impossible de substituer à ce pronom un autre pronom, ce qui serait la preuve qu'il est le résultat d'une pronominalisation à partir d'un substantif :

le donner en mille

vs

*la donner en mille

ou de reconstituer avec quelque raison un hypothétique substantif qu'ils représenteraient :

Je m'en tamponne

*Je me tamponne de la situation.

Sur cet exemple, on voit que, si l'on peut avoir mille objets de désintérêt, aucun ne peut vraiment se construire comme complément de *se tamponner.*

Le pronom complément ne représente rien, il n'a pas de valeur sémantique et il est la preuve que la locution est figée. C'est ce que montre en particulier la locu tion *on n'y voit goutte ici* où le lieu ne saurait être indiqué par *y* puisqu'apparaît le démonstratif *ici.*

De même, on ne peut guère substituer de termes aux compléments :

J'en suis pour mes frais

J'en suis pour mon argent

*J'en suis pour mes dépenses

et c'est même généralement impossible :

On n'y voit goutte ici

*On n'y voit larme ici

*On n'y voit mie ici.

On observe la même impossibilité avec les adjectifs :

Il se la coule douce

*Il se la coule paisible.

Enfin, s'il existe quelques séries :

Je m'en tamponne

Je m'en fiche

Je m'en fous

il est rarement possible de remplacer les formes verbales par un autre verbe, même synonyme :

Vous me la baillez belle

*Vous me la donnez belle.

On constate donc que tous les éléments de la locution sont inséparables et n'ont aucune autonomie, à la différence de ce qui se passe dans les groupes ordinaires.

3. Si aucun des éléments de ces mots composés n'est commutable, c'est l'ensemble de la locution qui l'est avec un mot simple :

Vous me la baillez belle : vous m'étonnez

Si le cœur vous en dit : si vous voulez

Il ne l'a pas volé : il le mérite.

Elle fonctionne comme une unité.

à retenir

La profonde unité de la morphologie en dépit des différences entre flexion et dérivation : présence d'allomorphes, tant des bases que des affixes, qui offrent une alternance entre formes longues terminées par consonne devant voyelle (conditionnement phonologique) et devant suffixe (conditionnement morphologique) et formes brèves, devant consonne ou rien.

Morphologie flexionnelle : grandes régularités et prévisibilité de la combinatoire :

▲ pour les substantifs et les adjectifs :

– genre, descriptible dans l'écrit à partir de la forme de masculin, et dans l'oral à partir de la forme de féminin ;

– nombre, généralisé dans l'écrit, en général marqué dans l'oral seulement en liaison ;

▲ pour les verbes : deux classes de verbes, la première avec infinitif en -er et sans [r] sensible à l'oral et une base généralement sans allomorphe ; la seconde avec un morphème d'infinitif avec [r] sensible, sous la forme [r], [ir] et [war] et une base qui présente des allomorphes.

Morphologie dérivationnelle : obstacles à la systématisation :

▲ coexistence de plusieurs strates de mots, savants ou populaires et forte influence de l'histoire de la langue ;

▲ distinction entre les règles et leur domaine d'application, en partie arbitraire.

▲ distinction de l'histoire des mots (diachronie) et de leur formation dans le système en synchronie.

Chapitre 3

Qu’est-ce que la lexicologie ?

OBJECTIFS DE CONNAISSANCE

Après l’étude de ce chapitre, l’étudiant doit pouvoir :

▲ comprendre la spécificité du lexique, au carrefour de la morphologie, de la sémantique et de la syntaxe et avoir conscience des problèmes qui rendent sa description difficile ;

▲ connaître la distinction entre les mots et les choses, les signes (signifiant + signifié) et les référents ;

▲ constituer et analyser un champ sémantique ;

▲ connaître et analyser les relations lexicales entre les termes homonymie, paronymie, polysémie, synonymie, antonymie, autonymie, holonymie, hyponymie, hypéronymie.

Comme les chapitres précédents auront déjà permis de s’en rendre compte, le lexique apparaît comme un secteur de la grammaire particulièrement soumis à l’influence d’autres domaines linguistiques. On a déjà examiné les problèmes liés à la forme des mots et constaté sur ce point l’interférence de la phonologie, de la morphologie et même de la syntaxe. Le lexique est donc situé au carrefour des autres secteurs de la linguistique, la phonologie et la morphologie pour la forme des mots, la sémantique pour leur signification et la syntaxe pour leurs propriétés combinatoires. C’est là une première difficulté qui vient faire entrave à une description systématique. La deuxième, déjà également évoquée, est que la langue vit :

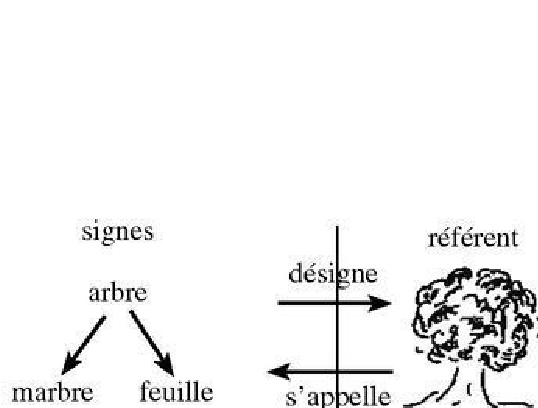
des mots apparaissent et disparaissent sans cesse ou se voient attribuer des sens nouveaux. La troisième est liée à l'énonciation. Chacun utilise de manière particulière les mots du lexique, y prélève de quoi constituer ce que l'on appelle son **vocabulaire**,confère aux termes qu'il emploie un sens qui peut différer de celui qu'enregistrent les dictionnaires. Le lexique ne saurait donc constituer un système au sens strict, c'est-à-dire un ensemble fini d'éléments liés par une loi de composition. De cette double caractéristique du lexique, **ensemble ouvert** et **non autonome**,il résulte qu'on ne saurait en donner une description simple et systématique, mais seulement des descriptions complémentaires, selon le point de vue que l'on adopte. Ainsi, il y aura une description du lexique selon l'angle morphologique, et ce sera la dérivation, il y aura une autre description selon l'aspect sémantique, et il pourra même y avoir des descriptions qui s'attacheront à montrer les relations du lexique et de la syntaxe. Les deux premières s'attachent au **niveau paradigmatique**,qui envisage les classes de termes identiques ou semblables, la troisième au **niveau syntagmatique**,qui envisage les relations que les mots entretiennent en contexte. Ainsi, paradigmatiquement, on peut relier le mot aux mots de la même famille morphologique : *grand*, *grandeur*, *grandir*, etc, ou aux mots avec lesquels il entretient des relations lexicales dans le système : *grand* / *petit* (relation d'antonymie). Syntagmatiquement, on peut étudier les contraintes sémantiques qui lient un terme à un autre, par exemple un verbe à ses compléments (*manger* accepte *aliment*, *fruit*, *pain*, *gâteau*, etc, mais refuse *pierre* ou *papier*) ou relier dans une même catégorie tous les mots qui se comportent syntaxiquement de la même façon. Les verbes de parole, par exemple, se construisent généralement avec une complétive : *dire, assurer, crier, proclamer que…*

L'analyse morphologique ayant été conduite dans le chapitre précédent, on traitera successivement dans celui-ci de la description sémantique du lexique et des relations du lexique et de la syntaxe.

1. Le signe linguistique

On dira tout d'abord que le lexique est fait d'un **ensemble de signes**.Ces signes sont pris dans une double série de **renvois**.En premier lieu, ils

renvoient au monde extralinguistique. Ils sont en effet munis d’un référent qui est soit un objet, être, notion (*cet arbre que je vois*),soit une classe d’objets, êtres ou notions (*arbre*).En second lieu, ils renvoient les uns aux autres et sont pris dans des réseaux associatifs formels ou sémantiques. On peut ainsi dresser le schéma suivant :



La relation entre le signe et son référent est une relation de désignation, celle du référent au signe d’appellation. Le signe *arbre* renvoie aux arbres du monde, représentés par le dessin et, par exemple, aux signes *marbre* (association phonique) ou *feuille* (association sémantique). La relation du signe au référent est placée sous le signe de l’**arbitraire**.

Il existe, en effet, si l’on considère l’ensemble des signes et non plus seulement les signes linguistiques, différents types de signes selon le rapport qu’ils entretiennent avec ce à quoi ils se substituent. Il existe d’abord des signes qui sont liés à ce à quoi ils renvoient par une relation de ressemblance. On dira que ce sont des **signes iconiques**, par exemple le geste d’écarter très largement les bras pour figurer la grandeur, ou des silhouettes d’enfants traversant un passage pour piétons dans les panneaux du code de la route. Il existe également des signes qui sont liés par un lien nécessaire à ce qu’ils évoquent et on parle d’**indices**. Ainsi, lorsqu’on dit que la fumée est l’indice du feu, il est clair que le lien qui existe entre le feu et la fumée est un lien naturel de causalité qui s’impose. Enfin, il existe des

signes qui n'entretiennent aucune relation naturelle avec ce à quoi ils renvoient et c'est le cas des signes linguistiques. Entre le mot *arbre* et les arbres du monde, il n'y a aucun lien décelable et la preuve en est que les différentes langues n'utilisent pas les mêmes mots. On dit que le signe linguistique est arbitraire. Non seulement en effet les mots sont différents (français *livre* et anglais *book*), mais ils découpent la réalité de manière spécifique. C'est ainsi que le mot français *mouton* désigne aussi bien l'animal que la viande, tandis que l'anglais sépare *sheep* (premier sens) et *mutton* (deuxième sens). Dans certains secteurs de la langue, cette affirmation doit évidemment être nuancée, par exemple pour les **onomatopées**. Il s'agit là de signes qui miment la réalité, c'est-à-dire essentiellement des bruits : *boum*, *crac*,etc., ou qui tentent de reproduire l'expression de sentiments. Ces signes sont en partie iconiques, mais en partie seulement, car ils diffèrent de langue à langue (français *cocorico vs* italien *chichirichi* [kikiriki]) et sont donc en partie conventionnels. Le reste du lexique est entièrement arbitraire.

Le signe linguistique est une unité complexe à double face. L'une est appelée **signifiant**, elle est formelle. Ce signifiant lui-même peut prendre différentes formes, phonique (la voix, l'accent des individus diffèrent) ou graphique (les graphèmes ont différentes réalisations).

L'autre concerne le contenu, et c'est le **signifié**. Il convient de bien prendre garde à ne pas confondre le référent et le signifié. Le référent est un fragment de réalité, le signifié est une représentation de cette réalité, qui en retient certaines propriétés et en élimine d'autres. Par exemple, le signifié du signe *arbre* ne tient pas compte de la diversité des arbres du monde mais ne retient que ce qui est commun à tous, la notion de racines, de tronc, de branchage et de feuillage. Le signifié est une abstraction et il est tout à la fois plus pauvre (il simplifie la complexité du réel) et mieux organisé que la réalité (il met en évidence l'essentiel et donne un premier classement des éléments du monde). On appelle **dénotation** le noyau stable du signifié, qui est la part commune de l'expérience, cependant que la **connotation** est constituée des associations secondes, liées au locuteur, qu'il s'agisse de son insertion dans un groupe linguistique particulier (niveaux et registres de langue) ou de ses particularités individuelles, souvent affectives. Les

connotations renvoient à l'expérience intime, elles sont particulièrement importantes en poésie.

Les signifiés varient donc d'un individu à l'autre, alors que la réalité est la même, et ils varient aussi bien en fonction des expériences individuelles qu'en fonction du nombre de signes utilisés par chacun. Il est évident que le signifié de *neige* différera selon que ce sera le seul signe utilisé ou qu'il en existera d'autres chez quelqu'un que son métier oblige à connaître différentes variétés. Le jeune enfant qui ne dispose que de *dire* et *parler* ne peut attribuer à chacun de ces verbes le même sens que l'adulte qui dispose également de *raconter*, *exposer*, *s'exprimer*,etc., et sait différencier les nuances. Le signifié comprend donc tout à la fois des traits que l'on peut mettre en relation avec le référent, et des traits qui expriment la position respective des signes les uns par rapport aux autres dans les systèmes individuels. C'est ce que l'on appelle la **valeur** du signe.

Cette valeur découle des rapports associatifs qui s'établissent de signifiant à signifiant :

rapports phoniques : [sifl]/[sufl]

rapports morphologiques : lente**ment**/ferme**ment**

lent, **lent**eur, **lente**ment

ou de signifié à signifié :

ressemblance : ferme/solide

différence : ferme/mou.

Les signes entrent ainsi dans des séries morphologiques :

fécondi**té**, sagaci**té**, perspicac**ité**, activi**té**, rapid**ité**…

qui permettent de limiter l'arbitraire par ce que l'on appelle la **motivation**.Chacun des signes cités est arbitraire dans sa relation à son référent mais, dans sa relation aux autres signes de la série, il est motivé, parce qu'il est formé comme eux.

Il existe une deuxième motivation, sémantique cette fois, lorsque le signe s'explique, par exemple, par des relations métaphoriques. Ainsi, *œil de bœuf* estplus motivé que *fenêtre*,ou *pied d'alouette* que *delphinium.*

Les associations formelles ont déjà été étudiées dans les chapitres précédents et, en particulier, dans les paragraphes qui concernent la morphologie dérivationnelle. Nous allons maintenant étudier les associations sémantiques.

2. L’organisation sémantique du lexique

Chercher à déceler une organisation sémantique dans le lexique, c’est se poser deux types de questions :

1. existe-t-il dans l’ensemble du lexique des parties, des sous-ensembles organisés, dont les éléments offrent des relations de sens descriptibles ? Il est clair en effet que la recherche d’une organisation globale du lexique serait vouée à l’échec et qu’on peut seulement espérer mettre en évidence les régularités de microsystèmes ;

2. existe-t-il des principes généraux commandant à l’intérieur de ces sous-ensembles les relations entre les termes, comme la ressemblance ou l’opposition ? Ces relations, qui ne sont pas spécifiques à tel ou tel microsystème mais se retrouvent dans tous, peuvent être appelées relations lexicales.

L’organisation sémantique du lexique peut alors prendre deux formes :

1. l’étude des microsystèmes lexicaux ou champs sémantiques ;

2. l’étude des relations lexicales.

2.1. Les champs sémantiques

▲ **Définitions.** On les définit comme un sous-ensemble du lexique, un microsystème lexical qui fait correspondre à une notion, les sentiments, la couleur, le mobilier, etc., un groupe de termes. On définit donc les champs sémantiques comme l’**association d’un champ notionnel et d’un champ lexical**.Par exemple, le champ sémantique des sentiments fera correspondre au champ notionnel « sentiments » le champ lexical comprenant les mots *haine*, *amour*, *jalousie*, *passion*, *envie*,etc. Le terme *etc*. est d’ailleurs

critiquable, car un champ sémantique est un ensemble clos et le champ lexical une liste fermée.

On emploie parfois *champ sémantique* en un autre sens pour désigner l’ensemble des valeurs sémantiques que peut prendre un terme, mais ce sens un peu ancien ne sera pas retenu ici.

On opposera le champ sémantique aux **séries étymologiques** ou morphologiques, dites familles de mots, comme *vie*, *vivant*, *viveur*, *vivace*,etc., dont les termes sont unis non par un concept, mais par une liaison formelle. On l’opposera également aux **champs associatifs** regroupant tous les mots gravitant autour d’une notion donnée, comme *sang*, *mort*, *mourir*, *blessé*, *bombe*, *se battre*, *victoire*, *perdre*, *combat*, etc., qui peuvent être réunis autour du thème de la guerre. Ces champs associatifs réunissent des termes appartenant à des parties du discours différentes, adjectifs, verbes, substantifs, alors que les champs sémantiques ne comprennent que des mots appartenant à la même partie : c’est ainsi que dans le champ sémantique des sentiments n’ont été cités que des substantifs.

Les textes offrent des champs sémantiques particuliers, qui ne reproduisent que rarement le champ du système lexical général, mais en proposent un sous-ensemble où la valeur des termes est particulièrement importante. On pourra alors parler, par exemple, du **vocabulaire** des sentiments chez tel ou tel écrivain (*cf. La Stylistique*,p. 200).

▲ **La constitution des champs sémantiques.** Si la définition théorique des champs sémantiques apparaît simple, il n’en va pas de même de la délimitation concrète des champs particuliers. La première difficulté tient aux limites de la notion elle-même. Si l’on peut s’entendre intuitivement sur ce qu’est un animal domestique, il est beaucoup moins aisé de définir avec précision ce que l’on entend par là. Opposera-t-on domestique à sauvage, comme le font certains dictionnaires, ou identifiera-t-on domestique et apprivoisé, comme le font d’autres ? Selon la première analyse, on retiendra par exemple *bœuf*, mais pas selon la seconde, plus restreinte. La délimitation de la notion est ainsi soumise à la décision de l’analyste, décision qui est souvent relative aux buts de l’analyse et dont il importe de fixer les principes. Dans ce domaine comme dans beaucoup d’autres, c’est en partie le point de vue adopté qui permet de constituer l’objet d’étude.

La deuxième difficulté tient à la constitution du champ lexical. Puisqu'un champ sémantique n'est ni un champ étymologique, ni une famille de mots, il ne se constitue pas à partir de critères formels. Ainsi, lorsqu'on considère l'exemple du champ sémantique des animaux domestiques, à supposer que l'on ait clairement défini le champ notionnel, on constate que s'appuyer sur des séries dérivationnelles à partir du nom désignant l'espèce ne permettrait pas de recueillir l'ensemble des termes.

Par exemple, on aurait pour la femelle et le petit les séries suivantes :

chat	âne
chatte	ânesse
chaton	ânon

mais aucune série ne serait constituée à partir de *coq* ou de *bélier.*

La collecte des termes du champ lexical ne peut donc se faire que de façon empirique. Soit, par exemple, le champ sémantique de la couleur. Faudra-t-il retenir *vert guerre*,utilisé de façon stable dans le langage d'un enfant, *sinople*,qui désigne le vert dans le domaine du blason, ou même *émeraude* ou *amande* ?Ce sont là trois problèmes différents. Le premier concerne l'existence d'**idiolectes**,c'est-à-dire de systèmes linguistiques individuels, à l'intérieur même d'une communauté linguistique donnée. Chacun de nous, dans certaines limites évidemment, utilise la langue de façon spécifique. Recueillir un champ lexical, est-ce donc recueillir la somme des idiolectes ou un système réduit à ce qu'ils ont en commun ?

De plus, chez un même individu, coexistent plusieurs systèmes, selon la situation de communication. On peut ainsi distinguer **niveaux** et **registres de langue**.La première catégorie implique une hiérarchie des usages linguistiques, dont le détail et l'ordre varient avec les normes sociales et esthétiques du groupe sociolinguistique. C'est selon cette hiérarchie que l'on opposera *tuer*,standard, à *buter* ou *zigouiller*,populaires, ou *ciel*,standard, à *cieux*,poétique. La deuxième catégorie concerne la variation des conduites linguistiques selon le médium utilisé (écrit *vs* oral), selon les relations sociales, et selon les domaines de l'expérience (vocabulaire courant *vs* vocabulaires spécialisés). Ainsi s'opposent par exemple le vocabulaire courant et le vocabulaire de la médecine, d'où des doublets coexistant chez un même individu : *ictère* et *jaunisse, mal au cœur* et

nausée… Quelle partie de la hiérarchie, quel registre faut-il donc retenir lors de la constitution du champ lexical ?

Enfin, l'existence de la **polysémie**,c'est-à-dire de plusieurs sens associés à un même signifiant, fait également difficulté. Ainsi, un terme comme *solide* signifie-t-il selon les cas le contraire de *fragile*, de *fluet* ou de *liquide*. Ceci signifie qu'un même terme pourra appartenir à différents champs lexicaux. En particulier, des termes pourront être empruntés d'un champ à l'autre. Ainsi, le champ lexical des termes de couleur comprend plusieurs termes empruntés à celui des fruits, *citron*, *marron*,des fleurs, *rose*, *violette*, *lilas*,et des animaux, *chamois*, *fauve*,etc. Par conséquent, à l'intérieur d'un même registre et d'un même niveau de langue, la couleur jaune, par exemple, pourra être désignée de deux façons (au moins), par un terme spécifique, *jaune*,et par un terme d'emprunt, *citron*. Un même terme pourra donc renvoyer à des champs notionnels différents. Le lexique d'une langue ne se présente donc pas, ce qui serait la situation idéale, sous la forme d'une juxtaposition, d'une mosaïque, pour reprendre une métaphore souvent utilisée, de microsystèmes, de champs sémantiques, mais comme une imbrication, une superposition partielle de différents champs, ce qui rend leur délimitation et leur analyse difficiles.

▲ **La description des champs.** Le champ sémantique une fois constitué, se pose la question de sa description. Il s'agit de savoir quelles relations les termes du champ lexical entretiennent les uns avec les autres et comment ils se partagent la notion : les mots n'acquièrent leur signification que par l'ensemble des oppositions qu'ils entretiennent avec les autres unités du champ. C'est la phonologie qui a fourni le modèle de la description des champs sémantiques et, de même que les phonèmes se définissent, de façon relationnelle, par opposition et différenciation, de même, les termes peuvent-ils être situés les uns par rapport aux autres. Les champs sémantiques forment en effet, à la différence du lexique dans son ensemble, des classes closes et stables au cours de l'analyse : le nombre d'unités retenu ne peut être modifié, à moins de proposer une autre analyse, si bien qu'un champ sémantique peut être conçu comme l'analogue d'un système phonologique. On décrit donc la situation respective des termes du champ sémantique les uns par rapport aux autres par des **traits oppositifs**,semblables aux traits distinctifs de la phonologie.

Ces traits peuvent être **linguistiques** s'il s'agit de distinguer des termes que seule différencie leur appartenance à des niveaux ou à des registres de langue différents, comme les traits *familier*, *populaire*, *technique*,etc. Ainsi, les termes des couples *buter* et *tuer*, *gueule-de-loup* et *muflier*,qui ont le même sens, se distinguent-ils, les premiers en ce qu'ils appartiennent à des niveaux et les seconds à des registres de langue différents. Mais généralement, il s'agit de **traits** dits **de contenu**.En effet, de même qu'en phonologie les traits sont généralement empruntés à la phonétique, de même et pour des raisons de simplicité et d'efficacité évidentes, les traits dans l'analyse des champs sémantiques sont empruntés à la signification du mot. Ainsi, *guillotiner* et *fusiller*,qui l'un et l'autre désignent un mode d'exécution, se distinguent-ils par l'instrument utilisé.

Ces traits sont appelés **sèmes**,ou **traits sémantiques** ou encore **traits lexicaux**.Ils sont issus de la comparaison de la signification des mots du champ étudié et ne retiennent qu'une succession d'oppositions.

Appliquée *stricto sensu*,cette analyse n'a pas pour but de définir les termes du champ de façon absolue, comme le fait un dictionnaire. **Une analyse en traits n'est pas une définition**.Elle vise seulement à préciser la place, la valeur des termes les uns par rapport aux autres. On distinguera donc les sèmes, qui sont des traits différentiels, et ce que certains appellent **traits de substance**,qui sont des traits positifs, valables hors contexte pour tous les membres d'une communauté linguistique et culturelle donnée. Par exemple, si l'on oppose les trois termes *âne*, *ânon*, *ânesse*, trois traits suffisent pour les situer dans ce petit ensemble : *mâle*, *femelle* et *petit.* Des traits comme *animal qui brait*, *longues oreilles* n'ont pas, en dépit de leur importance, à figurer dans l'analyse : ce sont des traits de substance communs aux trois termes.

Sur ce petit exemple, on voit très clairement que le nombre et la nature des sèmes sont relatifs au nombre et à la nature des termes du champ lexical. Supposons, pour s'inspirer d'une analyse bien connue chez les linguistes, que l'on décrive l'ensemble volontairement restreint : *chaise*, *tabouret*, *fauteuil*, microsystème des sièges. Deux traits suffisent à en rendre compte, comme on le voit dans le tableau suivant :

	dossier	bras

chaise	+	–
tabouret	–	–
fauteuil	+	+

On n’a pas à être étonné de trouver une unité, *tabouret*,qui se définit par des traits entièrement négatifs, car seul comptant le fait qu’elle se distingue des autres… Les traits de substance non différentiels, tels que *meuble pour s’asseoir*,n’ont évidemment pas été retenus.

Si l’extension du champ change et que l’on y intègre les termes *canapé* et *pouf*,les traits vont changer également. Si l’on s’en tenait aux deux traits précédents, on aurait une description où *canapé* et *fauteuil* (dossier et bras), *tabouret* et *pouf* (pasde dossier et pas de bras) se confondraient. Il faut donc faire intervenir d’autres traits, comme la présence de pieds ou la dimension du siège.

	dossier	bras	pied	pour une personne
chaise	+	–	+	+
fauteuil	+	+	+	+
tabouret	–	–	+	+
canapé	+	+	+	–
pouf	–	–	–	+

Tous les termes se trouvent maintenant distingués. L’ensemble des sèmes qui caractérisent un terme donné à l’intérieur d’un champ (dans le tableau, il est représenté par un profil de + et de –) constitue son **sémème**.

Il ne faut pas avoir une conception nécessairement binaire des sèmes. Le cas le plus simple d’oppositions est représenté par le tableau précédent où les traits s’opposent par leur présence ou leur absence : une chaise a un dossier, un tabouret n’en a pas. Mais il existe des termes qui sont indifférents à la présence ou à l’absence d’un trait. Ch. Touratier (2000, p. 39) cite pour les noms de siègle l’exemple d’un terme comme *banc* : un

banc a ou n'a pas de dossier, si bien que le mot sera indifférent au trait « dossier », qui est en revanche pertinent pour *tabouret*. Il cite également *divan*, pour lequel le trait « avec bras » n'est pas pertinent. Il faut donc souvent faire intervenir, à côté des plus et des moins, une case vide, qui marque l'indifférence à tel ou tel trait (voir l'exercice n° 29).

Les sèmes peuvent être organisés les uns par rapport aux autres. Un exemple en est offert par le champ sémantique des plantes. On pose comme critère de constitution du champ lexical que l'on retient seulement le nom populaire des plantes. On constate que, parmi les différentes façons de nommer les plantes en français populaire, l'une des plus fécondes consiste à en assimiler quelque partie à la partie du corps d'un animal (*gueule de loup*, *pied d'alouette*, *queue de chat*,etc.). Tous les termes qui sont formés de la même façon, par exemple en utilisant le terme de *gueule*,ont un signifié voisin. Il s'agit en somme d'un système où le nom de la partie du corps joue comme indicateur de la classe, et où le nom de l'animal est la variable spécifique en opposition avec le nom d'autres animaux. On distingue ainsi les plantes nommées d'après leurs fleurs et celles qui le sont d'après leurs feuilles. À l'intérieur de celles qui sont nommées d'après leurs fleurs, on distingue celles qui désignent des fleurs rondes, régulières :

œil de bœuf (marguerite)

œil de paon (anémone),

celles qui désignent des fleurs en forme de calice :

gueule de loup (muflier)

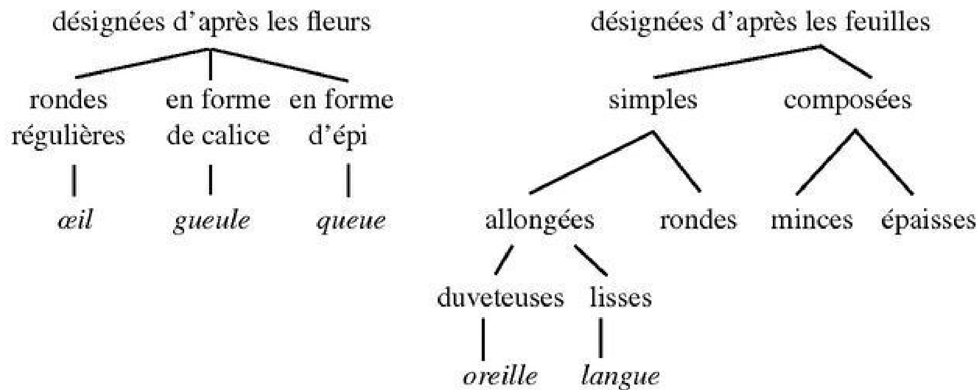
gueule de lion (digitale)

et celles qui désignent des fleurs en forme d'épi, de grappe :

queue de renard (lilas)

queue de chat (menthe sauvage).

On peut de même distinguer, à l'intérieur des termes de plantes classées d'après leurs feuilles, ceux qui désignent des plantes à feuilles simples ou composées, allongées ou rondes, lisses ou duveteuses, etc. On peut ainsi dresser le tableau suivant :



Le tableau partiel donné ici montre comment certains traits sont subordonnés les uns aux autres : le trait *rond* au trait *désigné d'après les fleurs*,le trait *allongé* au trait *simple*,lui-même subordonné au trait *désigné d'après les feuilles*. Cette organisation hiérarchisée, par emboîtements successifs, porte le nom de **taxinomie**.Malheureusement, comme on le verra dans les exercices, cette situation est loin d'être générale. Le plus souvent, comme dans le tableau sur les sièges, les traits ne sont pas reliés les uns aux autres. On parle alors de **classification paradigmatique**.

On a laissé de côté un problème très important, qui est celui des relations entre les structures des champs sémantiques et l'organisation de la réalité. Si le champ sémantique des plantes peut être décrit par un ensemble de traits organisés en taxinomie, c'est sans doute parce que la réalité est elle-même organisée. La taxinomie dégagée est soutenue par une classification botanique. Cette organisation est loin d'être le cas général. Pour pouvoir prolonger la réflexion sur cette question, il est nécessaire de disposer de plusieurs exemples. Aussi doit-on la poursuivre à partir des exercices.

2.2. La sémantique du prototype

L’étude des champs sémantiques a fait surgir une question, qui est celle de savoir comment classer, classer les termes dans le champ, mais aussi classer les objets du monde pour décider si tel ou tel terme pourra leur être appliqué. Peut-on dire par exemple que l’avocat est un fruit ou un légume ? Une telle question suppose, du côté de la réalité, que l’on sache dans quelle catégorie placer les avocats, et du côté linguistique, que l’on sache si *avocat* entre dans le champ sémantique des fruits ou des légumes. Du côté du réel comme du côté des mots, on est dans une logique selon laquelle, pour faire partie d’une classe, il faut et il suffit de présenter un certain nombre de propriétés. Si une seule de ces propriétés manque, on reste à l’extérieur de la classe. C’est le modèle dit des CNS, conditions nécessaires et suffisantes. Le faisceau des CNS forme alors le sens d’une unité. Supposons que, comme le fait la tradition, on définisse un sonnet par le fait qu’il présente quatorze vers et la combinatoire de rimes suivantes, abba abba, ccd eed ou ccd ede. On ne pourra alors pas dire que la combinatoire suivante des tercets, cdc, dcd, pourtant attestée, définit encore un sonnet. Si en grammaire (*cf. La Grammaire*, t. 2, p. 140), on définit un complément de verbe par les deux CNS suivantes, il n’est pas déplaçable et il ne peut être supprimé, que fera-t-on des compléments facultatifs : *il mange son repas/il mange*,ou de ceux qui, précédés de prépositions, peuvent passer en tête :

Le vent s’ajoute à la pluie

À la pluie, s’ajoute le vent.

Ne présentant qu’une des deux CNS, ils seront en dehors de la classe, ce qui aboutit à décrire comme irréguliers des fonctionnements tout à fait généraux. Cette vue rigide apparaît comme très critiquable.

Dans les années soixante-dix, les psychologues, s’intéressant aux problèmes de catégorisation, ont montré que, sur le plan cognitif, le modèle que nous suivions était souvent celui du prototype. E. Rosch a, par exemple, mis en évidence, à la suite d’expériences, que nous avions une représentation prototypique de la couleur. Ainsi, dans une gamme de rouges, il y en aura un qui apparaîtra comme le meilleur représentant de la notion, et dont on fera le prototype. Ou encore, pour la catégorie *fruit*, *pomme* apparaîtra comme un meilleur représentant qu’*olive*. Le modèle du prototype, constaté d’abord à propos d’éléments concrets, a ensuite été étendu à des éléments abstraits. Dans tous les cas, il ne s’agit plus de se

demander si tel ou tel élément entre dans une classe, mais quel est son lien au prototype, lequel sera soit le meilleur exemplaire de la catégorie, comme pomme pour fruit, ou abba abba, ccd eed pour le sonnet, soit un modèle abstrait, idéal.

Dans la sémantique du prototype, le sens d'un mot est encore défini en termes de trait. On évalue ensuite le degré d'adéquation de cette représentation sémantique aux référents que l'on analyse. On dira, par exemple, que le sens de sonnet comporte plusieurs traits (nombre de vers, organisation particulière de rimes, organisation sémantique) mais que pour savoir si tel ou tel poème mérite d'être appelé sonnet, il faut s'interroger sur sa relation au prototype. Certains sonnets seront prototypiques, d'autres s'en éloigneront, plus ou moins selon les cas. On raisonne alors non pas en termes d'exclusion (dans la classe ou hors de la classe), mais en termes de degré de proximité par rapport au prototype. C'est une façon de voir beaucoup plus souple.

2.3. Les relations lexicales

Il s'agit des principes généraux qui commandent les relations de sens entre les unités. Par exemple, si on considère les trois mots *amour*, *haine*, *passion* qui constituent une partie du champ sémantique des sentiments, on pourrait compléter l'analyse en traits en disant que si *amour* et *passion* sont proches et parfois interchangeables, **synonymes** selon les contextes, *amour* et *haine* sont opposés, liés par une relation dite d'**antonymie**,qui se retrouverait dans bien des couples de mots. Les traits apparaissent ainsi comme des moyens de spécifier des relations générales comme la synonymie ou l'antonymie. Ce sont ces relations qui vont être abordées maintenant.

▲ **La synonymie**.Il s'agit d'une relation qui implique une identité de sens entre unités lexicales. Le critère qui permet de repérer les synonymes est qu'ils sont **substituables dans un même contexte** :

Quasimodo était difforme

contrefait.

On distingue la synonymie **absolue ou totale** et la synonymie **approchante ou partielle**.La première suppose que les synonymes soient substituables dans n’importe quel contexte, c’est-à-dire en fait en dehors même de tout contexte. Ces cas-là sont extrêmement rares et les synonymes absolus ne se rencontrent guère en dehors des nomenclatures scientifiques, par exemple le vocabulaire de la médecine où les doublets existent : *ictère*, *hépatite*,les uns étant par exemple empruntés au latin, les autres au grec, les autres encore formés à partir du nom d’un médecin.

Autrement, les objets ont souvent deux appellations qui ne sont pas interchangeables, le nom scientifique n’étant guère utilisé que par les spécialistes s’adressant à des confrères, alors que l’autre est d’usage courant :

ictère	jaunisse
hydrangea	hortensia.

Ictère et *jaunisse* ont bien la même signification, mais sont spécialisés par registre de langue. Niveaux et registres font ainsi obstacle à la synonymie totale, alors même que, paradigmatiquement, les signes offrent une signification identique.

Un deuxième obstacle est dû à ce que l’on appelle les **collocations**,c’est-à-dire aux associations stéréotypées qui, étant donné un terme, rendent prévisible la présence d’un autre. Ainsi, pour exprimer l’intensité, on utilisera des adjectifs différents selon le substantif dont ils sont épithètes :

la ferme résolution
un soin scrupuleux
une attention soutenue
une ignorance crasse.

Dans ces locutions figées, il n’y a pas de possibilité de choix (*cf.* exercice n° 36). Tous les adjectifs sont localement synonymes de *grand*,mais ils ne sont pas substituables les uns aux autres. De même, si on peut considérer *gonds* et *charnières* comme synonymes, on dira pourtant *sortir de ses gonds* et non **sortir de ses charnières*, alors que l’expression aurait pourtant le même sens.

La situation la plus fréquente est donc celle de la synonymie partielle où deux mots sont substituables seulement dans un contexte précis :

remplir une fonction

occuper

mais non :

remplir un formulaire

*occuper

et, dans l'ensemble, on peut dire qu'en ce qui concerne cette première relation, la situation est la suivante : existence de synonymes partiels et existence de mots dont le sens paraît identique hors contexte, mais qui ne sont pas substituables dans tous les contextes en raison en particulier des collocations. La synonymie est donc plutôt une parasynonymie.

▲ **L'antonymie.** L'antonymie, est, pourrait-on dire, la relation antonyme de la synonymie, puisqu'elle joue entre termes de sens contraire. On ne parle de relation d'antonymie que si les termes ont une communauté de sens sur laquelle se perçoit leur différence : *blanc* et *noir* peuvent être comparés, car il s'agit de deux couleurs, mais *blanc* et *rond* ne sauraient être dits antonymes. On peut classer les antonymes sur le modèle des synonymes en antonymes absolus qui s'excluent toujours, comme *présent* et *absent* et en antonymes partiels où les unités lexicales ne s'opposent que dans certains contextes, comme *libertin* qui s'oppose selon les cas à *chaste*,à *religieux* ou à *croyant.* En pareil cas, les mots ne s'opposent que par une partie de leur contenu. Il existe aussi des antonymes approximatifs qui ne s'opposent pas vraiment, mais se définissent l'un par rapport à l'autre, comme *père* et *fils*, *prêter* et *emprunter*,et des antonymes impropres comme *jour* et *nuit*,qui sont souvent mis en opposition sans être vraiment contraires.

On peut également les classer en distinguant :

– les termes **contraires** (*présent*/*absent* ; *vivant/mort*) ;

– les oppositions **polaires** de termes entre lesquels existent des intermédiaires : *chaud* et *froid* (l'intermédiaire est *tiède*), *grand* et *petit* (l'intermédiaire est *moyen*) ;

– les termes **incompatibles** à l'intérieur d'un même ensemble : *bleu*, *vert*, *rouge*, *jaune*,etc. ;

– les termes **réciproques** : *père* et *fils* (si A est le père de B, B est nécessairement le fils de A).

▲ **L'hypéronymie et l'hyponymie.** Ce sont deux relations réciproques, antonymes donc, l'hypéronymie désignant la relation du genre à l'espèce et l'hyponymie, la relation de l'espèce au genre. Ainsi, *animal* est un hypéronyme de *chien* ou *chat*,et *chien* et *chat* sont des hyponymes de *animal.* Le critère de repérage est qu'un terme hypéronyme peut dans tout contexte remplacer n'importe lequel de ses hyponymes, alors que l'inverse n'est pas vrai. Si dans :

J'ai cueilli des roses

roses peut être remplacé par *fleurs*,l'inverse n'est pas vrai, car :

J'ai cueilli des fleurs

peut signifier que l'on a cueilli des lilas ou n'importe quelle autre fleur. La relation d'hyponymie est fondamentale dans les taxinomies. Elle est à la base de la définition lexicographique dite par genre prochain et différence spécifique :

carotte : plante (terme hypéronyme désignant le genre prochain) *cultivée pour sa racine comestible* (différence spécifique).

Les termes liés par ce type de relations renvoient donc à des objets qui sont liés par une inclusion logique. Les mots qui sont liés par une relation d'hyponymie à un même hypéronyme sont des **co-hyponymes** de ce terme, comme *tulipe* et *rose* par rapport à *fleur.*

Il faut évidemment noter qu'un terme hypéronyme d'un autre, comme *fleur* de *rose*,peut être hyponyme d'un troisième, comme *fleur* de *plante.* Lorsque les termes changent, la relation change elle aussi.

▲ **La méronymie et l'holonymie.** Ce sont également deux relations réciproques. Entre le terme *corps* et des termes comme *pied, main, tête,* il existe une relation de partie à tout, de même qu'entre *voiture* et *volant* ou *roue*. En termes linguistiques, on appelle la relation de partie à tout une relation de méronymie (du grec *meron*, la partie) et la relation du tout à la partie la relation d'holonymie (du grec *holos,* tout). Ces relations ont une incidence sur la syntaxe, en particulier justement quand les parties du corps sont impliquées. On oppose ainsi : *je me suis cassé le pied* (et non **j'ai*

cassé mon pied) et *j'ai cassé mon parapluie* (et non **je me suis cassé le parapluie*) (voir exercice n° 39 et t. 2, exercice n° 26). Les relations d'hypéronymie et d'hyponymie ainsi que celles de méronymie et d'holonymie sont à la base des définitions lexicographiques :

définition par l'hypéronymie (genre et différence spécifique) : une rose est une fleur à épines.

définition par la méronymie (énumération des parties) : une fourchette se compose d'un manche et de dents.

C'est sur elles que s'appuient les synecdoques (voir p. 139).

▲ **L'homonymie et la polysémie.** Les relations examinées jusqu'ici jouaient entre des termes dont aussi bien le signifiant, la forme, que le signifié, le sens, différaient. Avec **l'homonymie**,il s'agit cette fois de relations entre des termes dont le signifiant est identique.

On dit que deux termes sont homonymes s'ils ont un même signifiant. On distingue les **homophones**,dont la prononciation est identique :

therme

} [tɛrm]

terme

et les **homographes**,dont la graphie est identique :

couvent (substantif)

couvent (verbe).

Certains homonymes peuvent être tout à la fois homophones et homographes :

terme (fin)

terme (mot).

Dans tous les cas, ces mots présentent des sens différents et sans lien : l'homonymie suppose une absence de relation sémantique.

Elle se distingue ainsi clairement, sur le plan théorique, de la **polysémie** où **un seul terme** présente des sens différents :

terme : fin

but

Homonymie et polysémie sont donc théoriquement bien distinctes, l'homonymie impliquant deux (ou n) termes :

terme a – signifiant a   signifié a
terme b – signifiant b = a signifié b ≠ a

et la polysémie un seul, avec plusieurs signifiés :

terme a – signifiant a – signifié 1
signifié 2
signifié 3…

Il est pourtant souvent en pratique difficile de trancher entre les deux notions, lorsque les sens des termes considérés ne sont ni vraiment éloignés, ni vraiment proches. Les lexicographes se heurtent à cette difficulté pour choisir une ou plusieurs entrées de dictionnaire. Quels sont donc les différents arguments que l'on peut avoir pour décider ? Le premier est l'étymologie. Pour qu'un terme soit polysémique, il faut généralement que ses sens remontent à un **étymon** (cf. p. 80)commun, encore qu'au cours de l'histoire une collusion ait pu se produire entre des homonymes peu à peu confondus.

Mais cette condition ne suffit pas. Avec un même étymon, des termes peuvent avoir des sens si éloignés qu'on ne peut pas en synchronie poser une seule unité polysémique, comme pour *grève*, *plage* et *grève*, *arrêt de travail*,alors même que tous les deux sont issus d'une forme commune, *grava*,ou pour *altérer*, *dénaturer* et *altérer*, *donner soif*,qui remontent à *alter.*

Le deuxième critère est d'ordre sémantique : les sens doivent être suffisamment proches pour qu'on puisse les attribuer à une seule et même unité et il faut de surcroît qu'on puisse expliquer le passage de l'un à l'autre soit par une filiation historique, selon leur date d'apparition, soit par une filiation logique, par extension, par sens figuré. Ainsi on dira que les sens de *délicat* : *fin*, *raffiné* et *fragile*, *faible*,sont à rapporter à une même unité polysémique, la deuxième série de sens étant une extension de la première.

Le recours à ces deux premiers arguments peut s'avérer insuffisant, d'autant que le second est parfois subjectif. On utilise donc parfois également des critères formels, syntaxiques et morphologiques. Certains

lexicographes considèrent que si les sens dont la relation fait problème correspondent à des constructions spécifiques et donnent lieu à des dérivés différents, il faut y voir des termes différents homonymes. Il est intéressant à ce propos de comparer par exemple le traitement de *pauvre* dans le dictionnaire du *Petit Robert* et le *Dictionnaire du français contemporain.* Le PR ne comporte qu'une entrée et regroupe les différents emplois dans l'ordre suivant :

1. qui manque du nécessaire ou n'a que le strict nécessaire
2. pour les choses : qui a l'apparence de la pauvreté
3. pauvre de : qui n'a guère
4. qui est insuffisant, fournit trop peu
5. qui inspire la pitié
6. pitoyable, lamentable.

Ce sont les considérations sémantiques qui priment.

Le DFC au contraire distingue deux entrées qui s'opposent :

1. par leur construction : *pauvre* 1 s'emploie après le substantif (*une famille pauvre*), *pauvre 2* avant (*le pauvre garçon*) ;

2. par leurs dérivés : sur *pauvre* 1 sont formés *pauvrement*, *pauvreté, appauvrir*, *paupérisme*, tous sémantiquement apparentés et sur *pauvre* 2, *pauvret* et *pauvrette* ;

3. par leur sens, *pauvre* 1 regroupant les emplois 1 à 4 du PR, *pauvre 2* les sens 5 et 6.

Il est souvent bien difficile de trancher avec certitude.

Il reste à souligner que la polysémie est la situation de presque tous les termes de la langue, qu'ils soient ou non homonymes d'autres termes. La **monosémie** représente évidemment la situation idéale, mais elle n'est représentée que pour un tout petit nombre de mots, définis en général dans les vocabulaires techniques. La poésie, au contraire (*cf*. p. 25), joue de la polysémie et même de l'ambiguïté qu'elle peut créer.

▲ **La paronymie.** C'est, comme l'homonymie, une relation qui concerne le signifiant : elle s'établit entre mots sémantiquement différents, mais presque homonymes, comme entre l'italien *traduttore*, *traditore* (*traducteur* et *traître*) *ou* le latin *amantes*, *amentes* (*amants* et *déments*).En français, citons *amour* et *amer*, *collision* et *collusion* qui constituent des

paronomases. Cette relation paradigmatique est souvent utilisée syntagmatiquement, en contexte, lorsque les mots, comme dans les exemples précédents, sont rapprochés et que l'on joue de leur ressemblance formelle pour laisser croire à leur ressemblance sémantique. C'est le principe des jeux de mots. C'est aussi celui de la rime en poésie, où les associations sémantiques sont inévitables entre des mots qui en théorie ne peuvent être mis en relation que sur le plan des sonorités et de la graphie.

On voit donc que deux types de relations organisent le lexique, des relations formelles, identité (homonymie) ou quasi-identité (paronymie) des formes, et des relations sémantiques, à l'intérieur du signe (polysémie) et entre signes (synonymie, antonymie, hypéronymie et hyponymie, méronymie et holonymie).

▲ **Le sens figuré.** Bien que l'étude du sens figuré soit traditionnellement réservée à la rhétorique, on en dira quelques mots ici, puisque celui-ci met en jeu des relations sémantiques et lexicales. Les sémanticiens ont d'ailleurs coutume de décrire les chan gements de sens, qui sont souvent à l'origine de la polysémie, par des mécanismes rhétoriques, et ce sont ces figures que l'on évoquera.

On dira que les mots sont susceptibles de deux sortes de sens, le **sens propre** et le **sens figuré**.Les définir n'est pas chose aisée et l'on s'en tiendra ici à une approche volontairement simplifiée, pour ne pas dire caricaturale. Le sens propre est le sens fondamental du mot, le premier, comme dans la phrase suivante, le sens du mot *poutre :*

Les poutres de ce plafond sont magnifiques.

Le sens figuré est un sens second, qui ne peut se déceler et se comprendre que dans un contexte particulier :

voir la poutre dans l'œil du voisin.

Le passage du sens propre au sens figuré s'obtient par divers mécanismes qui donnent lieu à différents types de figures, parmi lesquelles on citera les **métonymies**,les **synecdoques** et les **métaphores**.

Les métonymies et les synecdoques reposent sur des liens aisément constatables entre les objets. Les premières reposent sur des liens de contiguïté entre des objets, des individus ou des actions proches dans l'espace ou le temps. Par exemple, lorsque l'on désigne sous le nom de

madras non plus la ville, mais le tissu fait dans cette ville, il y a un rapport de contiguïté spatiale entre les deux qui explique le nom donné au tissu. De même, le mot *jean* est-il issu de *Gênes*,c'est le tissu fait à Gênes, première métonymie, puis le vêtement fait en jean, deuxième métonymie. Ou encore, lorsque, dans le vocabulaire populaire, on donne comme sens à *refroidir* celui de *tuer*,il s'agit d'un mécanisme métonymique, puisqu'existe entre les deux actions, celle de tuer et celle de refroidir, une contiguïté temporelle, la seconde découlant nécessairement de la première. Ce mécanisme est très important dans le lexique où il explique de nombreux changements de sens répertoriés sous la rubrique *par extension* dans les dictionnaires. C'est ainsi que *bureau* désigne primitivement un tapis de table en bure, puis la table elle-même, et particulièrement la table de travail, puis la pièce où se trouve la table, puis les employés travaillant dans cette pièce, l'extension de sens se faisant chaque fois sur la base d'une contiguïté spatiale.

Les synecdoques, elles, reposent sur un lien tout aussi objectif et nécessaire, mais les deux objets impliqués ne sont pas indépendants, et ils sont soit liés par une relation logique d'inclusion : *la saison du lilas* pour *la saison des fleurs* (en d'autres termes, *fleur* est un terme hypéronyme de *lilas*),soit liés par une relation de partie à tout : *cent voiles* pour *cent vaisseaux* (en d'autres termes, *voile* est un méronyme de *vaisseau*). Ces deux relations sont précisément celles sur lesquelles se fonde la définition lexicographique. Si la première est bien reconnue, la seconde l'est moins, alors qu'il s'agit pourtant d'une relation qui a même une incidence sur la syntaxe (*cf.* exercice n° 39). On citera comme exemple de **définition par énumération des parties** celle de *rateau* par le DFC : *traverse, munie de dents séparées et ajustée en son milieu à un long manche.* Les synecdoques ont également donné lieu, bien que plus rarement, à des changements de sens, comme pour *nef*,qui désigne originellement un bateau, puis se spécialise pour désigner un type particulier de bateau, un bateau à grandes voiles. Le mot ne s'applique donc plus qu'à une espèce. Les dictionnaires décrivent ces changements sous la mention *spécialement.*

Quant aux métaphores, dont on ne donnera qu'une définition approximative, on dira qu'elles s'appuient sur des analogies existant dans le réel ou posées, construites, par le locuteur. Elles impliquent donc un degré de liberté qui n'existe pas dans les figures précédentes. Elles sont à la

source d’un très grand nombre d’évolutions sémantiques, que les dictionnaires signalent sous les rubriques *figuré* ou par *analogie.* Ainsi, un des sens du mot *nef* déjà cité est le suivant : *partie d’une église*,puisque, entre la nef de l’église et le bateau, il y a analogie de forme.

▲ **L’autonymie.** Signalons pour mémoire une relation très particulière, l’autonymie, un peu en marge car elle ne concerne pas la relation d’un signe avec un autre signe, mais seulement un usage très particulier d’un signe considéré isolément. Un signe autonyme, en effet, n’est pas utilisé pour renvoyer aux référents, mais il est à lui-même son propre référent. On oppose ainsi les signes **en usage**, qui renvoient au monde :

Les chevaux sont de beaux animaux

aux signes **autonymes**, ou **en mention**, qui renvoient à eux-mêmes, qui sont à eux-mêmes leur propre nom :

Chevaux est un mot pluriel

Le fait que *chevaux* soit suivi d’un verbe au singulier signale bien cet emploi particulier. L’autonymie est liée à la propriété de la langue dite de **réflexivité**,par laquelle elle parle d’elle-même. Elle se manifeste par des caractéristiques au nombre desquelles on citera :

– les particularités graphiques : les guillemets ou les italiques ;

– les particularités morphosyntaxiques :

• tout signe, tout syntagme, toute proposition peut être utilisé comme sujet d’une phrase :

Bleu est un adjectif ;

La Terre est ronde est une proposition.

• les substantifs perdent leur déterminant :

Table est féminin ;

• tout terme autonyme est un substantif masculin singulier :

Adroite est féminin

Chevaux est un pluriel irrégulier.

3. Syntaxe et lexique

L’étude des champs sémantiques concernait essentiellement les relations que les signes entretiennent paradigmatiquement. Avec celle des relations lexicales, nous avons abordé les relations contextuelles. Ce sont celles-ci qui vont faire l’objet de ce dernier point. On analysera donc le lexique, non plus à partir de son contenu, mais à partir de son insertion dans un cadre syntaxique et on se posera la question de savoir dans quelle mesure le lexique et la syntaxe sont des secteurs interdépendants.

3.1. L’isotopie

Les mots s’enchaînent dans la chaîne parlée et dans le texte de manière à lui assurer une continuité sémantique. La notion d’**isotopie** désigne la compatibilité entre les sèmes des différentes unités liées syntaxiquement. Une isotopie désigne la redondance de traits qui rend cohérente la lecture des textes. Dans la phrase suivante:

La chaleur a desséché les plantes

cette redondance est marquée dans *chaleur* et *dessécher*, au demeurant compatibles avec *plantes*, puisqu’une plante a besoin d’eau. L’isotopie s’appuie ainsi sur des réseaux lexicaux de termes associés par le contexte et la syntaxe. Un texte peut ne présenter qu’une isotopie, comme un énoncé mathématique:

Un triangle isocèle est un triangle qui a trois côtés égaux.

Il peut en présenter plusieurs, en cas de polysémie. On parle alors de **poly-isotopie**. Ainsi, dans ce passage de Saint-John Perse:

Et de l’éponge d’un seul arbre le ciel tire son suc violet (*Anabase*)

la présence de suc fait donner à *éponge* le sens banal de « susbtance absorbante », cependant que le contexte botanique (*arbre*) autorise le sens technique de « protubérance qui pousse à la surface de certains arbres ». On a ainsi affaire à une lecture multiple, dans les deux cas cohérente.

En revanche, il arrive que certains textes poétiques, par exemple surréalistes, ne présentent pas d’isotopie, au moins évidente:

Tremblantes les minutes brillent au bout des branches

Le paon noir de la nuit plein d’orgueil fait la roue

(Reverdy, « Un tas de gens »)

L'interprétation est alors essentielle pour repérer, en dépit des ruptures et des difficultés, la nouvelle cohérence poétique.

3.2. Les classes lexicales

L'analyse de la polysémie a déjà montré que les propriétés syntaxiques d'un terme, c'est-à-dire les constructions dans lesquelles il est possible de l'employer peuvent être un moyen de faire apparaître des différences de sens. C'est là le premier aspect sous lequel la syntaxe peut se révéler intéressante pour le lexique. Par exemple, on peut mettre en relation pour certains verbes une spécialisation de sens avec une différence de construction. Ainsi, on pourra opposer :

boire du vin, de l'eau *vs* boire

jouer au ballon *vs* jouer

et constater que, lorsque la construction est intransitive, c'est-à-dire lorsque le verbe est construit sans complément, le sens du verbe, sauf indication contraire du contexte, est restreint : *il boit*,c'est quasi inévitablement *il boit du vin* ; *il joue*,c'est *il joue aux courses* ou *au casino*, avec, de surcroît, un sens péjoratif.

L'opposition des sens propre et figuré correspond parfois à des constructions spécifiques. Les verbes de mouvement, par exemple, ne se construisent pas avec la même préposition selon que leur complément est un nom de lieu réel ou un terme figuré. On pourra ainsi opposer :

courir **vers** la maison	courir **à** la victoire
nager **en** piscine	nager **dans** la félicité
voler **vers** le pigeonnier	voler **au** secours de…

De même, il existe dans le lexique une série de verbes qui indiquent une modification ou une atteinte exercée sur quelqu'un :

frapper quelqu'un
blesser quelqu'un
assommer quelqu'un

et qui s’emploient très facilement au sens figuré, auquel cas ils sont pris dans un sens psychologique. On note alors une différence de comportement dans la syntaxe. Ainsi, la préposition qui introduit le complément de moyen varie :

Je l’ai blessé **d’**un coup de pistolet

Je l’ai blessé **par** mes remarques.

L’impératif, très normal dans les emplois propres, est très difficile, pour ne pas dire impossible, dans les emplois figurés :

Touche-le en plein cœur !

*Touche-le par ta gentillesse !

et, inversement, l’emploi de l’adjectif verbal n’est possible que dans les emplois figurés :

des arguments frappants.

Dans tous ces cas, la situation est donc la suivante :

construction a – sens a

construction b – sens b

On aura pu noter dans les exemples précédents que ce parallélisme entre la syntaxe et le lexique ne caractérise pas seulement des mots isolés, mais des ensembles. La situation est, par exemple, la même pour les verbes *frapper*, *toucher*, *atteindre*, *aveugler*, *blesser*,etc., qui constituent un ensemble que permettent de repérer à la fois des propriétés syntaxiques et des propriétés sémantiques. On peut appeler **classes lexicales** de tels ensembles.

À la différence d’un champ sémantique, une classe lexicale est donc définie à la fois par ses propriétés sémantiques et ses propriétés formelles. Par exemple, parmi les adverbes fonctionnant comme réponse à une question antérieure sans dépendre du sens du verbe de cette phrase, comme c’est le cas en (b), mais non (a) :

est-ce qu’il a plu cette nuit ?	a. abondamment
	b. vraisemblablement
est-ce qu’il est intelligent ?	a. extrêmement
	b. sûrement,

on peut délimiter trois classes sur la base de leurs propriétés syntaxiques. Ces classes se distinguent selon que les adverbes sont ou non compatibles avec non ou pas dans les séquences non, Adverbe ou pas Adverbe :

1. *non, Adverbe ; *pas Adverbe :
*non, sûrement ; *pas sûrement ;
2. non, Adverbe ; *pas Adverbe :
non, bien sûr ; *pas bien sûr ;
3. non, Adverbe ; pas Adverbe :
non, forcément ; pas forcément.

Ces classes se distinguent par d'autres propriétés que l'on n'examinera pas ici ; on se bornera à souligner qu'elles coïncident avec des intuitions de sens, puisque la première exprime une certitude intérieure : *certainement*, *sûrement*, *probablement*, *peut-être* ; la seconde une certitude que le locuteur appuie sur la prise en considération du réel : *naturellement*, *évidemment*, *bien sûr* ; et la troisième une certitude déduite par le raisonnement : *forcément*, *nécessairement*, *fatalement*. On a donc une convergence entre critères formels et critères sémantiques. Citons encore les cas des verbes :

a. dédaigner, admirer, craindre, regretter, respecter, mépriser ;

b. soigner, renseigner, ordonner, permettre, soutenir, indiquer, punir, expliquer ;

c. étudier, observer, prévoir, choisir, analyser, examiner.

On peut les mettre en relation avec une construction comprenant un substantif dont ils sont dérivés et un verbe au sens lexical peu marqué tel qu'*avoir*, *donner* ou *faire* : *avoir du dédain*, *donner des soins*, *faire une observation*. Ces verbes-là sont appelés verbes **supports,** en ce qu'ils supportent les marques flexionnelles de mode, temps et personne. Il existe ainsi une dissociation entre le verbe, au sens peu marqué, et le substantif complément, qui est porteur du sens plein. Pour la classe a, apparaît *avoir*,pour la classe b, *donner* et pour la classe c, *faire*. Par ailleurs, on peut noter que les trois classes n'admettent pas le même type de compléments. En a, la construction syntaxique est toujours la même : *dédaigner + complément direct d'objet*,ce complément désignant un individu ou un objet :

Je crains mes professeurs

Je crains l’orage.

En b, on note deux types de constructions : celle où le verbe est accompagné d’un complément direct d’objet, qui désigne un individu :

Je soigne l’enfant malade

celle où il est accompagné de deux compléments :

Je donne des renseignements à mon voisin.

En pareil cas, le complément direct désigne une chose et celui qui est prépositionnel désigne un individu.

En classe c, les verbes se construisent avec un complément direct d’objet qui désigne ordinairement une chose ; il peut arriver que certains d’entre eux admettent des compléments humains, mais le complément désignant une chose est toujours possible :

J’examine un malade

J’examine le plan.

Ces différences sont à mettre en relation avec des différences dans les constructions avec verbe support :

a. avoir du dédain **pour**

b. donner des soins **à** } quelqu’un (quelque chose)

c. faire l’examen **de**.

Elles sont enfin à relier avec des différences sémantiques. La classe a regroupe des verbes qui expriment des sentiments pour autrui, la classe b des verbes qui désignent une action faite au bénéfice d’autrui, et la classe c une activité intellectuelle qui s’exerce indifféremment sur les êtres ou sur les choses, mais plus fréquemment sur ces dernières. Les classes découpées ont donc une double consistance, à la fois formelle et sémantique.

Ces zones de convergence entre forme et contenu sont loin de caractériser l’en semble du lexique. En premier lieu, en effet, il est possible de regrouper sur la base de comportements syntaxiques des éléments du lexique auxquels il n’est pas possible d’attribuer une unité sémantique. Par exemple, on trouve dans la classe c des verbes comme *sourire* ou *grimacer* :

faire un sourire, une grimace

dont on s’attendrait plutôt à ce qu’ils figurent en classe b, puisqu’ils indiquent une action faite en direction de quelqu’un. Inversement, les comportements formels disjoignent des éléments que leur sens conduit à rapprocher. C’est ainsi que l’on a :

assurer donner l’assurance à

mais :

promettre faire une promesse à

Les verbes sont sémantiquement proches, et pourtant le verbe support qui apparaît n’est pas le même.

Les analyses qui se sont multipliées dans ce domaine ont montré que la correspondance entre forme et sens, qui est un des principes sur lesquels s’appuie la grammaire traditionnelle, est pourtant loin d’être la situation la plus générale. Il suffit de considérer les verbes dits de volonté – *désirer*, *ordonner*, *défendre*, *souhaiter* – pour s’en apercevoir. Si les uns admettent d’être construits avec un infinitif dont l’agent est différent de celui du verbe de volonté :

je lui ordonne, défends, souhaite de venir,

il n’en va pas de même pour *désirer* qui n’admet que la construction avec une complétive en que :

je désire qu’il vienne *je lui désire de venir.

Pour la grammaire traditionnelle, à une intuition de sens posée *a priori*, correspond, sous forme de règles, un ensemble de comportements syntaxiques présentés comme exclusifs. Il s’agit là d’une hypothèse trop forte selon laquelle une propriété sémantique permet de prévoir un comportement syntaxique, alors que, si certaines classes lexicales peuvent être caractérisées sémantiquement, ce n’est jamais qu’*a posteriori*,sans qu’il y ait de dépendance directe de la sémantique à la syntaxe, et inversement. La prudence est donc de mise et, plutôt que de proposer une hypothèse générale sur les relations de la syntaxe et de la sémantique, mieux vaut se contenter de reconnaître leur interdépendance sectorielle, qui permet de mettre en parallèle, pour des groupes restreints d’unités lexicales, un comportement formel et un contenu sémantique.

Entraînez-vous

29. Le champ sémantique de la pluie

But de l'exercice : mettre en évidence des traits sémantiques, réfléchir sur leur organisation, et sur les limites d'une systématisation du lexique.

Soit la liste de termes suivante :

averse, bruine, crachin, giboulée, grain, orage, pluie.

À partir des définitions relevées dans un dictionnaire, vous mettrez en évidence les traits qui opposent entre eux ces différents termes.

Correction

Ce qui importe dans cet exercice, c'est le principe de la mise en évidence des traits, des sèmes, et non le détail des définitions. On retiendra donc les définitions minimales suivantes, qui sont choisies de manière à faciliter l'exercice et non parce qu'elles sont les meilleures :

averse : pluie abondante et subite

bruine : pluie fine et froide

crachin : pluie fine et persistante

giboulée : averse soudaine et violente de pluie, souvent mêlée de grêle ou de neige

grain : averse violente amenée par le vent

orage : grosse pluie, souvent mêlée de grêle, accompagnée de vent, d'éclairs et de coups de tonnerre

pluie : eau qui tombe par gouttes de l'atmosphère,

On constate évidemment que *pluie* constitue le terme générique, l'hypéronyme, pour lequel on n'a pas besoin de retenir de traits car il neutralise tous les traits spécifiques qui caractérisent les autres termes. Ceci ne peut pas dire qu'une pluie ne peut pas être froide, ou accompagnée de vent, mais que le terme de pluie, qui est hypéronyme des autres mots, est

indifférent à ces traits particuliers, puisqu'il peut remplacer en contexte n'importe lequel de ses hyponymes. On ne le fera donc pas figurer dans le tableau. Si on l'y intégrait, il faudrait laisser vides toutes les cases.

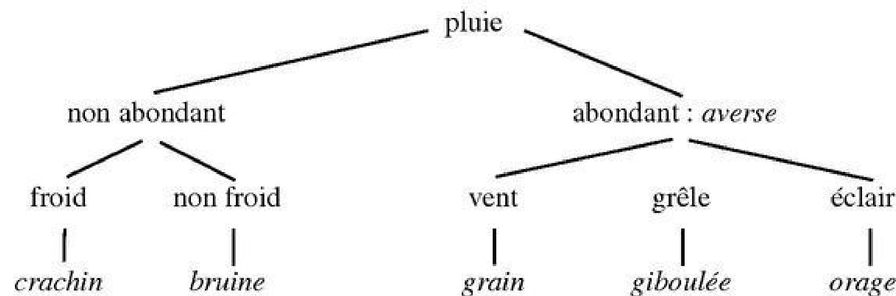
À partir des définitions, on peut opposer deux séries de termes en fonction de l'abondance de la pluie (*averse*, *orage*, auxquels il faut ajouter *giboulée* et *grain* donnés comme des averses, vs *bruine* et *crachin*). On peut distinguer *bruine* en fonction du trait *froid* (case en +), auquel les autres termes sont indifférents (case vide). Les traits ne s'opposent pas tous en effet sur un mode binaire, sur le mode de la présence ou de l'absence. On retiendra également le trait *violence*, que possèdent *grain* et *giboulée*, que ne possèdent pas *bruine* et *crachin* et qui n'est pas pertinent pour les autres. Dans la série de la pluie abondante, il faudra prendre en considération les éléments qui accompagnent éventuellement la pluie. On pourra alors dresser le tableau suivant :

	abondance	froid	violence	grêle	vent	éclairs
averse	+					
bruine	–	+	–			
crachin	–		–			
giboulée	+		+	+		
grain	+		+		+	
orage	+			+	+	+

Tous les termes se distinguent les uns des autres par leur sémème, leur profil de +, de – et de cases vides. On remarque que *crachin* est entièrement défini par des – ou des cases vides, ce qui poserait problème si on cherchait à définir le terme, mais n'a pas d'importance dans une étude de ce type où on cherche seulement à le situer par rapport aux autres termes. Ces traits sont homogènes, ce sont tous des traits de contenu.

On peut également représenter ces observations sous forme d'un arbre. On retiendra le trait *abondant/non abondant* comme premier principe

d’organisation. :



On constate que si une partie du tableau présente une taxinomie, il n’en va pas de même de la partie qui dépend du trait *non abondant* : les traits ne s’y opposent pas les uns aux autres sur le mode du plus et du moins, comme on l’a déjà vu à propos du tableau, et ne sont pas hiérarchisés, mais sont organisés paradigmatiquement. On constate également que, si à certains traits correspondent des termes spécifiques, cela n’est pas général. Ainsi *averse*,associé au trait *abondant*,constitue bien un terme hypéronyme pour *grain*, *giboulée* ou *orage*,mais *crachin* et *bruine* se rangent directement sous *pluie* puisqu’aucun terme ne correspond au trait *fin*. On constate donc une fois de plus les lacunes du lexique et les problèmes que pose son organisation. On est loin du modèle idéal de la phonologie.

30. La couleur brune

But de l’exercice : souligner les principaux obstacles à une description systématique des champs sémantiques.

Soit le corpus suivant :

brun	châtain	havane	fauve
bai	marron	roux	hâlé
noisette	puce	chocolat	alezan
brunâtre	auburn	aubère	tabac
bronzé	basané	roussâtre	chêne
bruni	rouan	rouille	kaki
bistré	acajou	tanné	rubican
chamois	mastic	bis	feuille morte
noyer	mordoré	café au lait	terre de Sienne brûlée

Vous mettrez en évidence les principales difficultés qui s'opposent à une description systématique du champ.

Correction

La première difficulté tient à la **coexistence de plusieurs groupes de termes**,renvoyant aux mêmes couleurs, mais s'appliquant à des objets différents.

C'est ainsi que certains s'utilisent pour la peau, d'autres pour les cheveux, d'autres pour les yeux, d'autres pour les meubles, d'autres pour la robe des chevaux, d'autres enfin pour des objets divers. Pour s'en tenir aux termes de la première colonne on aura ainsi le tableau suivant :

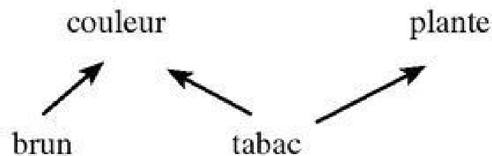
	peau	cheveux	yeux	meubles	chevaux	divers
brun	+	+	+	–	+	+
bai	–	–	–	–	+	–
noisette	–	–	+	–	–	+
brunâtre	–	–	–	–	–	+
bronzé	+	–	–	–	–	–
bruni	+	–	–	–	–	–
bistre	+	–	–	–	–	+
chamois	–	–	–	–	–	+
noyer	–	–	–	+	–	–

et encore faut-il signaler que dire qu'un terme s'emploie pour des objets divers ne signifie pas qu'il s'emploie pour n'importe quel terme. Certains termes comme *brun* ont une très large extension et couvrent la majorité, sinon la totalité du champ, d'autres ont une extension plus restreinte, comme *noisette*,d'autres enfin tout à fait restreinte puisqu'ils ne s'appliquent qu'à un groupe, comme *bai* qui ne s'emploie que pour la robe des chevaux. On constate donc qu'à un champ notionnel donné ne correspond pas, même chez un seul individu, un champ lexical unique, mais plusieurs qui se répartissent selon les référents.

La deuxième difficulté est du même type que la première. Elle tient à la **plus ou moins grande connaissance de la couleur** et de ses nuances que peut avoir le locuteur, si bien qu'un grand nombre de termes seront par exemple utilisés par un peintre, alors que le sujet ordinaire en utilisera un nombre beaucoup plus restreint. *Terre de Sienne brûlée*, *ocre jaune* sont ainsi des termes plus spécialisés que *marron* ou *beige*. Ce point est important : il montre que les individus organisent la réalité différemment selon leur expérience, leur pratique et leurs connaissances et que notre perception varie, dans certaines limites, selon le système linguistique que nous utilisons. C'est en cela que la langue a une fonction cognitive (*cf. La Stylistique*,p. 99).

Une autre difficulté tient à **l'emprunt**.Si des termes comme *brun* ou *roux* ne s'utilisent que pour les couleurs, un grand nombre des termes courants du corpus sont utilisés dans d'autres champs notionnels auxquels ils sont empruntés. Ces emprunts se font par un processus métonymique, puisque le nom de l'objet coloré est donné à la couleur elle-même. Dans tous les cas, le terme emprunté est un substantif qui devient par conversion un adjectif, le plus souvent invariable (*cf.* chap. 2). Ces emprunts se font presque toujours aux mêmes champs notionnels : celui des animaux *(chamois*, *fauve*, *puce)*,celui des végétaux (arbre, *noyer*, *chêne*,plante, *tabac*, *feuille morte*,ou fruit, *noisette*, *kaki*,ou dérivés de fruit, *chocolat* et *café au lait*),celui d'une matière (*bronzé*, *bistre*, *rouille*, *terre de Sienne*).Il est intéressant de noter que l'on a ainsi des séries d'emprunts et non des emprunts isolés. Un cas particulier est offert par *havane*,couleur d'un cigare de La Havane, puisqu'il s'agit d'une double métonymie : *cigare de La Havane* → *un havane* → *havane*. Signalons enfin que, si certains de ces

emprunts ont des affinités avec des référents particuliers – ainsi ceux qui sont empruntés au champ des arbres et qui, par métonymie, s'emploient exclusivement pour les meubles –, d'autres s'emploient pour des objets divers. Ceci veut dire que, pour ces référents, une couleur pourra être désignée de deux façons différentes, par un terme spécifique et par un terme d'emprunt (*un liquide brun* et *un liquide tabac*), et qu'un même terme pourra renvoyer à deux champs notionnels différents :



Dans cet exemple, *tabac* est donc un terme polysémique. L'existence de la **polysémie** est d'ailleurs, d'une manière générale, une autre des difficultés rencontrées dans l'étude des systèmes lexicaux car elle a pour conséquence que les divers champs sont imbriqués et se recouvrent partiellement. Ainsi, le champ des végétaux interfère avec celui de la couleur, plusieurs termes se trouvant à leur intersection.

31. Inventaire de mon silence (G. Duhamel)

But de l'exercice : faire prendre conscience des différences entre une étude de champ sémantique hors contexte et une analyse dans un texte où la plupart des termes se trouvent pris dans des réseaux associatifs.

Soit le texte suivant :

J'y trouve d'abord toutes sortes de choses intérieures, secrètes, essentielles : le bruit de mon cœur, de mes artères, de mes jointures. La

profonde musique animale. Ce concert que, souvent, je ne perçois même pas, mais qui, la nuit, suffit à combler l'espace noir de l'univers.

Ils accourent, ils s'offrent, ils s'imposent, tous les bruits de la maison. Les voix d'abord, toutes les voix familières : celle de l'aïeule, celles des enfants, et des femmes, celles des serviteurs. Elles se mêlent au gré des heures, et leur gerbe est si bien connue qu'une seule voix étrangère, introduite dans l'ensemble, suffit à faire bouger les deux oreilles vigilantes : celle du maître de la maison et celle du chien de garde. Les voix, les rires, les appels : musique humaine. Un chœur champêtre y répond : aboiements et miaulements, plaintes des chèvres laitières et des poules couveuses, romance des ramiers, querelle des passereaux. Ajoutez à cela les rumeurs du travail et des machines familières : la scie qui grince dans la bûche, le moteur électrique enterré dans le tréfonds et qui ronronne à tout instant, le long chuintement dans les conduites vibrantes. Quoi donc encore ? Le piano sur lequel flageolent des doigts puérils, le faisan qui, dans sa volière, semble frapper deux fois sur une casserole de tôle avant de prendre son essor, le vent qui tourne autour de nous, monstre inquiet, la pluie qui trépigne à pas aigus sur les gouttières métalliques.

(G. Duhamel, *Querelle de famille*)

1. Relevez dans ce texte tous les termes indiquant un bruit. Classez-les. Mettez en évidence les difficultés que vous rencontrez.

2. Par quels moyens, dans le contexte, est également suggérée l'idée de bruit ?

Correction

1. On peut relever dans ce texte un champ associatif du bruit, comprenant des substantifs, des verbes et des adjectifs. La difficulté de cet exercice par rapport aux précédents est qu'ici les termes du champ ne sont pas donnés et qu'il s'agit donc d'en dresser la liste. Or, si certains expriment clairement la notion de bruit, d'autres ne la suggèrent qu'indirectement et on doit décider s'il faut les retenir ou non. On classera les termes retenus par catégorie morphosyntaxique.

– ***Les substantifs***

On peut d’abord retenir le terme *bruit*, hypéronyme du champ. On peut ensuite retenir les termes qui ont trait aux productions des humains : *voix* et *appels*,et à la musique, *musique*, *concert*, *chœur.* Une autre classe est constituée par les cris d’animaux, *aboiement* et *miaulement* Tous ces termes-là, hors contexte, appartiennent au champ sémantique du bruit. On peut cependant noter que, si en contexte ils suggèrent bien également le bruit, *musique* et *concert*,dans le premier paragraphe, sont employés métaphoriquement.

La première difficulté rencontrée dans ce recensement tient au fait qu’un certain nombre des autres termes ne sont pas employés avec leur sens habituel. C’est le cas de *romance*,que hors contexte, il faudrait classer avec les termes de musique, mais qui, ici, renvoie à un cri d’animal comme aussi *plaintes*,qui, normalement, s’applique à l’humain. C’est également le cas de *chuintement* qui, ordinairement, désigne soit une façon de prononcer les consonnes, soit le cri de la chouette et qui, en contexte, renvoie au bruit du moteur.

La seconde réside dans l’emploi de termes qui ne sont pas directement des termes de bruit, comme *rire* ou *querelle.* Certes, ces mots comportent le trait sémantique *sonore*,mais ce n’est qu’un trait parmi d’autres, et non le trait définitoire. On peut en effet opposer :

voix : ensemble de sons que peut produire le larynx

et

querelle : contestation amenant échange de plaintes, de mots violents.

Dans le premier cas, le trait *sonore* est fondamental, dans le second, il est marginal. On peut donc mesurer sur ces exemples l’importance du contexte pour la signification. Par exemple, dans *rires*, inséré entre *voix* et *appels*,le trait *sonore* passe au premier plan. De même l’énumération d’*aboiements, miaulements, plaintes, romance* et *querelle* met tous ces termes sur le même plan et en fait autant de cris d’animaux.

– ***Les verbes :***ils sont beaucoup moins nombreux, puisqu’on ne rencontre que *grincer* et *ronronner*,utilisé métaphoriquement pour une machine.

– ***Les adjectifs :***on ne relève qu’*aigu*.

Tel est donc dans le texte le champ associatif du bruit. Il permet de mesurer les distorsions que peut faire subir à un champ sémantique donné, constitué dans le système linguistique, son insertion dans une production individuelle.

2. À côté de ces moyens directs de suggérer le bruit, existent dans le texte toute une série de termes qui le suggèrent indirectement. On note d'abord des verbes renvoyant à des mouvements qui peuvent entraîner des bruits : *vibrer*, *flageoler*, *frapper*, *tourner*, *trépigner*,puis des substantifs ou des adjectifs qui évoquent une matière éventuellement sonore : *tôle*, *métallique*,ou renvoient à des objets qui produisent des bruits, comme *piano.* De proche en proche, le champ associatif s'étend ainsi à des termes qui n'ont plus qu'un rapport de type métonymique avec le champ sémantique du bruit.

32. Les différentes manières de dire je suis triste

But de l'exercice : distinguer des niveaux de langue ; constater l'importance des séries ; apprécier la productivité de chaque niveau.

Soit le corpus :

> Je suis triste, j'ai atteint le fond, je suis au bout du rouleau, je suis abattu, désespéré, je n'ai pas le moral, je ne suis pas en forme, ce n'est pas la joie, j'ai le cafard, j'ai des idées noires, je n'ai pas la pêche, j'ai le bourdon, j'ai de la peine, je n'ai pas le punch, je n'ai pas la frite, ce n'est pas la (grande) forme, ce n'est pas le pied, j'ai le spleen, je broie du noir, j'ai le noir, je suis déprimé, j'ai le blues, je flippe, j'ai du chagrin, je déprime, je suis au cent septième dessous.

Toutes ces expressions sont grossièrement synonymes (parasynonymes).

1. Classez-les par niveau de langue.
2. Classez-les selon leur construction.
3. Classez-les sur la base de composantes sémantiques.

Correction

1. On peut, dans cette liste, distinguer essentiellement trois niveaux :

a. un niveau relativement soutenu, qui comprend les termes *triste*,terme générique, *abattu*, *désespéré*, *déprimé* ou encore *j'ai de la peine*, *j'ai du chagrin.* On note plusieurs adjectifs ou participes passés employés comme adjectifs. La série est courte et n'apparaît pas très productive. Ces termes sont ceux que l'on trouverait dans un texte écrit, ou dans des conversations soutenues ;

b. un niveau courant, celui de la conversation ordinaire qui comprend : *j'ai atteint le fond*, *je ne suis pas en forme*, *j'ai des idées noires*, *je suis au cent septième dessous*, *j'ai le cafard*, *j'ai le spleen*, *je suis au bout du rouleau* ;

c. un niveau relâché, que l'on peut trouver par exemple dans la conversation d'amis intimes : *je flippe*, *je déprime*, *j'ai le bourdon*, *le noir, le blues*, *je n'ai pas le moral, pas le punch, pas la pêche, pas la frite, pas la forme*, *ce n'est pas la joie*, *pas le pied.*

Cette série apparaît comme très productive. Les séries b et c sont parfois difficiles à distinguer, mais il semble que, outre le lexique, les constructions diffèrent d'un niveau à l'autre.

2. Pour le niveau a, on note deux constructions :

être + adjectif ou participe passé

avoir + du (de la) + substantif

Pour le niveau b, on note :

être + (négation) + préposition + groupe nominal

avoir + article défini + groupe nominal

et une construction isolée :

verbe + complément.

Dans la deuxième construction du niveau b, on note de surcroît que le groupe nominal se réduit généralement, sauf pour *les idées noires*,à un substantif singulier (*le cafard*).

Enfin, pour le niveau c, on note :

(négation) avoir + article défini + substantif

ce n’est pas + article défini + substantif

je + verbe.

Dans ce dernier cas, le verbe est employé de façon intransitive, ce qui n’est pas la construction normale de *déprimer.*

On constate ainsi qu’en dehors de la construction *avoir + article défini + substantif*,chaque niveau se caractérise par une construction particulière. Et c’est précisément lorsqu’il y a identité de construction que l’on peut hésiter à classer telle ou telle expression en b ou en c (*avoir le spleen ? avoir le noir ?*).

3. Un certain nombre de régularités sémantiques se dégagent de l’examen de toutes ces expressions. Dans la série a, les adjectifs sont psychologiques, de même que les substantifs de la deuxième construction.

Dans la série b, le lexique exprime souvent une limite *(fond, bout)* ouun degré dans la profondeur du désespoir.

Dans la série c, un grand nombre de termes sont utilisés métaphoriquement, sans que le plus souvent on puisse comprendre les raisons de la figure, comme *avoir la pêche* ou *avoir la frite* en face de *avoir le punch.* On remarque seulement que *pêche* est un terme utilisé dans de nombreuses expressions populaires : *donner une pêche, recevoir une pêche, mettre une pêche*, *en pleine pêche*,etc. Ces termes se retrouvent pour la plupart dans l’une ou l’autre construction, et il est intéressant de signaler que la tristesse est suggérée indirectement, à la différence de la série a, par des termes positifs niés. C’est-à-dire qu’existent des expressions antonymes qui marquent au contraire la joie, comme *avoir la frite.*

On signalera enfin que la tristesse est souvent associée à la couleur noire, l’adjectif *noir* entrant dans bon nombre d’expressions figurées des niveaux b et c.

On constate donc au total que les différents niveaux dégagés ont une cohérence syntaxique et lexicale et que le niveau populaire se caractérise par une plus grande inventivité dans le cadre des séries.

33. Polysémie, synonymie et antonymie

But de l'exercice :faire mesurer que le sens d'un terme est en partie fonction de son emploi dans un contexte et que la synonymie et l'antonymie sont également relatives à un contexte.

1. Soit les adjectifs et syntagmes suivants :

curieux	un enfant curieux
	un objet curieux
	un raisonnement curieux
délicat	un enfant délicat
	un tissu délicat
	un sentiment délicat
sérieux	un étudiant sérieux
	une maladie sérieuse
	une raison sérieuse
clair	un professeur clair
	un regard clair
	une affaire claire.

Vous ferez apparaître la polysémie de ces adjectifs en mettant en évidence les termes antonymes et synonymes qui sont possibles dans chacun des contextes indiqués.

Correction

Les adjectifs utilisés sont, entre autres, les suivants :

Adjectif	Syntagme	Synonyme	Antonyme
	une raison sérieuse	grave	futile
		importante	légère
clair	un professeur clair	limpide	obscur
		intelligible	inintelligible
	un regard clair	lumineux	sombre
	une affaire claire	évidente	obscure
		simple	complexe.

Remarquons en premier lieu que la liste des synonymes et des antonymes proposés n'est pas exhaustive. Ce qui a surtout retenu l'attention, c'est le fait que, si certains contextes, bien que différents, admettent des synonymes et des antonymes identiques, certains en font apparaître de spécialisés. On a ainsi les situations suivantes :

a. pas de synonyme et pas d'antonyme pour un des contextes, alors que les autres en admettent ;

b. synonymes et antonymes différents pour tous les contextes ;

c. coexistence de synonymes ou d'antonymes spécialisés avec des termes identiques (*un enfant fragile* et *un tissu fragile*,mais seulement *un enfant maladif*).

On note de surcroît qu'il n'y a pas nécessairement de parallélisme entre les synonymes et les antonymes. Par exemple, à *grave*,synonyme de *sérieux*,peuvent correspondre selon les contextes aussi bien *futile* que *bénin.*

Les exemples étaient à chaque fois formés de la même façon : emploi de l'adjectif avec un humain, avec un nom de chose concrète, avec un nom de chose plus ou moins abstraite. Il n'y a pas de corrélation décelable avec la répartition des synonymes et des antonymes observés.

Signalons enfin que ce n'est pas parce qu'un terme antonyme est dérivé de l'adjectif, comme c'est le cas pour *indélicat* à partir de *délicat* qu'il est nécessairement polysémique comme celui-ci.

34. Les antonymes morphologiques et sémantiques

But de l'exercice : mesurer la distance qui sépare l'histoire d'une langue du fonctionnement actuel ; montrer qu'il faut se défier du recours à l'étymologie, tant peut être grande la séparation entre l'évolution formelle et l'évolution sémantique.

1. Soient les adjectifs et verbes suivants :

désobéissant, désobligeant, désœuvré, dévalué, désavoué, désabuser, déplumer, désappointer, déshériter, inoffensif, impatient, impénétrable, imprévoyant, imprévu, indolent, inestimable, infâme, infirme, innocent, inquiet, insipide, invraisemblable, irrévérent.

Ils sont tous formés étymologiquement avec un préfixe négatif *dé-* ou *in-*. Peut-on dire qu'ils sont tous les antonymes d'un mot ne présentant pas ce préfixe comme *désobéissant* par rapport à *obéissant ?*

2. Soient les mots :

vrai, décidé, libre, docile, favorable, scrupuleux, collectif, facile.

Quels en sont les antonymes ?

Quelles conclusions pouvez-vous tirer sur la relation entre les régularités morphologiques et les régularités sémantiques ?

Correction

1. On peut distinguer plusieurs cas :

a. l'opposition étymologique s'accompagne d'une opposition sémantique :

désobéissant, désobligeant, impatient, imprévoyant, imprévu, invraisemblable.

Pour tous ces couples, *désobéissant/obéissant*, *impatient*/*patient*,la base est clairement reconnaissable dans le dérivé.

Le terme *insipide* est le contraire formel et sémantique de *sapide*,mais on constate que la base présente des allomorphes caractérisés par une alternance vocalique, et que le terme *sapide* est un terme scientifique, alors que le terme ordinaire qui correspond à *insipide* est *goûteux ;*

b. l'opposition étymologique, clairement reconnaissable, ne s'accompagne pas d'une opposition sémantique :

dévalué, désavoué, désabuser, déplumer, désappointer, déshériter, inoffensif, inestimable.

À tous ces termes, on peut faire correspondre une base sans préfixe : *déshériter/hériter*, *inoffensif* / *offensif ;* mais il n'y a pas entre les deux mots de relation d'antonymie et, par exemple, le contraire d'*offensif* est *défensif* etcelui *d'inoffensif*, *nuisible.* De ce point de vue, le cas de *déplumer* est intéressant, car il a un sens très proche de *plumer*,bien que leurs emplois en contexte soient différents :

c. l’opposition étymologique n’est plus reconnaissable dans le système actuel de la langue :

innocent, inquiet, infâme, infirme.

La base *nocent* n’existe plus, alors que *nocere* en latin signifie *nuire*, *quiet*,que l’on retrouve dans *quiétude*,n’existe pas à l’état libre, *fâme*,qui apparaît avec une autre orthographe dans *diffamer*,est le mot latin *fama*,qui signifie *renommée*,et *infirme* est en fait le contraire de *ferme*,avec alternance vocalique. Dans tous les cas, il est clair que, dans le système actuel de la langue, ces quatre mots ne sont plus décomposables et qu’ils entrent en relation sémantique avec des mots qui ne sont pas de la même famille étymologique : *innocent*/*coupable*, *inquiet/tranquille*, *infâme/honorable*, *infirme/intègre*,par exemple.

2. On peut distinguer deux cas dans ce nouveau corpus :

a. l’antonyme est formé par l’adjonction d’un préfixe :

docile/indocile, favorable/défavorable, facile/difficile.

Pour ce dernier couple, on constate la présence d’une alternance vocalique ;

b. l’antonyme n’est pas formé par l’adjonction d’un préfixe, mais par un mot d’une autre famille :

vrai/faux, décidé/irrésolu

ou par différentes expressions de sens négatif :

scrupuleux/peu scrupuleux, sans soin, etc.

On constate donc une fois de plus qu’il n’y a pas de correspondance absolue entre la morphologie et la sémantique, et surtout pas entre l’étymologie, qui est du domaine de l’histoire de la langue, de la diachronie, et ce qui se produit dans le système actuel, en synchronie.

35. Le jeu de mots

But de l’exercice : montrer comment certaines des relations lexicales présentées hors contexte sont utilisées dans un texte de façon ludique ;

montrer que le jeu de mots repose sur des mécanismes linguistiques très précis.

Soit le texte suivant, extrait de *Mon père et ses verres* de Bobby Lapointe :

Mon père est marinier
Dans cette péniche
Ma mère dit la paix niche
Dans ce mari niais
Ma mère est habile
Mais ma bile est amère
Car mon père et ses verres
Ont les pieds fragiles.

Relevez les jeux de mots et analysez leur mécanisme.

Correction

La confrontation entre les différents vers du texte fait naître les jeux de mots, ainsi *marinier* repris par *mari niais*, *péniche* par *paix niche*,et conduit à en voir même dans des groupes qui ne sont pas repris, comme mon *père et ses verres* (*mon père est sévère*).

Les mécanismes sur lesquels ils reposent sont les suivants :

– ***Homonymie** :*

mari niais et *marinier* [marinje]
péniche et *paix niche* [peniʃ]
et ses verres et *est sévère* [esevɛr].

En réalité, en français standard, il s’agit plutôt d’une paronymie, à cause de la légère différence qu’introduit la prononciation des *e* ouverts et fermés pour lesquels on a indiqué ici la prononciation méridionale.

Le jeu de mots consiste à rapprocher des expressions semblables ou proches sur le plan formel et qui n’ont rien à voir sur le plan sémantique. Il faut noter que le jeu change le découpage en mots : *marinier*,un seul mot,

mari niais,deux mots. Lorsque le jeu de mots est comme ici localisé à la rime, on parle de rimes équivoquées.

– ***Mauvaise segmentation en morphèmes :***à partir de *est habile* [etabil], est opéré le découpage *ta bile*,qui conduit dans le vers suivant *à ma bile*. À l'inverse, *ma mère* sera repris par *est amère*.

– ***Contrepèterie :***le jeu consiste à intervertir des éléments, et sur *ma mère est habile* est fabriqué par permutation *ma bile est amère*,les seuls éléments qui ne changent pas de place étant [m] et [et] :

[mamɛretabil]

[mabiletamɛr].

La contrepèterie peut intervertir des mots, des syllabes, des morphèmes, des sons.

Même exercice

À partir de l'extrait suivant de *Le tube de toilette* de Bobby Lapointe :

Pour faire un tube de toilette

En chantant sur cet air bête

Avec des jeux de mots laids

Il faut pondre des couplets

Permets que je te réponde

C'est sûr, faut que tu les pondes

Bon, mais que dois-je pondre ?

Que ponds-je. Que ponds-je.

Pot pot pot pot potpodet pot

Le dernier mot qui t'as servi était : « Ponds-je »

Serviette éponge ! parfait !…

On retrouve certains des mécanismes dégagés pour l'extrait précédent : homonymie, *air bête*/*herbette*, *mots laids/mollets* ; paronymie, *que ponds-je*, *éponge*,découpage fantaisiste, *ré-ponde* entraînant *les pondes*. On note de surcroît un jeu sur la polysémie : ainsi le verbe *pondre* est pris dans

l’expression *pondre des couplets* au sens figuré et signifie seulement *fabriquer.* Le jeu consiste alors à revivifier la métaphore morte, à la prendre au pied de la lettre, ce qui entraîne la mention du cri de la poule.

Enfin, dans *pour faire un tube de toilette*,coexistent plusieurs sens de la forme homonyme *tube* : chanson à succès, ce qui sera repris par *en chantant sur cet air*,tube de dentifrice et baignoire, sens qu’actualise le complément *de toilette.*

36. L’expression du haut degré

But de l’exercice : montrer la variété dans l’expression de l’intensité. Montrer l’importance des séries, et la coexistence de constructions productives à côté de constructions qui, si elles sont très fréquentes, n’en sont pas moins figées.

Toutes les expressions suivantes expriment le haut degré, c’est-à-dire le fait qu’une qualité ou une action est à son comble. Vous essaierez de les classer. Vous élargirez la liste proposée pour séparer les expressions productives de celles qui ne le sont pas :

> beau comme un dieu, fou à lier, un regard de chien battu, nu comme un ver, bête comme tout, généreux jusqu’à la bêtise, dormir comme une marmotte, un effet bœuf, une raclée maison, aller à fond de train, une patience d’ange, usé jusqu’à la corde, courir comme si on avait le diable à ses trousses, dormir comme un plomb, bourré jusqu’à la gueule, une faim de loup, dormir à poings fermés, rougir jusqu’au blanc des yeux, bête à pleurer, bête comme chou, bête comme ses pieds, un nez comme une patate, souffrir comme un damné, triste à mourir, perdre jusqu’à sa chemise, des oreilles comme des feuilles de chou, réglé comme du papier musique, un chahut monstre, un mari modèle, des yeux comme des boules de loto, boire le calice jusqu’à la lie, un intellectuel type, des jambes comme des allumettes, malade à crever.

Correction

On peut classer les expressions selon que l'élément déterminé par l'expression du haut degré est un adjectif ou participe passé, un substantif ou un verbe. Dans chacune de ces catégories, on essaiera de distinguer des comportements sémantiques.

– ***Adjectif :***

beau comme un dieu, fou à lier, nu comme un ver, bête comme tout, généreux jusqu'à la bêtise, usé jusqu'à la corde, bourré jusqu'à la gueule, bête à pleurer, bête comme chou, bête comme ses pieds, triste à mourir, réglé comme du papier musique, malade à crever.

Sur la base de la construction de l'expression qui marque l'intensité, on peut distinguer les catégories suivantes :

– comparaison : Adj. comme N (*beau comme un dieu*)

– conséquence : Adj. à Inf. (*fou à lier*).On note dans ce cas que l'infinitif est toujours à la forme active, mais qu'il indique tantôt que le substantif auquel se rapporte l'adjectif fait l'action exprimée, tantôt qu'on en exerce une sur lui :

malade à crever *vs* fou à lier.

L'expression *triste à mourir* est de ce point de vue ambiguë lorsqu'elle se rapporte à un substantif humain et signifie aussi bien si *triste qu'il va en mourir* que si *triste qu'il va faire mourir autrui.*

– limite : Adj. jusqu'à N (*généreux jusqu'à la bêtise*).

Sur le plan sémantique, toutes ces locutions ont en commun d'exprimer un comble, soit que la comparaison présente un parangon, un prototype, ce qu'expriment le singulier et l'article indéfini, soit que la conséquence soit hyberbolique, soit enfin que la limite soit si extrême qu'elle en est parfois paradoxale comme dans *généreux jusqu'à la bêtise.*

Si l'on essaie de penser à d'autres expressions, on constate que c'est la comparaison qui est la plus productive : *rouge comme une tomate*, *fier comme Artaban*, *agile comme un singe*, *rusé comme un renard*, etc. Il est intéressant de signaler qu'un petit nombre d'adjectifs fournissent à eux seuls un grand nombre de ces expressions :

beau comme un astre, un dieu, le jour, un ange, Apollon

blanc comme neige, un lys, un linge, un cierge, un cachet d'aspirine

fort comme un lion, un bœuf, Hercule, la Mort, un Turc.

Citons encore *laid*, *noir*, *droit*, *fin*, *mou*, *plein*, *raide*, *rond*, *souple*, *saoul*,etc. Il est parfois difficile de trouver une justification à la comparaison : *bête comme ses pieds.* Il s'agit de séries productives et l'usage montre qu'il se fabrique en permanence des comparaisons originales telles que *belle comme un camion*,qui a connu un certain succès ou *nu comme le discours d'un académicien* (Musset) qui est restée sans lendemain. Parmi les termes étalons, figurent un grand nombre de noms d'animaux, quelques noms de végétaux, quelques termes qui désignent des phénomènes météorologiques ou naturels, des termes qui renvoient à des personnages mythologiques ou de légende, et des termes isolés en moins grand nombre. Enfin il faut signaler l'expression *comme tout*, vidée de tout contenu sémantique, où l'indéfini *tout* semble exprimer l'indicible.

Les expressions qui indiquent la limite ou la conséquence sont infiniment moins nombreuses, et ne sont guère productives. Il est intéressant de noter que la conséquence s'emploie essentiellement de façon péjorative. En dehors de *belle à damner un saint* (*un mort*), *joli* (*mignon*) *à croquer*,c'est le comble d'un défaut qui est présenté (*laid à faire peur*, *ennuyeux à mourir*, *bête à manger du foin*, etc.).

– ***Verbes :***

dormir comme une marmotte, aller à fond de train, courir comme si on avait le diable à ses trousses, dormir comme un plomb, dormir à poings fermés, rougir jusqu'au blanc des yeux, souffrir comme un damné.

Ici encore, on peut distinguer différentes catégories selon la construction du verbe :

– comparaison : V comme un N :

souffrir comme un damné, dormir comme un plomb.

La comparaison ne diffère pas dans sa construction de celles qui apparaissaient avec un adjectif. On note plus rarement une comparaison conditionnelle :

courir comme si on avait le diable à ses trousses

– conséquence : V à Inf. :

applaudir à tout rompre, courir à perdre haleine, pleurer à fendre l'âme, bâiller à se décrocher la mâchoire

– expression de la limite : V jusqu'à N :

rougir jusqu'au blanc des yeux, perdre jusqu'à sa chemise, boire le calice jusqu'à la lie

– manière : V à N :

aller à fond de train ; dormir à poings fermés.

On constate que les constructions sont les mêmes que pour l'adjectif, à l'exception du complément de manière qui n'était pas représenté pour celui-ci. On peut faire les mêmes remarques sur leur productivité. Ce sont, et de loin, les comparaisons qui sont les plus nombreuses. Elles portent parfois sur le complément du verbe : *fuir comme la peste*,mais le plus souvent sur le sujet. Elles caractérisent surtout un petit nombre de verbes :

crier comme un putois, un sourd, un possédé

courir comme un lièvre, un dératé, un lapin

dormir comme une marmotte, une masse, un toupin

s'en moquer comme de l'an quarante, de sa première chemise, etc.

Ici encore, on remarque le nombre de noms d'animaux qui figurent comme étalon de la comparaison. Ces comparaisons sont parfois entièrement figées et il est difficile de leur donner une justification : *râler comme un pou.* Certaines donnent lieu à des séries : *dormir comme une marmotte, dormir comme un loir*,d'autres non : *dormir comme un plomb* vs ** dormir comme un bronze.*

Les autres façons d'exprimer le haut degré sont bien moins productives, en particulier la dernière qui ne présente guère que des locutions stéréotypées : *mordre à belles dents, prendre à bras le corps*, etc.

– ***Substantifs :***

un effet bœuf, une raclée maison, un chahut monstre, un mari modèle, un intellectuel type, un nez comme une patate, des oreilles comme des feuilles de chou, des yeux comme des boules de loto, des jambes comme des allumettes, une faim de loup, une patience d'ange, un regard de chien battu.

Ici encore, on retrouve la comparaison, mais elle est infiniment moins fréquente et peu productive. Il faut signaler que cet emploi du substantif accompagné d'une comparaison se rencontre dans certains cadres syntaxiques seulement comme *avoir des* (*les*) *N comme :*

avoir des jambes comme des poteaux, avoir des cheveux comme du crin,

qu'elle s'emploie quasi exclusivement avec des substantifs désignant les parties du corps et pratiquement toujours de façon péjorative. Il est généralement facile de reconstruire un adjectif se rapportant au substantif : *des yeux* ***ronds*** *comme des boules de loto*, *des cheveux* ***rêches*** *comme du crin.*

La construction *N de N* présente comme deuxième substantif un terme offrant un étalon. Il s'agit d'expressions nombreuses, surtout dans la langue populaire. N2 est souvent un nom d'animal.

Quant à la dernière construction, où le terme intensif est un substantif sans déterminant qui fonctionne comme un adjectif épithète, *un mari modèle*,elle est soumise à des restrictions qui en rendent l'emploi assez limité. Le deuxième terme est choisi dans une liste restreinte de mots dont les uns se justifient, comme *type*, *modèle*, *monstre*,et dont les autres sont tout à fait obscurs comme *bœuf.* De surcroît, seuls un petit nombre de termes acceptent d'être ainsi déterminés : *un comportement modèle*,mais **un comportement bœuf ; une raclée maison* mais ? *un coup de poing maison*, etc.

Pour conclure, on soulignera l'importance de la comparaison qui se retrouve dans chacune des catégories, et qui est de loin le moyen le plus productif. Les termes de référence sont très souvent des noms d'animaux.

Ces comparaisons, si elles étaient motivées à l'origine, sont fréquemment devenues obscures. La plupart des autres façons d'exprimer l'intensité sont stéréotypées et font apparaître des collocations figées. Étant donné un

terme, on s’attend à ce qui le suit : la raclée sera maison et l’effet bœuf, et non l’inverse.

37. Les locutions figées

But de l’exercice : analyser le comportement des collocations ; mesurer la part de motivation et d’arbitraire qui les entraîne ; réfléchir sur le passage d’un sens propre, restreint, à un sens élargi.

Dans les syntagmes suivants, formés d’un déterminant, d’un substantif et d’un adjectif, l’adjectif n’a pas été indiqué. Dans tous les cas, il s’agit d’un terme que pourrait remplacer *grand*,et qui exprime donc le haut degré. Vous chercherez quel est l’adjectif qui convient :

> un démenti…, une bêtise…, une grossièreté…, un vacarme…, un nombre…, une violence…, une patience…, une bonté…, une méchanceté…, un soin…, une attention…, une preuve…, une victoire…, un succès…, une laideur…, un luxe…, une activité…, un refus…, une nécessité…, une défaite…, un argument…, une chaleur…, un éclat…, une erreur…, une grandeur…

1. Vous préciserez si ces adjectifs sont interchangeables ; vous essaierez de les regrouper en séries.

2. Vous couplerez les adjectifs avec d’autres substantifs que ceux du corpus. Conservent-ils toujours leur sens ?

Correction

1. On obtient les associations suivantes :

> un démenti cinglant ; une grossièreté intolérable ; un vacarme insupportable ; une bêtise incroyable ; une fortune incalculable ; une violence inouïe, extraordinaire ; une patience infinie, angélique ; une bonté inouïe ; une méchanceté effrayante, inouïe ; un soin scrupuleux ; une attention soutenue ; une preuve indéniable ; une victoire éclatante ; un succès énorme ; une laideur repoussante ; un luxe inouï ; un refus catégorique ; une nécessité absolue ; une défaite cuisante ; un argument

décisif ; une chaleur écrasante ; un éclat insoutenable ; une erreur fatale ; une grandeur incommensurable.

On constate que ces adjectifs ne sont pas interchangeables, à quelques exceptions près. Ainsi, là où l'adjectif *extraordinaire* est possible, *inouï* l'est également : *un luxe inouï ; un luxe extraordinaire.* Ces deux adjectifs paraissent d'ailleurs possibles, même s'ils ne sont pas usuels, pour tous les groupes, sauf pour *démenti*, *preuve*, *refus* et *argument*,pour lesquels ils ne présentent pas le sens d'intensité, mais expriment l'étonnement. On a donc affaire à des **collocations**,puisqu'étant donné le substantif, on peut prévoir l'adjectif exprimant l'intensité qui va l'accompagner.

Ces adjectifs peuvent être regroupés en séries :

1. extraordinaire, inouï, incroyable, angélique
2. infini, incommensurable, incalculable, énorme
3. intolérable, insoutenable, insupportable, repoussant
4. cuisant, cinglant, écrasant
5. fatal, catégorique, absolu, décisif
6. manifeste, éclatant, patent, indéniable
7. scrupuleux, soutenu

Il est clair que ces séries sont approximatives et que d'autres regroupements pourraient être proposés, ne serait-ce qu'un regroupement morphologique, puisqu'un grand nombre de ces adjectifs sont formés avec le préfixe *in-* négatif, et parmi eux avec le suffixe *-able*,et qu'ils peuvent être paraphrasés par *que l'on ne peut…*,exprimant donc l'idée d'une quantité qui dépasse les facultés de l'homme (avec d'autres substantifs, on pourrait d'ailleurs voir apparaître les adjectifs *inhumain* ou *surhumain : un courage surhumain*).

Quoi qu'il en soit du caractère approximatif de ces séries, on peut les définir de la façon suivante :

a. extraordinaire : ce qui étonne par son caractère hors du commun (on a inséré dans cette série *angélique*,bien que le terme, à la différence des précédents, soit métaphorique, car il présente bien lui aussi l'idée de quelque chose d'exceptionnel, d'étranger au comportement ordinaire des hommes) ;

b. infini : ce qui présente une quantité très grande, qui excède parfois les limites de la capacité à compter ;

c. intolérable : ce dont la manifestation ne peut psychologiquement être acceptée par l'homme ;

d. cuisant : ce qui atteint l'individu et le blesse physiquement ;

e. fatal : ce qui est irrémédiable ;

f. manifeste : ce qui s'impose aux yeux du corps et/ou de l'esprit ;

g. scrupuleux : ce qui exige la mobilisation des facultés de l'individu.

On comprend alors que la répartition des adjectifs ne se fasse pas au hasard, mais soit partiellement fonction du sens des substantifs. S'ils expriment eux-mêmes l'idée de quantité, ils auront des affinités pour la deuxième série, s'ils renvoient à une action unique, comme *refus*, *erreur*,ils en auront pour la cinquième, etc. Partiellement seulement, car l'attention pourrait être scrupuleuse et le soin soutenu, la laideur intolérable ou l'éclat insupportable.

2. Tous ces adjectifs peuvent bien sûr s'employer avec d'autres substantifs :

> un comportement extraordinaire ; une nouvelle inouïe ; un comportement angélique ; une invention incroyable ; une liste infinie ; deux dimensions incommensurables ; un nombre incalculable ; un tas énorme ; une attitude intolérable ; un enfant insupportable ; une douleur insoutenable ; un animal repoussant ; des paroles cuisantes ; des mots cinglants ; une responsabilité écrasante ; l'heure fatale ; une décision catégorique ; un pouvoir absolu ; une victoire décisive ; une liaison manifeste ; une joie éclatante ; un délit patent ; un mensonge indéniable ; un esprit scrupuleux ; un niveau de langue soutenu.

On constate qu'en général l'adjectif a un sens plus précis, c'est-à-dire qu'il ne se borne pas à exprimer le degré, mais que le trait sémantique qui a servi à définir les séries précédentes est le trait fondamental Ainsi, dans *un comportement extraordinaire*,l'idée de degré est absente, et seul figure le trait *hors du commun…* On s'en aperçoit, entre autres, en ce que les synonymes possibles ne sont pas les mêmes :

un comportement extraordinaire, extravagant

une violence extraordinaire, immense.

En somme, lorsque ces adjectifs expriment le degré, c’est par extension. Le trait qui sert à les définir et qui est essentiel dans les emplois ordinaires passe alors au second plan. Il n’est pas supprimé, ce qui explique que les adjectifs ne soient pas interchangeables, mais il n’est pas actualisé, parce que le substantif qu’ils accompagnent n’est pas neutre : un comportement peut être bon ou mauvais mais la violence est un défaut. Il y a donc **sélection** de certains traits sémantiques de l’adjectif par le substantif.

Les seuls adjectifs dont le sens ne varie pratiquement pas sont ceux qui expriment la quantité et donc directement le degré et ce, quel que soit le contexte dans lequel ils sont employés : *incalculable* par exemple. On ne les trouve d’ailleurs qu’avec des termes renvoyant à des objets que l’on peut compter.

On note enfin que les adjectifs verbaux ne s’emploient pas avec un sens propre. Une insulte peut être cuisante, mais non une gifle, alors même que l’on a effectivement la joue qui cuit. Il s’agit là d’un comportement général de verbes que certains ont appelés verbes psychologiques, qui, au sens propre, désignent une atteinte corporelle, et au sens figuré, psychique, et pour lesquels le passage du sens propre au sens figuré se marque par des constructions syntaxiques particulières. L’emploi du participe présent comme adjectif spécialisé dans le sens figuré en est une (*cf.* p. 142).

38. Quelques emplois du verbe faire

But de l’exercice : mettre en évidence les corrélations qui peuvent exister entre syntaxe et lexique.

Soient les phrases suivantes :

1. Jean a fait le clown
2. Jean a fait le pantin
3. Jean a fait le pitre
4. Jean a fait l’idiot
5. Jean a fait le malin

6. Jean a fait le sourd
7. Jean a fait le mort
8. Jean a fait de l'escalade
9. Jean a fait de la course
10. Jean a fait de la marche
11. Jean a fait du chahut
12. Jean a fait de la nage
13. Jean a fait du saut
14. Jean a fait du tricot
15. Jean a fait du dessin
16. Jean a fait une maison
17. Jean a fait un gâteau
18. Jean a fait une crème
19. Jean a fait un pâté de sable
20. Jean a fait une robe

1. Remplacez *Jean* par *Jeanne*. Dans quelles phrases cela entraîne-t-il un changement supplémentaire ? Remplacez *Jean* par *Jean et Jeanne*. Dans quelles phrases cela entraîne-t-il un changement ?

2. Dans quels cas existe-t-il un verbe morphologiquement apparenté au complément, comme pour : *faire du saut*/*sauter ?*

3. Peut-on faire varier dans tous les cas l'article qui précède le substantif complément, éventuellement en accompagnant ce substantif d'un adjectif : *faire du saut*, *faire un saut périlleux* ?Peut-on le remplacer par un adjectif démonstratif suivi de *ce* même : *de l'escalade* / *cette même escalade* ?

4. Dans quels cas peut-on ajouter un complément au verbe, du type *à N ou pour N* : *Jean fait un pâté de sable pour son fils* ?

5. Regroupez ces résultats sous forme de tableau. Sur la base des propriétés syntaxiques testées, combien de types d'emplois du verbe *faire* peut-on distinguer ? Sont-ils à mettre en relation avec une caractérisation sémantique ? Essayez de préciser cette caractérisation en donnant à *faire* des synonymes.

Correction

1. Si l'on remplace *Jean* par *Jeanne*,cela entraîne une variation dans les phrases 4, 5, 6 et 7, puisque le substantif complément subit une variation en genre et devient féminin :

Jeanne a fait l'idiote, la maligne, la sourde, la morte.

Si l'on remplace *Jean* par *Jean et Jeanne*,cela peut entraîner une variation dans les phrases 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Si l'on peut en effet dire :

Jean et Jeanne ont fait le clown

il est tout à fait possible de dire également :

Jean et Jeanne ont fait les clowns.

Le substantif complément subit donc une variation en nombre. Le fait que les phrases 1, 2 et 3 subissent une variation en nombre alors qu'elles ne subissaient pas de variation en genre permet de se rendre compte que c'était tout simplement dû au fait que les substantifs *clown, pantin* et *pitre* ne sont pas susceptibles d'une telle variation. C'est une impossibilité lexicale. On peut donc dire que, dans les phrases 1 à 7, lorsque le sujet varie en genre ou en nombre, le complément varie parallèlement sous réserve que cette variation soit morphologiquement possible pour le genre.

2. Pour les phrases 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, il existe un verbe morphologiquement apparenté au substantif :

escalade/escalader

nage/nager

tricot/tricoter.

3. Il n'est pas possible de faire varier librement l'article du complément dans toutes les phrases du corpus. Si cela est possible pour les phrases de 8 à 20 :

Jean a fait une escalade difficile

Jean a fait le plus beau pâté de sable

il n'en va pas de même pour les 7 premières : en effet, si l'on remplace l'article *le* par *un*,ou bien c'est impossible, ou bien l'expression change de

sens. On peut bien avoir :

Jean a fait un clown merveilleux

Jean a fait un sourd acceptable

mais alors le verbe ne signifie plus que Jean s’est conduit comme un clown ou comme un sourd, mais qu’il a tenu le rôle d’un clown ou d’un sourd.

Cette différence de comportement trouve confirmation lorsqu’on essaie de remplacer l’article par *ce même*. Les phrases 1 à 7 ne l’acceptent pas :

*Jean a fait ce même clown

alors que toutes les autres l’acceptent sans difficulté :

Jean a fait cette même escalade

Jean a fait ce même rêve

Jean a fait ce même gâteau.

4. Enfin, il est impossible d’ajouter un complément prépositionnel dans les phrases 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 :

*Jean a fait de l’escalade pour son fils

alors que cela est possible dans toutes les autres :

Jean a fait le clown pour son fils

Jean a fait un gâteau à son fils.

Les phrases 14 et 15 seraient à la rigueur possibles :

Jean a fait du dessin pour son fils

mais infiniment moins naturelles que si l’article était *un* :

Jean a fait un dessin pour son fils.

On ne les a donc pas retenues.

On peut résumer toutes ces observations dans le tableau suivant :

	genre/nombre	dérivé	article	comp. prép.
1 à 7	+	–	–	+
8 à 15	–	+	+	–
16 à 20	–	–	+	+

On distingue ainsi trois classes d'emplois dans le corpus qui sont à mettre en parallèle avec la construction des phrases :

– ***Phrases 1 à 7*** *:* le complément comporte un article défini, *le pitre.* Ce complément varie en genre et en nombre avec le sujet, ce qui est une situation exceptionnelle pour un complément. Il n'existe pas de verbe dérivé du substantif complément, la variation d'article n'est pas possible sans changement de sens et un complément prépositionnel est possible.

Dans ce premier type d'emploi, *faire* a le sens d'*être momentanément*,de *se comporter comme.* Il ne correspond pas à une action ou à une activité, mais plutôt à une attitude ou un état passagers.

– ***Phrases 8 à 15*** *:* le complément comprend un article partitif, il lui correspond un verbe dérivé, le changement d'article est possible et il n'y a pas de complément prépositionnel. Le verbe *faire* désigne ici une activité ou une pratique. On peut parfois lui substituer *pratiquer* : *pratiquer la marche*,mais, le plus souvent, c'est toute l'expression qui peut être remplacée par le verbe dérivé : *faire de la marche/marcher. Faire* est un verbe support(*cf.* p. 144).

– ***Phrases 16 à 20 :***le complément comprend un article indéfini, il ne lui correspond pas de verbe dérivé, le changement d'article est possible et on peut ajouter un complément prépositionnel. Le verbe *faire* désigne ici une action qui aboutit à la création d'un objet. On peut, selon l'objet créé, le remplacer par *construire*, *cuire*, *coudre*, etc.

On voit donc la corrélation qui existe entre des comportements syntaxiques et des valeurs sémantiques. Bien entendu, la situation qui est décrite dans cet exercice a été simplifiée et plusieurs exemples qui ont été laissés en dehors du corpus ne rentrent pas dans ces cadres. Par exemple, *faire un rêve* se comporte comme la catégorie b, alors qu'il ne présente pas d'article partitif. On s'est borné à quelques comportements simples.

39. L'anaphore méronymique (synecdochique)

But de l'exercice : faire mesurer l'influence du lexique sur la syntaxe, mettre en évidence l'importance des relations de partie à tout.

Soit le schéma de phrase :

> Mon N s'est coincé dans le portillon du métro, mon (son, le, ce) N' s'est cassé,

et les couples N-N'suivants :

> caméra, objectif ; canne à pêche, moulinet ; valise, poignée ; parapluie, manche ; parapluie, baleines ; pied, cheville ; main, pouce ; fils, cheville ; teckel, patte ; vélo, roue arrière.

1. Construire systématiquement les phrases correspondantes en indiquant chaque fois si l'anaphore (c'est-à-dire le renvoi du deuxième terme au premier, comme dans *ma caméra s'est coincée dans le portillon du métro, l'objectif est cassé*) est automatique (A) ou exclue (E) ou interprétable dans certains contextes seulement (I).

2. Essayez de dégager une règle de fonctionnement de l'anaphore dans les cadres proposés.

Correction

1. Pour chaque couple, on obtient les phrases suivantes :

caméra – objectif : ma caméra… mon objectif s'est cassé A

son objectif s'est cassé A

l'objectif s'est cassé A

cet objectif s’est cassé E

canne à pêche – moulinet : ma canne à pêche… mon moulinet s’est cassé A

son moulinet s’est cassé A

le moulinet s’est cassé A

ce moulinet s’est cassé E

valise – poignée : ma valise… ma poignée s’est cassée E

sa poignée s’est cassée A

la poignée s’est cassée A

cette poignée s’est cassée E

parapluie – manche : mon parapluie… mon manche s’est cassé E

son manche s’est cassé A

le manche s’est cassé A

ce manche s’est cassé E

parapluie – baleines : mon parapluie… mes baleines se sont cassées E

ses baleines se sont cassées A

les baleines se sont cassées A

ces baleines se sont cassées I

pied – cheville : mon pied… ma cheville s’est cassée A

sa cheville s’est cassée E

la cheville s’est cassée E

cette cheville s’est cassée E

main – pouce : ma main… mon pouce s’est cassé A
son pouce s’est cassé E
le pouce s’est cassé E
ce pouce s’est cassé E

fils – cheville : mon fils… ma cheville s’est cassée E
sa cheville s’est cassée A
la cheville s’est cassée E
cette cheville s’est cassée E

teckel – patte : mon teckel… ma patte s’est cassée E
sa patte s’est cassée A
la patte s’est cassée E
cette patte s’est cassée E

vélo – roue arrière : mon vélo… ma roue arrière s’est cassée A
sa roue arrière s’est cassée A
la roue arrière s’est cassée A
cette roue arrière s’est cassée E

2. Comment interpréter les observations précédentes ? On obtient 5 configurations, AAAE, EAAE, EAAI, AEAE, EAEE :

AAAE	caméra – objectif
	canne à pêche – moulinet
	vélo – roue arrière
EAAE	valise – poignée
	parapluie – manche
EAAI	parapluie – baleines
AEEE	pied – cheville
	main – pouce
EAEE	fils- cheville

teckel – patte.

Dans chaque couple, les termes sont liés par une relation de type méronymique (synecdochique), puisque N’ désigne à chaque fois une partie de l’objet ou de l’être désigné par N. Les différences de fonctionnement de l’anaphore tiennent à la nature de ce à quoi renvoie N’ et au type de sa relation avec l’énonciateur, le sujet parlant qui dit *je* et *mon.*

Dans la première configuration, AAAE, N renvoie à un objet possédé par l’énonciateur (caméra, canne à pêche ou vélo), et N’ à une partie unique de cet objet (il n’y a qu’une roue arrière sur un vélo) mais susceptible d’en être séparée : on peut posséder plusieurs objectifs interchangeables, et même plusieurs roues de rechange. Du coup, presque toutes les possibilités existent : *mon*,car l’énonciateur peut posséder un ou plusieurs objectifs indépendamment même de la caméra, *son*,car l’objectif est lié à la caméra par la relation de partie à tout, *le*,car cette même relation fait qu’il n’est pas utile de spécifier la relation d’appartenance pour que l’on comprenne qu’il s’agit bien de l’objectif de la caméra. Seule la dernière phrase est exclue, car l’emploi du démonstratif suppose que l’on sélectionne pour le montrer un objet au milieu d’autres identiques. Or, une caméra ne peut avoir qu’un objectif à la fois.

La deuxième configuration diffère de la première en ce que l’emploi de *mon* n’est pas possible. C’est que ni la poignée de la valise, ni le manche du parapluie ne sont des objets séparables que l’énonciateur pourrait changer à sa guise : ce ne sont pas des éléments que l’on possède ordinairement indépendamment de l’objet qu’ils servent à définir.

La troisième configuration diffère de la seconde en ce que, si une valise n’a qu’une poignée et un parapluie qu’un seul manche, ce qui rend impossible l’emploi de *ce*,un parapluie possède plusieurs baleines si bien que l’on peut vouloir indiquer par le démonstratif lesquelles ont été cassées.

Dans la quatrième configuration, N ne renvoie plus à un objet quelconque susceptible d’être possédé par l’énonciateur, mais à une partie de son corps, pied ou main. Quant à N’, il désigne une partie unique de cette partie du corps, c’est-à-dire qu’il renvoie lui-même à une partie du

corps de l’énonciateur. Du coup, *ce* est évidemment exclu, mais aussi *son*,car ce qui domine, c’est la relation de la partie du corps à l’énonciateur. *Mon* prend donc le pas sur *son*. Quant à *le*,il paraît difficile et semble réservé à la relation entre objet et partie d’un objet. Ajoutons que d’ailleurs le schéma de phrase testé n’est pas très usuel et que dans ce cas, on aurait plutôt :

Mon pied… Je me suis cassé la cheville.

Enfin, dans la cinquième configuration, N renvoie à un animé, humain ou animal lié à l’énonciateur : bien que N’ ne renvoie pas à un objet unique (deux chevilles et quatre pattes), les parties du corps ne semblent pas se comporter sur ce point comme les objets quelconques, et l’emploi du démonstratif paraît très difficile. Une phrase comme :

Mon fils s’est coincé dans le portillon du métro. Cette cheville s’est cassée.

ferait du fils un objet dont on parle comme d’un parapluie. *Mon* est exclu, car la partie du corps serait alors immédiatement rapportée à l’énonciateur. Quant à *le*, *il* continue à ne pas pouvoir être utilisé. Comme dans le cas précédent, la tournure :

il s’est cassé la cheville

serait plus naturelle.

On constate donc que, dans un même schéma de phrase, le comportement de l’anaphore varie selon la classe lexicale des termes impliqués (par exemple celle des parties du corps) et selon la relation qu’ils entretiennent.

40. Les parties du corps

But de l’exercice : donner un nouvel exemple des particularités de comportement des termes qui renvoient aux parties du corps (voir t. 2, exercice n° 26) ; faire réfléchir sur l’expression des relations d’appartenance, pour lesquelles l’emploi de l’adjectif possessif n’est qu’un des moyens utilisés.

Soit la liste de termes suivante :

dent, cheveu, visage, main, pied, robe, chemise, voiture, verre, assiette, vitres.

1. Insérez ces termes dans chacune des séquences suivantes :

je me lave le (la, les)…

je me lave un (une, des)…

je lave le (la, les)…

je lave un (une, des)…

je lave mon (ma, mes)…

de façon à ce qu'une relation d'appartenance à *je* soit toujours exprimée.

Combien de groupes pouvez-vous dégager à partir des insertions possibles et impossibles ? Pouvez-vous les caractériser sémantiquement ?

2. Soit la liste de termes :

cheville, poignet, main, voiture, livre, stylo.

Insérez ces termes dans la séquence :

elle a pris + le N de Pierre

elle a vu + le N de Pierre

puis remplacez *de Pierre* par un pronom. Que constatez-vous ?

3. Récapitulez les contraintes syntaxiques qui s'appliquent aux substantifs désignant des parties du corps.

Correction

1. On résumera directement les observations sous forme d'un tableau :

	me… le	me… un	le	un	mon
dents	+	–	–	–	–
cheveux	+	–	–	–	–
mains	+	–	–	–	–
pieds	+	–	–	–	–
robe	–	+	–	–	+
chemise	–	+	–	–	+
voiture	–	–	+	–	+
verre	–	–	–	–	+
assiette	–	–	–	–	+
vitres	–	–	–	–	+

On notera, avant de mettre en évidence les groupes de termes que, bien entendu, d'autres insertions sont possibles, mais qu'alors la relation d'appartenance n'est pas automatique et dépend du contexte. Ainsi :

Je lave le verre

est parfaitement possible, mais rien n'indique que le verre appartient au sujet. Au contraire :

Je lave la voiture

s'interprète plutôt, en l'absence de toute autre précision, comme :

Je lave ma voiture

phrase qui est possible et parfaitement claire, mais plus rare que la précédente. On a indiqué comme impossibles des séquences comme :

Je me lave une main

Je me lave des cheveux

qui ne sont pas totalement exclues linguistiquement, mais qui supposent une situation tout à fait particulière, puisque les mains, comme les pieds, les bras, etc., forment un couple, et les cheveux un ensemble dont on n'a pas coutume de traiter les éléments séparément.

Ceci étant posé, on peut distinguer dans le tableau deux groupes principaux, selon que le possessif apparaît ou non. Lorsqu'il est exclu, c'est que le nom inséré dans la séquence désigne une partie du corps. On voit

alors apparaître une construction spécifique, avec l'article défini et un pronom réfléchi, c'est-à-dire de la même personne que le sujet :

Je **me** lave les mains

Tu **te** laves les mains

Il **se** lave les mains.

Dans le deuxième groupe, où l'adjectif possessif est toujours possible, on distingue trois sous-ensembles :

a. *robe* et *chemise* : pour ces termes la construction réfléchie est possible mais elle se distingue de celle qui apparaît avec les parties du corps en ce que l'article est indéfini. Ceci s'explique par le fait que, ordinairement, *robe* et *chemise* ne renvoient pas à des objets uniques, ou dont le nombre est parfaitement défini : si on ne peut pas posséder un nombre quelconque de mains, on peut posséder plusieurs robes ou plusieurs chemises. Ces termes ont donc un comportement intermédiaire entre les parties du corps et les objets quelconques. On peut dire qu'ils renvoient à des objets très personnels, appartenant à la sphère intime d'un individu, à ce qui constitue son univers quotidien. On a d'un côté les éléments fortement liés à *je*,de l'autre des objets seulement susceptibles d'être possédés et des termes comme *robe* ou *chemise* peuvent être considérés comme appartenant à l'un ou à l'autre groupe ;

b. *voiture* : le terme ne renvoie plus à un élément qui sert à définir l'individu, si bien que la construction réfléchie n'est plus possible. Néanmoins, l'utilisation de l'article défini traduit le fait qu'il ne s'agit pas d'un objet aussi quelconque qu'un verre ou des vitres et que c'est le plus souvent un objet unique ;

c. *verre*, *assiette*, *vitres* : ils'agit ici de termes qui renvoient à des objets absolument quelconques, et qui ont besoin d'être précédés d'un adjectif possessif pour que la relation d'appartenance soit claire.

On constate donc, comme dans l'exercice précédent, que les noms de parties du corps ont en contexte un fonctionnement particulier. On constate également que la frontière entre les différentes classes lexicales du corpus n'est pas toujours très nette. On a affaire en réalité à un continuum qui va de l'un à l'autre de deux pôles opposés, les parties du corps et les objets quelconques, certains objets dans l'entre-deux étant placés plutôt près du

premier, et d'autres plutôt près du second. Du coup, toute une série d'effets stylistiques seront possibles, pour peu que l'on déplace un objet d'une catégorie dans l'autre. Ainsi, on pourra dire, par plaisanterie, dans un niveau de langue populaire :

Je lave mes mains pleines de doigts

et les mains seront alors conçues comme un objet plus ou moins étranger à *je*. Le français méridional dit :

Je me lave la robe

et la robe est alors présentée comme aussi essentielle à l'individu que ses mains ou son visage. On constate donc l'importance de la syntaxe au service de nuances interprétatives.

2. Tous les termes de la nouvelle liste peuvent s'insérer dans les séquences proposées :

Elle a pris le poignet, le stylo de Pierre

Elle a vu le poignet, le stylo de Pierre

et si certaines séquences comme :

Elle a pris la cheville de Pierre

sont moins naturelles, ce n'est pas pour des raisons internes à la langue, mais pour des habitudes extralinguistiques.

Par contre, la pronominalisation fait apparaître des différences selon les termes insérés. On observe en effet deux possibilités :

Elle a pris son N

Elle lui a pris le N.

Dans la première configuration figurent les termes *livre*, *stylo* et *voiture*,et plus rarement, bien que cela soit possible, les termes *cheville*, *poignet* et *main* qui s'emploient dans la deuxième :

Elle a pris son stylo

Elle lui a pris la main.

Voiture peut s'employer avec la construction des parties du corps et :

Elle lui a pris la voiture

(construction plus naturelle dans un exemple comme *je te prends la voiture pour une heure*)n'est pas tout à fait exclue, ce qui confirme qu'une voiture n'est pas un objet quelconque.

Les deux possibilités se retrouvent avec le verbe *voir* :

Elle a vu son stylo

Elle lui a vu la cheville

bien que la seconde soit beaucoup moins fréquente qu'avec le verbe *prendre.* Avec *voir*,il est par ailleurs impossible d'avoir :

* Elle lui a vu la voiture.

3. Avec ces nouvelles séquences, on trouve donc confirmation de la conclusion tirée des précédentes sur le comportement particulier des parties du corps pour lesquelles la relation d'appartenance se marque par l'emploi, non d'un adjectif possessif, mais d'une construction pronominale. On peut de surcroît constater que ce comportement n'est pas général et se limite à des cadres syntaxiques spécifiques soumis à l'influence du lexique des verbes qui y sont insérés. On pourrait prolonger l'exercice en remplaçant *voir* et *prendre* par *tenir*, *saisir*, *arracher*, *regarder*, *admirer*, *détester*, *apercevoir*,etc., et essayer de définir des groupes parmi ces verbes.

à retenir

▲ L'existence de champs associatifs et de champs sémantiques imbriqués les dans les autres.

▲ Les principaux obstacles à une description systématique de ces champs : la polysémie, les phénomènes d'emprunt et l'existence de niveaux et registres de langue.

▲ L'existence de relations lexicales entre les termes, jouant sur le signifiant (homonymie et paronymie) et sur le signifié (synonymie, antonymie, hypéronymie, autonymie, sens figuré) définissables dans le système lexical, mais le plus souvent en contexte.

▲ La liaison sectorielle du lexique et de la syntaxe.

Glossaire

Accent : Phénomène prosodique qui, en français, porte sur la dernière syllabe accentogène d'un groupe syntaxique par une augmentation de sa durée et de son intensité. Un accent d'emphase, lié à l'énonciation et aux soucis d'insistance, peut également frapper la première. Cet accent secondaire ne peut en aucun cas supprimer l'autre accent, qui ne dépend que de l'organisation linguistique.

Accentogène :Qui peut être accentué. Ainsi, une syllabe comprenant un *e* muet ne peut jamais être accentuée et si elle est à la fin d'un groupe, c'est l'avant-dernière syllabe qui le sera et qui sera donc accentogène.

Acronyme :Mot formé de la concaténation de débuts d'autres mots (*Infocom*,pour *information communication*).

Affixe :Morphème grammatical obligatoirement lié à une base. Les affixes sont de trois types, infixe, à l'intérieur de la base, préfixe, devant la base, suffixe, après la base. Le français ne connaît que les deux derniers.

Allomorphes :Formes variables que peut prendre un même morphème. On parle aussi de variantes.

Allophones :Formes variables que peut prendre un même phonème. On parle aussi de variantes.

Alternance vocalique :Changement de voyelle caractérisant des allomorphes.

Antonymie :Relation d'opposition entre unités de signification.

Autonymie :Usage particulier d'un signe qui n'est pas utilisé pour renvoyer à un référent, mais renvoie à lui-même. Dans Cheval *a deux syllabes*,le mot *cheval* est en mention, il est autonyme, alors que dans *Le cheval hennit*,il renvoie à un référent, il est en usage.

Arbitraire :L'arbitraire du langage se marque par l'absence de lien naturel entre son organisation et la réalité. En particulier, le signe ne reflète

en aucune façon la réalité, comme le prouve l'existence de mots différents selon les langues pour un même référent.

Base :Ce qui reste d'un mot une fois ôté l'affixe qui a servi à former ce mot. Par exemple, *constitutionnellement* est formé sur la base *constitutionnelle*,féminin de *constitutionnel*,par l'adjonction du suffixe adverbial – *ment*. Mais *constitutionnel* est lui-même formé sur la base *constitution.* Une base qui ne comprend plus aucun affixe constitue le radical du mot.

Champ associatif :Ensemble de mots utilisés pour renvoyer à une même notion et réunissant des parties du discours différentes, comme autour du champ de l'amour, *aimer*, *passion*, *intensité*, *ardeur*, *désir*, *désirer*, *amant*, *maîtresse*, *aimable*, *adorer*, *adorable*, *adoration*,etc. Le champ associatif est plus large que le champ sémantique. C'est lui que l'on trouve en particulier dans les textes littéraires, sous la forme de réseaux de mots.

Champ dérivationnel :Ensemble de termes formés par dérivation sur un même radical, *loge*, *loger*, *déloger*, *reloger*, *logis*, *logement*, *logeable*,etc.

Champ sémantique :Association à une notion (champ notionnel) d'un ensemble de termes (champ lexical). Il s'agit d'un ensemble clos et structuré de termes appartenant à la même partie du discours (Voici une partie du champ sémantique des véhicules : *voiture*, *carriole*, *chariot*, *train*, *autobus*, *car*, *camion*).

Co-hyponymie :Relation entre deux termes hyponymes du même terme. (Voir hyponymie.) *Tulipe* et *violette* sont des co-hyponymes de *fleur*.

Collocation :Association stéréotypée entre deux termes sur l'axe syntagmatique, telle que l'un étant donné, l'autre est prévisible (*colère noire* mais *peur bleue* pour exprimer dans les deux cas l'intensité).

Commutation :Substitution d'une unité à une autre sur l'axe paradigmatique. Les éléments qui peuvent commuter constituent une classe d'équivalence : **mont**-er, **chant**-er ; **p**as, **r**as.

Composition :Création d'une unité lexicale par juxtaposition de bases constituant des mots, *chou-fleur*,ou non autonomes, mais pouvant servir à créer des dérivés, *logographe.*

Connotation :Partie du signifié qui n'est pas stable, dépend de l'énonciateur qui confère au signe des valeurs liées à son affectivité et à son appartenance à des groupes socioculturels. S'oppose à dénotation.

Conversion : Mode de formation d'un mot, également appelé dérivation impropre, car aucun processus morphologique n'est impliqué, par changement de catégorie morphosyntaxique : *manger*, verbe/(*le*) *manger*, substantif ; *inconnu*, adjectif/(*l'*) *inconnu*, substantif.

Défectif : Paradigme flexionnel qui ne présente pas la totalité des formes attendues. Le verbe *moudre* par exemple est un verbe défectif car il ne se conjugue qu'à certaines personnes, temps et modes.

Dénotation :Partie stable du signifié définie dans le système linguistique. C'est elle que représentent les dictionnaires. S'oppose à connotation.

Dérivation :Création de nouvelles unités lexicales par adjonction d'affixes à une base.

Dérivation impropre :Mode de formation d'un mot, également appelé conversion, par changement de catégorie morphosyntaxique : *manger*, verbe/(*le*) *manger*,substantif ; *inconnu*, adjectif/(*l'*) *inconnu*,substantif. On parle donc improprement de dérivation.

Dérivation inverse :Mode de formation qui consiste à créer une unité lexicale par la suppression d'un suffixe. On l'appelle également dérivation régressive. Ainsi *accord* a été tiré de *accorder.*

Diachronie :Histoire de l'évolution des faits de langue.

Disponibilité :Possibilité pour un affixe de créer de nouveaux dérivés.

Distribution :Position et environnement dans lesquels on peut rencontrer une unité linguistique.

Élision :Suppression d'une voyelle devant une autre voyelle : *le ami → l'ami*, *la élégance → l'élégance.*

Emprunt :Création dans une langue d'un mot en utilisant un mot d'une autre langue, comme *parking*,pris à l'anglais, ou inversement en anglais, *garage*,pris au français.

Épicène :Se dit d'un substantif ou d'un adjectif qui ne marque pas le genre, comme *enfant* ou *rouge.*

Flexion :Adjonction prévisible d'affixes à un type de bases pour marquer leur relation avec le reste de l'énoncé. La flexion est un phénomène qui relève de la morphosyntaxe. La flexion nominale (substantif et adjectif) comprend la variation en genre et en nombre, la flexion verbale, la variation en personne, mode et temps.

Graphème :Unité graphique abstraite, ayant le même rapport aux lettres que le phonème aux sons. Ainsi, derrière a, *a*, a ou A, il s'agit toujours du même graphème.

Holonymie : Relation entre deux termes dont l'un, l'holonyme, renvoie au tout, dont l'autre, le méronyme, désigne une partie. *Corps* est holonyme de *mains*.

Hypéronymie :Relation entre deux termes dont l'un renvoie au genre, c'est l'hypéronyme, et l'autre à une espèce de ce genre, c'est l'hyponyme. *Fleur* est un hypéronyme de *tulipe.*

Homonymie :Identité formelle entre deux unités de signification différente, comme *sol* (ce qu'on a sous les pieds) et *sol* (note de musique). Comme dans ce cas, les homonymes peuvent être homophones (même prononciation) et homographes (même graphie). Parfois, ils ne sont que l'un ou l'autre (*compte*, *conte* et *comte* ne sont qu'homophes, et *content*,adjectif, et *content*,personne 6 du verbe *conter*,ne sont qu'homographes).

Hyponymie :Relation réciproque de l'hypénonymie. L'hyponyme, comme *tulipe*,renvoie à une espèce d'un genre désigné par l'hypéronyme, en l'occurrence *fleur.*

Idéographe :Signe graphique qui renvoie à un signifié, lexical ou grammatical. -*Ent* par exemple dans la forme verbale *chantent* a un fonctionnement idéographique puisqu'il ne correspond pas à une prononciation, mais indique qu'il s'agit de la sixième personne du présent de l'indicatif.

Idiolecte :Utilisation particulière d'une langue par un locuteur.

Intonation :Phénomène prosodique qui constitue une unité de modulation caractérisée par une ligne musicale.

Lexème :Morphème lexical, soit employé seul, *fleur*,soit comme partie d'un mot, composé, *chou-fleur*, ou dérivé, *fleur-ir.*

Lexique :Système des signes que les locuteurs d'une langue utilisent. Le lexique s'oppose au vocabulaire qui constitue l'actualisation de cet ensemble virtuel par un locuteur.

Liaison :Apparition d'une consonne dans l'enchaînement d'unités pour éviter la rencontre de voyelles (*les rats* [lera], mais *les animaux*, [lezanimo]).

Méronymie : Relation entre deux termes dont l'un, le méronyme, renvoie à la partie du tout désigné par l'autre, l'holonyme. *Mains* est un méronyme de *corps*.

Métaphore :Figure de signification (trope dans la rhétorique) qui est souvent fondée sur une relation d'analogie, en particulier quand elle est à l'origine de la création lexicale *(œil-de-bœuf* pour désigner une petite fenêtre ronde dans le haut d'un édifice).

Métonymie :Figure de signification (trope dans la rhétorique) selon laquelle un terme en remplace un autre parce que les objets auxquels ils renvoient sont liés par une relation de contiguïté : *un bourgogne* pour *un vin fait en Bourgogne.*

Morphème :La plus petite unité de la langue qui ait un sens. Dans *lavage*,on repère ainsi deux morphèmes, un lexème, *lav-* et un morphème grammatical, ou affixe, *-age.*

Mot :Intuitivement clair, en particulier parce qu'il est généralement délimité dans l'écrit, le mot est une unité linguistiquement difficile à définir (par exemple *pomme de terre* qui comprend plusieurs mots graphiques est en réalité une seule unité, dite mot composé).

Motivation :S'oppose à l'arbitraire. Un signe paraît motivé lorsqu'il entre dans une série morphologique (*poir-ier*, *cerisier*, *pomm-ier…*)ou s'explique par un sens figuré (*gueule de loup*).

Néologisme :Unité lexicale nouvellement créée. La néologie, c'est-à-dire le mécanisme qui sert à fabriquer le néologisme, peut être morphologique ou sémantique, par exemple par sens figuré.

Neutralisation :Impossibilité pour une opposition de se manifester. Ainsi, en français standard, [e] et [ɛ] qui s’opposent en syllabe ouverte ne le peuvent pas en syllabe fermée.

Onomatopée :Signe motivé qui imite des bruits de la réalité (*crac*, *miaou*) *ou* tente de suggérer des sentiments, comme *beurk* ou *bof*.

Paire minimale :Couple de deux termes différents qui ne s’opposent sur le plan du signifiant que par un élément, comme *mère* [mɛr] et *père* [pɛr]. La recherche des paires minimales est un moyen de mettre en évidence des phonèmes.

Paradigme :Classe d’éléments, repérables par la commutation, qui fonctionnent de la même façon et constituent donc une classe d’équivalence.

Parasynthétique :Mode de formation d’une unité lexicale par une dérivation qui joint nécessairement préfixation et suffixation : *désherber.* On ne peut en effet avoir **herber.*

Paronymie :Relation entre deux termes dont les sens diffèrent, mais dont les signifiants sont presque semblables : *amour/amer* [amur] / [amɛr]. La rime en poésie est un cas particulier de paronymie.

Pénultième :Avant-dernière syllabe de l’unité considérée.

Phonème :Unité phonique abstraite qui n’a pas de sens par elle-même mais joue un rôle dans la distinction de mots différents.

Phonogramme :Signe graphique qui reproduit les sons de l’oral. Dans *par*,les graphèmes ont tous un fonctionnement phonogrammatique.

Pictogramme :Signe graphique iconique qui renvoie à l’objet en tentant de le reproduire. L’évolution des pictogrammes conduit souvent à des idéogrammes.

Polysémie :Pluralité de sens d’une même unité, comme *bureau*,meuble ou pièce où l’on travaille.

Préfixation :Dérivation qui utilise un affixe placé devant la base, et qui ne la fait jamais changer de catégorie grammaticale : *loyal → déloyal, faire → refaire.*

Prototype :Le meilleur représentant d’une série d’objets, êtres ou notions constituant une catégorie. Ce prototype peut être un exemplaire attesté ou

un modèle idéal.

Racine :Moule généralement à trois lettres qui sert à fabriquer tous les mots d'une même famille. En français, on ne peut plus reconstruire de telles racines.

Radical :Base minimale d'un terme, une fois ôtés tous les affixes qui ont servi à le former. Ainsi le radical de *blanchissement* est *blanc*.

Référent :Segment de la réalité, vraie ou fictive, auquel renvoie un signe. Le référent est de toute façon extralinguistique.

Sème :Trait de contenu analogue sur le plan sémantique aux traits pertinents de la phonologie.

Siglaison :Mode de création d'une unité lexicale par la réunion des initiales des mots qui composent une unité complexe : *ENA*, *École Nationale d'Administration.*

Signe :Unité linguistique à double face, faite d'un signifiant et d'un signifié, et qui s'articule sur un référent.

Signifiant :Organisation formelle d'un signe, qui peut être phonique ou graphique.

Signifié :Contenu d'un signe évoqué par son signifiant. Le signifié est une abstraction qui ne retient que certaines propriétés des référents avec lesquels il ne se confond pas.

Suffixation :Dérivation qui utilise un affixe placé après la base, et qui peut la faire changer de catégorie grammaticale : *maison* (*maisonnette*)mais *loyal* (*loyalisme*).

Syllabe :Unité phonique comprenant obligatoirement une voyelle accompagnée éven-tuellement de consonnes ou de glides. Une syllabe terminée par la voyelle est dite ouverte. Une syllabe terminée par une ou plusieurs consonnes est dite fermée.

Synchronie :État de langue considéré dans son fonctionnement à un moment donné.

Synecdoque :Figure de signification (trope dans la rhétorique) selon laquelle un terme en remplace un autre parce que les objets auxquels ils renvoient sont liés par une relation d'inclusion (matérielle, partie à tout, *voile* pour *bateau*,ou logique, genre à espèce, *animal* pour *chien*).

Synonymie :Relation qui lie deux unités de forme différente qui présentent le même sens, comme *horrible* ou *épouvantable.*

Syntagme :À l'intérieur de la proposition, groupe de mots syntaxiquement liés entre eux, ce que prouve le fait qu'ils peuvent commuter avec une unité simple (*les petits enfants/ils courent*).

Vocabulaire :Ensemble des mots utilisés par un locuteur particulier. Il s'oppose au lexique qui est général.

Alphabet phonétique international

Voyelles :		**Consonnes :**	
i	ni	p	pas
y	nu	b	bas
u	loup	d	dé
e	dé	t	taie
ɛ	dès	k	clef
ø	peu	g	gars
œ	peur	f	fait
ə	le	v	vie
o	eau	s	sa
ɔ	porte	z	zèbre
a	lac	ʃ	chat
ɑ	pâte	ʒ	je
ɛ̃	faim	m	ma
œ̃	un	n	ni
ɔ̃	on	l	le
ɑ̃	en	r	ré

glides :

j	pied
ɥ	nuit
w	noix

glides :

j pied
ɥ nuit
w noix

Bibliographie sommaire

• Complétez votre information en grammaire :

ARRIVÉ M. *et al.*, *La Grammaire d'aujourd'hui*,Paris, Flammarion, 1986.

BONNARD H., *Code du français courant*,Paris, Magnard, 1981.

CHEVALIER J.-Cl. *et al*, *Grammaire du français contemporain*,Paris, Larousse, 1964.

GREVISSE M., *Le Bon Usage : grammaire française*,Duculot, 1936.

RIEGEL M. *et al*, *Grammaire méthodique du français*,Paris, PUF, 1994.

WAGNER R.-L. et PINCHON J., *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962.

• Poursuivez la réflexion :

…en phonétique et phonologie :

CARTON F., *Introduction à la phonétique du français*,Paris, Bordas, 1974.

LÉON P., *Phonétisme et prononciations du français*,Paris, Nathan Université, 1996.

MARTINET A., *Éléments de linguistique générale*,Paris, A. Colin, 1961.

ROSSI M. *et al*, *L'Intonation de l'acoustique à la sémantique*,Paris, Klincksieck, 1981.

… sur l'écriture :

BLANCHE-BENVENISTE Cl, *Approches de la langue parlée en français*,Gap, Ophrys, 1997.

BLANCHE-BENVENISTE Cl., CHERVEL A., *L'Orthographe*,Paris, Maspero, 1969.

CALVET L.-J., *Histoire de l'écriture*,Paris, Plon, 1996.

CATACH N., *L'Orthographe française*,Paris, Nathan, 1995.

…en morphologie :

BLANCHE-BENVENISTE Cl., VAN DEN EYNDE K., « Essai d'analyse de la morphologie du verbe français » in *Orbis*,Tome XIX, n° 2.

PINCHON J., *Le Système verbal français, description et applications pédagogiques*, Paris, Nathan, 1981.

TOURATIER Ch., *Le Système verbal français*, Paris, A. Colin, 1996.

…en lexicologie :

DUBOIS J., DUBOIS Cl, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*,Paris, Larousse, 1971.

GROSS M., *Méthodes en syntaxe*,Paris, Hermann, 1975.

GROSS G., *Les Expressions figées en français : des noms composés aux locutions*,Gap, Ophrys, 1996.

GUILBERT L., *La Créativité lexicale*,Paris, Larousse, 1975.

GUIRAUD P., *Structures étymologiques du lexique français*,Paris, Larousse, 1954.

LEHMANN A., MARTIN-BERTHET F., *Introduction à la Lexicologie*,Paris, A. Colin, 2008.

LYONS J., *Éléments de sémantique*, Paris, Larousse, 1978.

MITTERAND H., *Les Mots français*,Paris, PUF, « Que Sais Je » n° 270, 1968.

NIKLAS-SALMINEN A., *La Lexicologie*,Paris, A. Colin, 1997.

REY A., *Le Lexique : images et modèles, du dictionnaire à la lexicologie*,Paris, A. Colin,1977.

RUWET N., *Théorie syntaxique et syntaxe du français*,Paris, Le Seuil, 1972.

TOURATIER Ch., *La Sémantique*, Paris, A. Colin, 2000.

• Consultez les revues :

Les Cahiers de lexicologie, *L'Information grammaticale*, *Langages*, *Langue française*, *La Linguistique*, *Le Français moderne*.